Digitized by Google

241

LAFAYETTE

ET LA

RÉVOLUTION DE 1830.

7-8-125

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Je vais parler des choses et des hommes politiques au milieu desquels nous vivons, comme si tout cela était déjà loin, bien loin de nous.

Je peindrai les choses telles qu'elles m'ont apparu, les hommes tels que je les ai vus. Je ne dirai que la vérité, mais je la dirai tout entière.

Cependant, les faits que je vais retracer sont de nature à exiger que je m'explique franchement sur la source à laquelle j'ai puisé mes renseignemens.

Par ces faits j'entends seulement la partie de cet ouvrage qui a trait à la révolution de juillet: le reste est du domaine de l'histoire.

Je supplie donc qu'en lisant le titre de mon livre, on ne se hâte ni de douter de sa véracité,

ni d'en attribuer la pensée à qui elle n'appartient pas.

Le fait est, et je le confesse tout d'abord, que je suis coupable d'une indiscrétion, peut-être dira-t-on d'un abus de confiance. Et cependant, je sens que ma conscience s'en glorifie comme d'une bonne action de citoyen.

Au fait, des lettres inédites, des pensées intimes, des rapports à huis-clos, prédominent dans cet ouvrage; et ces lettres, ces pensées, ces rapports appartiennent souvent aux deux hommes que la révolution de juillet a saisis, les premiers, des nouveaux destins de la France. Comment donc concevoir que de tels enseignemens (car ce sont de vrais et grands enseignemens) soient descendus jusqu'à moi, simple journaliste? Quelques mots sur ma position individuelle, avant et après la révolution de juillet, suffiront, je l'espère, pour expliquer cette énigme.

Honoré, dès ma jeunesse, de la précieuse amitié de M. de Lafayette, j'avais, depuis longtemps, recueilli de sa bouche, ou emprunté à ses souvenirs écrits, des notes sur les circonstances les plus importantes et les traits les plus caractéristiques de sa longue et noble carrière.

Mon but était de suppléer un peu au vide immense que l'absence de ses Mémoires laissera peut-être dans les annales de notre pays ; car, ni le soin de sa renommée, ni l'intérêt de l'histoire, ni les pressantes sollicitations de ses amis, n'ont pu, jusqu'ici, le déterminer à se livrer à cet important travail. Quelques éclaircissemens sur des points peu ou mal connus de sa vie politique, quelques redressemens d'erreurs historiques, voilà tout ce que nos vives instances pouvaient obtenir de son patriotisme tout actuel, tout positif, mais peu soucieux de lui-même.

Les notes dont je viens de parler restaient éparses dans mon portefeuille, lorsque l'explosion de juillet vint, pour la seconde fois, placer Lafayette à la tête d'une grande révolution.

Cet événement prodigieux rendit plus fréquens et plus intimes les rapports que la bonté du général avait bien voulu laisser s'établir entre lui et moi, et, pour comble de bienveillance, il me fit l'honneur de me nommer son aide-de-camp. Ami et aide-de-camp de Lafayette, depuis les jours de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à celui de sa démission, on conçoit tout ce que j'ai dû voir et apprendre. Ce que j'ai vu, ce que j'ai appris, voilà mon livre.

Cependant, cette faveur ne m'imposait que des devoirs de circonstance ; ma condition d'écrivain n'était point changée, mes projets restaient les mêmes, et le désir d'esquisser le caractère du grand citoyen que j'avais sous les yeux, ne fit naturellement que s'accroître avec les nouvelles facilités que je trouvais dans ma position passagère auprès de sa personne.

De plus, je compris que les événemens qui allaient se dérouler deviendraient le point culminant, l'ame de mon ouvrage. Un demi-siècle et deux révolutions allaient, je le croyais alors, se résumer en quelques semaines; un Roi et une Cour, la légitimité monarchique et la souveraineté du peuple, l'esclavage et la liberté, devaient encore se retrouver en présence ; de salutaires leçons pouvaient jaillir de ce conflit; j'étais écrivain par métier; ces leçons étaient ma chose : je m'en emparai pour le compte de ma patrie.

Je m'enrichis donc de tous les documens dont mes fonctions accidentelles me révélaient l'existence ; je surchargeai mes tablettes et ma mémoire de tous les renseignemens historiques qu'amenait à moi un contact de tous les instans avec les sommités du pouvoir.

Mes rapports, comme on s'en convaincra en

parcourant mon livre, s'étendaient au-delà du cercle de l'état-major de la garde nationale. D'autres notabilités m'honoraient aussi de leur confiance. C'est ainsi, par exemple, que j'ai dû à un ami bien connu de la famille impériale la possession de la correspondance du prince Joseph avec le général Lafayette; au hasard, celle de trois lettres de ce général à Louis-Philippe, et, à divers membres du cabinet du 3 novembre, la découverte de quelques scènes d'intérieur d'un haut intérêt.

De là, et de là seulement, la connaissance des choses politiques que je communique aujourd'hui à mes concitoyens, en attendant que de nouveaux loisirs me permettent de confier à leur indulgence de plus longues et plus graves investigations.

Aurais-je, en tout cela, abusé de la confiance de M. de Lafayette ou de tout autre? Je ne saurais le craindre: mon livre ne dévoile rien qui m'ait été *confié;* je dis seulement ce que j'ai vu, lu, entendu: rien de plus, rien de moins.

Serais-je assez malheureux pour que mon franc-parler déplût au général? Non, sans doute; car, celui qui, toute sa vie durant, a eu pour principe de penser tout haut, et de n'avoir,

quant à lui, aucun secret pour le peuple, ne pourrait s'offenser que d'un mensonge. Or, je ne dis que la vérité.

Que si, cependant, et contre toute prévision, ces volumes causaient le plus léger chagrin à l'homme de France que je vénère le plus, ma douleur serait extrême, mais je trouverais quelque consolation dans le sentiment même du sacrifice que j'aurais fait à l'accomplissement d'un devoir, parce qu'il est des devoirs auxquels tout, jusqu'à l'amitié d'un grand homme, doit être sacrifié.

Au surplus, le général Lafayette et quelques autres personnages considérables pourront blâmer mon indiscrétion, mais leur loyauté me garantit qu'ils ne démentiront pas un seul des faits qui les concernent dans cet ouvrage.

Un mot encore : En traversant rapidement les trois grandes révolutions qui ont changé la face du monde moderne, en reportant mes regards vers ces temps orageux et difficiles qui ont accompli la régénération d'un hémisphère et préparé celle de l'autre, Lafayette m'a apparu comme la plus haute et la plus pure personnification du principe de l'ordre et de la liberté. En Amérique, comme en Europe, en tout temps, en tout lieu, je l'ai retrouvé, debout et respecté,

partout où la liberté a eu besoin de secours, la faiblesse d'appui, la justice de courage, les lois de dévouement et de force; partout, enfin, où le peuple a voulu se mettre en possession de sa souveraineté primitive.

Voilà pourquoi j'ai parcouru, dans ma course, plus de sinuosités que je n'en avais entrevu de prime abord. Mais est-ce ma faute, à moi, si toutes les circonstances de la vie d'un tel homme intéressent la liberté, si tous les incidens de son histoire ont quelque chose d'impérieux qui subjugue et qui commande, quelque chose qui défend à l'écrivain de détacher une seule pierre de ce magnifique édifice?

Voilà mon excuse tant pour les pages que j'ai consacrées aux événemens antérieurs à la révolution de juillet, spécialité de ce livre, que pour les développemens que j'ai donnés aux opinions parlementaires de Lafayette pendant les deux dernières sessions. D'un côté, ces événemens s'enchaînaient à cette révolution, et j'ai cru ne devoir point scinder la succession des causes qui ont amené cette immense péripétie; de l'autre, ces opinions sont autant de corrélations dont l'absence eût faussé tout le système de mon travail.

8

INTRODUCTION.

> Malgré ses fautes, qui sont les honorables fautes de la vertu, Lafayette se montre tout ce que doit être un grand : citoyen également et sous les couronnes civiques et sous les proscriptions révolutionnaires; également et dans les chaînes des despotes où il accuse et ne fléchit pas, et dans une obscurité injurieuse, serein d'une belle conscience, il ne gémit que des plaies de la patrie.
>
> LACRETELLE aîné.

Ouvrez les annales du monde, interrogez l'histoire : nul spectacle plus étonnant que la situation actuelle ne frappera vos regards. Le jour prédit par l'Apocalypse, alors que chacun parlera sans être entendu, semble être arrivé pour la France. Les partis jouent au plus fin. Celui-ci affecte la sécurité dans la crainte; celui-là, la joie dans la douleur; tel qui ne respire que pour le passé, plaide en apparence pour l'avenir, et tel autre ne se plie à ce qui est, que pour arriver plus sûrement à ce qui n'est pas. Partout la politique des intérêts tient lieu de franchise et d'énergie;

l'esprit d'attente et de déguisement domine toutes les positions.

Tout cela n'est point digne de la France de juillet. Et cependant, les événemens se précipitent, et le moment approche où il faudra bien que les opinions se résument en termes clairs et précis.

C'est ce triage d'intérêts et d'arrière-pensées que j'ai voulu essayer dans cet ouvrage. Je veux chercher la vérité sans ornement, et simplifier, s'il est possible, l'état si complexe auquel nous a conduits le grand événement de 1830.

L'erreur qui produit cette confusion générale, est celle qui consiste à penser ou à faire penser que la révolution de juillet a surpris la France; qu'elle l'a jetée dans l'inconnu; qu'elle l'a mise en danger de périr, parce que la France n'était pas à la hauteur de cet événement.

Sans doute, la France est entrée dans une ère nouvelle, le 29 juillet 1830; mais notre passé n'a point de fait qui ne trouve sa conséquence dans le cadre de cette révolution. La monarchie élective de la seconde race, la monarchie militaire de Clovis, la monarchie claustrale des Thierry et des Childéric, le sceptre impérial de Charlemagne, la monarchie féodale, espèce d'oligarchie républicaine fédérative; la monarchie des états de Philippe-le-Bel, la monarchie des Parlemens, la monarchie absolue de Louis XIV, la monarchie représentative de Louis XVI, la Convention, Bonaparte et les Bourbons nous ont poussés, à

travers toutes les espèces de royautés, jusqu'au programme de l'Hôtel-de-Ville.

La révolution de juillet est donc le triomphe de la civilisation progressive de la France; elle est surtout la péripétie qui prépare le dénouement du grand drame dont les quatre premiers actes ont été joués en trois siècles : la Ligue, la Fronde, la Révolution de 89, et l'Empire.

La Ligue, en opposant le culte épuré du protestantisme à l'intolérance de l'esprit catholique; la Fronde, en voulant jouer aux parlemens anglais; la Révolution de 89, en essayant, d'abord, des expériences anglaises et américaines, et en épuisant, ensuite, toutes les folies du forum et de la place publique, n'avaient au fond qu'un même but, celui de jeter à bas tout l'édifice politique du moyen âge; c'est-à-dire, de substituer l'égalité au privilége, et l'obéissance aux lois à l'asservissement aux personnes.

Mais l'esprit de réformation commit à toutes ces époques une faute mortelle, celle de méconnaitre son point de départ, et de demander ses modèles à des systèmes évanouis dans les révolutions de l'histoire, comme si les sociétés pouvaient se refaire autrement qu'avec les idées de leur siècle.

C'est contre ces récifs que sont allées se briser, à leur tour, les quatre réorganisations que la France a tentées depuis 93. La première, celle dans laquelle on voulait faire entrer, à coups de guillotine, les institutions des Grecs et des Romains, était une concep-

tion rétrograde et par conséquent radicalement fausse : autant eût valu chercher à revêtir l'âge viril avec les habillemens de l'enfance. Le despotisme en fit justice; cela devait être.

Bonaparte, en voulant faire revivre l'empire de Charlemagne, hasarda la seconde expérience. Celle-ci était moins absurde que la première, par cela même qu'elle était entreprise par un puissant génie et soutenue par une nation folle de gloire. Et cependant l'édifice napoléonien s'écroula, parce qu'il s'était élevé sur deux bases iniques : l'assujettissement de la France par un homme, et l'assujettissement de l'Europe par la France.

La troisième expérience, celle qui replaça sur le trône une dynastie fatale, tendait à importer en France la constitution politique de l'Angleterre. Cet essai fut aussi vain que les deux autres; moins encore parce que la Restauration déniait à la France la liberté de fait dont jouissait la Grande-Bretagne, que parce que l'esprit de la France exigeait un système très-supérieur à celui qui fut imposé, par la conquête, à un peuple isolé de tous les autres, et qui n'est guère, en réalité, qu'une habile modification du système théologique et féodal, ayant pour but de faire dominer la royauté par l'aristocratie. Or, cela était contraire aux précédens de la civilisation française, contraire à l'essor qu'avait pris, depuis quarante ans, l'intelligence politique du peuple, et au sentiment d'égalité qui domine et tend incessamment à diminuer non seulement les

pouvoirs virtuels de toute aristocratie, mais aussi les priviléges de toutes les dénominations.

On le voit, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la révolution de juillet, nous avons ébauché toutes les formes connues de gouvernement, sans pouvoir nous arrêter à aucune d'elles, parce que toutes ont été, pour nous, des faits exotiques, des imitations sans analogie de mœurs, de besoins, ni d'époque.

Tout-à-coup les ordonnances de Charles X produisent une émeute; l'émeute produit une révolte; la révolte, une révolution; et de cette révolution naît un nouveau principe, celui de la monarchie populaire environnée d'*institutions républicaines*. Et l'on dit au peuple : Voilà la *meilleure des républiques*.

Et le peuple, qui avait eu le courage de combattre et l'habileté de vaincre, eut la générosité de céder la victoire à qui n'avait pas combattu; il crut à la meilleure des républiques.

La meilleure des républiques!... Cela n'était point vrai. Il eût été plus juste de dire : La combinaison la plus compatible, d'un côté, avec l'esprit d'égalité qui envahit le monde; de l'autre, avec les préventions qu'a laissées en France, la fausse république; en d'autres termes, la combinaison la plus propre à remplir l'intervalle des temps, sans brusquer la marche naturelle des événemens.

La monarchie à formes et à institutions républicaines, était donc, en réalité, le système le mieux approprié aux diverses nuances d'opinions qui avaient

fait la révolution de juillet, je dirai même aux conditions politiques actuelles de l'Europe; car, si la dissolution des vieilles monarchies se manifeste partout ou par leur faiblesse ou par leurs excès; si la démocratie fermente de tous côtés, ce serait cependant abuser de la généralisation que de prétendre que les tendances républicaines ont causé seules la chute de tous les trônes qui se sont écroulés depuis deux ans.

Sans doute l'esprit démocratique a largement contribué à ces révolutions, mais il est évident qu'elles ont été déterminées par des fautes patentes et des conflits malhabiles. Charles X, Guillaume, Don Pedro, le Césarewitch et le duc de Brunsvick auraient pu écarter l'ouragan qui les enleva; et la facilité avec laquelle leurs peuples ont adopté de nouveau les formes monarchiques semble prouver, au moins, que l'incompatibilité entre les deux principes n'est point encore à son dernier terme.

La France se rangea sous la monarchie populaire entourée d'institutions républicaines; et ceux-là mêmes qui n'avaient rien à perdre, saluèrent avec enthousiasme une combinaison éminemment propre à tout conserver. Ce phénomène fut l'effroi des hommes du privilége; ils y virent un degré de civilisation qui attestait que la démocratie pouvait creuser son lit de manière à couler un jour sans obstacle et sans malheurs. Alors ils essayèrent d'attacher l'anathème aux *institutions républicaines*. Ces mots, dirent-ils, ne signifient plus que *jacquerie*, *jacobinisme*, *faubour-*

riens, *canaille*, guerres et échafauds. Ainsi la plus noble des conceptions humaines, la république, devint, dans les mains des ennemis de la révolution de juillet, un épouvantail toujours mobile, à l'aide duquel ils parvinrent à faire redouter à la nouvelle dynastie et à une partie de la nation, qui une fois encore se méprenaient sur l'esprit de l'époque, le jeu nécessaire du mécanisme représentatif. Ils parcoururent toutes les phases de la première révolution, moins la pensée de 89; ils montrèrent 93 caché sous les *institutions républicaines*, et prêt à dévorer une seconde fois la monarchie. Enfin tous les intérêts fondés sur l'erreur, tous les vieux préjugés se réunirent pour arrêter les progrès de la révolution de juillet; et, dès ce moment, ce ne fut plus qu'un long anathème et contre la république et contre les républicains, qui veulent une fois encore passer leur niveau sur toutes les inégalités sociales.

C'est pour rendre ces mots à leur signification véritable, que je vais écrire la vie politique du seul homme qui ait participé aux trois révolutions de 1776, 1789 et 1830. J'ai choisi Lafayette comme la plus haute personnification du système de 89 enté sur les doctrines américaines, qu'il ne faut point confondre avec l'action grecque ou romaine travestie et perpétuée dans la Convention : ces choses ne sont point solidaires.

Qu'exprime donc la pensée de Francklin et de Washington, traduite dans les institutions républi-

caines, dont Lafayette a voulu entourer la monarchie citoyenne? Rien autre chose que le progrès du temps et le triomphe de la liberté humaine. Ce système ne veut, au fond, et n'a produit, en résultat, que des choses honnêtes. Là, religion, philosophie, politique, tout se tient, tout annonce la même raison et le même bon sens : c'est la tendance réalisée de tout un peuple vers la liberté et le développement de tous ses moyens ; c'est, en d'autres termes, l'égale répartition des impôts, l'égale admissibilité des citoyens à tous les emplois, la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté individuelle, la représentation nationale, le jury, la responsabilité des dépositaires du pouvoir, mis en action et garantis.

Voilà ce que veut le général Lafayette, sans s'astreindre ni aux formes extérieures du système américain, ni au mécanisme gouvernemental des États-Unis. Voilà les institutions républicaines qu'il a voulu grouper autour de la monarchie citoyenne, de ce privilége unique qui, consenti par tous, n'était plus un privilége.

Dira-t-on encore que cette fusion à l'amiable était impossible? Il se peut qu'elle le soit aujourd'hui ; elle ne l'était pas alors.

Que demandait le programme de l'Hôtel-de-Ville, qui soit subversif du principe monarchique?

Une loi électorale qui n'évaluât pas à quelques écus les intelligences qui font graviter les mondes :—cette loi existe en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Suède.

Une loi municipale qui ne fît point nommer les notables par les notables : —il est en Europe des gouvernans despotiques qui laissent aux citoyens ce droit que la monarchie de juillet ne croit pouvoir leur abandonner sans périr.

Des conseils de départemens élus par l'universalité des citoyens, et investis de la faculté de s'occuper des intérêts locaux : — qu'y a-t-il là d'anti-royal ?

Une organisation de la garde nationale qui ne restreignît point la formation des bataillons ruraux, et ne laissât pas au caprice du pouvoir l'élection des chefs supérieurs : — cette organisation repoussait-elle la monarchie ?

L'affranchissement de l'instruction publique de la domination universitaire : — la monarchie existe dans la moitié de l'Europe en présence de cette liberté.

Une liberté de la presse dont les exigences du fisc ne fissent point un véritable monopole :—la monarchie existe en Angleterre, où ces entraves n'existent pas.

Une responsabilité ministérielle qui ne fût pas sans moyens d'application, et qui ne se bornât pas à la concussion et à la trahison :—était-ce attaquer Louis-Philippe ?

Une liste civile mesurée à la simplicité d'un trône populaire : — demander moins de douze millions pour Louis-Philippe, était-ce conspirer contre sa royauté ?

Une pairie qui prît sa source dans l'élection et qui représentât autre chose que des abus et de vieux préjugés : — la jeune monarchie, cette monarchie qui ne

relevait que du peuple, qu'avait-elle de commun avec ces préjugés et ces abus?

Des juges qui n'eussent pas Louis-Philippe sur la bouche et Charles X dans le cœur : — et qui plus que Louis-Philippe paraissait intéressé à cette réforme?

L'abolition du droit sur le sel, la diminution du droit sur les boissons, l'abolition de la loterie, celle des jeux et autres impôts que la morale réprouve : — qu'est-ce que Louis-Philippe, né du peuple, a de commun avec ces impuretés politiques?

Enfin, du respect au dehors, et l'attitude d'un peuple dont la liberté et l'indépendance doivent être long-temps menacées : — mais vouloir sauver la France, est-ce donc vouloir perdre la royauté de Louis-Philippe?

Voilà les institutions républicaines telles que Lafayette voulait les adapter à la situation : la monarchie des barricades, fondue, identifiée avec les intérêts populaires, pas autre chose. Voilà comment Lafayette et la France entendaient le programme de l'Hôtel-de-Ville, qu'on représente aujourd'hui comme recélant le germe de tous les crimes et de toutes les calamités.

Des calamités!..... Regardez les États-Unis. Des crimes!..... Lisez la vie de Lafayette, type incarné des institutions républicaines. Quelle tête de patriote s'élève au-dessus de la sienne? Qui mieux que lui a, pendant cinquante-six ans, détesté le crime et attaqué la puissance? Qui a obtenu plus magnifiquement la

gloire des cachots [1] ? Qui a pesé plus que lui sur toutes les fonctions qui ont voulu usurper la souveraineté nationale ? Quel est, comme le demande Lacretelle, le républicain, qui, pour être fidèle à ses sermens, a péri, comme lui, pour la défense d'un roi ? Qui a fait plus que lui pour l'ordre et la liberté ? Quelle sensibilité plus expansive que la sienne s'est attachée aux droits du genre humain ? Qui a bravé, fatigué Bonaparte de l'inflexibilité de ses principes ? Quelle est, enfin, la renommée, sortie de la cause des peuples, qui remplit le monde de plus d'éclat et de vénération ?

Tel est le grand citoyen que les adversaires de la royauté entourée d'institutions républicaines représentent, d'un côté, comme un objet de terreur ; de l'autre, comme un homme faible qui n'a pour tout mérite qu'une fidélité surannée à de calamiteuses utopies.

Vous qui avez supporté tant de vices et de crimes, ne pouvez-vous donc supporter, encore quelques jours, les vertus de Lafayette !

[1] Dans les prisons d'Olmütz, comme au pinacle du crédit, il a été également inébranlable dans son attachement aux mêmes principes. C'est un homme dont la manière de voir et de se conduire est parfaitement directe. Qui l'a observé peut savoir d'avance et avec certitude ce qu'il fera dans toute occasion.... C'est un phénomène singulier qu'un caractère comme celui de M. de Lafayette se soit développé dans les premiers rangs des gentilshommes français. Mme DE STAEL.

LAFAYETTE

AVANT LA RÉVOLUTION DE 1830.

Lafayette (M.-P.-J.-R.-Y. Gilbert Motier), naquit à Chavaniac, en Auvergne, le 6 septembre 1757. Quoique sa famille se fût illustrée par les armes et les lettres, et qu'elle comptât, parmi les siens, un grand nombre de guerriers morts au champ d'honneur, la route, ouverte à tous, qu'embrassa Lafayette le classe au rang des hommes qui n'ont dû leur élévation qu'à eux-mêmes. Son oncle, jeune encore, fut tué en Italie; son père, à Minden. Il perdit de bonne heure sa mère. Après avoir fait ses études au collége du Plessis, il épousa, à seize ans, la fille du duc d'Ayen, mademoiselle de Noailles, plus jeune que lui, et qui depuis est devenue si justement célèbre par ses vertus, son courage et sa tendresse conjugale [1]. Le cré-

[1] Les renseignemens qu'on trouve ici ont été pres-

dit que les Noailles avaient à la cour y assurait une place brillante à Lafayette ; elle lui fut offerte, mais il la refusa obstinément. Ce refus, dans un âge si accessible aux séductions du pouvoir, était la conséquence d'un sentiment de liberté né avec lui ; et peut-être, ne paraîtra-t-il pas puéril de rappeler ici une anecdote caractéristique, dont son professeur de rhétorique, depuis proviseur d'un lycée de Paris, M. Binet, aimait à parler. Appelé à une composition où il s'agissait de peindre le cheval parfait que l'ombre de la verge rendait obéissant, le jeune Lafayette peignit le cheval renversant, à cette menace, son cavalier, et recouvrant sa liberté.

La nouvelle de l'insurrection américaine contre l'oppression britannique marqua sa vocation. Les mesures prises dans l'intérêt de cette cause, par Lafayette alors âgé de dix-neuf ans, furent conçues et conduites avec beaucoup de prudence et d'habileté.

« Mais, dit le docteur Ramsay [1], avant qu'il

que entièrement pris dans l'histoire d'Amérique, par le docteur Ramsay; dans la vie de Washington, par M. Marshall, et dans les ouvrages de MM. de Ségur, de Toulongeon, de Châteauneuf, Ticknor, etc.

[1] *Histoire de la révolution d'Amérique.*

eût pu exécuter son dessein, on reçut en Europe la nouvelle que les insurgés américains, réduits à deux mille combattans, fuyaient à travers le New-Jersey, devant trente mille hommes de troupes régulières envoyées par l'Angleterre. Ces rapports désavantageux étouffèrent si complètement le peu de crédit que l'Amérique avait en Europe au commencement de l'année 1777, que les commissaires du congrès américain à Paris, quoiqu'ils eussent d'avance encouragé le projet de M. Lafayette, ne purent se procurer un vaisseau pour en hâter l'exécution. Dans de telles circonstances, ils crurent que la loyauté exigeait d'eux qu'ils le dissuadassent du dessein de poursuivre, pour le moment, sa périlleuse entreprise. Ce fut en vain qu'ils agirent d'une manière si franche : l'ardeur que la cause de l'Amérique avait allumée dans le cœur de Lafayette ne pouvait être éteinte par des revers. *Jusqu'ici,* leur dit-il avec la véritable énergie du patriotisme, *je n'avais fait que chérir votre cause, mais à présent je cours la servir; plus elle est tombée dans l'opinion publique, plus l'effet que peut faire mon départ sera grand; puisqu'il vous est impossible d'avoir un vaisseau, je vais en acheter et en équiper un à mes frais, et je me charge de porter vos dépêches au congrès.*

« En effet, Lafayette arriva à Charleston au commencement de 1777 ; le congrès ne tarda pas à lui donner le rang de major-général, qu'il accepta, mais sous deux conditions qui montraient l'élévation de son ame : l'une, qu'on lui permettrait de servir à ses propres dépens, et l'autre, qu'il ne débuterait dans la carrière des armes qu'en qualité de volontaire. »

Les cours de Londres et de Versailles, dont il avait bravé les plaintes et les défenses, tentèrent en vain d'intercepter son passage, qui s'effectua avec autant d'audace que de bonheur. Arrêté au port du Passage, où son vaisseau fut obligé de relâcher, il réussit à repasser la frontière et à se remettre en mer. Puis, sachant que des avisos étaient partis pour les stations des Antilles avec ordre de s'emparer de lui, il risqua la route directe vers la côtes des *insurgens*, alors infectée de croiseurs anglais, et il justifia ainsi la devise *cur non?* qu'il avait prise en partant.

Lafayette fut blessé à la première bataille (Brandywine), ce qui ne l'empêcha pas de rendre, dans cette mémorable affaire, un grand service à la cause de l'indépendance, en ralliant les troupes au pont de Chester. Peu de temps après ce premier échec, il rejoignit le

général Greene dans les Jerseys, où il battit, avec quelques milices, un corps d'Anglais et de Hessois. Ce succès lui valut le commandement d'une division. Nommé, dans le courant de l'hiver suivant, commandant en chef dans le nord; commandement qu'une cabale ourdie contre Washington avait rendu indépendant de ce grand homme, Lafayette n'accepta qu'à la condition expresse de lui rester subordonné [1]. Forcé, faute de moyens, d'abandonner l'attaque du Canada, le dévouement et le zèle dont il avait fait preuve dans cette circonstance lui valurent les remercîmens du congrès; puis il défendit, avec une poignée d'hommes, une vaste frontière, combattit, dans un grand conseil de nations sauvages, l'influence anglaise, et reçut dans l'étendue de son commandement, le serment, alors prescrit, de renonciation au roi de la Grande-Bretagne et de fidélité aux États-Unis.

Appelé par Washington à l'ouverture de la campagne, Lafayette parvint, par ses manœuvres, à dégager, sans perte, un corps de deux

[1] On voit dans les historiens américains que, dans ce moment de crise contre Washington, la fidélité de son jeune ami fut à la fois très-prononcée et très-utile.

mille quatre cents hommes avec ses canons, que l'armée anglaise, commandée par les généraux Howe et Clinton, avait cerné à Barenhill. Il commanda dans la bataille gagnée à Montmouth, d'abord une avant-garde et ensuite la seconde ligne de l'armée; de là il conduisit un détachement destiné à seconder le mouvement du comte d'Estaing, conformément au traité d'alliance que le vœu national, à la manifestation duquel le départ de Lafayette n'avait pas peu contribué, détermina le cabinet de Versailles à conclure avec les insurgens. On voit, en effet, dans les relations contemporaines, à quel degré fut excité cet intérêt pour le jeune Lafayette, et l'effet qu'il produisit sur l'opinion publique. Aussi, lorsque les ambassadeurs des États-Unis, accompagnés de tous les Américains présens dans la capitale, parurent pour la première fois à la cour, tout le cortége crut devoir se porter chez la jeune épouse de Lafayette, pour lui rendre un hommage solennel.

A l'attaque de Rhode-Island, Lafayette commanda l'aile gauche de l'armée de Sullivan. Les mémoires du temps, et particulièrement *la vie de Washington*, par M. Marshall, montrent avec quel dévouement il défendit l'honneur de ses compatriotes à l'occasion de la retraite de

l'escadre française à Boston, et combien aussi son influence servit à étouffer ces premiers germes de mésintelligence entre les deux nations. Revenu rapidement de Boston pour l'évacuation de l'Isle, il conduisit heureusement le réembarquement de l'arrière-garde : le congrès lui vota de nouveaux remercîmens. Peu de temps après, les commissaires *conciliateurs* envoyés d'Angleterre, mais repoussés par le congrès, s'étant servis d'expressions injurieuses pour la France, le jeune Lafayette envoya un cartel à leur président, lord Carlisle, qui ne l'accepta point. Il se rendit ensuite au congrès, et demanda un congé pour aller dans sa patrie. Les résolutions les plus honorables pour lui furent accompagnées d'instructions particulières, et d'un ordre exprès aux ambassadeurs en Europe de se concerter en tout avec Lafayette. Le congrès lui vota une épée, qui lui fut remise par Franklin ; on y avait gravé plusieurs de ses actions d'éclat, et lui-même y était représenté blessant le lion britannique et recevant un laurier de l'Amérique délivrée de ses chaînes.

C'est ainsi que Lafayette, après avoir heureusement découvert et désarmé, près des côtes de France, une conspiration formée à bord de la frégate américaine par des prisonniers an-

glais, que son aversion pour la presse des matelots lui avait fait admettre dans l'équipage de la frégate, revit son pays après deux années d'absence et de combats : il avait alors vingt-deux ans. Lafayette fut accueilli avec enthousiasme par le public et même par la cour. On retrouve les traces de cette double bienveillance pour le jeune soldat républicain, dans tous les Mémoires de l'époque [1]. Cette faveur ne fut employée par lui qu'à servir la cause des Américains. Il avait combiné, de concert avec Paul Jones, une expédition tendante à faire contribuer les villes maritimes anglaises au profit des

[1] Voir les Mémoires de madame Campan, et les vers de Gaston et Bayard, copiés de la main de la Reine; le journal de son frère de lait Weber; voir aussi les relations contemporaines sur les hommages rendus par Voltaire au faîte de son triomphe, à la jeune madame de Lafayette; le poème présenté par Cerutti à l'empereur Joseph lors de son voyage, où se trouve ce vers :

Lafayette à vingt ans d'un monde était l'appui.

Les allusions aux spectacles; les témoignages d'enthousiasme dans les villes de commerce, à Bordeaux, à Marseille, et l'on ne sera pas étonné que le mouvement excité par son départ, contrastant avec le vif mécontentement et les démarches des deux gouvernemens de Londres et de Versailles, ait eu une grande influence sur l'opinion publique de cette époque.

États-Unis : elle fut fondue dans le grand projet d'une descente en Angleterre. Employé à l'état-major du maréchal de Vaux, il ne cessait de solliciter des secours directs, et quoiqu'on lui eût dit à Philadelphie de né pas demander des troupes pour l'intérieur des États-Unis, il outrepassa ses instructions, prévoyant qu'on serait bientôt dans le cas de lui en savoir gré. Enfin, après plusieurs conférences avec les ministres de Louis XVI, il fut décidé qu'une escadre serait envoyée à Rhode-Island, et qu'un corps commandé par Rochambeau, serait mis aux ordres de Washington. Franklin et Lafayette obtinrent aussi un prêt de plusieurs millions. Enfin, il arriva sur une frégate française à Boston, où, malgré l'ignorance dans laquelle on était des mesures concertées avec lui et par ses soins, il fut reçu avec enthousiasme par la population dont il avait déjà obtenu cette affection et cette confiance qui lui ont été conservées pendant plus de cinquante-quatre années avec une si honorable constance.

Durant la campagne de 1780, Lafayette commanda l'infanterie légère, division d'élite qui se regardait comme spécialement associée à sa fortune, ainsi que les dragons qui formaient l'avant-garde américaine; il accompagna Wash-

ington à son entrevue avec les généraux français, et pensa devenir avec lui victime de la trahison d'Arnold. L'hiver suivant, il marcha sur Portsmouth, en Virginie, pour y coopérer à une attaque concertée avec les Français, et qui échoua par l'issue malheureuse du combat naval de M. Destouche. Lafayette reçut, en retournant vers le nord, un courrier de Washington qui lui annonçait que les ennemis allaient porter leur force en Virginie, et lui demandait de défendre, le plus long-temps qu'il le pourrait, cet État d'où dépendait le sort de toute la partie méridionale des États-Unis. Le faible corps qu'il commandait manquait de tout; il emprunta en son nom; les dames travaillèrent pour les troupes, qui se passèrent de solde; il arrêta la désertion en s'adressant à l'honneur et à l'affection des soldats, et en faisant de leur renvoi un moyen de punition.

Son premier soin fut de gagner à marches forcées Richmont, capitale de l'État, où étaient tous les magasins, et qu'il eut le bonheur de sauver en arrivant quelques heures avant les ennemis. C'est alors, que lord Cornwallis, très-supérieur en nombre et maître de la navigation intérieure, écrivit à Londres que « *l'enfant ne pouvait lui échapper.* »

Nous ne suivrons pas les historiens américains dans le détail de cette campagne de cinq mois. Les grands mouvemens de la dernière guerre ont diminué l'intérêt de ces succès importans sans doute, mais obtenus avec de faibles moyens. Nous dirons seulement que le résultat produit fut d'éviter une bataille, d'assurer des jonctions d'une haute importance, de garantir les magasins, et puis, après une suite de manœuvres et quelques engagemens, d'enfermer lord Cornwallis et toute son armée dans une position assignée d'avance, comme la plus convenable pour que le comte de Grasse, à son arrivée des Antilles, pût la bloquer par mer, tandis que le corps de Lafayette, renforcé par trois mille Français débarqués sous les ordres du marquis de Saint-Simon, prenait à Williamsbourg une position que lord Cornwallis crut inattaquable. Grasse et Saint-Simon, pressèrent Lafayette d'attaquer l'ennemi ; mais celui-ci, sûr que son adversaire ne pouvait échapper, voulut épargner le sang, et attendit Washington qui amenait le corps de Rochambeau et la division de Lincoln. Cette jonction opérée, Lafayette enleva à la baïonnette, avec l'infanterie légère américaine, une redoute ennemie : les grenadiers français, commandés

par le baron de Viomesnil, en prirent une autre. La capitulation de Yorktown décida le sort de cette guerre. Ces événemens se passaient en octobre 1781.

Revenu en France à bord d'une frégate américaine, Lafayette fut associé à la grande expédition de Cadix, où il conduisit de Brest huit mille hommes. Le comte d'Estaing, commandant les troupes et la marine de France et d'Espagne, devait attaquer la Jamaïque avec soixante-six vaisseaux et vingt-quatre mille hommes. Lafayette fut nommé chef de l'état-major des armées combinées. Le but ultérieur de l'expédition était de se porter devant New-York. Alors Lafayette, avec six mille hommes, aurait entrepris, par le fleuve Saint-Laurent, la révolution du Canada. Le départ de cette expédition fut arrêté par la paix de 1783, dont il envoya les premières nouvelles au congrès, étant appelé lui-même, par le chargé d'affaires américain, à Madrid où l'établissement des relations politiques, trop long-temps différé, fut réclamé avec fermeté et réglé en huit jours [1].

[1] Les négociations diplomatiques des États-Unis, dans les premières années de leur indépendance, tirées des archives du congrès, ont dernièrement été publiées en Amérique. Celles de Lafayette tiennent un tiers de volume;

Lafayette fit, peu de temps après, une visite aux États-Unis; son passage dans les villes et les campagnes présenta le spectacle d'une fête continuelle [1] : on lui demanda d'assister à un traité avec les sauvages, sur lesquels on connaissait son influence. Reçu en cérémonie dans la salle du congrès, il répondit par un discours dont les derniers mots furent : « *Puissent la prospérité et le bonheur des États-Unis attester les avantages de leur gouvernement! Puisse ce temple immense que nous venons d'élever à la liberté présenter à jamais une leçon aux oppresseurs, un exemple aux opprimés, un refuge pour les droits du genre humain, et un objet de jouissance pour les mânes de ses fondateurs!* » — L'État de Virginie, en plaçant le buste de Lafayette dans son Capitole, fit présent d'un buste semblable à la ville de Paris, qui l'installa dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, devenue depuis la salle des électeurs de 1789.

on reconnaît, dans la manière franche mais hautaine dont il parle avec succès, au nom de cet État naissant, aux cours de Madrid et de Vienne, le ton qu'il avait voulu imprimer à notre diplomatie dans les premiers temps de la révolution de 1830.

[1] Voyez les publications du temps, et spécialement le 3e vol. du *Cultivateur américain*, par M. de Crèvecœur.

En 1785, Lafayette alla visiter les cours et les armées d'Allemagne, et quoiqu'il y apportât l'esprit et les professions de républicanisme qui le singularisaient à la cour de France, et qui n'empêchaient pas alors qu'il ne fût traité avec distinction et bienveillance, il fut reçu partout de la manière la plus flatteuse, particulièrement par Joseph II, et surtout par le Grand-Frédéric, qu'il accompagna dans ses revues. C'est là qu'il vit de l'artillerie à cheval, et qu'il se promit d'introduire cette arme en France aussitôt qu'il le pourrait.

Rentré dans sa patrie, il s'occupa avec Malesherbes du sort des protestans, dans l'intérêt desquels, dès 85, il avait fait un voyage à Nîmes; et, de l'aveu du ministre maréchal de Castries, il consacra une somme considérable à l'essai de l'affranchissement graduel des noirs. Ces hommes, achetés à Cayenne pour être rendus à la liberté, furent, malgré les réclamations de madame de Lafayette, vendus comme esclaves par le parti qui triompha au 10 août 1792.

Lafayette avait secondé l'ambassadeur Jefferson dans la formation d'une ligue contre les Barbaresques, ligue que les cours de Versailles et de Londres déjouèrent, en prenant ces pirates sous leur protection.

Plus tard, lorsque la Hollande fut menacée par la Prusse, on voit dans l'ouvrage de M. de Ségur, et par une lettre de M. de Saint-Priest, que Lafayette allait être appelé par les patriotes bataves, si la lâcheté du ministère français n'avait précipité leur ruine. L'indignation que Lafayette témoigna dans cette circonstance fut la même que celle qu'il a récemment manifestée à la tribune, lorsque le gouvernement actuel s'est conduit envers l'invasion autrichienne de l'Italie, comme celui de l'archevêque de Sens l'avait fait à l'égard de l'invasion prussienne en Hollande. Ce dévouement ne fut point oublié par les Hollandais qui, pendant la longue et cruelle proscription de Lafayette, ne cessèrent de lui témoigner l'affection et la gratitude les plus vives.

En 1787, il fit partie de l'*Assemblée des Notables ;* il y dénonça plusieurs abus, proposa la suppression des lettres de cachet et des prisons d'État, obtint un arrêté favorable à l'état civil des protestans, et fit, seul, la demande formelle de la convocation d'une *Assemblée nationale*. Quoi ! lui dit le comte d'Artois, « vous faites la motion des États-Généraux ? » — « Oui, répondit-il, *et même mieux que cela.* »

Lafayette fut membre de l'assemblée provin-

ciale d'Auvergne; il fut le premier, comme propriétaire en Bretagne, à signer les protestations de cette province contre des actes arbitraires. A la seconde assemblée des notables, il insista vivement pour obtenir la double représentation des communes.

Député aux États-Généraux, Lafayette appuya la motion de Mirabeau demandant l'éloignement des troupes et en obtint l'adoption immédiate. Le 11 juillet, au milieu de l'assemblée, alors entourée de troupes et fortement menacée, il proposa sa fameuse déclaration des droits; la voici :

« La nature a fait les hommes libres et égaux; les distinctions nécessaires à l'ordre social ne sont fondées que sur l'utilité générale.

« Tout homme naît avec des droits inaliénables et imprescriptibles; tels sont la liberté de toutes ses opinions, le soin de son honneur et de sa vie, le droit de propriété, la disposition entière de sa personne, de son industrie, de toutes ses facultés, la communication de toutes ses pensées par tous les moyens possibles, la recherche du bien-être et la résistance à l'oppression.

« L'exercice des droits naturels n'a de bornes que celles qui en assurent la jouissance aux autres membres de la société.

« Nul homme ne peut être soumis qu'à des lois consenties par lui ou ses représentans, antérieurement promulguées et légalement appliquées.

« Le principe de toute souveraineté réside dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut avoir une autorité qui n'en émane expressément.

« Tout gouvernement a pour but unique le bien commun. Cet intérêt exige que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, soient distincts et définis, et que leur organisation assure la représentation libre des citoyens, la responsabilité des agens, et l'impartialité des juges.

« Les lois doivent être claires, précises, uniformes pour tous les citoyens.

« Les subsides doivent être librement consentis et proportionnellement répartis.

« Et comme l'introduction des abus et le droit des générations qui se succèdent nécessitent la révision de tout établissement humain, il doit être possible à la nation d'avoir, dans certains cas, une convocation extraordinaire de Députés, dont le seul objet soit d'examiner et corriger, s'il est nécessaire, les vices de la constitution. »

Cette déclaration, la première de toutes en Europe, et la plus simple, servit de base à celle de l'Assemblée constituante. A la même époque, cette assemblée, s'étant déclarée en permanence,

créa un vice-président et nomma Lafayette. Il la présida en cette qualité pendant les nuits du 13 et du 14 juillet, et fit décréter la responsabilité des conseillers de la couronne. Envoyé, le 15, à Paris, comme chef d'une députation de soixante membres, il y fut proclamé commandant général de la garde bourgeoise; le lendemain, il fit publier l'ordre de détruire la Bastille; le 17, il reçut le Roi à la tête de près de deux cent mille hommes diversement armés [1]. Après avoir arraché un grand nombre de victimes à la fureur populaire, mais désespéré de n'avoir pu sauver Foulon et Berthier, il donna sa démission. Les instances des citoyens, et surtout des électeurs et du vertueux Bailly, lui

[1] Lafayette, dit Toulongeon, en parlant de cette époque, Lafayette dont le nom et la réputation acquise en Amérique, étaient liés à la liberté même, Lafayette était à la tête de la garde nationale parisienne; il avait à la fois la confiance entière et l'estime publique dues à de grandes qualités : celle de rallier les esprits, ou plutôt les cœurs, lui était naturelle; un extérieur jeune et rassurant qui plaît à la multitude; des manières simples, populaires et attirantes. Il avait tout pour commencer et terminer une révolution, qualités brillantes de l'activité militaire, et l'assurance tranquille du courage dans les émotions publiques. Lafayette eût suffi à tout, si tout se fût passé en action, si tout se fût fait au grand jour, mais les routes ténébreuses de l'intrigue lui étaient inconnues.

rendirent l'espoir d'arrêter les violences; il se dévoua de nouveau. Les soixante districts de Paris confirmèrent à l'unanimité sa nomination de commandant général, et s'engagèrent, par des arrêtés spéciaux, à le seconder dans ses efforts pour la défense de la liberté et de l'ordre public.

Bientôt après, Lafayette proposa, à l'Hôtel-de-Ville, l'institution régulière de la force armée sous le nom de *garde nationale*. L'antique couleur blanche fut unie aux couleurs de la ville, bleu et rouge. « Messieurs, dit-il, je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde, et une institution à la fois civique et militaire, qui changera le système de la tactique européenne et réduira les gouvernemens absolus à l'alternative d'être battus s'ils ne l'imitent pas, et renversés s'ils osent l'imiter. » La garde nationale de tout l'empire s'organisa à l'instar de celle de Paris, et sous l'influence de son chef qui, cependant, refusa les commandemens spéciaux que des députations et des adresses lui offraient de toutes parts.

On voit dans les mémoires de Bailly que, dès le commencement de septembre 1789, Lafayette obtint, non sans difficulté et par son influence personnelle, l'envoi d'une députation de la

commune à l'assemblée nationale, pour demander quelques innovations immédiates dans la jurisprudence criminelle, telles que la procédure rendue publique, la communication des pièces, des défenseurs accordés aux accusés, la libre communication des prévenus avec leurs familles et leurs amis, la confrontation des témoins : réformes si nécessaires, et dont profitèrent les trois seuls procès politiques qui eurent lieu dans ces premières années. M. de Sèze, avocat du baron de Bezenval, en fit un magnifique éloge, qu'on retrouve encore dans les mémoires et journaux du temps.

Cependant, tandis qu'à Paris les magistrats du peuple et la garde nationale s'épuisaient en efforts pour maintenir l'ordre public, on conspirait de nouveau à Versailles. Le signal fut donné dans le fameux repas des gardes du corps; on y foula aux pieds la cocarde tricolore; les dames y distribuèrent des cocardes blanches; on y cria *à bas la nation!* Le 5 octobre, ces provocations, la disette de pain, les intrigues des factieux produisirent à l'Hôtel-de-Ville la plus violente émeute. Lafayette contint pendant huit heures les flots de cette foule immense qui, de toutes parts, criait : *A Versailles et du pain!* Mais apprenant que de divers autres points de la capi-

tale, plusieurs milliers de furieux se portaient sur Versailles avec des armes et du canon, il demanda et obtint de la commune l'ordre de s'y rendre lui-même avec une partie de la garde nationale. En arrivant à Versailles, il fit renouveler le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Ayant demandé, pour lui seul et les deux commissaires de la commune, l'ouverture des cours du château, remplies alors par le régiment des gardes suisses, il s'avança dans les appartemens encombrés de monde, au milieu d'un morne silence, qui ne fut rompu que par ce cri poussé par un des spectateurs : *Voilà Cromwell!* « *Cromwell,* répondit Lafayette, *ne serait pas entré seul ici.* » Ses procédés envers le Roi et les paroles qu'il lui adressa furent trouvés, même par les courtisans, pleins d'affection et de respect. Cependant Louis XVI ne lui confia que *la garde des postes qu'avaient occupés les ci-devant gardes-françaises.* S'emparer des autres points gardés eût paru un attentat inouï. Le château, la cour intérieure, le côté des jardins, restèrent donc confiés aux gardes du corps et aux Suisses. A deux heures du matin, après avoir visité ses postes, Lafayette voulut parler de nouveau au Roi. On lui dit qu'il dormait. Après cinq heures, la tranquillité régnant par-

tout, Lafayette, exténué de besoin et de fatigue, se rendit à son quartier-général qui avait été établi tout près du château, pour recevoir les rapports, écrire à Paris, prendre quelque nourriture et un peu de repos. Tout-à-coup un officier de ronde accourt vers lui. Une troupe de brigands cachés dans les bosquets du jardin, avait fait une irruption soudaine dans le palais, tué deux gardes du corps, et pénétré jusqu'aux appartemens de la Reine qui, grâce à la courageuse résistance de deux de ses gardes, eut le temps de se sauver chez le Roi.

Ordonner au premier poste de courir aux appartemens qui, malheureusement, se trouvèrent barricadés de ce côté, obstacle qui favorisa la fuite des brigands, sauter sur le premier cheval qui s'offrit à lui, et, pendant que les grenadiers nationaux sauvaient la famille royale et les gardes du corps (dont, soit dit en passant, tous les officiers, à l'exception de quatre, avaient été se coucher), arracher à une multitude qui accourait de toutes parts d'autres gardes du corps saisis dans les rues : telle fut la conduite de la garde nationale et de son chef. Resté seul au milieu d'une foule effrénée, un de ces furieux demanda la tête de Lafayette : il ne la sauva qu'en ordonnant aux autres d'arrêter ce forcené.

Le Roi ayant tenu conseil et annoncé sa détermination de se rendre à Paris, Lafayette, inquiet des démonstrations qui menaçaient encore la Reine, osa lui proposer de venir seule avec lui sur le balcon; et là, ne pouvant se faire entendre de cette multitude, il eut l'heureuse idée de baiser la main de Marie-Antoinette. « *Vive la Reine! vive Lafayette!* » cria-t-on de toutes parts. Il conduisit ensuite sur ce même balcon un garde du corps, et l'embrassa: « *Vivent les gardes du corps!* » s'écria-t-on encore. Rentré dans le cabinet, madame Adélaïde, tante de Louis XVI, l'appela en l'embrassant, le sauveur du Roi et de sa famille. Ce cri de sauveur fut répété les premiers jours par la cour, les gardes du corps et tous les partis. Du reste, jusqu'à leur mort, le Roi, la Reine et madame Élisabeth lui ont rendu publiquement la justice de dire que c'est à lui qu'ils avaient dû leur salut dans cette mémorable circonstance.

La cour se transporta à Paris. Il est faux que les têtes des malheureux gardes aient été portées devant la voiture royale; il est faux aussi que le duc d'Orléans ait été aperçu au château dans ces momens de désordres; il n'y arriva que lorsque tout était fini; mais son nom

avait été compromis, et cela suffisait pour que, dans une conférence que Mirabeau appela *très-impérieuse d'une part, et très-résignée de l'autre*, Lafayette engageât le prince à sortir pour quelque temps du royaume.

Lafayette souhaitait que les gardes du corps partageassent le service du palais avec la garde nationale. L'aristocratie des chefs s'y opposa, et d'ailleurs la cour voulait que le Roi parût être prisonnier. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi que furent réprimés à la fois un complot contre-révolutionnaire, et l'horrible attentat d'une faction coupable.

D'autres actes de fermeté contribuèrent au prompt rétablissement de l'ordre public. Des séditieux qui avaient assassiné un boulanger, furent jugés et pendus ; un attroupement de soldats révoltés fut entouré, dépouillé de l'uniforme et conduit aux prisons de Saint-Denis. Enfin, quoique Lafayette eût souvent des mouvemens populaires à réprimer, et plus encore à calmer par la persuasion, Paris jouit pendant deux ans d'une tranquillité étonnante au sein d'une si grande fermentation.

Les débats de l'Assemblée sont une preuve irrécusable de la liberté des opinions. Celle de la presse, s'exerçant surtout contre les hommes

du pouvoir, fut excessive dans tous les sens, depuis les journaux et pamphlets contre-révolutionnaires, jusqu'aux écrits de ce Marat, savant assez connu, et médecin attaché à la maison du comte d'Artois, qui, parti aristocrate pour Londres, deux mois avant le 14 juillet, revint un mois après démagogue furieux et dénonciateur quotidien de Bailly et Lafayette. Il n'y eut, au milieu de ce conflit que trois hommes traduits en jugement pour crime d'état : Bezenval qui fut acquitté, ainsi que le prince de Lambesc, contumace, et Favras, officier de la maison de Monsieur, depuis *Louis XVIII*, qui vint alors à l'Hôtel-de-Ville attester lâchement qu'il n'existait aucun rapport politique entre Favras et lui, et protester de son attachement à la révolution. Favras fut jugé par le tribunal du Châtelet, d'après les anciennes lois, mais suivant les nouvelles formes favorables aux accusés. « *Vos magistrats*, » avait dit Lafayette aux deux chefs de ce corps, « *sont incapables de se laisser influencer par la crainte, mais ce serait une lâcheté bien superflue, car je vous réponds de tout.* » En effet, le courageux et discret Favras remercia en pleine audience la garde nationale de son zèle à protéger sa personne et l'indépendance de ses juges. Il fut condamné, quoiqu'une des prin-

cipales charges qui pesaient sur lui, le projet d'assassiner le maire et le commandant général, eût été atténuée par une lettre de ces deux fonctionnaires, tendante à invalider ce chef d'accusation.

Lafayette parla souvent dans l'Assemblée nationale sur les désordres qui éclataient dans les diverses provinces; il demanda des décrets répressifs, et des dédommagemens pour les maisons incendiées, par suite de ces désordres, dont il accusa en grande partie l'esprit contre-révolutionnaire. Cette pensée de l'influence du dehors sur les excès de l'anarchie fut souvent reproduite par lui; ce fut aussi celle d'un grand nombre d'amis les plus purs de la liberté et de l'ordre public. « *Ce n'est pas pour le Champ-de-Mars que vous m'immolez*, disait Bailly, *c'est pour le serment du Jeu de Paume.* » On voit d'un autre côté, dans les *Mémoires de madame Campan*, que telle était aussi la pensée de la Reine. Quoi qu'il en soit, c'est en demandant à la tribune des mesures sévères contre les perturbateurs, que Lafayette fit entendre ces paroles qui, depuis, lui furent tant de fois et si amèrement reprochées, que l'*insurrection contre le despotisme était le plus saint des devoirs*, et que *sous un gouvernement libre c'était l'obéissance aux lois.*

Lafayette appuya de tout son pouvoir les mesures de fermeté prises contre la garnison de Nancy, qui s'était insurgée, et il réclama l'approbation de l'Assemblée en faveur de la conduite que M. de Bouillé tint à cette occasion. Il demanda le jury anglais dans toute sa pureté, et lorsqu'éclatèrent ces discussions religieuses dont l'esprit de parti parvint, de part et d'autre, à faire un schisme, il fut, tant à l'Assemblée que dans l'exercice de ses fonctions de commandant général, l'apôtre et le défenseur de la liberté et de l'égalité des cultes; il protégea hautement celui-là même qui était le plus impopulaire et qu'on pratiquait dans sa propre famille; aussi reçut-il les remercîmens de prêtres non assermentés, et de plusieurs couvens de religieuses, où on faisait des prières pour Lafayette; il parla en faveur des propriétaires hommes de couleur. « L'assemblée nationale, dit-il, convoque les colons pour délibérer sur leurs intérêts; aussi n'est-il pas évident que les hommes libres, propriétaires, cultivateurs, contribuables d'une colonie, sont colons? Or, ceux dont il est question sont contribuables, cultivateurs, propriétaires, libres : sont-ils aussi des hommes? moi je le pense, etc. »

Lafayette ne voulut accepter de la commune

de Paris ni dédommagemens, ni appointemens, tout en déclarant cependant qu'il ne mettait pas plus d'importance à les refuser qu'à les recevoir. Le public a su, pour la première fois, par les Mémoires de Bouillé, qu'il avait refusé le bâton de maréchal, l'épée de connétable, et même la lieutenance-générale du royaume; offres positives et plus d'une fois renouvelées. C'est ainsi que, dans les assemblées populaires de l'Hôtel-de-Ville, et particulièrement à l'occasion d'une motion spéciale de l'abbé Fauchet, il avait repoussé les propositions de dictature et de commandement général des citoyens armés. Il alla plus loin : à l'époque de la grande fédération de 90, sachant que toutes les députations arrivaient avec le projet de lui conférer ce commandement général, il se hâta de faire une motion à l'effet d'obtenir un décret tendant à ce que personne ne pût être investi du commandement des gardes nationales de plus d'un département, ou même d'un district. Un jour que, revenant de passer une revue, il était reconduit à l'Assemblée, au bruit des acclamations d'une foule immense et ivre d'enthousiasme, il saisit cette occasion pour déclarer à la tribune sa détermination formelle de rentrer dans la classe des simples citoyens,

aussitôt que la constitution serait terminée.

Dans la fameuse séance où fut proclamée l'abolition des titres nobiliaires, Lafayette appuya vivement cette proposition; il s'opposa même à toute exception en faveur des princes du sang, et il insista pour que le principe constitutionnel d'égalité entre les citoyens fût constaté sur-le-champ.

Le 14 juillet 1790, major-général de la fédération dont le Roi était le chef, Lafayette prêta, sur l'autel de la Patrie, le serment civique, au nom de quatre millions de gardes nationaux représentés par quatorze mille députés. La popularité dont il jouissait éclata à cette époque, et surtout à cette occasion solennelle, avec un enthousiasme qui lui fit dire dans un discours adressé aux fédérés : « Que l'ambition n'ait pas de prise sur vous; aimez les amis du peuple, mais réservez l'aveugle soumission pour la loi, et l'enthousiasme pour la liberté. Pardonnez ce conseil, messieurs, vous m'en avez donné le droit glorieux lorsque, réunissant tous les genres de faveur qu'un de vos frères puisse recevoir de vous, mon cœur, au milieu de sa délicieuse émotion, n'a pu se défendre d'un mouvement d'effroi. » — En prenant congé de lui, les députations lui firent ainsi leurs adieux :

« Les députés des gardes nationales de France se retireront avec le regret de ne pouvoir vous nommer leur chef ; ils respecteront la loi constitutionnelle qui arrête en ce moment l'impulsion de leurs cœurs, et, ce qui doit vous couvrir à jamais de gloire, c'est que vous-même avez provoqué cette loi, c'est que vous-même avez prescrit des bornes à notre reconnaissance. »

Dans la journée du 28 février 1791, après avoir réprimé une émeute excitée à Vincennes, dans le but de l'attirer hors de Paris, lui en fermer les portes, et même attenter à ses jours, Lafayette revint au château, où s'était formé, dans les appartemens et par des passages intérieurs, un rassemblement armé, auquel on a donné le nom de *chevaliers du poignard*. Les murmures de la garde nationale de service avaient suffi pour dissiper cette étrange réunion dont le Roi lui-même blâma l'imprudence et sentit le danger. La présence de Lafayette démentit le bruit de sa mort déjà répandu. Il demanda que les armes déposées, et parmi lesquelles il y avait effectivement des poignards, fussent livrées à la garde nationale, et un ordre du jour annonça que les *chefs de la domesticité*, pour nous servir de ses expressions, avaient reçu l'injonction de ne plus souffrir de pareilles

entreprises. C'est ainsi qu'il eut continuellement à défendre la liberté et l'ordre public contre les complots et les efforts, souvent simultanés, quelquefois combinés, des diverses factions qui, depuis, et lorsque les institutions régulières furent enfin établies, firent une si violente et si funeste explosion.

Le 11 avril de la même année, une émeute, évidemment préparée dans l'ombre, s'étant opposée au voyage ordinaire du Roi à Saint-Cloud, Lafayette fut, pour la première et la seule fois, mécontent de la garde nationale de service; il le fut aussi des autorités civiles et de la cour; il donna sa démission. La commune en corps et tous les bataillons réunis allèrent le conjurer de reprendre le commandement.

L'évasion du Roi, contre laquelle on avait pris toutes les précautions compatibles avec la liberté dont jouissait le chef suprême de l'État, fut pour Lafayette une crise d'autant plus imprévue, que les paroles positives et le ton de sincérité du monarque l'avaient mis récemment dans le cas de démentir les soupçons qui s'élevaient, et de répondre publiquement et sur sa tête que le Roi ne partirait pas [1]. « En effet,

[1] *Histoire de France* de Toulongeon. Voyez les *Pièces justificatives*.

dit un historien, la fureur du peuple contre Lafayette fut extrême; elle s'apaisa quand le peuple vit la tranquillité avec laquelle il s'avançait sans escorte, au milieu des rugissemens d'une foule prodigieuse qui s'était réunie devant l'Hôtel-de-Ville.— Quelques lamentations sur le malheur public qui venait d'arriver, et qui semblaient interpeller Lafayette, lui fournirent l'occasion de dire à ceux qui se désolaient, *que s'ils appelaient cet événement un malheur, il voudrait bien savoir quel nom ils donneraient à une contre-révolution qui les priverait de la liberté.*

Le même témoin oculaire [1], ajoute que dans cette multitude il s'éleva plusieurs voix qui lui offrirent la place vacante, et qu'il repoussa par un sarcasme assez dédaigneux et qui acheva de lui rendre toute sa popularité.

Aussitôt que ce fatal départ, signal trop prévu de guerre civile et étrangère, lui fut connu, Lafayette, sans attendre la réunion de l'Assemblée, et après avoir consulté son président et le maire, prit sur lui seul la responsabilité de signer et d'envoyer sur toutes les routes l'ordre d'arrêter ce qu'il appelait l'enlèvement du Roi. Heureusement pour lui, d'après

[1] Bureaux-Puzy.

les horribles attentats qui eurent lieu depuis, ce ne furent pas ses ordres, nécessairement tardifs, mais bien le malheur d'être reconnu par un maître de poste, qui occasiona l'arrestation de Varennes. La famille royale, en recevant par l'aide-de-camp de Lafayette, le décret de l'Assemblée, parut surprise qu'il commandât encore à Paris; et, en effet, observe Bouillé dans ses Mémoires, la fuite du Roi devait le faire massacrer par le peuple. Il est assez remarquable que le fameux Danton, qui avait naguère reçu 100,000 francs de la cour, fut le seul qui, le même soir, au club des Jacobins, demanda la tête de Lafayette, quoiqu'il sût fort bien que celui-ci connaissait son secret.

Lorsque le Roi et sa famille furent ramenés à Paris, où jusqu'alors ils n'avaient été que surveillés, mais non prisonniers, un décret de l'Assemblée les consigna, sous les ordres du commandant général, à des gardes *personnellement responsables*, et d'autant moins confians qu'ils venaient d'être trompés. Lafayette redoubla de zèle pour garantir la sûreté de la famille royale, mais les honneurs souverains ne furent rendus au monarque qu'après qu'il eut de nouveau reconnu et accepté son titre de roi constitutionnel. Pendant ce temps, Bouillé, ayant, dans sa

lettre de Luxembourg, dit qu'il avait vu un parti qui voulait la république et que Lafayette en était, celui-ci renouvela dans l'Assemblée l'expression de sa fidélité à la constitution qu'elle avait établie. En effet, tandis que deux factions opposées l'accusaient d'avoir connivé à la fuite du Roi, pour fonder la république, disaient les uns, pour servir la cour, disaient les autres; calomnies absurdes et contradictoires, lui, n'employa sa popularité et son pouvoir qu'à assurer l'indépendance des délibérations et l'obéissance aux décrets de l'Assemblée.

Celui du 16 juillet 1791 ayant prouvé la détermination presque unanime de rétablir le Roi, les mécontens se réunirent au Champ-de-Mars dans la matinée du 17, pour signer une protestation contre cette mesure. Ils commencèrent par égorger deux invalides, et portèrent leurs têtes sur des piques. Lafayette y accourut promptement et fit abattre les barrières déjà élevées. Un homme, dont l'arme ne fit pas feu, tenta de lui tirer un coup de fusil à bout portant; l'assassin, que Lafayette fit relâcher, se vanta depuis de ce crime à la barre même de la Convention. D'après la promesse qui leur fut faite que les attroupemens se sépareraient, les officiers municipaux patientèrent jusqu'au soir;

mais comme l'effervescence augmentait, qu'on annonçait des projets hostiles à l'Assemblée nationale, et que ce corps ordonna à la municipalité de rétablir la sûreté publique, celle-ci déploya le drapeau de la loi martiale, et le transporta sur les lieux, ayant à sa tête le maire escorté par un détachement sous les ordres de Lafayette. La municipalité fut assaillie de pierres, et eut même à essuyer quelques coups de feu. La garde nationale riposta, mais en l'air; l'audace des perturbateurs s'en accrut; alors la garde fit feu. Une douzaine d'hommes, suivant le rapport de Bailly, furent tués, autant furent blessés, on a dit que ce nombre était plus considérable, il fut même alors ridiculement exagéré. Quoi qu'il en soit, quelques instans suffirent pour dissiper ce rassemblement, renouvelé avec plus de succès au 10 août et au 31 mai. La municipalité et la garde nationale qui, dans cette malheureuse journée, perdit aussi quelques hommes, reçurent les remercîmens unanimes de l'Assemblée. Il y aurait eu plus de sang répandu si, au moment où on allait mettre le feu à un canon, Lafayette, entraîné par un périlleux dévouement, ne s'était jeté au-devant de la pièce, dont le canonnier effrayé n'eut que le temps de retirer son bras.

Pendant la dernière rédaction de l'acte constitutionnel, Lafayette combattit le projet qui interdisait pour trente ans à la nation le droit de modifier la constitution; lorsqu'elle fut achevée, il fit décréter l'abolition immédiate des procédures relatives à la révolution, de l'usage des passeports, et de toute restriction à la liberté de voyager dans l'intérieur et hors de la France.

Le 8 octobre, il prit congé de la garde nationale par une lettre affectueuse, dans laquelle il lui retrace ses principes de liberté et d'ordre public.

Voici le texte de ce document remarquable:

« Messieurs,

« Au moment où l'Assemblée nationale constituante vient de déposer ses pouvoirs, où les fonctions de ses membres ont cessé, j'atteins également le terme des engagemens que je contractai, lorsque, placé par le vœu du peuple à la tête des citoyens qui, les premiers, se dévouèrent à la conquête et au maintien de la liberté, je promis à la capitale qui en donnait l'heureux signal, d'y tenir élevé l'étendard sacré de la révolution, que la confiance publique m'avait remis.

« Aujourd'hui, messieurs, la constitution a été terminée par ceux qui avaient droit de la faire; et après avoir été jurée par tous les citoyens, par toutes les sections de l'empire, elle vient d'être légalement adoptée par le peuple tout entier, et solennellement reconnue par la première assemblée législative de ses représentans, comme elle l'avait été, avec autant de réflexion que de loyauté, par le représentant héréditaire qu'elle a chargé de l'exécution des lois. Ainsi les jours de la révolution font place à ceux d'une organisation régulière, à ceux de la liberté, de la prospérité qu'elle garantit. Ainsi, lorsque tout concourt à la pacification des troubles intérieurs, les menaces des ennemis de la patrie devront, à la vue du bonheur public, leur paraître à eux-mêmes d'autant plus insensées, que, quelque combinaison qu'on parvînt jamais à former contre les droits du peuple, il n'est aucune ame libre qui pût concevoir la lâche pensée de transiger sur aucun de ses droits, et que la liberté et l'égalité, une fois établies dans les deux hémisphères, ne rétrograderont pas.

« Vous servir jusqu'à ce jour, messieurs, fut le devoir que m'imposèrent et les sentimens qui ont animé ma vie entière, et le juste retour de

dévouement qu'exigeait votre confiance. Remettre actuellement, sans réserve, à ma patrie tout ce qu'elle m'avait donné de force et d'influence pour la défendre pendant les convulsions qui l'ont agitée, voilà ce que je dois à mes résolutions connues, et qui satisfait au seul genre d'ambition dont je sois possédé.

« Après cet exposé de ma conduite et de mes motifs, je ferai, messieurs, quelques réflexions sur la situation nouvelle où nous place l'ordre constitutionnel qui va commencer. La liberté naissait entourée de signes de paix, lorsque ses ennemis, provoquant les défenseurs du peuple, nécessitèrent la naissance inattendue des gardes nationales, leur organisation spontanée, leur alliance universelle, enfin ce développement de forces civiques qui rappelait l'usage des armes à sa véritable destination, et justifiait cette vérité qu'il m'est doux de répéter aujourd'hui, que *pour qu'une nation soit libre, il suffit qu'elle le veuille*. Mais il est temps de donner d'autres exemples, et ceux-là, qui seront encore plus imposans, sont d'une force irrésistible qui ne s'exerce que pour le maintien des lois.

« J'aime à rappeler ici, messieurs, comment, au milieu de tant de complots hostiles, d'intrigues ambitieuses, d'égaremens licencieux,

vous avez opposé à toutes les combinaisons perverses, une infatigable fermeté ; aux fureurs des partis, aux séductions de tous les genres, le pur amour de la patrie ; comment enfin, au milieu des orages de vingt-sept mois de révolution, vous n'avez calculé les dangers que pour multiplier votre vigilance, et leur importance, qu'autant qu'ils pouvaient compromettre ou servir la liberté. Sans doute, nous avons eu trop de désordres à déplorer, et vous savez quelle impression douloureuse et profonde ils ont toujours faite sur moi ; sans doute nous-mêmes nous avons eu des erreurs à réparer ; mais quel est celui qui, en se rappelant non seulement les grandes époques de la révolution où la chose publique vous doit tant, mais encore ce dévouement de tous les instans, ces sacrifices sans bornes d'une portion des citoyens pour la liberté, le salut, la prospérité et le repos de tous ; en réfléchissant surtout à cet état provisoire qui ne fait que cesser pour vous, et où la confiance devait sans cesse suppléer à la loi ; quel est, dis-je, parmi ceux mêmes qui vous provoquaient, et que vous protégiez, celui qui oserait blâmer aujourd'hui les hommages que vous doit un ami sincère, un général juste et reconnaissant ?

« Gardez-vous cependant de croire, messieurs, que tous les genres de despotisme soient détruits, et que la liberté, parce qu'elle est constituée et chérie parmi nous, y soit déjà suffisamment établie. Elle ne le serait point, si d'un bout de l'empire à l'autre tout ce que la loi ne défend pas n'était pas permis ; si la circulation des personnes, des subsistances, du numéraire, éprouvait quelque résistance ; si ceux qui sont appelés en jugement pouvaient être protégés contre la loi ; si le peuple, négligeant ses plus précieux devoirs et sa dette la plus sacrée, n'était ni empressé de concourir aux élections, ni exact à payer les contributions publiques ; si des oppositions arbitraires, fruit du désordre ou de la méfiance, paralysaient l'action légale des autorités légitimes ; si des opinions politiques ou des sentimens personnels, si surtout l'usage sacré de la liberté de la presse pouvaient jamais servir de prétexte à des violences ; si l'intolérance des opinions religieuses, se couvrant du manteau de je ne sais quel patriotisme, osait admettre l'idée d'un culte dominant ou d'un culte proscrit ; si le domicile de chaque citoyen ne devenait pas pour lui un asile plus inviolable que la plus inexpugnable forteresse ; si, enfin, tous les Français ne se croyaient pas solidaires pour

le maintien de leur liberté civile, comme de leur liberté politique, et pour la religieuse exécution de la loi; s'il n'y avait pas dans la voix du magistrat qui parle en son nom, une force toujours supérieure à celle des millions de bras armés pour la défendre.

« Puissent tous les caractères, tous les bienfaits de la liberté, en consolidant de plus en plus le bonheur de notre patrie, récompenser dignement le zèle de toutes les gardes nationales de l'empire, armées pour la même cause, réunies par un même sentiment! et qu'il me soit permis de leur exprimer ici une reconnaissance, un dévouement sans bornes, comme le furent, pendant cette révolution, les témoignages de confiance et d'amitié dont elles m'ont fait jouir.

« Messieurs, en cessant de vous commander, à cet instant pénible de notre séparation, mon cœur, pénétré de la plus profonde sensibilité, reconnaît plus que jamais les immenses obligations qui l'attachent à vous. Recevez les vœux de l'ami le plus tendre, pour la prospérité commune, pour le bonheur particulier de chacun de vous, et que son souvenir, souvent présent à votre pensée, se mêle au serment qui nous unit tous de VIVRE LIBRES OU MOURIR.

LAFAYETTE. »

Il fit le même jour un discours d'adieu à la commune, et quitta cette capitale où il avait constamment joui d'une popularité immense, d'autant plus pure et d'autant plus remarquable qu'elle avait sans cesse été employée à réprimer les intrigues factieuses, les excès de fureur ou la licence qui ont pris depuis un si terrible et si funeste développement. Il se retira dans son pays natal, à cent vingt lieues de Paris. Partout sur son passage on le combla d'honneurs volontaires et de marques d'affection. La garde nationale de Paris lui offrit la statue de Washington, et une épée forgée des verrous de la Bastille. Plusieurs citoyens tentèrent de rappeler Lafayette, en le faisant nommer maire au lieu de Péthion, qui était porté par les Jacobins. La cour employa son influence en faveur de Péthion ; et comme les amis du général savaient qu'il n'ambitionnait pas cette dignité, le candidat des Jacobins et de la cour eut un succès facile.

Pendant ce temps, l'émigration devenait générale ; les rassemblemens s'armaient au dehors ; la coalition se développait; il devint nécessaire de former trois armées de cinquante mille hommes. Luckner, Rochambeau et Lafayette, furent les trois généraux choisis pour les com-

mander. Lorsque, passant par Paris pour se rendre à son quartier-général, Lafayette se présenta à l'Assemblée législative, le Président lui dit que la nation opposait avec confiance à ses ennemis *la Constitution et Lafayette*. Il s'occupa avec succès des moyens de rétablir la discipline, fit un réglement plus sévère que les réglemens en vigueur, et parvint à faire considérer la négligence comme un signe d'aristocratie, et l'exactitude comme le caractère du patriotisme; enfin, il fit naître et régner dans l'armée cette simplicité si opposée à l'ancien luxe des troupes françaises, et qui depuis a tant facilité nos triomphes.

Pendant ce temps, le ministre Narbonne, qui avait la confiance des généraux et des troupes, perdit sa place, et la chute de ses collègues suivit de près la sienne. On leur substitua un ministère que les Jacobins et l'intendant de la liste civile formèrent d'un commun accord; Dumouriez en fut le chef. La guerre ne tarda pas à être déclarée.

Parmi les intrigues étrangères et intérieures qui eurent lieu alors, on en trama une dans le but de perdre Lafayette. Le 24 au soir, il reçut l'ordre de former un corps d'armée et un train d'artillerie pour être le 30 à Givet; il fut

prêt en vingt-quatre heures, et fit en cinq jours cette marche imprévue de cinquante-six lieues, de manière que, tandis que les échecs de Lille et de Mons affligeaient les bons citoyens, on ne put que le remercier, lui, de ses efforts et de son zèle. Il porta sur le pays ennemi un corps qui combattit vaillamment près de Philippeville à Florennes; et ensuite, d'après le plan qui laissait l'offensive au maréchal Luckner, il vint occuper le camp retranché de Maubeuge. Il y eut en avant de cette ville une affaire partielle, dans laquelle le général Gouvion fut tué. Des contre-temps et des lenteurs trop ordinaires aux troupes nouvelles empêchèrent l'effet d'un mouvement sur le flanc de l'ennemi, et donnèrent à celui-ci le temps d'opérer sa retraite.

D'après le premier plan, concerté en présence du Roi, entre le ministre Narbonne et les trois généraux, Luckner devait manœuvrer sur le Rhin, et Lafayette, à la tête de quarante mille hommes, devait entrer dans les Pays-Bas, tandis que l'armée de Rochambeau se tiendrait prête à le soutenir. Mais ce plan fut modifié par Dumouriez et les Jacobins, ses amis d'alors. Rochambeau, abreuvé de dégoûts, donna sa démission; le maréchal Luckner, qui le remplaçait, et à qui était échue l'offensive

des Pays-Bas par la Flandre maritime, jugea à propos de se retirer sur Valenciennes. Lafayette, qui avait occupé Maubeuge, comme moyen de diversion, envoya Bureaux-Puzy pour l'engager à faire une attaque combinée contre les Autrichiens, à peu près au point où s'est donnée la bataille de Jemmapes. Lafayette répondait de ses troupes, et ne doutait pas du succès, car de tous les officiers qui avaient fait la guerre, il était celui et peut-être le seul qui, dès les premiers temps, eût constamment et publiquement prédit l'avantage que devaient avoir sur la vieille tactique et les anciennes armées, nos nouvelles institutions militaires et notre esprit patriotique. Luckner refusa obstinément de se rendre aux instances de son collègue. Cette circonstance ne fut pas une petite mortification pour les ennemis de Lafayette, au dedans et au dehors de l'assemblée, lorsqu'à force de répéter qu'il empêchait Luckner d'attaquer, qu'il lui proposait de marcher sur Paris, et Bureaux-Puzy ayant été mandé à la barre, ils rendirent eux-mêmes nécessaire la publicité de cette correspondance.

Lafayette s'était en même temps engagé dans une guerre plus périlleuse contre la puissance colossale et désorganisatrice des clubs jacobins.

Il savait que les ennemis extérieurs et intérieurs de la liberté avaient formé le projet systématique de la détruire par les excès de la licence; il voyait dans ce qu'il y avait parmi les Jacobins de patriotes sincères, des instrumens involontaires de l'intrigue, de la fureur et de la contre-révolution. Il se décida à les braver, mais il les attaqua seul, et sa lettre du 16 juin à l'Assemblée nationale dénonça franchement cette redoutable association; les Jacobins y étaient nominativement désignés. Voici un extrait de ce document, qui fait époque dans l'histoire du temps :

MESSIEURS,

. . . . . .

« La chose publique est en péril; le sort de la France repose principalement sur ses représentans. La nation attend d'eux son salut, mais en se donnant une constitution, elle leur a prescrit l'unique route par laquelle ils peuvent la sauver.

« Persuadé, Messieurs, qu'ainsi que les droits de l'homme sont la loi de toute assemblée constituante, une constitution devient la loi des législateurs qu'elle a établis, c'est à vous-mêmes que je dois dénoncer les efforts trop puissans que l'on fait pour vous écarter de cette règle que vous avez promis de suivre.

« Rien ne m'empêchera d'exercer ce droit d'un homme libre, de remplir ce devoir d'un citoyen ; ni les égaremens momentanés de l'opinion, car que sont des opinions qui s'écartent des principes! ni mon respect pour les représentans du peuple, car je respecte encore plus le peuple dont la constitution est la volonté suprême ; ni la bienveillance que vous m'avez constamment témoignée, car je veux la conserver, comme je l'ai obtenue, par un inflexible amour de la liberté.

« Vos circonstances sont difficiles. La France est menacée au-dehors et agitée au-dedans. Tandis que des cours étrangères annoncent l'intolérable projet d'attenter à notre souveraineté nationale, et se déclarent les ennemies de la France, des ennemis intérieurs, ivres de fanatisme ou d'orgueil, entretiennent un chimérique espoir, et nous fatiguent encore de leur insolente malveillance.

« Vous devez, Messieurs, les réprimer, et vous n'en aurez la puissance qu'autant que vous serez constitutionnels et justes.

« Vous le voulez, sans doute; mais portez vos regards sur ce qui se passe dans votre sein et autour de vous.

« Pouvez-vous vous dissimuler qu'une faction,

et pour éviter les dénonciations vagues, que la faction jacobine a causé tous les désordres ? C'est elle que j'en accuse hautement. Organisée comme un empire à part dans sa métropole et dans ses affiliations, aveuglément dirigée par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple français, dont elle usurpe les pouvoirs, en subjuguant ses représentans et ses mandataires.

« C'est là, que dans des séances publiques, l'amour des lois se nomme aristocratie, et leur infraction, patriotisme : là, les assassins de Desilles trouvent des triomphes ; les crimes de Jourdan trouvent des panégyristes ; là, le récit de l'assassinat qui a souillé la ville de Metz vient encore d'exciter d'infernales acclamations. Croira-t-on échapper à ces reproches, en se targuant d'un manifeste autrichien, où ces sectaires sont nommés ? Sont-ils devenus sacrés, parce que Léopold a prononcé leurs noms ? Et parce que nous devons combattre les étrangers qui s'immiscent dans nos querelles, sommes-nous dispensés de délivrer notre patrie d'une tyrannie domestique ? Qu'importent à ce devoir et les projets des étrangers, et leur connivence avec des contre-révolutionnaires, et leur influence sur des amis tièdes de la liberté ? C'est

moi qui vous dénonce cette secte ; moi, qui, sans parler de ma vie passée, puis répondre à ceux qui feindraient de me suspecter : « Approchez, dans ce moment de crise, où le caractère de chacun va être connu, et voyons qui de nous, plus inflexible dans ses principes, plus opiniâtre dans sa résistance, bravera mieux ces obstacles et ces dangers, que des traîtres dissimulent à leur patrie, et que les vrais citoyens savent calculer et affronter pour elle.

« Et comment tarderais-je plus long-temps à remplir ce devoir, lorsque chaque jour affaiblit les autorités constituées, substitue l'esprit d'un parti à la volonté du peuple ; lorsque l'audace des agitateurs impose silence aux citoyens paisibles, écarte les hommes utiles, et lorsque le dévouement sectaire tient lieu des vertus privées et publiques, qui, dans un pays libre, doivent être l'austère et unique moyen de parvenir aux premières fonctions du gouvernement ?

« C'est après avoir opposé à tous les obstacles, à tous les piéges, le courageux et persévérant patriotisme d'une armée sacrifiée peut-être à des combinaisons contre son chef, que je puis aujourd'hui opposer à cette faction la correspondance d'un ministère digne produit de son

club ; cette correspondance dont tous les calculs sont faux, les promesses vaines, les renseignemens trompeurs ou frivoles, les conseils perfides ou contradictoires ; où, après m'avoir pressé de m'avancer sans précautions, d'attaquer sans moyens, on commençait à me dire que la résistance allait devenir impossible, lorsque mon indignation a repoussé cette lâche assertion.

« Quelle remarquable conformité de langage, Messieurs, entre les factieux que l'aristocratie avoue, et ceux qui usurpent le nom de patriote ! Tous veulent renverser nos lois, se réjouissent des désordres, s'élèvent contre les autorités que le peuple a conférées, détestent la garde nationale, prêchent à l'armée l'indiscipline, sèment tantôt la défiance et tantôt le découragement.

« Quant à moi, Messieurs, qui épousai la cause américaine, au moment même où ses ambassadeurs me déclarèrent qu'elle était perdue, qui dès-lors me vouai à une persévérante défense de la liberté et de la souveraineté des peuples ; qui, dès le 11 juillet 1789, en présentant à ma patrie une déclaration des droits, osai lui dire : « Pour qu'une nation soit libre, il suffit qu'elle veuille l'être ; » je viens aujourd'hui, plein de confiance dans la justice de notre cause, de mépris pour les lâches qui la désertent, et d'in-

dignation pour les traîtres qui voudraient la souiller ; je viens déclarer que la nation française, si elle n'est pas la plus vile de l'univers, peut et doit résister à la conjuration des rois qu'on a coalisés contre elle. Ce n'est pas sans doute au milieu de ma brave armée que les sentimens timides sont permis : patriotisme, énergie, discipline, patience, confiance mutuelle, toutes les vertus civiques et militaires, je les trouve ici.

« Ici, les principes de liberté et d'égalité sont chéris, les lois respectées, la propriété sacrée ; ici, l'on ne connaît ni les calomnies, ni les factions ; et lorsque je songe que la France a plusieurs millions d'hommes qui peuvent devenir de pareils soldats, je me demande à quel degré d'avilissement serait donc réduit un peuple immense, plus fort encore par ses ressources naturelles que par les défenses de l'art, opposant à une confédération monstrueuse l'avantage de combinaisons uniques, pour que la lâche idée de sacrifier sa souveraineté, de transiger sur sa liberté, et de mettre en négociation la déclaration des droits, ait pu paraître une des possibilités de l'avenir qui s'avance avec rapidité sur nous ! Mais pour que nous, soldats de la liberté, combattions avec efficacité, ou mourions avec fruit pour elle, il faut que le nombre

des défenseurs de la patrie soit promptement proportionné à celui de ses adversaires, que les approvisionnemens se multiplient et facilitent nos mouvemens, que le bien-être des troupes, leurs fournitures, leur paiement, les soins relatifs à leur santé, ne soient plus soumis à de fatales lenteurs ou à de prétendues épargnes qui tournent en sens inverse de leur but.

« Il faut surtout que les citoyens, ralliés autour de la constitution, soient assurés que les droits qu'elle garantit seront respectés avec une fidélité religieuse qui fera le désespoir de ses ennemis cachés ou publics. Ne repoussez pas ce vœu: c'est celui des amis sincères de votre autorité légitime. Assurés qu'aucune conséquence injuste ne peut découler d'un principe pur, qu'aucune mesure tyrannique ne peut servir une cause qui doit sa force et sa gloire aux bases sacrées de la liberté et de l'égalité, faites que la justice criminelle reprenne sa marche constitutionnelle, que l'égalité civile, l'égalité religieuse jouissent de l'entière application des vrais principes.

« Que le pouvoir royal soit intact, car il est garanti par la constitution; qu'il soit indépendant, car cette indépendance est un des ressorts de notre liberté; que le roi soit révéré, car il est investi de la majesté nationale; qu'il puisse

choisir un ministère qui ne porte les chaînes d'aucune faction, et que, s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que sous le glaive de la loi.

« Enfin, que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi; leurs usurpations, à l'exercice ferme et indépendant des autorités constituées; leurs maximes désorganisatrices, aux vrais principes de la liberté; leurs fureurs délirantes, au courage calme et constant d'une nation qui connaît ses droits et les défend; enfin leurs combinaisons sectaires, aux véritables intérêts de la patrie qui, dans ce moment de danger, doit réunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance ou d'une infame spéculation.

« Telles sont, Messieurs, les représentations et les pétitions que soumet à l'Assemblée nationale, comme il les a soumises au Roi, un citoyen à qui on ne disputera pas de bonne foi l'amour de la liberté; que les diverses factions haïraient moins, s'il ne s'était élevé au-dessus d'elles par son désintéressement; auquel le silence eût mieux convenu, si, comme tant d'autres, il eût été indifférent à la gloire de l'Assemblée nationale, à la confiance dont il

importe qu'elle soit environnée, et qui, lui-même, enfin, ne pouvait mieux lui témoigner la sienne qu'en lui montrant la vérité sans déguisement.

«Messieurs, j'ai obéi à ma conscience, à mes sermens, je le devais à la patrie, à vous, au Roi, et surtout à moi-même, à qui les chances de la guerre ne permettent pas d'ajourner les observations que je crois utiles, et qui aime à penser que l'Assemblée nationale y trouvera un nouvel hommage de mon dévouement à son autorité constitutionnelle, de ma reconnaissance personnelle et de mon respect pour elle.

Signé, LAFAYETTE. »

Cette lettre, accuillie par la majorité de l'Assemblée, fut amèrement attaquée par les députés jacobins. Les clubs dénoncèrent à l'envi Lafayette; celui de Paris choisit pour son organe le trop fameux Collot d'Herbois.

Pendant ce temps les intrigues se multiplièrent. On a donné le nom de républicains aux factieux de l'époque, comme on le donna ensuite aux hommes de la terreur; mais il n'était pas question de république au Champ-de-Mars; les aveux de madame Roland et de Brissot en font foi. Les noms du duc de Brunswick, du duc

d'York, étaient prononcés dans les clubs, et l'on a vu ce que devinrent depuis la plupart des soi-disant républicains des temps d'anarchie et de violence.

Cependant soixante-quinze administrations départementales, composées des véritables élus du peuple, avaient adhéré formellement à la lettre de Lafayette, et l'Assemblée nationale recevait tous les jours de nouvelles adhésions dont le cours ne fut interrompu que par la catastrophe du 10 août et les crimes de septembre.

Le commandement de la frontière, partagé, depuis la démission de Rochambeau, entre Luckner et Lafayette, s'étendait, pour le maréchal, du Rhin à Longwy, et pour Lafayette, de Dunkerque à Montmédy. Les deux généraux prévirent aisément que la principale attaque se ferait vers le point de jonction de leurs commandemens respectifs, et malgré les mouvemens simulés des Autrichiens, les cris des jacobins, les dénonciations des journaux, les représentations de ministres subjugués par les clubs, les désobéissances de Dumouriez, brouillé d'abord, et puis, après les plus graves imputations mutuelles, reconcilié avec ses anciens collègues ; malgré tout cela, disons-nous, Luckner et Lafayette portèrent vers les points

menacés les deux corps de troupes qui étaient prêts à se soutenir mutuellement, et à s'opposer au duc de Brunswick. Mais tandis que leurs dispositions militaires, celles entre autres qu'ils faisaient en Flandre, étaient contrariées par des ordres venus de Paris, des intrigues intérieures retardaient la marche même des réquisitions qu'ils avaient ordonnées conformément à la loi. Heureusement que plus tard une partie de ces nouvelles levées arriva à temps dans les plaines de la Champagne. C'est alors qu'une position habilement choisie et hardiment occupée par Dumouriez, successeur de Lafayette; la bataille de Valmy, gagnée par Kellermann et le canon de Daboville; le patriotisme et le courage français; l'imprudente confiance des alliés et le concours des élémens, justifièrent les prédictions du général proscrit, et peut-être que dans cette retraite ce fut un bonheur pour les alliés d'avoir affaire, pour nous servir de l'expression du marquis de Lucchesini, *à un général qui savait négocier.*

Lafayette avait été dénoncé à l'Assemblée nationale par les membres qui, alors, s'étaient constitués les organes, et se croyaient les chefs des Jacobins.

On lui donna le nom de nouveau Cromwell,

non cependant dans le sens honorable de Mirabeau lorsque, impatienté de ses scrupules, il l'appelait *Cromwell-Grandisson*. Et par qui ce reproche d'ambition vulgaire lui était-il adressé? par des hommes dont il avait repoussé les offres de dictature et de commandement général. Il était représenté comme aristocrate par ces mêmes Jacobins qui, dans leurs instructions ministérielles, venaient de lui recommander de ne pas trop se livrer en Belgique à ses sentimens démocratiques, et par d'autres aussi, qu'on a vus depuis couverts de titres et chamarrés d'or et de cordons. De son côté, la cour payait les libelles où il était dénoncé comme royaliste : on l'accusait de se faire un rempart séditieux de son armée.

Cette aveugle obstination de la cour à écarter, par de jalouses méfiances et des calomnies souterraines, les hommes, et surtout l'homme qui plus que tout autre avait, alors, le pouvoir et l'intention de la protéger par des moyens constitutionnels, est un des traits remarquables de l'histoire du temps.

Le 28 juin, Lafayette se présenta seul à la barre de l'Assemblée, pour demander vengeance des violences exercées, le 20, aux Tuileries. Les citoyens qui venaient de l'applaudir l'au-

raient défendu personnellement, mais ils ne lui donnèrent pas l'appui de l'énergie civique que cette circonstance critique aurait exigé. Le Roi devait passer le lendemain une revue de la garde nationale ; il y eut contre-ordre dans la nuit. La cour fit échouer le projet de Lafayette, et le Roi refusa positivement les propositions qu'il lui fit pour le garantir des dangers qui le menaçaient. Lafayette lui avait offert de le conduire en plein jour à Compiègne, distance qu'il pouvait parcourir sans violer la constitution. Là, il eût trouvé un détachement de troupes sûres ainsi que la garde nationale locale, et par une proclamation faite en toute liberté, il aurait recouvré la confiance publique. « Il sauverait le Roi, disaient les courtisans, mais non la royauté, » car pour les courtisans, la royauté constitutionnelle n'était rien. La Reine répondit : « que ce serait trop de devoir encore une fois la vie à M. de Lafayette. » On a su depuis par les Mémoires de M. Hue, premier valet de chambre de Louis XVI, imprimés à l'imprimerie royale, en 1814, que le refus qu'on attribuait seulement aux conseils intérieurs et aux répugnances de la cour pour les patriotes, était spécialement dû « à une lettre du duc de Brunswick, écrite du quartier-général de Co-

blentz. » Le Roi y était conjuré d'attendre « à Paris que les troupes coalisées et les émigrés vinssent l'y chercher. » Lafayette, repoussé dans tous ses efforts pour garantir les jours du Roi et de sa famille, n'eut qu'à poursuivre sa route vers la frontière de Sedan.

Le 8 août, l'Assemblée nationale délibéra sur la dénonciation portée contre Lafayette. Il fut décidé, après de vifs débats, et à la majorité de 407 voix contre 224, qu'il n'y avait pas lieu à accusation. Le lendemain 9, un grand nombre de députés qui avaient voté pour lui, eurent à se plaindre d'outrages et de violences exercés contre eux. La très-grande partie de l'Assemblée se leva (voyez le logographe), en criant : « *Nous le déclarons tous, nous ne sommes pas libres !* » On sait ce qui se passa le 10 août. Lafayette crut devoir résister ; il fut courageusement secondé par la municipalité de Sedan et le département des Ardennes. Les nouveaux ministres lui écrivirent des lettres flatteuses. Les commissaires du parti vainqueur, arrêtés par cette vertueuse municipalité de Sedan, égorgée depuis sur l'échafaud de la terreur, lui firent proposer d'accéder à une révolution, qui, en le débarrassant du Roi, le placerait à la tête du nouvel ordre de choses ; il s'obstina à ne pas reconnaître

la violation des lois jurées. On sait avec quel inflexible dévouement il persista, jusqu'au dernier moment, dans une opposition de plus en plus désespérée. De soixante-quinze départemens qui avaient adhéré à sa lettre du 16 juin, il ne lui restait que celui des Ardennes. Diétrich et ses amis succombaient dans leur résistance à Strasbourg. Les membres de la majorité de l'Assemblée ne se faisaient plus entendre ; les troupes, les généraux, les commandans de ses propres divisions, après s'être, pour la plupart, déclarés en sa faveur, fléchirent et ne tardèrent pas à céder de tous côtés. Tous les moyens furent employés pour lui enlever l'appui du corps qui l'entourait à Sedan ; et, dès le 19 août, il ne lui restait de ressource que dans une rétraction honteuse, une mort sans gloire et sans fruit, ou la chance d'une retraite en pays neutre.

Dans la récente publication des Écrits de Jefferson on trouve une lettre très-curieuse écrite à Lafayette en 1815. Cet illustre chef de la démocratie républicaine rappelle à son ami comment, à l'époque du serment du Jeu-de-Paume, il lui conseilla de s'en tenir aux propositions du Roi jusqu'à ce que la nation française fût plus avancée dans son éducation politique. « Vous fûtes d'un autre avis, ajoute-t-il, et j'ai

reconnu que *vous aviez eu raison*, car votre pays était au niveau de la constitution de 91. Mais lorsqu'en 92 des politiques de cabinet, étrangers à la connaissance des hommes, eurent l'imprudence de compromettre ce qu'on avait gagné sous le nom de monarchie limitée, pour l'incertitude de quelque chose de plus, sous le nom de république, vous vous opposâtes à eux, vous voulûtes vous arrêter à la constitution de l'Assemblée constituante; là encore *vous avez eu raison*, l'expérience l'a prouvé, et de cette fatale erreur de ceux des républicains qui se séparèrent alors de vous, sont venus les souffrances et les crimes de la nation française. Les étrangers eurent le moyen d'anarchiser par la corruption ceux qu'ils ne pouvaient pas vaincre par les armes, d'étouffer les vrais républicains dans le fraternel embrassement des exagérés et des traîtres, et d'amener deux tyrannies sans principes, celle de Robespierre et celle de Bonaparte. » La conduite de Lafayette, voulant, en 89, aller jusqu'à la constitution de 91, et s'y arrêter en 92, ne présente-t-elle pas une frappante conformité avec son programme de l'Hôtel-de-Ville : *un trône populaire entouré d'institutions républicaines ?*

« Ma position est vraiment étrange, » écri-

vait-il de sa prison de Magdebourg au chevalier d'Archenholz, dans une lettre alors secrète, mais imprimée depuis; « j'avais sacrifié des inclinations républicaines aux circonstances et à la volonté de la nation; je servais sa souveraineté dans la constitution qui en était émanée; ma popularité était grande; le corps législatif me défendait mieux le 8 août qu'il ne s'est défendu lui-même le 10; mais j'avais déplu aux jacobins, en blâmant leur aristocratie usurpatrice des pouvoirs légitimes; aux prêtres de toutes les classes, en réclamant contre eux tous la liberté religieuse; aux anarchistes, en les réprimant; aux conspirateurs, en repoussant leurs offres. Voilà quels ennemis s'unirent à ceux que les puissances étrangères, les anti-révolutionnaires, la cour même soudoyaient contre moi. Rappelez-vous, monsieur, l'agression préméditée du 10 août, les forces requises au nom de la loi, égorgées au nom du peuple; les citoyens sans distinction d'âge ni de sexe, massacrés dans les rues, jetés dans des brasiers, dans des prisons pour y être assassinés de sang-froid; le Roi ne sauvant alors sa vie que par une suspension illégale; la garde nationale désarmée, les plus anciens et les plus fidèles amis de la liberté et de l'égalité, un

La Rochefoucauld enfin, désigné aux meurtriers; l'acte constitutionnel devenu un signe de proscription; la presse enchaînée, les opinions punies de mort, les lettres violées et falsifiées, les jurés remplacés par des coupes-têtes, et le ministère de la justice donné à leur chef; les corps administratifs et municipaux de Paris cassés, recréés par une émeute; l'Assemblée nationale forcée, le poignard sous la gorge, à sanctionner ces fureurs; en un mot, la liberté naturelle, civile, religieuse et politique étouffée dans le sang. Que dut penser, que dut faire l'homme qui, n'ayant jamais respiré que pour la liberté, avait le premier, en Europe, proclamé la déclaration des droits; qui avait, sur l'autel de la fédération, prononcé, au nom du peuple français, le serment civique, et regardait alors la constitution, malgré ses défauts, comme le meilleur point de ralliement contre ses ennemis! Quoique la souveraineté nationale fût violée dans les réprésentans comme dans les nouvelles délégations de pouvoirs, je ne voulus point que la force armée cessât d'être obéissante; et c'est aux autorités civiles à portée du camp que je demandai des ordres. Sans doute je souhaitais vivement qu'une réclamation générale rétablît la liberté publique, celle des pou-

voirs constitués ; et si, assurant l'indépendance des élections et des délibérations, la nation avait voulu revoir l'acte constitutionnel, m'en serais-je plaint, moi le premier, le plus opiniâtre défenseur des conventions? Sans doute, j'étais trop loin de m'associer aux crimes commis, et à ceux que je prévoyais, pour ne pas encourager cette résistance à l'oppression, que je regardais comme un devoir ; mais j'ose dire que ma conduite, quelque difficile qu'elle fût, est à l'abri du plus sévère examen.

« Ah! Monsieur, *ajoutait-il*, que je vous sais gré d'avoir compâti à l'inexprimable douleur de mon ame brûlante pour la cause de l'humanité, avide de gloire, chérissant ma patrie, ma famille, mes amis, lorsqu'après seize années de travaux, il fallut m'arracher au bonheur de combattre pour les principes et les sentimens pour lesquels seuls j'avais vécu! Mais que me restait-il à tenter? Vous savez qu'à l'époque du 10 août j'ai résisté le dernier et presque seul : si l'intrigue égarait plusieurs citoyens, la terreur les glaçait presque tous. J'étais destitué, accusé, c'est-à-dire, proscrit. Ma défense eût pu être sanglante, mais inutile; elle ne servait que moi et non là patrie, et l'ennemi était à portée d'en profiter. Je voulus l'attaquer pour

être tué, mais n'y prévoyant aucun avantage militaire, je m'arrêtai. Je voulus aller mourir à Paris, mais je craignis qu'un tel exemple d'ingratitude populaire ne décourageât les futurs moteurs de la liberté. Je partis donc, d'autant plus secrètement qu'un grand nombre d'officiers, et même plusieurs corps auraient pu, dans un tel moment, être entraînés à partir avec moi; et, après avoir pourvu à la sûreté des places et des troupes de mon commandement; après avoir, par une délicatesse qui nous coûte cher, renvoyé de la frontière mon escorte, et jusqu'à mes ordonnances, je m'éloignai, la mort dans le cœur, avec Maubourg [1], dont l'union avec moi est aussi ancienne que notre vie, M. de Puzy et quelques autres amis dont la plupart étaient mes aides-de-camp depuis la création de la garde nationale. M. Alexandre Lameth, décrété, poursuivi, nous rejoignit en route. Nous cherchâmes à gagner la Hollande et l'Angleterre, alors pays neutres: nous étions même sur celui de Liége, lorsque nous rencontrâmes un corps autrichien qui nous livra à la coalition; nous fûmes arrêtés, puis emprison-

[1] Le général et pair Latour-Maubourg, mort dernièrement.

nés, et les quatre membres de l'Assemblée constituante ont été successivement conduits à Luxembourg, Wezel et Magdebourg. »

« On saura, Monsieur, à quel excès cette coalition nous a fait souffrir; mais que sont ces souffrances auprès de celles dont l'injustice du peuple pénètre une ame libre! Ici se venge la triple tyrannie du pouvoir despotique, aristocratique, superstitieux; mais le monstre est blessé à mort. Ici toutes les inventions de l'inquisition et des cachots se multiplient autour de nous; mais ces cruautés nous honorent, et, soit que nos têtes soient réservées pour l'ornement d'un triomphe, soit que l'insalubrité de nos souterrains, la privation d'air et de mouvement, et toutes les tortures morales aient été préférées comme un poison lent, j'espère que la compassion, la discussion, l'indignation sur notre sort sont autant de germes de la liberté qui lui susciteront des défenseurs. C'est pour eux, Monsieur, que, dans la sincérité de mon cœur, je vous lègue ici cette consolante vérité, qu'il y a plus de jouissance dans un seul service rendu à la cause de l'humanité, que la réunion de tous ses ennemis, et que même l'ingratitude du peuple ne peuvent causer de tourmens. »

« Que deviendra cependant la révolution

française ? Quelle que soit la force que l'institution des gardes nationales assure à la France, quels que soient les avantages préparés, malgré tant de contrariétés par les généraux Rochambeau, Luckner et moi, recueillis avec énergie par nos successeurs, peut-on fonder sur l'immoralité, la tyrannie, la désorganisation ? Des hommes, dont la vénalité a lassé tous les partis, dont la bassesse a toujours caressé la main qui donne ou qui frappe, dont le prétendu patriotisme ne fut jamais qu'égoïsme ou envie, des corrupteurs avoués de la morale publique, les auteurs de protestations ou de projets contre la révolution, amalgamés à des ames de boue et de sang, qui l'ont si souvent souillée ! Quels chefs d'une nation libre ! Puissent ses législateurs lui rendre une constitution, un ordre légal ! puissent ses généraux se montrer incorruptibles ! Si cependant, après la convulsion de la licence, il existait un lieu où la liberté combattît encore, combien je maudirais mes fers ! J'ai renoncé à vivre avec mes compatriotes, mais non à mourir pour eux ! Est-il possible, au reste, d'échapper à tant de barrières, de gardes, de chaînes ? Pourquoi non ? déjà un curedent, de la suie, un morceau de papier ont trompé mes geoliers ; déjà au péril de la vie, on

vous portera cette lettre. Il est vrai qu'au danger de la sortie se joignent ceux du voyage et de l'asile. De Constantinople à Lisbonne, du Kamtschatka à Amsterdam (car je suis mal avec la maison d'Orange), toutes les bastilles m'attendent. Les forêts huronnes et iroquoises sont peuplées de mes amis; les despotes d'Europe et leurs cours, voilà les sauvages pour moi. Quoiqu'à Saint-James on ne m'aime pas, il y a là une nation et des lois, mais je voudrais éviter un pays en guerre avec le mien. L'Amérique, cette patrie de mon cœur, me reverra avec joie, et cependant ma sollicitude sur les nouvelles destinées de France, préférerait, pour quelque temps, la Suisse. Mais en voilà trop sur cette idée. J'ai, au lieu d'un remercîment, écrit une lettre, et je vous prie, monsieur, de recevoir, avec mes adieux, l'expression de ma reconnaissance et de mon attachement. »

LAFAYETTE.

On aurait vraisemblablement laissé passer ces officiers, si Lafayette n'avait pas été reconnu. Ils firent, au moment de leur arrestation, une déclaration officielle de leurs sentimens patriotiques, ne voulant pas, dirent-ils, être confondus avec les émigrés armés contre leur patrie.

Les dix-huit officiers qui, pour sauver leur tête, avaient dû suivre leur général, furent envoyés à Anvers, et relâchés un mois après; mais les quatre constituans furent conduits d'abord à Namur et à Nivelles. A Namur, le commandant de la place, marquis de Chasteler, dit à Lafayette que M. le prince Charles avait été chargé par leurs altesses royales de causer avec lui sur la situation de la France, et il lui fit entendre que, d'après les sujets de plaintes qu'il avait contre sa patrie, on espérait tirer de lui quelques renseignemens. « Je ne sais, répondit Lafayette, si on a donné pareille commission, mais je ne pense pas que personne ose s'en acquitter près de moi. » Le soir, le marquis de Chasteler, prenant à part Lafayette, lui montra un projet de lettre qu'on allait, disait-il, écrire à leurs altesses royales la gouvernante des Pays-Bas et le duc de Saxe; on y parlait des opinions de Lafayette d'une manière inexacte, et particulièrement on lui supposait des regrets sur l'abolition de la noblesse. « Je vous sais gré de vos intentions, dit-il à M. de Chasteler; mais je dois vous déclarer que si vous travestissiez ainsi mes principes et mes sentimens, je serais obligé de démentir hautement les assertions que votre bienveillance vous a inspirées. »

A Nivelles, une commission vint de Bruxelles, pour inventorier ce qu'on supposait pouvoir appartenir au roi de France : « Je vois, répliqua Lafayette, qu'à ma place le duc de Saxe-Teschen aurait volé le trésor de l'armée. » Ce général gouverneur répondit à sa demande d'un passeport, qu'on le réservait pour l'échafaud. Le comte de Clairfayt s'était présenté pour profiter de la désorganisation qu'il espérait savoir être le résultat du départ de Lafayette ; mais, grâce aux précautions de celui-ci, il trouva son armée hors d'atteinte, et les commissaires eux-mêmes attestèrent ce dernier service. De Nivelles, les quatre députés constituans furent transférés à Luxembourg. Il y eut là une tentative d'une troupe furieuse d'émigrés pour assassiner Lafayette ; elle avait été précédée par un pamphlet de Rivarol, portant cette épigraphe.

Et dubitamus adhuc mercedem extendere factis.

Le commandant autrichien prit des mesures pour que cette attaque ne se renouvelât pas. Dans le même temps, les clubs jacobins retentissaient de vociférations contre Lafayette, pour avoir voulu, ce qui était vrai, conclure avec le duc de Saxe-Teschen un cartel où les émigrés, assimilés à ce qu'étaient dans la révo-

lution américaine les Torys au service de l'Angleterre, auraient également joui des droits de prisonniers de guerre; stipulation que non seulement aucun des généraux français, mais aucun des généraux ennemis, ni des cabinets étrangers, n'a depuis daigné demander.

« Les quatre constituans furent, » dit M. de Ségur dans son *Histoire de Frédéric Guillaume*, « conduits et renfermés à Wezel, où ils étaient gardés à vue par des bas officiers, dont la consigne était de les fixer constamment et de ne rien répondre à leurs questions.

« Lafayette étant tombé dangereusement malade, on refusa à Maubourg la permission de voir son ami près d'expirer. Une crise salutaire l'ayant sauvé des portes du tombeau, le roi de Prusse, croyant pouvoir profiter de son abattement, lui fit proposer, pour adoucir son sort, de donner des plans contre la France; mais il prouva, par une réponse énergique, son mépris pour une pareille proposition [1]. Alors on redou-

[1] On trouve cette circonstance rapportée dans un discours de Fox : « Avec cette même perversité diabolique, « dit-il, qui a suggéré depuis aux ministres de l'empereur « de tendre des embûches à la courageuse piété de la « femme, on a cherché à séduire la loyauté du mari. On « a osé espérer que le brave Lafayette voudrait renoncer

bla de rigueurs envers lui ; bientôt après on les jeta dans une charrette, et on les transféra à Magdebourg, refusant toujours de les informer de l'existence de leurs familles, sur le compte desquelles les proscriptions de France leur faisaient éprouver les plus vives inquiétudes [1].

« Ils restèrent un an à Magdebourg dans un souterrain humide, obscur, entouré de hautes palissades, et fermé par quatre portes successives garnies de fer et de cadenas. Cependant leur sort leur semblait plus doux, parce qu'on

« à cette réputation éclatante et si justement acquise, « qu'il voudrait flétrir les lauriers dont il était couvert, « sacrifier ce noble caractère qui fleurira dans les annales « du monde, et vivra dans les hommages de la postérité, « lorsque les rois et la couronne qu'ils portent seront « tombés en poussière ; mais Lafayette, tout en éprouvant « la mesure qui l'exilait de sa patrie, était trop magna- « nime pour favoriser les desseins de ceux qui s'étaient « ligués contre elle. Un tel acte de perfidie ne pouvait « approcher de ce cœur qui n'a pas cessé un instant de « nourrir le feu sacré du patriotisme le plus pur et le plus « religieux. »

[1] Les ministres américains à Londres et à La Haye obtinrent enfin que dans les prisons prussiennes, ils pussent recevoir leurs lettres ouvertes, et y répondre sous les yeux du commandant. Il n'en fut plus de même à Olmütz, jusqu'à ce que l'arrivée de son épouse apprît à Lafayette qu'elle vivait encore.

leur permettait quelquefois de se voir, et qu'on les promenait une heure par jour dans un bastion.

Le roi de Prusse envoya tout à coup l'ordre de transférer Lafayette à Neiss; Latour Maubourg sollicita vainement d'y être enfermé avec lui, on le conduisit à Glatz, où bientôt on amena également Bureaux de Puzy. Mais ce ne fut qu'au moment de les livrer à l'Autriche qu'on les réunit tous trois à Neiss.

Alexandre Lameth, dangereusement malade, ne put être transporté avec ses compagnons d'infortune.

Après de vives sollicitations, sa mère, qui par ses vertus, jouissait d'une considération si méritée, obtint de Frédéric Guillaume, que son fils restât prisonnier dans ses états; et quelque temps après, la paix ayant été conclue entre ce monarque et les Français, elle parvint à lui faire rendre la liberté.

Le roi de Prusse qui ne voulait pas que la paix qu'il venait de faire en France, le forçât à relâcher ses victimes, livra ses prisonniers à l'Autriche; on les conduisit à Olmütz.

On déclara à chacun d'eux, en les renfermant séparément dans leurs cellules, « qu'ils ne « verraient plus à l'avenir que leurs quatre mu-

« railles ; qu'ils n'auraient de nouvelles ni des « choses, ni des personnes ; qu'il était défendu, « même aux geoliers, de prononcer leurs noms, « et que dans les dépêches de la cour, ils ne « seraient désignés que par leurs numéros ; « qu'ils ne seraient jamais rassurés sur le sort « de leurs familles, ni sur leur existence réci- « proque ; et que cette situation portant natu- « rellement au suicide, on leur interdisait cou- « teau, fourchette, et tous moyens quelconques « de destruction. »

« Après trois attestations de médecins sur l'indispensable nécessité de faire respirer à Lafayette un air un peu plus pur que celui de son cachot, après avoir trois fois répondu que Lafayette n'était point encore assez mal, on lui permit enfin de se promener, sans attacher à cette faveur aucune condition expresse, mais en le surveillant avec rigueur ; car il est faux que Lafayette ait joui de cette liberté, ainsi qu'on a voulu le faire croire, en vertu d'un engagement d'honneur de ne pas chercher à s'évader.

On connaît l'entreprise du docteur Bollmann et du jeune Huger, fils du major Huger, de la Caroline du Sud, chez lequel Lafayette avait débarqué la première fois en Amérique. »

« Bollmann, étant parvenu, après plusieurs

mois de tentatives infructueuses, à faire tenir secrètement un billet au prisonnier, exécuta le projet le plus hardi : il se rendit à Vienne, en ramena le jeune Huger, se porta avec lui sur le lieu où on devait conduire Lafayette pour prendre l'air, et tous deux tentèrent de l'enlever au moment où, ayant écarté quelques-uns de ses gardiens, il s'efforçait de désarmer celui qui restait près de lui.

Dans cette lutte, Lafayette se donna un violent effort dans les reins, et le caporal-geolier, contre lequel il combattait et qu'il avait désarmé, lui déchira la main jusqu'à l'os.

Ses généreux défenseurs parvinrent à le mettre à cheval, avec un tel oubli de leur propre sûreté, qu'ils eurent peine à retrouver leurs chevaux pour s'échapper eux-mêmes. Cette perte de temps et les cris des gardiens avaient attiré du monde et des troupes ; Huger [1] fut bientôt pris. Lafayette, séparé de Bollmann, fut arrêté à huit lieues d'Olmütz, d'autant plus facilement qu'il était sans armes. Bollmann parvint dans les états prussiens ; mais le roi de Prusse eut l'inhumanité de le livrer aux Autrichiens.

[1] Le généreux Huger se livra pour faciliter la fuite des deux autres.

Tandis que Lafayette, réservé pour l'échafaud, était torturé dans les prisons d'Olmütz, sa femme, incertaine de son existence, et condamnée à d'éternelles douleurs, attendait chaque jour, dans les prisons de Paris, qu'on la conduisît au supplice par lequel avait péri la meilleure partie de sa famille. La chute des tyrans lui sauva la vie; mais elle ne recouvra que très-long-temps après sa liberté, et les forces nécessaires pour exécuter ses desseins. Débarquée à Altona, le 9 septembre 1795, elle partit pour Vienne sous le seul nom de Motier, avec un passeport américain, et arriva à Vienne avant qu'on pût être prévenu de son dessein et armé contre ses réclamations [1].

Le prince de Rozemberg, touché de ses vertus, obtint pour elle et pour ses filles une audience de l'empereur, dont on croit pouvoir rapporter fidèlement tous les détails.

Madame Lafayette, dont le but principal était de partager la captivité de son mari, en obtint la permission; et trouvant l'empereur assez facile sur ce point, elle tenta de lui faire sentir qu'il devrait, en consultant la justice et l'huma-

[1] Elle avait envoyé le jeune Georges Lafayette en Amérique, chez le général Washington, où il trouva une seconde maison paternelle.

nité, rendre la liberté à Lafayette. Ce prince lui répondit : « Cette affaire est compliquée; « j'ai les mains liées là-dessus ; mais j'accorde « avec plaisir ce qui est en mon pouvoir, en « vous permettant de rejoindre M. de Lafayette: « je ferais comme vous, si j'étais à votre place. « M. de Lafayette est bien traité; mais la pré- « sence de sa femme et de ses enfans sera une « consolation de plus. » L'empereur ajouta : « Chez nous on prend les prisonniers d'état, on « les numérote, et on ne sait plus ce qu'ils de- « viennent ; je sais ça par exemple. »

« Il est facile de juger quelle impression dut recevoir Lafayette à l'apparition subite de sa femme et de ses enfans, dont l'existence était depuis long-temps pour lui un objet de crainte et d'incertitude, et ce que ses tendres et jeunes filles dûrent éprouver avec leur mère, à l'aspect de ses membres décharnés et de son extrême pâleur; mais on ne s'attend pas à voir leurs embrassemens suspendus par l'ordre de remettre tout ce qu'elles portaient sur elles.

« Enfin, la santé de cette malheureuse femme, altérée par seize mois de prison et d'affreux chagrins en France, présentant tous les symptômes d'une prochaine dissolution de la masse du sang, elle crut devoir tenter quelques efforts

pour conserver ses jours, et elle écrivit à l'empereur pour lui demander la permission de passer une semaine à Vienne, d'y respirer un air plus sain, et d'y consulter un médecin. Après deux mois d'un silence qui suppose l'obligation de consulter pour les moindres choses, le commandant de la prison, jusque là inconnu à M. de Lafayette, entra chez elle, ordonna, sans qu'on sache pourquoi, que ses jeunes filles fussent mises dans une chambre à part, signifia à madame de Lafayette, la défense de jamais paraître à Vienne, et lui donna la permission de sortir, à condition de ne jamais rentrer; il lui prescrivit d'écrire et de signer son choix; elle écrivit :

« J'ai dû à ma famille et à mes amis de de-
« mander les secours nécessaires à ma santé;
« mais ils savent bien que le prix qu'on y attache
« n'est pas acceptable pour moi. Je ne puis
« oublier que, tandis que nous étions prêts à
« périr, moi, par la tyrannie de Robespierre,
« mon mari, par les souffrances physiques et
« morales de sa captivité, il n'était permis
« d'obtenir aucune nouvelle de lui, ni de lui
« apprendre que nous existions encore, ses en-
« fans et moi; et je ne m'exposerai pas à l'horreur
« d'une nouvelle séparation. Quels que soient

« l'état de ma santé, et les inconvéniens de ce « séjour pour mes filles, nous profiterons avec « reconnaissance de la bonté qu'a eue pour nous « Sa Majesté impériale, en nous permettant de « partager cette captivité dans tous ses détails [1].

Signé, NOAILLES-LAFAYETTE.

[1] Après la proscription de Lafayette, le ministre Rolland chargea un commissaire spécial d'amener à Paris sa femme qui était restée avec sa famille dans sa retraite d'Auvergne; c'était l'époque des massacres de septembre. L'administration départementale du Puy (Haute-Loire) eut le courage de désobéir et de confier l'épouse et la famille de Lafayette à la responsabilité offerte par leur propre commune. Le hasard nous ayant fait retrouver dans une collection particulière l'original de deux lettres écrites à cette occasion au député Brissot, nous croyons devoir les consigner ici comme un nouveau témoignage du caractère de cette digne épouse de Lafayette, la seule femme que nous sachions s'être refusée, dans les prisons de la terreur, à profiter du prétexte de mort civile ou d'un divorce simulé, pour faire oublier un mari proscrit, et qui s'obstinait à signer du nom de *femme Lafayette*, alors le plus proscrit de tous les noms, les pièces mêmes qu'elle savait devoir passer sous les yeux des bourreaux.

Au Puy, dép. de la Haute-Loire, ce 12 septembre 1792.

« Monsieur,

Je vous crois réellement fanatique de la liberté, et c'est dans ce moment un honneur que je fais à bien

« A partir de ce moment, aucune réclamation n'a été faite ; et ces malheureuses femmes respiraient dans leurs chambres, qu'on

peu de personnes. Je n'examine pas si ce fanatisme, comme celui de la religion, agit ordinairement contre son objet, mais je ne saurais me persuader qu'un ami zélé des noirs puisse être un suppôt de la tyrannie, et je pense que si le but de votre parti vous passionne, souvent ses moyens vous répugnent. Je suis sûre que vous *estimez*, je dirai presque que vous *respectez* M. Lafayette comme un ami courageux et fidèle de la liberté, lors même que vous le persécutez parce que des opinions contraires aux vôtres, sur la manière dont elle peut être affermie en France, soutenues par une conduite et un courage tel que le sien, et par une fidélité inébranlable à ses sermens, peuvent s'opposer aux vues du parti que vous avez embrassé, et à votre nouvelle révolution. Je crois tout cela, et c'est pourquoi je m'adresse à vous, dédaignant de m'adresser à d'autres. Si je me trompe, mandez-le-moi, ce sera la dernière fois que je vous importunerai.

Une lettre de cachet de M. Rolland, du 2 septembre, motivée sur un arrêté du comité de sûreté générale, du 19 août, m'a fait amener ici lundi dernier par un particulier, juge-de-paix de cette ville, qu'elle chargeait de m'amener à Paris, avec mes enfans (*s'ils étaient rencontrés avec moi*), et après s'être concerté pour cela avec le département de la Haute-Loire, dans

peut appeler des cachots, un air si infect par l'effet des exhalaisons d'un égout et des latrines de la garnison, placés sous les fenêtres de

l'étendue de la juridiction duquel se trouvait ma retraite. J'avoue, avec douleur, que le procureur général, syndic du gouvernement, a eu la faiblesse de donner au commissaire de M. Rolland une réquisition pour la force armée, et, avec reconnaissance, que ce commissaire et les troupes qui l'accompagnaient ont eu toutes sortes de soins de nous, pendant la route. Ma fille aînée était avec moi, et loin de chercher à se cacher, elle a été charmée que ces ordres lui fussent communs. Une tante de mon mari, pour laquelle je suis restée loin de lui tout l'hiver dernier, a bien voulu m'accompagner ici.

Lorsque M. Aulagnier (c'est le nom du commissaire) me demanda où je voulais aller dans cette ville, je répondis que je voulais me placer sous la sauvegarde de la municipalité, et aller au département, auquel seul, dans la ville du Puy, il appartenait de donner des ordres à Chavaniac, lieu de mon domicile, attendu qu'il est du district de Brioude, canton de Paullaguet. Ce que je dis en arrivant au lieu des séances, et qui fut résolu entre le conseil général et le commissaire qui m'avait arrêtée, se trouve à peu près entièrement consigné au procès-verbal où j'ai exprimé mon vœu, et fait mes demandes au département... Ma tante désirait que je parlasse des fatigues du voyage, après tant

Lafayette, que les soldats qui leur portaient à manger se bouchaient le nez en ouvrant leur porte.

d'épreuves que ma santé a souffertes, mais je n'ai pas voulu donner de prétextes, ayant d'aussi bonnes raisons pour ne pas aller à Paris. J'allais parler des dangers que pouvaient y faire craindre les événemens du 2 septembre, mais, ayant demandé la date de la lettre de M. Rolland, et la voyant datée de ce jour même, j'ai voulu lui épargner des réflexions qui l'eussent pu choquer, car je ne veux pas lui dire des injures. Je me suis contentée de dire aux membres du département que puisque j'étais sous leur sauvegarde, c'était à eux de prévoir et de prévenir les dangers que je pourrais avoir à redouter; ils vont écrire de concert avec M. Aulagnier, et je m'en fie à leur prudence.

J'ignore quelle sera leur réponse. Il est aisé de voir que, si elle est dictée par la justice, elle me rendra ma liberté indéfinie; si elle est selon le vœu de mon cœur, elle me permettra de me réunir à mon mari, qui me demande en Angleterre, dès qu'il sera délivré de sa captivité, afin que nous allions ensemble nous établir en Amérique, aussitôt que le voyage sera praticable; mais si l'on veut absolument me retenir en otage, on adoucirait ma prison en me permettant de la choisir à Chavaniac, sur ma parole et la responsabilité de la municipalité de mon village.

Si vous voulez me servir, vous aurez la satisfaction

Les trois prisonniers, Maubourg, Lafayette et Puzy, ont été enfermés pendant trois ans et cinq mois dans le même corridor, sans se voir

d'avoir fait une bonne action en adoucissant le sort d'une personne injustement persécutée, et qui, vous le savez, n'a pas plus de moyens que d'envie de nuire.

Signé, NOAILLES-LAFAYETTE.

Au même.

Au Puy, ce jeudi au soir, 4 oct., veille de mon départ pour Chavaniac.

Je ne devrais plus vous écrire, Monsieur, après l'usage que vous faites de mes lettres, mais les sentimens de révolte qu'avaient fait naître dans mon ame et mon injuste captivité, et surtout la dure obligation de m'adresser aux ennemis de ce que j'aime, ceux mêmes que les calomnies rebattues que M. Rolland m'a adressées n'ont pu manquer d'exciter dans mon cœur, sont tous surmontés, depuis les nouvelles d'hier, par le sentiment des alarmes et de ma vive douleur de la captivité bien plus affreuse de celui qui mérite plus que moi d'être libre, puisqu'il a bien plus travaillé que moi pour la liberté de ses concitoyens.

Ne vous attendez donc plus à trouver dans mes expressions ni amertume, ni même la fierté de l'innocence opprimée; je plaiderai ma cause avec l'unique

et sans qu'on voulût leur donner la moindre nouvelle réciproque. »

A l'époque de l'insurrection Lyonnaise, deux

désir de la gagner. J'ai déjà écrit à M. Rolland. Le dernier courrier, je venais de lire dans votre gazette, dans laquelle seule je trouve des nouvelles de mon mari, qu'on le séparait de MM. de Maubourg et Bureaux de Puzy, et qu'on le transférait à Spandau. Son malheur, les risques de sa santé, tout ce que je crains encore... ce que j'ignore, tous ces maux à la fois ne sont pas réellement supportables pour moi, fixée loin de lui. Et lorsque je pense quels services peuvent rendre à la patrie toutes les tortures de mon cœur, je ne puis croire qu'on persévère à me lier par les chaînes les plus pesantes : une parole que j'ai offerte peut-être trop légèrement, mais qui est le prix de l'adoucissement que l'on accorde à ma prison, et la crainte d'exposer les administrations responsables, lien non moins sacré pour moi. En vérité, Monsieur, c'est mettre beaucoup trop d'importance à ma personne, et beaucoup trop peu à une vexation, que de continuer à me retenir.

Après tout ce que votre crédit a fait, après tout ce que vous osez depuis quelque temps avec courage contre une faction meurtrière, je ne puis croire que vous ne puissiez et ne vouliez obtenir du comité la révocation entière de son arrêté. Il fut pris à une époque où il craignait que l'opinion de M. Lafayette

hommes d'opinion et de situation différentes, le publiciste d'Archenholt, et le très-royaliste mais généreux Lally-Tollendal, imaginèrent de

pût soutenir encore quelques citoyens dans sa fidélité à la constitution; je ne puis croire que vous n'obteniez que l'ordre de M. Rolland, qui ne s'appuie que sur cet arrêté, soit aussi révoqué, et que ma liberté me soit rendue tout entière. Il est impossible qu'un certificat de résidence dans les fers des ennemis pour s'être dévoué à la cause de la liberté, ne vaille pas à la femme de M. Lafayette les mêmes avantages que vaudrait à celle d'un artiste le certificat qui répondrait qu'il voyage pour s'intruire de son art. Je ne parlerai pas de la barbarie qu'il y a en général à garder des femmes comme otages; mais je dirai qu'il est dans l'impuissance absolue de nuire ou de servir aucune cause; souffrez que je le répète, il a fallu l'y réduire pour qu'il ne servît plus la cause de la liberté!

J'avoue, Monsieur, que je ne pourrai jamais croire que celui qui poursuit, depuis tant d'années, l'abolition de l'esclavage des noirs, puisse refuser d'employer son éloquence pour délivrer d'esclavage une femme qui ne demande d'autre liberté que celle d'aller s'enfermer dans les murs ou du moins autour des murs de la citadelle de Spandau. M. Rolland veut bien m'assurer qu'il est dans la persuasion que je ne *puis ni ne veux nuire* : alors il faut me délivrer; car, d'après les principes avoués par M. Rolland lui-même,

représenter aux puissances que l'arrivée de Lafayette à Lyon, en ralliant la nombreuse portion constitutionnelle de France, et avec son crédit sur la garde nationale, pourrait seule peut-être arrêter les massacres de la terreur : c'était mal les connaître. « Lafayette, se dit-on, sans doute, comme en 92, sauverait ses amis et les nôtres, mais au profit de la liberté. » En effet tandis que Lyon, patriotiquement insurgée contre l'oppression, demandait à marcher en avant, la junte secrète ne voulait en faire

on doit faire le bien de tous avec le moins de mal possible pour chacun. Ma liberté n'en ferait à personne. Laissez les ennemis étrangers assouvir leur haine contre un sincère ami de la liberté, ne vous unissez pas à eux pour le persécuter dans ce qui lui est cher, et qu'au moins ils voient qu'il est dans notre patrie des représentans courageux du peuple qui abhorrent les crimes inutiles, soutiennent l'innocence, au moins quand elle est faible et qu'elle souffre.

J'ose attendre de cette lettre une prompte réponse. Elle peut vous faire juger que je suis bien malheureuse; mais aucune expression ne peut peindre l'état violent de mon cœur, ni la reconnaissance que je devrais à mes libérateurs, tels maux qu'ils m'aient causés jusque là.

Signé, NOAILLES-LAFAYETTE.

qu'une place d'armes pour l'étranger, et les nobles et humaines démarches du comte de Lally et du respectacle prussien Archenholt ne produisirent que de nouvelles précautions contre l'évasion du prisonnier. Cette circonstance a été rappelée récemment par M. Prunelle, président de la commission de réception, dans sa harangue au général Lafayette, au nom de la population Lyonnaise.

Dans un billet de Lafayette, échappé à la vigilance de ses gardiens et publié depuis, nous trouvons le jugement suivant sur le prétendu républicanisme de la terreur, et sur la perfide diplomatie des monarques alliés. « Je ne parlerai point des affaires publiques ; un homme mort depuis vingt-et-un mois les jugerait mal ; la liberté dont l'Europe sent le besoin, que l'Angleterre perd à regret, que la France rappelle par des vœux secrets, n'en est pas moins assassinée par la double faction des comités jacobins et des cabinets coalisés ; s'il est étrange de respecter des brigands parce qu'ils se disent patriotes, et de se croire libres parce qu'une vingtaine de mots républicains a été cousue au plus infame système de tyrannie, il ne l'est pas moins de s'imaginer que la souveraineté nationale, placée entre cette nouvelle usurpation et

l'antique rébellion des despotes, puisse gagner quelque chose au succès des alliés; et lors même que ceux-ci déguiseraient l'aristocratie, l'intolérance et l'autorité arbitraire sous quelques dehors soi-disant constitutionnels, je ne puis en vérité me persuader que la cause de l'humanité doive être réellement servie par les puissances conjurées contre elle. »

Pendant que les rois de l'Europe et tous les partisans de l'ancien ordre de choses, exerçaient ainsi leur implacable haine, la réputation, la fortune, les familles et les amis de ces proscrits étaient livrés à toutes les fureurs des partis anarchistes et terroristes qui se succédaient en France; l'accusation de *Fayettisme* était un arrêt de mort; on la trouve seule sur des écrous, et même dans des condamnations. Et combien n'a-t-on pas vu de bons citoyens, d'hommes recommandables par leurs vertus ou leurs talens, professer jusque devant les tribunaux révolutionnaires et sur l'échafaud, leur attachement à ses principes et à sa personne! « Voilà une compagnie de fayettistes, » disait à la première bataille de Fleurus un officier général, en passant devant un bataillon de garde nationale. « Oui, nous le sommes, s'écria le capitaine, et nous allons vous montrer com-

ment ils se battent. » Ils furent presque tous tués. Lafayette était en même temps, de la part des amis de la liberté dans les deux hémisphères, l'objet du plus ardent intérêt et des plus vives réclamations. Les journaux patriotes d'Allemagne, d'Angleterre, d'Amérique, retentissaient de son nom. Le président des États-Unis, Washington, envoya un ministre à Berlin, et écrivit personnellement à l'empereur d'Autriche. Deux motions spéciales en faveur de ces prisonniers de la coalition furent faites au parlement d'Angleterre par le général Fitz-Patrick. Soutenues par toute l'éloquence des orateurs de l'opposition, elles furent combattues [1] par tous les sophismes et l'influence du

[1] « Je ne croirai jamais, disait noblement Fitz-Patrick, que ce pays puisse haïr un homme né en France, « parce que cet homme a institué dans l'origine ces « gardes nationales qui, après avoir maintenu, pendant « deux ans, sous ses ordres, la sûreté, les propriétés et « le repos de la capitale de la France, ont mis ensuite « ce pays à même de maintenir son indépendance, et « d'établir le gouvernement de son choix contre tous les « efforts de l'Europe conjurée. Encore moins consacre- « rai-je l'idée que sur un seul coin de terre britannique, « que dans les replis d'un seul cœur anglais puissent se « cacher des conceptions assez étroites, une vengeance « assez basse, pour voir l'ami et le pupille de l'illustre

ministère. Dans tous les cas, ces efforts eussent été insuffisans contre une animadversion si violente et si invétérée. La France victorieuse s'occupa enfin des prisonniers d'Olmütz ; les conseils se mirent en mouvement ; le directoire chargea ses plénipotentiaires, les généraux Bonaparte et Clarke, de demander, avant la signature de la paix, la délivrance de Lafayette, Latour-Maubourg et Bureaux-de-Puzy. Cette négociation dura encore cinq mois, et Napoléon a souvent répété depuis que, de toutes ses négociations avec les puissances étrangères, celle-ci avait été la plus difficile, tant était grande leur répugnance à se dessaisir de leur proie! Mais qui pouvait résister aux armes triomphantes de la France et à l'ascendant prodigieux de Bonaparte! On fit néanmoins une tentative pour imposer des conditions aux prisonniers, à qui toute communication était interdite. Le lieutenant-général, marquis de Chasteler, en fut chargé ; on jugera la nature de cette démarche par la déclaration suivante de Lafayette.

« La commission dont M. le marquis de

« Washington périssant dans un cachot, à raison de ses « principes politiques, fût-il même vrai qu'il eût puisé « ces principes en soutenant la cause de l'Amérique « contre la Grande-Bretagne. »

Chasteler est chargé me paraît se réduire à trois points : 1° Sa Majesté Impériale souhaite faire constater notre situation ; je ne suis disposé à lui porter aucune plainte. On trouvera plusieurs détails dans les lettres de ma femme transmises ou renvoyées par le gouvernement autrichien ; et, s'il ne suffit pas à sa Majesté Impériale de relire les instructions envoyées de Vienne en son nom, je donnerai volontiers à M. le marquis de Chasteler les renseignemens qu'il peut désirer.

« 2° Sa Majesté l'Empereur et Roi voudrait être assurée qu'immédiatement après ma délivrance je partirai pour l'Amérique : c'est une intention que j'ai souvent manifestée ; mais, comme, dans le moment actuel, ma réponse semblerait reconnaître le droit de m'imposer cette condition, je ne pense pas qu'il me convienne de satisfaire à cette demande.

« 3° Sa Majesté l'Empereur et Roi m'a fait l'honneur de me signifier que, les principes que je professe étant incompatibles avec la sûreté du gouvernement autrichien, elle ne veut pas que je puisse rentrer dans ses États sans sa permission spéciale. Il est des devoirs auxquels je ne puis me soustraire ; j'en ai envers les États-Unis, j'en ai surtout envers la France, et

je ne dois m'engager à quoi que ce soit de contraire aux droits de ma patrie sur ma personne. A ces exceptions près, je puis assurer M. le général, marquis de Chasteler, que ma détermination invariable est de ne mettre le pied sur aucune terre soumise à l'obéissance de sa majesté le roi de Bohème et de Hongrie. » Maubourg et Bureaux-de-Puzy firent aussi leurs déclarations, et les trois prisonniers signèrent en conséquence l'engagement suivant :

« Je, soussigné, m'engage envers Sa Majesté l'Empereur et Roi de n'entrer dans aucun temps dans ses provinces héréditaires, sans avoir obtenu sa permission spéciale, sauf les droits de ma patrie sur ma personne. »

Alors les portes de la prison parurent se refermer pour toujours. Pendant ce temps, les ambassadeurs autrichiens assuraient au quartier-général d'Italie que les prisonniers étaient en liberté, et Bonaparte devina que c'était un mensonge. Mais le héros de l'Italie envoya M. Louis Romeuf, ancien aide-de-camp de Lafayette, pour traiter directement avec le ministre Thugut; et, enfin, le 23 septembre, les prisonniers sortirent de leur captivité et furent conduits à Hambourg où une fête les attendait à bord des bâtimens des États-Unis;

ils furent d'abord remis au consul américain, comme l'avait demandé le cabinet de Vienne, et s'empressèrent de se rendre chez le ministre de la république française, et d'arborer la cocarde nationale.

Cependant les prisonniers d'Olmütz, délivrés avec éclat par la ferme insistance de leur gou vernement, accueillis et environnés de considération par ses agens à l'extérieur, furent encore long-temps avant de rentrer dans leur patrie. Il eût fallu manifester leur adhésion à la journée du 18 fructidor, et cet acte de faiblesse ne convenait pas à des hommes qui avaient tant sacrifié et tant souffert plutôt que d'adhérer, en 92, à la violation du trône constitutionnel et de la représentation nationale. De plus, ils se firent un devoir sacré de comprendre dans l'expression de leur reconnaissance, la portion du gouvernement et des conseils qui avait concouru avec le parti vainqueur à leur délivrance, et qui venait d'être déportée et proscrite. Chose remarquable, ce fut à cette même époque, alors que Lafayette était traité au-dehors en général citoyen, et que le ministre de France assistait comme témoin au mariage de sa fille chez le consul français, qu'on acheva de vendre en France le reste de ses biens. Il

avait refusé les émolumens et dédommagemens qui lui avaient été offerts dans les premiers jours de la révolution, et cependant une très-grande partie de sa fortune avait été dépensée pour la cause populaire [1].

Lafayette passa quelque temps dans le Holstein, pays neutre; il alla ensuite en Hollande, d'après l'invitation spéciale de cette république, encore pleine du souvenir des anciens rapports qu'il avait eus avec elle et les proscrits bataves de 1787. C'est là qu'ayant appris la mémorable journée du 18 brumaire, il prit sur-le-champ le parti de se rendre à Paris sans permission ni radiation préalable; il se contenta d'écrire aux consuls provisoires que, puisqu'ils professaient de nouveau les principes de 89, sa place, à lui, était en France. Ses compagnons et lui ne tardèrent pas à être réintégrés dans leurs droits de citoyens. Lafayette se retira à la campagne.

[1] On sait qu'alors les États-Unis votèrent à Lafayette le nombre d'arpens de terre dans les meilleurs cantons de la Louisiane, qui revenaient à son grade, et qu'il avait refusés dans le temps. On se souvient aussi qu'en 1815 le congrès a fait au soldat de la liberté le magnifique présent d'un million en argent et d'une étendue considérable de terre dans les Florides, en alléguant avec une exquise délicatesse que c'était une compensation de ses dépenses primitives.

Son fils entra dans l'armée, où il servit avec distinction. Appelé à siéger au conseil départemental de la Haute-Loire, il s'y refusa. Voici le discours qu'il adressa à ses concitoyens, dans cette circonstance :

« Après avoir concouru à une révolution vertueuse, où les républiques américaines ont trouvé la liberté et le bonheur, j'étais déjà vétéran de la cause des peuples, lorsque la France adopta ces vérités éternelles qui, invoquées depuis par les opprimés de tous les partis, ont sans cesse dénoncé les faibles qui en souffrirent la violation, et les violateurs qui les souillèrent par un culte mensonger.

« Investi moi-même de la confiance publique et d'une popularité que je ne préférai jamais à mes devoirs, j'osai me flatter qu'après avoir surmonté, avec mes concitoyens, les orages de leur totale rénovation, je les laisserais à portée d'en recueillir les fruits; et, si cette ambition fut justifiée par quelques services, je le dois surtout au patriotisme de mes amis, à cette force instituée pour le maintien de l'ordre légal, comme pour la destruction des coalitions hostiles, qui, paralysée dans son existence sédentaire, a si glorieusement rempli sa destination extérieure.

« Rappelé ensuite de ma retraite au comman-

dement, frappé de l'urgence de nos dangers civils, je me dévouai sans ménagement au besoin de les dénoncer, à l'espoir, encouragé par le vœu général, de les prévenir; mais quoique ma conduite au 10 août 1792 soit l'action de ma vie la plus méritoire, je ne me permets ici que de rendre hommage aux dignes martyrs de la souveraineté nationale et des lois jurées, qui, en soutenant la royauté constitutionnelle, exercèrent au plus haut degré les vertus républicaines.

« Loin de regretter, dans ma douloureuse expatriation, ces précautions pour le salut de l'armée, cette répugnance à priver la frontière d'un seul homme pouvant encore la défendre, qui nous fit tomber, mes compagnons et moi, dans les mains des ennemis, je regarde comme le moindre de mes malheurs une captivité adoucie par les plus honorables suffrages, les plus touchantes consolations, terminée par les triomphes de notre patrie, et qui, en caractérisant pendant cinq années les haines de nos puissans geoliers, a peut-être servi de contre-poison à leurs intrigues.

« Ah! les malheurs que rien ne termine, que rien n'adoucit, ce sont ceux qui, en inondant la France de sang, ont couvert mon cœur d'un

deuil éternel. La souffrance intolérable, c'est de voir le crime acharné à défigurer, à faire détester ce qu'on chérit le plus : temps affreux qui, étant le fruit de l'anarchie, de la tyrannie et de la soumission aux oppresseurs, doivent nous fortifier dans l'inflexible amour de la liberté !

« La délivrance des prisonniers d'Olmütz, dont deux, Latour-Maubourg et moi, avaient eu l'honneur d'être vos députés, demandée depuis long-temps par le gouvernement de notre pays, pressée par le zèle de ses plénipotentiaires et les victoires de Bonaparte, ne s'effectua que vers le 18 fructidor. J'avais abjuré toute prétention à mon retour sous le régime résultant de cette journée, et auquel ont succédé les bienfaits, les espérances et les engagemens du 18 brumaire. Je crus alors qu'il m'appartenait de mettre fin à ma proscription, et, après avoir informé de mon arrivée les consuls provisoires et réclamé le rappel de mes camarades d'exil, principal objet de mon empressement, j'attendis notre radiation commune dans la retraite absolue à laquelle je me suis voué, et où, loin des affaires publiques, et me consacrant enfin au repos de la vie privée, je forme des vœux ardens pour que la paix

extérieure soit bientôt le fruit des miracles de gloire qui viennent de surpasser les prodiges des campagnes précédentes, et pour que la paix intérieure se consolide sur les bases essentielles et invariables de la vraie liberté.

« Heureux que vingt-trois années de vicissitudes dans ma fortune et de constance dans mes principes m'autorisent à répéter que si, pour recouvrer ses droits, il suffit toujours à une nation de le vouloir, elle ne les conserve que par une austère fidélité à ses obligations civiques et morales! »

« Les relations du général Lafayette et du premier consul, » dit M. Bignon dans son récent ouvrage, « avaient été quelque temps très-amicales. Plus d'une fois ils avaient eu ensemble des conversations de trois à quatre heures. Pour le général Bonaparte, M. de Lafayette était déjà de l'histoire ancienne. Dans le compagnon d'armes de Washington, dans l'ancien commandant de la garde nationale de 1789, il honorait des vertus qui n'étaient pas à son usage. Souvent il avait montré, et il montrera encore plus tard, le désir d'attacher, de quelque manière, M. de Lafayette à son gouvernement; celui-ci ne répondait pas à cette intention. Tandis que le premier consul va

croître en grandeur et malheureusement en pouvoir, le général Lafayette conservera dans sa retraite le culte de la liberté. Ils se trouveront en scène l'un et l'autre sous de tristes auspices, en 1815. »

Dans une de ces conversations, Lafayette avait blâmé le projet du concordat. « En consacrant, comme vous le devez, la liberté religieuse, » disait-il au premier consul, « ne créez pas une religion de l'état, laissez chacun, comme aux États-Unis, payer son culte et nommer ses ministres; les ames vraiment pieuses ne demandent pas mieux et vous béniront; les dévots politiques diront que vous ne faites pas assez, quelques anti-religieux, que vous faites trop; ils auront également tort [1]. »

[1] M. Bignon rétablit ainsi la suite de cette discussion : « Avouez, disait le général Lafayette au premier consul, « que cela n'a pas d'autre objet que de casser la petite « fiole? (C'est-à-dire d'élever une barrière entre les « Bourbons et le clergé français.) — Vous vous moquez « de la petite fiole et moi aussi, reprit le premier consul; « mais croyez qu'il m'importe beaucoup, au-dedans comme « au dehors, de faire déclarer le pape et tous ces gens-là « contre la légitimité des Bourbons. Je retrouve tous les « jours cette sottise dans les négociations. Les diocèses « de France sont encore régis par des évêques à la solde des « ennemis; d'ailleurs, ne venez-vous pas de me reprocher

Plusieurs démarches furent faites, mais inutilement, pour déterminer Lafayette à entrer au Sénat. Napoléon prit enfin le parti d'en parler à Lafayette. La réponse de celui-ci fut franche et ne les brouilla point. Il prit aussi, d'accord avec le premier consul, sa retraite de général. « Associé dès l'origine aux institutions qui ont triomphé de l'Europe, écrivait-il au ministre, uni de cœur à la gloire des généraux de la république, je n'ai jamais cessé d'être leur camarade, et je ne prétends pas, après tant de victoires, être leur concurrent; je vous prie donc, si vous pensez que je doive obtenir ma retraite, de vouloir bien la demander au premier consul. »

Mais à l'époque du consulat à vie, il vota en ces termes: « Je ne puis voter pour une telle magistrature, jusqu'à ce que la liberté publique ait été suffisamment garantie. Alors je donne ma voix à Napoléon Bonaparte. » Sa lettre à cette occasion a été souvent publiée: « Général, lui disait-il, lorsqu'un homme, pénétré de la

« un acte de tyrannie contre un prêtre? » (On avait fait renfermer ce prêtre comme fou, à cause d'un sermon séditieux.) « J'en conviens, c'est un acte de tyrannie, mais « quel autre moyen de les contenir tant qu'ils ne seront « pas soumis à une discipline? »

reconnaissance qu'il vous doit et trop sensible à la gloire pour ne pas aimer la vôtre, a mis des restrictions à son suffrage, elles sont d'autant moins suspectes que personne ne jouira plus que lui de vous voir premier magistrat à vie d'une république libre. Le 18 brumaire sauva la France [1], et je me sentis rappelé par les professions libérales auxquelles vous avez attaché votre honneur. On vit depuis, dans le pouvoir consulaire, cette dictature réparatrice qui, sous les auspices de votre génie, a fait de si grandes choses, moins grandes cependant que ne le sera la restauration de la liberté. Il est impossible que vous, général, le premier dans cet ordre d'hommes qui, pour se comparer et se placer, embrassent tous les siècles, vouliez qu'une telle révolution, tant de victoires et de sang, de douleurs et de prodiges, n'aient pour le monde et pour vous d'autre résultat qu'un régime arbitraire. Le peuple français a trop connu ses droits pour les avoir oubliés sans retour. Mais peut-être est-il plus en état aujourd'hui que dans son effervescence de les recouvrer utilement; et vous, par la force de

[1] Ce n'est pas, en effet, au 18 brumaire, mais au 18 fructidor, que fut détruite la constitution de l'an 3.

votre caractère et de la confiance publique, par la supériorité de vos talens, de votre existence, de votre fortune, pouvez, en rétablissant la liberté, maîtriser les dangers, rassurer les inquiétudes. Je n'ai donc que des motifs patriotiques et personnels pour vous souhaiter, dans ce complément de votre gloire, une magistrature permanente; mais il convient aux principes, aux engagemens, aux actions de ma vie entière, d'attendre, pour lui donner ma voix, que la liberté ait été fondée sur des bases dignes de la nation et de vous. J'espère que vous reconnaîtrez ici, général, comme vous l'avez déjà fait, qu'à la persévérance de mes opinions politiques se joignent des vœux sincères pour votre personne, et un sentiment profond de mes obligations envers vous. »

« Alors, dit M. Bignon, cessèrent les communications du général Lafayette et du premier consul. »

Lafayette vécut retiré à Lagrange, héritage de sa belle-mère, la duchesse d'Ayen, immolée sur l'échafaud révolutionnaire avec sa fille aînée et la maréchale de Noailles. Il s'y livra avec ardeur et succès à une grande exploitation agricole. Son fils resta au service, malgré la malveillance marquée de l'Empereur, qui avait

applaudi à son début, et qui, depuis, se refusa toujours à l'avancement demandé pour lui par ses généraux. Il ne demanda sa démission qu'après la paix de Tilsitt et avant la guerre d'Espagne. Bientôt leur tranquille retraite fut empoisonnée par un affreux malheur. Le ciel, pour nous servir des expressions du général Fitz-Patrick, lui avait accordé d'être l'époux d'une femme dont le nom sera révéré aussi long-temps que la vertu sublime commandera le respect, et que l'affliction non méritée inspirera la compassion au cœur des hommes. « Modèle d'héroïsme [1], mais aussi de toutes les vertus, son sang reçut, dans sa captivité et ses malheurs, le poison qui, après de longues souffrances, termina sa vie le 24 décembre 1807. Elle mourut entourée de sa famille nombreuse qui adressait en vain au ciel des vœux ardens pour sa conservation. Elle ne pouvait plus parler, et sa bouche souriait encore à l'aspect de son époux et de ses enfans qui arrosaient son lit, son visage et ses mains de leurs larmes. Fidèle à tous ses devoirs, ils furent toujours ses seuls plaisirs; ornée de toutes les vertus, pieuse, modeste, charitable, sévère pour elle-même, indulgente pour les

[1] Dit M. de Ségur.

autres, elle fut du petit nombre des personnes dont la réputation pure a reçu un nouvel éclat des malheurs de la révolution. Ruinée par nos orages, à peine paraissait-elle se rappeler qu'elle avait joui d'une grande fortune. Elle fut le bonheur de sa famille, l'appui des pauvres, la consolation des affligés, l'ornement de sa patrie et l'honneur de son sexe. » (*Journal de l'Empire du* 25 *décembre* 1807).

Cependant le prodigieux génie de Bonaparte poursuivait son ambitieuse et brillante carrière; tous les souverains, toutes les aristocraties religieuses, civiles et militaires étaient à ses pieds[1]; les frontières de l'empire étaient reculées bien au-delà des limites naturelles et désirables. Il distribuait les trônes; et en même temps il avait abattu les signes et les formes de la liberté, dénaturé la patriotique institution du jury, détruit la représentation nationale en la réduisant à un vain et muet simulacre, rétabli un corps de clergé, l'aristocratie nobiliaire, la censure de la presse, les lettres de cachet, les prisons d'état, les tribunaux d'exception; détruit

[1] « Et de ses pieds on peut voir la poussière
« Empreinte encor sur le bandeau des Rois. »

BÉRANGER.

les élections municipales et départementales, et l'institution de la garde nationale; désarmé et asservi le peuple français, et tous les peuples du continent. La déplorable et gigantesque catastrophe de Russie devait amener le terme de cette prodigieuse destinée. Il se manifesta alors une réaction des peuples subjugués et une indifférence du peuple jusqu'alors vainqueur, que les calculs du despotisme impérial avaient désintéressé de la chose publique; en sorte que sous le plus grand général depuis César, et malgré les efforts de son génie et d'une armée incomparable, la France vit l'ennemi dans sa capitale, perdit toutes les conquêtes de la révolution et quelques possessions de l'ancien régime, et se retrouva sous le sceptre des Bourbons, qui durent leur retour aux fautes de Napoléon, comme il avait dû sa chute, ainsi qu'il l'observa lui-même, à la puissance des idées libérales.

Pendant ces événemens, comme pendant le cours de la première restauration, et au second avénement de l'Empereur, Lafayette, dont l'attitude avait été une sorte de protestation continuelle contre la violation de ses principes, ne prit aucune part aux affaires. Mais lorsque le congrès de Vienne eut mis Bonaparte hors la

loi, que la coalition des puissances s'ébranla de nouveau contre la France, pour rétablir Louis XVIII par la force des armes, il sortit de sa retraite. Dans cette dernière occasion, invité par le prince Joseph, *au nom de la liberté et de la patrie, à venir reconnaître lui-même la valeur des garanties données à la nation, et par là même aux puissances étrangères,* il avait répondu: *qu'un tel appel, dans la crise où l'on était, ne lui permettait pas d'hésiter; mais qu'il y apportait un grand fonds d'incrédulité, qui compensait sa trop grande confiance de l'an* 8.

Il blâma dans l'acte additionnel l'initiative prise par le pouvoir, et qui aurait dû être laissée à une représentation nationale; il refusa la pairie héréditaire comme étant une institution contraire à sa doctrine politique, et ne voulut point consentir à renouer ses rapports individuels avec l'Empereur, prévoyant, dit-il, que son incorrigibilité le mettrait tôt ou tard en opposition avec lui. Cependant il ne s'en montra pas moins déterminé à le servir de tout son pouvoir, et de l'influence que lui donnait sa qualité de député populaire, dans ses efforts pour repousser l'invasion et l'influence étrangères, ainsi que les princes qui se trouvaient dans les rangs des ennemis et sous la protection de leurs

baïonnettes. Il fit à sa commune et dans le collége départemental de Seine-et-Marne, toutes réserves pour les droits de la nation en général et ceux de chaque citoyen, et n'en fut pas moins élu président et ensuite premier député. Lafayette ne se prêta pas au projet qu'on avait conçu de le nommer président de la chambre, mais il fut un des vice-présidens, et pressa la formation d'une nouvelle constitution. Dans la commission de l'adresse, il réclama une rédaction conforme à la dignité nationale. « L'empereur Napoléon, dit M. Lafayette, descendant graduellement de sa magistrature nationale, pour s'asseoir sur un trône sans barrières, a semblé vouloir nous punir de l'abus des formes républicaines, en nous faisant sentir tout le poids de la monarchie absolue. Il fondit ensemble les hommes et les idées de deux régimes arbitraires, à l'exclusion des principes de 89, et s'avança peu à peu vers le despotisme, à travers l'insouciance publique. »

Le général Lafayette, en exprimant son désir que l'assemblée prît une attitude capable d'inspirer de la confiance à la nation et à l'Europe, dit que sa conduite allait décider si elle serait appelée la *représentation du peuple français*, ou simplement le *club Napoléon*. Il s'occupait avec

dévouement de tous les moyens de résistance demandés par l'Empereur, et s'affligeait de sa répugnance à employer les masses nationales, nommément la grande levée que la Bretagne lui avait fait offrir, lorsque le désastre de Waterloo, l'arrivée de Napoléon, le projet instant, avéré, quoiqu'on l'ait nié depuis, de dissoudre la chambre des représentans, et les sinistres prévisions de ses serviteurs les plus dévoués, nécessitèrent d'autres mesures.

Dans ce moment de crise, le 21 juin, Lafayette, sans avoir eu le temps de prévenir ses collègues, monta à la tribune, et dit :

« Lorsque, pour la première fois depuis bien des années, j'élève une voix que les vieux amis de la liberté reconnaîtront encore, je me sens appelé, Messieurs, à vous parler des dangers de la patrie, que vous seuls à présent avez le pouvoir de sauver.

« Des bruits sinistres s'étaient répandus : ils se sont malheureusement confirmés. Voici le moment de nous rallier autour du vieux étendard tricolore, celui de 89, celui de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public ; c'est celui-là seul que nous avons à défendre contre les prétentions étrangères et contre les tentatives intérieures. Permettez, Messieurs, à un vétéran de cette

cause sacrée, qui fut toujours étranger à l'esprit de faction, de vous soumettre quelques résolutions préalables dont vous apprécierez, j'espère, la nécessité.

Art. 1er. La chambre des représentans déclare que l'indépendance de la nation est menacée.

2. La chambre se déclare en permanence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison, quiconque se rendrait coupable de cette tentative serait traître à la patrie, et sur-le-champ jugé comme tel.

3. L'armée de ligne et les gardes nationales qui ont combattu et combattent encore pour défendre la liberté, l'indépendance et le territoire de la France, ont bien mérité de la patrie.

4. Le ministre de l'intérieur est invité à réunir l'état-major général, les commandans et majors de légion de la garde nationale parisienne, afin d'aviser aux moyens de lui donner des armes, et de porter au plus grand complet cette garde citoyenne, dont le patriotisme et le zèle, éprouvés depuis vingt-six ans, offrent une sûre garantie à la liberté, aux propriétés, à la tranquillité de la capitale, et à l'inviolabilité des représentans de la nation.

5. Les ministres de la guerre, des relations extérieures, de l'intérieur et de la police, sont invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'assemblée. »

L'assemblée adopta sur-le-champ ces résolutions, mais quelques hommes eurent l'adresse de faire ajourner l'article relatif à la garde nationale, qui eût mis sur-le-champ cinquante mille hommes sous la main de l'assemblée, pour sa propre défense et celle de la capitale. Néanmoins, plusieurs bataillons vinrent spontanément se ranger autour de la représentation nationale et de leur ancien général, ne prenant des ordres que des inspecteurs de la salle.

Dans le comité secret qui fut tenu le soir, Lucien Bonaparte, commissaire de l'Empereur, s'étant permis une allusion à la légèreté du peuple français, M. de Lafayette se leva, et prononça de sa place, avec un sang-froid imposant, les paroles suivantes : « C'est une assertion calomnieuse, que celle qu'on vient de proférer. Comment a-t-on osé accuser la nation d'avoir été légère et peu persévérante à l'égard de l'empereur Napoléon ? Elle l'a suivi dans les sables d'Égypte et dans les déserts de Russie, sur cinquante champs de bataille, dans ses désastres comme dans ses victoires, et c'est pour

l'avoir suivi que nous avons à regretter le sang de trois millions de Français. » Ce peu de mots fit une profonde impression sur l'assemblée, et Lucien même s'inclina respectueusement devant le digne vétéran de la liberté.

Dès que Napoléon eut envoyé son abdication on créa un gouvernement provisoire. Tout faisait croire que Lafayette en ferait partie, et il en eût alors été le président. Son intention connue était de faire un appel au peuple français, de soulever en armes toute la nation à l'appui d'une armée encore nombreuse, et il ne doutait pas que, mieux encore qu'en 92, ces gardes nationales, ces troupes de ligne expérimentées ne fussent en état de chasser les ennemis, avec lesquels il n'aurait traité qu'en dehors des frontières, laissant la nation se donner à elle-même une constitution et des destinées de son choix. L'intrigue, l'ignorance, d'anciennes préventions et de nouveaux complots prévalurent. Lafayette venait de refuser les ouvertures des divers partis, voulant se conserver indépendant pour le plus grand bien de la liberté et du pays. La proposition du duc d'Otrante et de MM. Dupin et Regnault, à la séance du 22 juin, avait été de nommer cinq commissaires, *trois* choisis *dans* la chambre des représentans, et

deux nommés dans celle des pairs. Le bruit public désignait *dans* celle des pairs, MM. Fouché et Carnot; parmi les députés, les généraux Lafayette et Grenier, et un troisième sur lequel on était encore indécis. Ces dispositions changèrent par une espèce de mystification dont furent dupes plusieurs personnes. On substitua, dans une seconde rédaction, la préposition *par* à la préposition *dans*. Celle des représentans fit ses choix la première. On lui persuada de nommer les deux pairs à charge de revanche : elle nomma Carnot et Fouché; Lafayette et Grenier furent ballottés; celui-ci l'emporta. On croyait, deux heures avant le scrutin, que Lafayette passerait le premier; il n'en fut pas ainsi; non que ses amis particuliers, cette fois comme dans l'affaire de la présidence, eussent éloigné de lui cet honneur : ils le portèrent, au contraire, avec empressement; mais beaucoup d'intérêts et de passions travaillèrent contre lui. L'influence que le parti royal pouvait avoir, si ce n'est au sein, du moins autour de la chambre, fut dirigée contre un homme pour lequel il avait récemment encore manifesté son animadversion [1], et qui ne pouvait entendre à aucune

[1] Cette malveillance se reproduit d'une manière aussi

transaction, aux dépens de certains principes positifs. Beaucoup de républicains qui l'avaient proscrit, en l'appelant *aristocrate* et *royaliste*, couverts aujourd'hui de titres et de cordons, lui

âcre que mensongère dans une histoire de la Restauration récemment publiée, et dont on reconnaît, à plusieurs signes évidens, que beaucoup de renseignemens ont été donnés par ces mêmes hommes qui intriguaient alors pour le compte de Louis XVIII, autour de la chambre des représentans et avec Fouché lui-même; de ces hommes qui poursuivaient de leur ingratitude et de leur haine ce même Napoléon dont ils avaient été les serviles valets; tandis qu'au contraire Lafayette s'était occupé d'assurer son passage aux États-Unis, et lui avait témoigné, dans cette circonstance, tous les sentimens compatibles avec ses devoirs patriotiques.

M. Galatin, que l'Europe et particulièrement la France connaissent par ses travaux diplomatiques, et que l'Amérique compte, avec orgueil, au nombre des plus constans et plus habiles défenseurs de ses libertés, haranguant, en 1825, Lafayette au nom des habitans d'*Union-Town*, rendit un éclatant témoignage à sa générosité envers l'empereur Napoléon.

« Cependant, lui dit-il, le colosse tombe; et, tandis « que les flatteurs le trahissaient et l'abandonnaient, « vous, qui lui aviez résisté lorsqu'il était au faîte du « pouvoir, vous vous rappelâtes, seulement alors, que « vous dûtes à ses premières victoires d'être délivré « des prisons d'*Olmütz*, et vous fûtes un des premiers « à proposer des moyens de salut qu'on cherchait alors à

reprochaient de conserver des inclinations et des intentions *républicaines*, et de n'être pas plus favorable à la nouvelle hérédité nobiliaire qu'il ne l'avait été à l'ancienne. On répandit le bruit qu'il refuserait; qu'il se réserverait pour la garde nationale, pour l'ambassade : il n'eut que 142 voix. Si cette affectation à repousser les intérêts des partis lui fut défavorable, le duc d'Otrante, au contraire, se trouva porté par les bonapartistes qui le savaient en correspondance avec M. de Metternich, pour la régence; par les conventionnels qui se rappelaient d'anciennes liaisons, et surtout par les vœux ardens des royalistes qui comptaient exclusivement sur lui. La droiture républicaine de Carnot, ses rapports, dans cette dernière crise, avec Bonaparte, à la conversion duquel il croyait, et qu'il avait regardé, dans la sincérité de son patriotisme, comme le *palladium* de la liberté, lui avaient d'autant plus assuré une grande majorité, qu'il offrait l'espèce de garantie la plus recherchée dans ce moment : celle de ne donner l'inquiétude d'aucune liaison avec les anciens privilé-

« lui procurer et qui peut-être, sans un étrange aveugle-« ment de sa part (ses préventions contre les idées « républicaines), et la honteuse perfidie de faux amis, « eussent pu le préserver du triste sort qui l'attendait. »

giés. Le général Grenier, un des généraux les plus respectés de l'armée, fut le troisième élu. La chambre des pairs choisit le baron Quinette, ancien membre de la Convention, et le duc de Vicence, connu par sa loyale franchise avec l'empereur Napoléon. Quant à la présidence, le choix fut partagé entre Carnot et Fouché. La voix du duc d'Otrante décida, dit-on, la question qui devint très-importante par l'influence qu'il prit sur ses collègues, et par l'abandon qu'ils lui firent des négociations les plus décisives. On avait cru que la garde nationale nommerait son chef, comme au commencement de la révolution, ou que ce choix serait déféré à l'assemblée. Ce chef eût été, dans l'un et l'autre cas, le général qui l'avait créée vingt-six ans auparavant. Le gouvernement préféra le nommer à l'ambassade. Une grande portion de la chambre y voyait, de bonne foi, de l'utilité. Le maréchal Masséna, qui avait sauvé la France à Zurich et à Gênes, fut nommé commandant de la garde nationale de Paris [1].

[1] Lorsque Masséna reçut les visites de la garde nationale, dont il venait d'être nommé commandant, il eut la bonne grâce de parler du désir qu'on avait eu de voir Lafayette à sa première place de 1789, et de dire qu'il chercherait à marcher sur ses traces. De son côté, Lafayette lui

C'est ainsi que, par l'influence de Fouché qui déjà était d'accord avec les ennemis, on éloigna Lafayette en l'envoyant traiter avec eux d'un armistice, et leur recommandant secrètement de le garder jusqu'après la capitulation. Dans cette négociation, les plénipotentiaires soutinrent les droits et l'honneur français, mais ils n'obtinrent pas la trève qu'ils demandaient.

L'ambassadeur anglais ayant élevé des doutes sur la légitimité d'une chambre convoquée par Bonaparte : « Je m'étonnerais, répondit Lafayette, qu'un homme public de votre pays ne reconnût pas que le pouvoir d'une assemblée nationale dérive plutôt de ceux qui élisent que de celui qui convoque.

« Et puisque nous parlons de ces temps-là, ajouta Lafayette, je prierai milord de se rappeler que, dans cette même révolution, que j'appellerai glorieuse aussi avec lui et avec tous les Anglais, la situation de l'armée et de Jacques II était un peu différente de celle de l'armée française relativement à Louis XVIII. Il l'avait formée, il avait combattu avec elle; elle lui devait de la reconnaissance, ce qui n'em-

déclara qu'il serait toujours prêt à lui servir d'aide-de-camp. C'est ainsi que les hommes publics devraient se conduire, toutes les fois qu'il s'agit de l'intérêt de leur pays.

pêcha pas toutes ces troupes, et nommément le favori du Roi, votre grand Marlborough, de déserter dans la nuit, non pour se réunir au drapeau national, mais pour aller rejoindre une armée, un prince, un drapeau étranger. »

L'ambassadeur s'étant ensuite adressé à lui pour dire qu'on n'aurait la paix qu'en livrant Bonaparte aux alliés : « Je m'étonne, milord, répondit-il, que pour proposer cette lâcheté au peuple français, vous vous adressiez de préférence à un prisonnier d'Olmütz. » Il s'était occupé, avant de partir, de faire donner deux frégates à Napoléon, pour le conduire aux États-Unis ; tout cela fut changé. Les plénipotentiaires, à leur retour, trouvèrent, comme l'intrigue l'avait voulu, la capitulation faite et l'armée éloignée. Ils arrivèrent à temps pour qu'en son nom, et au nom de ses collègues d'Argenson et Sébastiani, Lafayette adhérât, le 6, à la belle déclaration proclamée la veille par la chambre des représentans. Je crois devoir reproduire ici cette pièce importante.

Déclaration de la chambre des représentans, séance du 5 juillet 1815.

Les troupes des puissances alliées vont occuper la capitale.

La chambre des représentans n'en continuera pas moins de siéger au milieu des habitans de Paris, où la volonté expresse du peuple a appelé ses mandataires.

Mais, dans ces graves circonstances, la chambre des représentans se doit à elle-même, elle doit à la France, à l'Europe, une déclaration de ses sentimens et de ses principes.

Elle déclare donc qu'elle fait un appel solennel à la fidélité et au patriotisme de la garde nationale parisienne, chargée du dépôt de la représentation nationale.

Elle déclare qu'elle se repose avec la plus haute confiance sur les principes de morale, d'honneur, sur la magnanimité des puissances alliées, et sur leur respect pour l'indépendance de la nation, si positivement exprimé dans leurs manifestes.

Elle déclare que le gouvernement de la France, quel qu'en puisse être le chef, doit réunir les vœux de la nation, légalement émis, et se coordonner avec les autres gouvernemens, pour devenir un lien commun et la garantie de la paix entre la France et l'Europe.

Elle déclare qu'un monarque ne peut offrir des garanties réelles, s'il ne jure d'observer une constitution délibérée par la représentation na-

tionale et acceptée par le peuple. Ainsi, tout gouvernement qui n'aurait d'autres titres que des acclamations et les volontés d'un parti, ou qui serait imposé par la force ; tout gouvernement qui n'adopterait pas les couleurs nationales et ne garantirait point :

La liberté des citoyens ;

L'égalité des droits civils et politiques ;

La liberté de la presse ;

La liberté des cultes ;

Le système représentatif ;

Le libre consentement des levées d'hommes et d'impôts ;

La responsabilité des ministres ;

L'irrévocabilité des ventes de biens nationaux de toute origine.

L'inviolabilité des propriétés ;

L'abolition de la dîme, de la noblesse ancienne et nouvelle, héréditaire, de la féodalité ;

L'abolition de toute confiscation des biens ;

L'entier oubli des opinions et des votes politiques émis jusqu'à ce jour ;

L'institution de la Légion-d'Honneur ;

Les récompenses dues aux officiers et aux soldats ;

Les secours dûs à leurs veuves ;

L'institution du jury ;

L'inamovibilité des juges ;

Le paiement de la dette publique ;

N'aurait qu'une existence éphémère et n'assurerait point la tranquillité de la France ni de l'Europe.

Que si les bases énoncées dans cette déclaration pouvaient être méconnues ou violées, les représentans du peuple français, s'acquittant aujourd'hui d'un devoir sacré, protestent d'avance à la face du monde entier, contre la violence et l'usurpation. Ils confient le maintien des dispositions qu'ils proclament à tous les bons Français, à tous les cœurs généreux, à tous les esprits éclairés, à tous les hommes jaloux de leur liberté, enfin aux générations futures !

Signé : LANJUINAIS, président ;
BEDOCH, DUMOLARD et CLÉMENT DU DOUBS, secrétaires.

Lorsque, le 8, la chambre fut envahie, et que ses membres en trouvèrent les portes fermées, Lafayette les invita à se rendre chez lui, et de là plus de deux cents députés allèrent chez le président Lanjuinais signer la protestation suivante :

Protestation contre la fermeture des portes de la Chambre.

Journée du 8 juillet 1815, dix heures du matin.

« Dans la séance du jour d'hier, sur le message par lequel la commission du gouvernement annonçait qu'elle cessait ses fonctions, la Chambre des Représentans passa à l'ordre du jour. Elle continua ensuite ses délibérations sur les dispositions du projet d'acte constitutionnel dont la rédaction lui fut expressément recommandée par le peuple français ; et lorsqu'elle suspendit sa séance, elle s'ajourna à ce jour, 8 juillet, à huit heures du matin.

« En conséquence de cet ajournement, les membres de la Chambre des Représentans se sont rendus au lieu ordinaire de leurs séances. Mais les portes du palais étant fermées, les avenues gardées par la force armée, et les officiers qui la commandaient ayant annoncé qu'ils avaient l'ordre formel de refuser l'entrée du palais,

« Les soussignés, membres de la Chambre, se sont réunis chez M. Lanjuinais, président, et là ils ont dressé et signé individuellement le

présent procès-verbal pour constater les faits ci-dessus. »

A Paris, les jour et an ci-dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Le comité, chargé de présenter la déclaration aux puissances, n'ayant pu s'en acquitter, Lafayette l'adressa au comte Capo d'Istria; la lettre qui contenait cet envoi, ainsi que son adhésion, finissait par ces mots : « Avez-vous eu la bonté de parler d'une femme malheureuse [1] dont la mère a eu pour moi, pendant ma captivité, des procédés que je ne puis oublier, dussé-je être aujourd'hui appelé bonapartiste par les puissans ennemis de Napoléon, quoique ni leurs ambassadeurs, ni leurs enfans, ne m'aient jamais rencontré chez lui ? »

Il retourna ensuite dans sa retraite de Lagrange, qu'il ne quitta un moment que pour aller porter, dans un banquet américain, son toast à la mémoire des soldats américains et français, morts en défendant leur patrie contre l'invasion étrangère.

La nomination de Lafayette, élu à la Chambre des Députés, pendant le congrès d'Aix-la-Cha-

[1] La Reine Hortense.

pelle, y fit une grande sensation. Durant le cours de ses travaux législatifs comme député, d'abord de la Sarthe, et ensuite de l'arrondissement de Meaux, il défendit avec constance et sans déguisement les principes de toute sa vie. En combattant, en 1819, la résolution de la Chambre des pairs contre la loi des élections, déjà si étroite et si bornée, il demanda « que le jury recouvrât toutes ses formes protectrices, que le rappel des bannis mît fin aux mesures de proscription. » Il appela le régime municipal d'alors « un arbitraire avoué, une féodalité déguisée; il dit que l'institution des gardes nationales avait pu seule résoudre le problème de l'alliance de la liberté, dans un grand État continental, avec la sûreté de son territoire et de son indépendance, » et il déclara « que l'invasion étrangère, en 92, avait seule pu assurer le triomphe de l'anarchie; fatale alliance, » ajouta-t-il, « de l'anarchie, de l'oligarchie et du despotisme déjà révélée par quelques-uns de ses complices, et que les révélations de l'histoire flétriront de plus en plus. » — Le tumulte de la séance du 17 mai ayant empêché d'entendre les diverses opinions qui y furent exprimées sur le rappel des bannis, il publia la sienne. En parlant, la même année, sur le budget, il établit

« que le principal objet des sociétés était d'être gouvernées le mieux et au meilleur marché possible ; » il réclama la plus étroite spécialité dans les articles du budget ; il demanda aussi qu'on n'employât que « des Français, et des Français, tant qu'il en reste, ayant combattu sous les drapeaux de la patrie » ; enfin il rappela sur la garde nationale les trois conditions essentielles de la loi de 91 : « armement de la nation, subordination de la force armée à l'autorité civile, et nomination des officiers par les citoyens. C'est de cette institution, dit-il, que sont sorties ces héroïques armées, produit du patriotisme national et de l'égalité civique, dont les glorieux débris, rentrés dans leurs foyers, y donnent aujourd'hui l'exemple des vertus domestiques et de tous les sentimens propres aux bons citoyens. » On trouve dans son discours cette pensée remarquable : « L'assemblée constituante trouva impossible de rien réformer sans tout changer. Si les reconstructions furent imparfaites, les principes généraux étaient sans doute, quoi qu'on en dise, bien salutaires ; car, malgré tout ce qu'on perdit ensuite par l'anarchie, le terrorisme, le *maximum*, la banqueroute et la guerre civile, malgré une lutte terrible contre toute l'Europe, il reste une vérité

incontestable : c'est que l'agriculture, l'industrie, l'instruction publique de la France, l'aisance et l'indépendance des trois quarts de sa population, et je le répéterai, les mœurs publiques se sont améliorées à un degré dont il n'y a pas d'exemple dans aucune égale période de l'histoire, ni dans aucune partie de l'ancien monde. »

En 1820, Lafayette fit une proposition spéciale pour la réorganisation de la garde nationale. « Je suis plein de confiance, disait-il, pour notre jeune armée : elle se montrera, dans l'occasion, toujours brave, toujours patriote, deux conditions essentielles de l'honneur pour les guerriers d'un pays libre. Nommer nos vétérans, c'est retracer leur gloire et notre reconnaissance. Mais la patrie réclame une troisième barrière de notre indépendance et de notre territoire, une indispensable garantie de la liberté et de l'ordre légal : c'est la garde nationale. » Cette proposition fut ajournée.

Le 2 mars, en défendant le droit de pétition, il fit entendre ces mots : « Messieurs, on nous a parlé de *coups d'état*, de *moyens extrêmes*, on a même daigné nous rassurer à cet égard ; et en vérité, après que le peuple français a tour-à-tour épuisé les coups d'état du jacobi-

nisme, du despotisme et de l'aristocratie, lorsqu'il a été chèrement averti de ne plus prendre à l'avenir des ordonnances pour des lois, des commandemens pour des budgets, et l'arbitraire pour un titre à l'obéissance, une pareille idée ne pourrait exciter qu'un sentiment de commisération pour les insensés qui oseraient s'y livrer. Mais il est une autre manière trop usitée de commettre des coups d'état, c'est d'en rendre les Chambres complices. »

La même année, répondant aux ministres qui, proposant des mesures contre la liberté individuelle, avaient parlé de *doctrines pernicieuses*, il dit : « Ce mot d'ordre vient d'être prononcé officiellement par le ministre que je vois devant moi : qu'il veuille bien dire s'il a prétendu parler de cette déclaration de principes qui appela les Français à la liberté, sur laquelle les révolutionnaires de 1793 demandaient qu'on étendît un voile, tandis qu'elle était invoquée, au nom d'un culte opprimé, dans le premier manifeste des Vendéens, et au nom de l'humanité égorgée, dans les proclamations de l'illustre et généreuse ville de Lyon. Un autre ministre, disait-il, nous a vanté hier la théorie des *doctrines flexibles ;* il a cité son expérience : mon expérience, à moi, m'ap-

prend, au contraire, que tous les maux de la France ont été produits, bien moins par la perversité des méchans et par l'exagération des fous, que par l'hésitation des faibles, les compositions avec la conscience, et les ajournemens du patriotisme. Que chaque député, chaque Français montre ce qu'il sent, ce qu'il pense, et nous sommes sauvés !

« Grâces soient donc rendues aux préopinans de tous les partis, et particulièrement à mon collègue de la Sarthe ! La question a été nettement posée : d'un côté, la révolution faite avec tous ses avantages moraux, politiques et matériels ; de l'autre, la contre-révolution à faire avec ses priviléges et ses périls. C'est à la Chambre, c'est à la France à choisir.

« Messieurs, il y a trente-trois ans, qu'à l'assemblée des notables de 1787, j'ai le premier demandé l'abolition des *lettres de cachet :* je vote aujourd'hui contre leur rétablissement. »

Parlant, le 23 mars, contre la censure de la presse, il fit une vive digression sur les bruits qui se répandaient de projets hostiles à l'Espagne, et finit par ces mots remarquables : « Que la Charte soit respectée, car la violer c'est la dissoudre, c'est dissoudre les garanties mutuelles de la nation et du trône, c'est nous

rendre nous-mêmes à toute l'indépendance primitive de nos droits et de nos devoirs. »

Dans la séance du 27 mai 1820, il combattit avec chaleur les changemens à la loi d'élection. « Je me flattais, disait-il, que les divers partis, cédant enfin au besoin général de liberté et de repos, allaient, par un échange de sacrifices, et sans arrière-pensée, chercher l'un et l'autre de ces biens dans l'exercice des droits que la Charte a reconnus, et dans les institutions qui devaient nous conduire paisiblement à la possession de toutes les garanties sociales : mon espoir a été trompé ; la contre-révolution est dans le gouvernement, on veut la fixer dans les Chambres. Nous avons dû, mes amis et moi, le déclarer à la nation.

« Pensant aussi que les engagemens de la Charte sont fondés sur la réciprocité, j'en ai loyalement averti les violateurs de la foi jurée. . . .

« A quoi tient l'existence de la Charte ? ajoutait-il ; serait-ce à la religion du droit divin ? Mais plusieurs actes antérieurs étaient partis de la même source, avaient, pendant dix-neuf ans, invoqué le même talisman. . . . . .

« Serait-ce la promulgation du 4 juin ? Mais quel Français, ayant le sentiment de ses droits, n'a pas ressenti la formule par laquelle on trai-

tait en affranchie la nation, au moment où elle replaçait l'étendard royal à la tête de ses drapeaux chargés de lauriers? Serait-ce parce que cette Charte est arrivée à la suite des armées étrangères, et a été depuis ramenée par elles? Mais il n'y a là, au contraire, que du désavantage. Convenons donc, Messieurs, que si la Charte, malgré ses antécédens, ses imperfections, ses commentaires, tant avoués que confidentiels, s'est réellement popularisée parmi nous, c'est parce qu'elle avait rétracté beaucoup de doctrines, d'espérances, de déclarations contre-révolutionnaires; parce qu'elle avait été présentée par son auguste auteur, comme une garantie pour la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté des cultes, l'égalité des droits, l'indépendance du jury, l'inviolabilité de toutes les propriétés, et comme le gage d'un système représentatif avec lequel on pouvait rendre efficace cette reconnaissance récente de nos droits et des fruits de la révolution.

« Eh bien! Messieurs, qu'est-il arrivé? La liberté de la presse, la liberté individuelle viennent encore une fois d'être sacrifiées; les lois organiques du système municipal, du régime administratif, de l'indépendance du

jury, de la responsabilité des agens du pouvoir, toutes prêtes, comme on nous disait l'année dernière, et comme MM. les commissaires du Roi en conviennent encore, sont obstinément refusées ; on ne veut ni former ni armer la garde nationale, à qui il ne resterait de ressource, dans un moment de péril, que de se lever spontanément.....

« Quoi ! Messieurs, disait-il encore, il ne sera plus permis de penser qu'une nation s'appartient à elle-même, et n'est la propriété de personne ; que dans un pays libre, tout militaire est avant tout soldat de la patrie ; qu'on ne doit obéissance qu'à l'ordre légal, et non à l'oppression, parce que le despotisme, sous quelque forme qu'il paraisse, est la plus insolente des révoltes, parce que l'arbitraire est le plus scandaleux et le plus durable des désordres publics ! Il ne s'agit ici ni de Cicéron, ni des prétoriens, ni de l'épée de Brennus ; mais le ministre qui a voulu m'accabler de son érudition romaine eût pu, je l'avoue, à plus juste titre, me reprocher ce vers de Lucain, gravé sur les ruines de la Bastille :

Ignorant ne datos, ne quisquam serviat, enses [1] ?

[1] C'est Lafayette qui fit mettre cette citation de Lucain sur la médaille des Gardes françaises.

« Qu'on ne croie pas, néanmoins, sur la foi de tant de déclamations, que les promoteurs de la liberté française ne furent que des artisans de troubles, parce qu'au moment où la sédition aristocratique, suscitée par la noblesse, le clergé et les parlemens, parcourait en 1788 la capitale et les provinces, ils substituèrent à tant de passions intéressées la passion du bien public, et aux émeutes des privilégiés la réclamation des droits de la nation. Messieurs, il appartient toujours à chaque membre de cette Chambre de s'expliquer sur un fait personnel, sur une imputation injurieuse; et ne dois-je pas à la mémoire de tant de mes amis, victimes de leur dévouement à l'ordre constitutionnel, de rappeler ici qu'aussitôt que le noble élan national de 1789 eut remis le peuple à sa place, il n'y eut pas, et il n'y a pas eu un mouvement irrégulier qui depuis n'ait été fait non seulement malgré nous, mais contre nous?

« Nos adversaires, dans quelque haut rang que vous les preniez, ont souvent eux-mêmes reconnu que leur sûreté, leurs propriétés, leur vie, avaient été préservées par cette même garde nationale, nommant ses officiers, qu'on vous peint aujourd'hui comme un instrument de désordres et de factions, tandis qu'elle ne

fut pas moins étrangère aux autres factions qu'à cette émigration armée, sans laquelle il n'y aurait eu ni 10 août, ni déchéance du Roi, ni 21 janvier, ni terreur.

« Messieurs, nous avons de tout temps, et sans exception, servi la liberté, flétri le crime au lieu de le protéger, repoussé l'intrigue, combattu le despotisme, l'anarchie et les priviléges; et puisque des attaques répétées m'y forcent, puisqu'on parle tant de comités factieux, qu'il me soit permis de rappeler ici ce que nous n'avons cessé de signaler dans les premiers temps, ce que d'indiscrètes révélations ont depuis confirmé : je veux parler de ces associations contre-révolutionnaires de l'intérieur, auxiliaires du jacobinisme, qui, tandis qu'au dehors on implorait l'invasion et le ravage de la France, s'étaient chargées de concourir, avec les autres catégories de désorganisateurs pervers ou égarés, à rendre la révolution odieuse, en la faisant dévier de sa primitive et généreuse impulsion : témoin les troubles de Nîmes en 1790, qu'on attribua généralement aux représailles d'un jour pour un siècle de persécutions religieuses, jusqu'à ce que, depuis la restauration, un des principaux instigateurs de ces excès en ait révélé le secret, en demandant publique-

ment son salaire. On les tracerait, ces associations perturbatrices, sous différentes dénominations, tantôt s'immisçant, au grand regret des constitutionnels, dans leurs résistances à l'oppression terroriste, et les faisant tourner au profit des gouvernemens ennemis ; tantôt se bornant à des exploits que je ne veux pas qualifier, exploits récompensés aujourd'hui aux dépens des défenseurs de la patrie ; disparaissant enfin, sans cesser d'être unies, sous le régime impérial, et dont nous reconnaîtrions le véritable état actuel, s'il plaisait au gouvernement de déchirer, d'un bout de la France à l'autre, ce voile mystérieux et sanglant dont la courageuse pétition de M. Madier-Montjau n'a soulevé qu'une partie. »

Trois des préopinans s'étant permis des expressions insultantes contre le drapeau tricolore, Lafayette défendit vivement « le signe d'émancipation et de gloire, que Louis XVI, dit-il, accepta des mains de la nation ; que son successeur s'est honoré de porter, et dont le moindre titre fut d'avoir flotté sur toutes les capitales, reçu les hommages de tous les potentats, et abattu devant lui, pendant plus de vingt ans, tous les drapeaux les plus puissans comme les plus imperceptibles ; car, en m'abs-

tenant, par respect pour votre temps, de tracer ici un tableau de cet ancien régime si vanté, si regretté, il suffira de rappeler qu'une foule d'abus antiques (il en fait une rapide énumération) et tant d'autres iniquités consacrées par les autorités religieuses et civiles, avaient disparu, soit en France, soit dans d'autres parties de l'Europe, devant cet étendard national qui fut, dans son origine, j'aime à le répéter ici, *le drapeau de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public!* »

Dans la session de 1821, parlant encore sur les différentes parties du budget : « La dette publique de l'État, disait-il, quelle que soit son origine, est sacrée. Je m'afflige avec vous de son accroissement ; mais, sans récriminer ici ni sur les erreurs de la première restauration qui amenèrent le 20 mars, ni sur le fatal débarquement qui vint s'immiscer dans les mouvemens d'une résistance plus salutaire et moins inquiétante, ni sur les conditions du dernier traité de paix stipulées exclusivement entre les puissances en guerre avec la France et l'auguste allié de ces puissances, je me bornerai à tirer du passé une grande leçon pour l'avenir : c'est qu'il en eût beaucoup moins coûté, comme je le dis alors, pour expulser la coalition étran-

gère, que pour pactiser avec elle ; c'est que, si jamais ces malheureuses circonstances se renouvelaient, et si, à l'exemple de Napoléon et du gouvernement provisoire, les gouvernans de la France hésitaient à soulever la nation tout entière, il serait de son devoir comme de son salut de courir d'elle-même aux armes, et, réunissant spontanément les millions de bras de ses générations aguerries et de sa jeunesse dévouée, d'y étouffer, comme il dépendrait d'elle, les violateurs de son indépendance.

« La liste civile, disait-il encore, a été votée pour la durée du règne actuel ; mais lorsqu'à force d'empiétemens et de dilapidations, on a semblé accuser l'insuffisance de quarante millions de revenu personnel pour le monarque et sa famille, il est permis de rappeler, je ne dis pas le pays de dix millions d'habitans, où le traitement du chef de l'État n'équivaut pas à celui d'un ministre français, mais le monarchique, aristocratique et dispendieux gouvernement anglais, où, pourtant, les pensions des princes sont beaucoup moindres qu'en France, et, où plus de la moitié de la liste civile est employée, comme on l'a déjà dit, à payer les ministres, le corps diplomatique et les juges. La somme dont le Roi ne rend aucun compte

ne monte pas à quinze cent mille francs. Quant au reste de ce qui est destiné aux dépenses royales, les comptes sont soumis tous les ans au parlement, avec une telle rigueur, que d'après une loi proposée par le célèbre Burke, tout fournisseur de la maison du Roi, qui n'aurait pas donné son mémoire dans les premiers trois mois, est déchu de sa créance.

Ailleurs il se plaint de « l'irruption soudaine d'une foule de prétendans à des récompenses, pour avoir, de fait ou d'intention, à la solde étrangère, ou dans les insurrections intérieures, sur les grands chemins, comme dans une obscure oisiveté, et même sous les livrées impériales, manifesté ou dissimulé leur opposition à ces gouvernemens qui, flattés chacun à son tour, sont aujourd'hui tous appelés illégitimes. C'est ainsi que, par les déviations et par l'apostasie temporaire d'une révolution de liberté et d'égalité, on avait fini par voir, pendant quelques années, l'Europe chargée de deux assortimens complets de dynasties, de noblesses et de priviléges. . . . . .

« Je demande, dit-il, s'il est permis, en conscience, de soutenir par nos votes pécuniaires un gouvernement scandaleusement coûteux, et dont la marche est évidemment contraire aux

droits comme aux volontés de la presque totalité des contribuables, qui ne le paient sans doute que pour en être servis à prix honnête et dans l'intérêt national.....

« C'est la justice criminelle, disait-il aussi, qu'il importe surtout de dénoncer; son instruction, ourdie par le plus habile despotisme, a réduit la loi des lettres de cachet à n'être plus qu'un luxe d'arbitraire; l'excessive rigueur de son code est reconnue de toutes parts, même par ceux qui, malgré l'incertitude des jugemens humains, et depuis tant d'assassinats judiciaires que nous avons eu personnellement à déplorer, ne partageraient pas mon vœu pour l'abolition de la peine de mort; enfin, le nom de jury, effrontément donné à nos assises, n'est plus à présent qu'un pitoyable abus de mots : en effet, si l'assemblée constituante n'accueillit pas la motion qui réclamait le jury américain et anglais dans toute sa pureté, ce fut du moins dans l'intention de l'améliorer; ce fut en maintenant son esprit, quoi qu'on en ait dit à cette tribune, avec une rare ignorance des faits, des hommes et des doctrines; mais toutes les modifications ultérieures ont été complotées en haine de l'institution elle-même.....

« Notre diplomatie actuelle, observait-il encore,

est un véritable contresens. En effet, Messieurs, le système, les agens, le langage, tout me paraît étranger à la France nouvelle; on la soumet au joug des doctrines qu'elle a flétries, des puissances qu'elle a tant de fois vaincues, des habitudes contractées à la suite de ses ennemis, et des longues obligations dont elle n'a pas eu pour son compte à rougir. Cependant, l'Europe, appelée par nous à la liberté, il y a plus de trente ans, arrêtée depuis, il faut le dire hautement, par le spectacle de nos excès et par l'abus de nos victoires, a repris et conservera, malgré des malheurs récens, ce grand mouvement de civilisation, à la tête duquel notre place française est marquée, et où tous les yeux des peuples déjà libres ou aspirant à le devenir, ne devraient pas nous chercher en vain. . . . . .

« Messieurs, disait-il dans le même discours, les attentats, les malheurs que nous exécrons, que nous déplorons tous, ne sont pas plus la révolution que la Saint-Barthélemy n'était une religion, et que vous n'appellerez monarchiques les dix-huit mille assassinats judiciaires du Duc d'Albe. La révolution, c'est l'émancipation et le développement des facultés humaines; c'est la restauration des peuples, et cela

est si vrai, que les amis de la liberté ont toujours été et sont encore haïs par les adversaires de la révolution, en proportion des efforts qu'ils ont faits pour empêcher qu'elle ne fût souillée par des crimes, et défigurée par des excès.

« Oui, Messieurs, que les ennemis de notre cause aillent chercher dans nos douleurs d'hypocrites argumens, comme ils y ont trop longtemps cherché de coupables espérances; qu'ils excusent ou nient, puisqu'ils le veulent, les réactions aristocratiques par lesquelles on a autrefois prétendu exercer d'affreuses représailles; qu'en 1815 ils aient voulu étouffer dans cette enceinte, la voix dénonciatrice des massacres du midi; que les violences de l'année dernière aient trouvé des apologistes jusque dans les premiers pouvoirs de l'État; quant à nous, dédaignant, comme nous l'avons toujours fait, dans notre patriotique haine du crime, les ménagemens qui composent avec lui, par la distinction des victimes et par celle des époques, nous renverrons ces atrocités toutes ensemble aux passions ignobles ou délirantes qui les ont produites. Mais, jamais, dans aucun temps, sous aucun prétexte et de quelque côté que viennent les imputations ou les apologies, nous ne nous soumettrons à voir perfidement et volontaire-

ment confondre les crimes des factions, les égaremens d'une génération sortie de l'ancien régime, avec les bienfaits de la révolution, les droits imprescriptibles de la raison humaine, les intentions pures et les principes incontestables des invariables défenseurs de la liberté, des adversaires déclarés de toutes les oppressions. »

En rendant hommage à la marine française et à son personnel, « dont les sentimens vraiment français auraient été applaudis, dit-il, par l'immortel équipage du *Vengeur*, » il compare la cherté de son administration avec celle de la marine des États-Unis, « dont le pavillon, depuis sa création et pendant deux guerres très-vives contre le pavillon britannique, n'a pas une seule fois, à force égale et souvent inférieure, manqué d'avoir sur lui l'avantage. »

Et en parlant du ministre de la guerre : « Craignez, dit-il, qu'à force de destituer, de ruiner des officiers, vous ne fassiez penser à tous les autres qu'on ne peut, dans le parti de Coblentz, s'habituer aux souvenirs d'une gloire contre laquelle on a long-temps fait des vœux; qu'on regrette le temps où les régimens étaient formés par des recruteurs, les titres aux emplois par un généalogiste, et, quelques années plus

tôt, les plans de campagne chez la maîtresse du Roi. Sans doute une armée française doit être subordonnée, mais vous ne l'empêcherez jamais d'être intelligente et nationale. »

Enfin, provoqué par l'expression de nouveaux regrets sur la destruction de l'ancien régime, Lafayette en fait la peinture en ces termes : « C'est alors que l'on vit disparaître cette corporation du clergé qui, exerçant toutes les sortes d'influences et se refusant aux charges communes, accroissait sans cesse, n'aliénait jamais ses immenses richesses, et se les partageait en sens inverse du travail ; qui, rendant la loi complice de vœux trop souvent forcés, couvrant la France d'ordres monastiques dévoués à des chefs étrangers, y levait à la fois les contributions de l'opulence et celles de la mendicité ; qui, dans son organisation séculière, faisait une telle part à l'oisiveté mondaine, que les ministres journaliers du culte étaient devenus la portion insignifiante de ce qu'on appelait le premier ordre de l'État.

« On vit disparaître cette corporation de cours souveraines où la faculté de juger était vénale de droit, héréditaire et nobiliaire de fait; où ressortissaient des juges féodaux choisis et révocables par les seigneurs ; où la diversité des

codes, la jurisprudence des arrêts, faisaient perdre dans un tribunal le procès qu'on eût gagné dans un autre; où tout plaideur, achetant la moindre place de cour, pouvait traîner sa partie adverse du fond du royaume à Paris; où tous les inconvéniens de l'esprit de corps se multipliaient par la dépendance d'une foule de gens de loi; où toutes les idées raisonnables, toutes les découvertes utiles ont été tour à tour formellement proscrites, et qui, même dans une juste cause, ne pouvaient résister à l'exprès commandement du Roi que par un déni de justice au public.

« On vit disparaître cette corporation financière exploitant la France à outrance et par bail, dont la monstrueuse régie excédait en frais et en profits la recette du trésor royal; dont le code immense, nulle part recueilli, formait une science occulte que ses seuls agens avaient le droit et le moyen d'interpréter, et qui, mettant un prix continuel au parjure et à la délation domestique, exerçait sur tous les hommes sans protection un despotisme sans bornes et sans frein. C'est dans ce sens que Malesherbes en parlait à Louis XVI, dans les remontrances de la Cour des Aides, en 1775.

« On vit disparaître aussi ces distinctions de

provinces *françaises*, *conquises*, *réputées étrangères*, *d'États* ou *d'élection*, entourées chacune d'une double enceinte de commis et de contrebandiers dont la guerre intestine recrutait les prisons, les galères et les gibets, au gré des stipendiaires de la ferme; et ces autres distinctions de propriétés nobles ou ignobles, offrant les divers degrés de la domination féodale, du vasselage et des servitudes; où les parcs et les jardins du riche ne payaient rien, tandis que le champ et la personne du pauvre étaient taxés en proportion de son industrie : les impôts rôturiers et le droit de franc-fief y rappelaient sans cesse aux dix-neuf vingtièmes des citoyens que leur dégradation était non seulement territoriale, mais individuelle.

« Alors fut consacrée l'égalité constitutionnelle, qui se borne à fonder sur l'*utilité générale* les distinctions reconnues par la loi. La caste privilégiée perdit le droit de se distribuer graduellement les exclusions et les mépris, et de les infliger ensemble au reste de leurs concitoyens. Aucun Français ne fut inhabile aux emplois, parce qu'il n'était pas noble, ou déshonoré, s'il l'était, pour avoir exercé des professions utiles; préjugé funeste qui enlevait à la prospérité publique la plupart des familles, à

mesure qu'elles acquéraient les moyens de l'accroître.

« Que regretterons-nous encore? Sera-ce le système des impositions fixées par le Roi au gré d'un ministre des finances, que j'ai vu changer douze fois en quatorze ans, réparties arbitrairement entre les provinces, je puis ajouter entre les contribuables? Car, à l'exception de quelques pays d'États et des deux assemblées de M. Necker, qu'une infidélité connue [1] ne lui laissa pas le temps d'étendre à d'autres provinces, le pouvoir des intendans n'a été modifié qu'en 1778.

« Sera-ce la capitation établie en 1702, pour finir à la paix, et toujours exigée? Les deux vingtièmes allégés pour les grands, appesantis sur les pauvres? la taille, dont la base en Auvergne était de neuf sous pour livre, et qui s'élevait jusqu'à quatorze, *principalement à cause du nombre de privilégiés qui s'accroissait tous les jours par le trafic et la location des charges* [2]? Enfin, sera-ce les droits si onéreux

[1] La communication à des membres du parlement d'un Mémoire au Roi, confié par M. Necker à Monsieur (Louis XVIII).

[2] Rapport du bureau de l'impôt de l'assemblée provinciale d'Auvergne, composé de MM. le marquis de la Quenille, l'évêque de Saint-Flour, etc. Décembre 1787.

sur les consommations, plus odieux et de même nature que les droits-réunis établis sous le règne de Napoléon ?

« Sera-ce la jurisprudence criminelle où l'accusé ne pouvait voir ni sa famille, ni ses amis, ni ses conseils, ni les pièces du procès ? Livré seul à un magistrat dont le mérite était d'arracher des aveux, il n'était confronté avec les témoins, interrogés eux-mêmes secrètement, que lorsque ceux-ci ne pouvaient plus se rétracter sans encourir la peine de faux témoignage. Condamné sur le dire d'un rapporteur au tribunal inférieur, on l'envoyait à la tournelle du parlement, quelquefois à plus de cent lieues de sa résidence, avec l'addition de la grand' Chambre, s'il était gentilhomme. Là, sur les mêmes pièces et le rapport d'un conseiller, la sellette n'étant qu'une ignominie superflue, il subissait son arrêt obscurci par la vague formule des *cas résultans du procès*. Cet arrêt pouvait être aggravé au choix des juges par les tortures de la question ; car la question préparatoire à l'instruction avait seule été abolie. On se souvient de la barbare variété des supplices, depuis la potence et la roue, jusqu'à ces exécrables tourmens dont j'épargne ici la description.

« Faut-il regretter l'intolérance religieuse qui

mettait une grande partie de la population dans un état légal de concubinage, de bâtardise et d'exhérédation; cette législation attentatoire à tous les droits de la nature et de la morale, que Louis XIV établit et qu'un illustre prélat, Bossuet, appelait *le digne ouvrage de son règne, la marque la plus assurée comme le plus bel ouvrage de l'autorité* [1]? Les évêques en 1751 et 1752, en demandaient l'exécution : *par jugement du commandant ou de l'intendant, sans forme ni figure de procès.* Telle a été la doctrine légale depuis l'arrêt du conseil de 1684, *défendant à tous particuliers de retirer dans leurs maisons aucun malade de la religion protestante, sous prétexte de charité,* jusqu'à la décision du conseil de Louis XVI, où, malgré l'avis de Turgot et de Malesherbes, fut maintenu, à son sacre, le serment d'*exterminer les hérétiques.* Leur sort fut adouci par édit du Roi, en 1780; je l'oublie d'autant moins que l'année précédente j'avais eu l'honneur de voir adopter au bureau présidé par le second frère du Roi, la première demande officielle de leur état civil; mais déjà cette demi-tolérance était une innovation révolutionnaire.

Regrettons-nous les dîmes ecclésiastiques et

[1] Oraison funèbre du chancelier Tellier.

seigneuriales, qui, recueillant les derniers résultats du travail, frappaient sur le revenu du propriétaire dans une proportion triple de celle qu'elles enlevaient au produit brut; les droits féodaux, onéreux et humilians, soit qu'ils fussent servis en nature ou remplacés par un tribut qui en rappelait l'origine; les banalités qui forçaient les citoyens à ne se servir que de l'usine du seigneur; les droits de chasse; ces capitaineries qui livraient les récoltes à la voracité du gibier, les travaux champêtres aux caprices et aux extorsions des gardes; où des peines allant jusqu'aux galères perpétuelles, étaient distribuées dans un tribunal nommé par le capitaine, et qui prononçait sur le seul procès-verbal du dénonciateur? Regretterons-nous les lettres de cachet confiées en blanc aux ministres, aux commandans et aux intendans; les arrêts de surséance qui dispensaient les courtisans de payer leurs dettes; les évocations de causes; les substitutions et les coutumes qui sacrifiaient les enfans à un collatéral et les familles à un aîné? Regretterons-nous les appointemens sans fonctions, les survivances et cette multiplicité d'abus, d'entraves et d'oppressions qu'on trouverait dans les écrits et encore aujourd'hui dans la mémoire de tous les contemporains, étrangers et natio-

naux, qui ont porté leurs regards sur l'administration de notre patrie?

« Français, voilà l'ancien régime, dont la destruction a déjà rendu pour vous les avantages de la révolution aussi peu sensibles que les bienfaits de l'air qu'on respire, dont le rétablissement fut l'objet avoué de l'émigration de Coblentz et de la coalition de Pilnitz, et dont l'esprit n'a pas cessé d'animer ce gouvernement plus ou moins occulte de la cour, devant lequel les ministères ne sont rien, et qui, dès 1814, disait officiellement : *Jouissons du présent, je vous réponds de l'avenir* [1]. »

Dans la session de 1822, Lafayette parla contre la jurisprudence du code pénal : « Au lieu, dit-il, de l'unanimité exigée en Angleterre et aux États-Unis, au lieu des cinq sixièmes fixés par l'assemblée constituante, il suffit à présent d'une simple majorité pour associer à la condamnation les magistrats chargés d'appliquer la loi, et pour les rendre ainsi juges du fait; ce qui attaque l'institution du jury dans son essence. Mais tandis que d'honorables publicistes, frappés de l'incertitude des jugemens

[1] Réponse du comte d'Artois à une députation de la garde nationale.

humains, demandent l'abolition de la peine de mort; tandis qu'il n'y a guère eu, depuis trente ans, de condamnés politiques dont les juges n'eussent bien souhaité, au bout de quelque temps, soit dans l'amertume de leurs regrets, soit dans la réaction des représailles, n'eussent, dis-je, bien souhaité de pouvoir à tout prix racheter la vie, on s'applaudit de posséder un code d'instruction criminelle et un code pénal dont les subtilités et les rigueurs doivent troubler toutes les consciences appelées à juger, menacent tour à tour tous les partis, et où se trouve cette jurisprudence de révélation, digne conception de Tibère, reproduite par Louis XI et par le cardinal de Richelieu, et plus souvent usitée aujourd'hui dans nos tribunaux qu'elle ne le fut sous aucun autre régime.

« La contre-révolution, ajoute-t-il, maîtresse de tous les pouvoirs de l'État, de toutes les institutions, de toutes les influences ; soutenue par la coalition européenne de tous les despotismes, de toutes les aristocraties, de tous les préjugés et de tous les abus, en un mot, de tout ce qui vit en dehors des nations et forme exception au véritable ordre social, tâche encore d'endormir le peuple sur la sécurité des jouissances matérielles qu'il doit à la Révolution. Ce

n'est même que par une anticipation irréfléchie, par la force d'un naturel incorrigible, qu'il lui arrive déjà de blesser les citoyens dans le sentiment de leur dignité, et qu'elle laisse percer avant le temps cette horreur de l'égalité, qui fut toujours son principal mobile.

« Mais elle attaque successivement toutes les garanties; il est bon que le peuple français soit bien averti qu'après la ruine de ces garanties préservatrices, que vous ne voulez point, que vous ne pouvez plus défendre, on ne manquera pas de lui déclarer, comme on l'a fait à Pilnitz et à Coblentz, que tous les droits, toutes les libertés, tous les avantages conquis sur l'ancien régime par la révolution nationale de 89, n'ont été que d'illégitimes, passagères et révocables usurpations. »

Dans la session de 1823, Lafayette fut un de ceux qui dénoncèrent avec une patriotique indignation la détermination de faire la guerre à la constitution espagnole; détermination niée comme une calomnie par le discours du trône de l'année précédente, et avouée dans le discours de cette année; et lorsque son ami Manuel fut arraché violemment de la Chambre des Députés, Lafayette se retira avec soixante-trois de ses collègues, et signa la protestation dans

laquelle il avait, mais sans succès, proposé à ses collègues de déclarer nettement que les taxes publiques devenant illégales par la violation de la liberté de la Chambre, le paiement n'en était plus obligatoire.

J'ai cité, dans cette notice, quelques fragmens des discours de Lafayette. La franchise de ses déclarations anciennes et récentes, un appel fait dans la Chambre *au patriotisme et à l'énergie du peuple français,* peut-être aussi les souvenirs d'un propos de l'archevêque de Sens au Conseil du Roi en 1788, « *qu'il était le plus dangereux de leurs antagonistes, parce que sa logique était en action;* » toutes ces choses jointes, sans doute, à quelques autres circonstances moins connues, avaient fourni l'occasion de diriger contre lui des accusations graves. Déjà on avait tâché de l'impliquer dans des procédures, au moins comme témoin; et c'est dans une de ces occasions qu'il réclama contre le titre de *marquis* que lui avait donné le président du tribunal, déclarant que ce titre n'était plus le sien depuis le décret de l'Assemblée constituante du 17 juin 1790.

Mais en 1823, une inculpation plus positive fut articulée dans un réquisitoire du Procureur du Roi, Mangin, qui prétendit avoir des preuves

contre Lafayette, et qui, dans l'excès de son zèle monarchique, fit entendre cette exclamation fameuse : « *Ah! si j'étais compétent*[1] *!* »

Ceux de ses collègues impliqués aussi, moins gravement il est vrai, dans la dénonciation Mangin, demandèrent à la tribune justice contre cette calomnie. C'est dans cette circonstance que M. Laffitte, relevant le vœu atroce du procureur-général, appliqua à ce séide l'épithète méritée de *pourvoyeur de bourreau.* Lafayette, dédaignant, pour son compte, toute dénégation, ne monta à la tribune que pour y faire entendre ces paroles remarquables : « Quelle que soit mon indifférence habituelle pour les inculpations et les haines de parti, je crois, Messieurs,

[1] L'accusation spéciale dont il s'agit ici n'était point exacte. Mais il est vrai de dire que dans la célèbre affaire de Bedford, qui échoua par un accident fortuit, Lafayette n'avait pas été étranger au mouvement. Son fils et lui, répondant à l'appel qui leur avait été fait par de nombreux patriotes et même par des corps de l'armée, se dévouèrent en cette occasion de manière à courir des dangers dans lesquels ils furent bien servis par leur étoile. Mais il est juste d'ajouter qu'avant de prendre ce parti, Lafayette avait dénoncé à la tribune la violation de la Charte, et proclamé franchement que, dans son opinion, une violation quelconque de cette Charte nous rendait à *toute l'indépendance primitive de nos droits et de nos devoirs.*

devoir ajouter quelques mots à ce qui vous a été dit par mes honorables amis. Dans le cours d'une vie consacrée tout entière à la cause de la liberté, j'ai continuellement été en butte aux attaques des ennemis de cette cause, sous quelques formes, despotique, aristocratique ou anarchique, qu'ils aient voulu la combattre ou la dénaturer. Je ne me plains donc pas, quoique je pusse trouver un peu leste le mot *prouvé* dont M. le procureur du Roi s'est servi à mon occasion. Mais je me joins à mes honorables amis pour demander une discussion publique, au sein de la Chambre, en face de la nation : c'est là que nous pourrons, mes adversaires et moi, dans quelque rang qu'ils soient placés, nous dire sans compliment ce que, depuis trente-trois années, nous avons eu mutuellement à nous reprocher. »

Il paraît que les adversaires placés dans les hauts rangs reculèrent devant ce cartel, et il ne fut plus question d'accuser Lafayette.

A force d'intrigues et de fraudes électorales avérées depuis, le ministère Villèle réussit à empêcher l'élection de Lafayette à la Chambre dite *septennale*. Ce fut un bonheur pour lui. Cet intervalle de repos parlementaire lui permit de satisfaire le besoin qu'il éprouvait depuis long-

temps, de revoir l'Amérique, ce théâtre de sa jeune gloire où l'appelaient les vœux et l'invitation pressante de tout un peuple fier de l'avouer pour l'un des fondateurs de son indépenpance.

Ses rapports avec les États-Unis et son zèle pour les servir ne s'étaient jamais ralentis. « Nous, ministres en Europe, dit Jefferson, dans un discours récent, nous posions le clou; Lafayette l'enfonçait. » A l'époque de la révolution il reçut les félicitations de son paternel ami Washington. On voit encore à Montvernon, où elle est conservée sous verre, la principale clef de la Bastille, envoyée par Lafayette. Le directoire eut lieu de reconnaître par une lettre interceptée de l'illustre Hamilton, que, jusque dans sa proscription, Lafayette s'occupait d'atténuer les torts du gouvernement français, et de réconcilier ses deux patries.

Néanmoins, quoique dans sa lettre adressée à d'Archenholt, de sa prison d'Olmütz il écrivît : « *L'Amérique, cette patrie de mon cœur, me reverrait avec joie;* » quoique le président Jefferson l'eût pressé d'accepter le gouvernement provisoire et générateur de la Louisiane, et que des invitations pressantes lui arrivassent de toutes les portions des États-Unis, il fut

retenu en Europe par le sentiment qui l'y a dernièrement ramené : l'espoir d'être utile à la liberté et à son pays.

« Votre proposition, » répondait-il au président Jefferson[1], « réunit tous les avantages de dignité, de richesse, et de sûreté, et je ne me sens pas moins animé qu'il y a trente ans, par le désir de marcher avec la liberté américaine dans ses progrès à travers tout le continent. Mais vous, mon cher ami, vous avez aussi connu et même partagé mes espérances pour la liberté française et par suite européenne. En Amérique, la cause du genre humain est gagnée et assurée ; rien ne peut arrêter, changer ou souiller son cours. Ici tout le monde la regarde comme perdue et sans ressource. Mais prononcer moi-même cet arrêt, le proclamer en quelque sorte par une expatriation finale, serait une concession tellement contraire à ma nature espérante, qu'à moins d'y être absolument forcé, je ne sais comment le terrain, tel désavantageux qu'il soit, encore moins l'espoir, tel faible qu'il puisse être, pourraient être totalement abandonnés par moi. Ce

[1] Lettre du 16 vendémiaire, 8 octobre 1804, connue depuis la mort de son illustre ami.

peut n'être qu'une faiblesse de cœur; mais parmi les usurpations actuelles d'un pouvoir sans contrôle, et en cas de renversement, au milieu des dangers d'un jacobinisme mis en rage, et les dangers encore plus grands aujourd'hui, d'une aristocratie royale, plus absurde et non moins sanguinaire, je ne désespère pas de voir obtenir des modifications moins défavorables à la dignité et à la liberté de mes compatriotes. Et lorsque je considère la prodigieuse influence des doctrines françaises sur les futures destinées du monde, je pense qu'il ne me convient pas, à moi, un des promoteurs de cette révolution, de reconnaître l'impossibilité de la voir, même de notre temps, rétablie sur sa véritable base d'une généreuse, vertueuse, en un mot, d'une américaine liberté. »

Au mois de février 1824 le président des États-Unis transmit au général Lafayette une résolution unanime des deux Chambres du congrès, exprimant « l'attachement de la nation tout entière, qui désirait ardemment de le revoir. » Un vaisseau de 74, *le North-Carolina*, fut désigné pour aller le chercher aussitôt qu'il aurait indiqué l'époque de sa visite. Mais Lafayette, accompagné de son fils et son secrétaire, s'embarqua simplement sur un des paquebots de

passage, *le Cadmus*, et arriva le 25 août dans la baie de New-York.

Je ne retracerai pas ici les honneurs, les fêtes, les témoignages enthousiastes et unanimes d'affection, qui, depuis le canon du fort Lafayette à son arrivée dans ce port, jusqu'au salut d'adieu du Brandywine à son retour au Hâvre, lui furent prodigués tous les jours, presqu'à toutes les heures, pendant un voyage de plus de cinq mille lieues et de quatorze mois, durant lesquels il fut presque continuellement en marche dans les vingt-quatre États de l'Union. Accueilli aux limites des états, des comtés, des villes et villages, reconduit jusqu'à l'extrémité du territoire, par les gouverneurs et les magistrats respectifs; admis en cérémonie au sein des diverses législatures; harangué publiquement par les autorités constitutionnelles, les universités, les corps du clergé, du barreau, par toutes les sociétés savantes et les commissions populaires expressément nommées pour fêter l'*hôte de la Nation;* improvisant des réponses à ces discours, tout empreints de l'éloquence du talent et du cœur; trouvant à chaque pas des arcs de triomphe, des banquets splendides, des bals magnifiques, des illuminations et le concours des populations entières; au son des

cloches, des canons, de la musique et des acclamations générales, depuis les villes de deux cent mille ames jusqu'aux moindres villages où accouraient les populations des contrées voisines : telles furent les circonstances qui signalèrent ce triomphe de plus d'une année. Et quelles ne durent pas être les émotions de Lafayette dans toutes les phases de cette marche à la fois triomphale et paternelle, en voyant une population de près de douze millions d'ames, hommes, femmes et enfans de tout âge, de tout état, se lever au devant de lui avec les transports unanimes d'une seule famille ; en retrouvant tous les restes survivans de ses compagnons d'armes, qu'on avait l'attention d'envoyer chercher au loin pour qu'aucun d'eux ne fût privé, par la vieillesse, les blessures ou les infirmités, du bonheur de le revoir ; en recevant aussi, après tant de mécomptes et de calomnies, l'approbation individuelle, publique, officielle d'un grand peuple sanctionnant dans toutes ses parties la conduite tenue par ce *disciple de l'École américaine,* ainsi qu'il aime à s'appeler lui-même, pendant les orages révolutionnaires de l'Europe! De quelles émotions délicieuses son ame dut être pénétrée en contemplant les prodiges de population, de prospérité, d'industrie,

de liberté pratique, de félicité générale et individuelle qui offraient à l'univers un si bel exemple, et à lui-même une si évidente justification des principes et des travaux de sa vie tout entière! En voyant la beauté des villes, les ouvrages d'art, les canaux, l'agriculture, la marine, les établissemens militaires; en passant en revue, sous son habit de simple citoyen, ces nombreuses milices appelées sur son passage; en retrouvant couvertes de cités brillantes, de moissons, de manufactures, d'académies littéraires et scientifiques, ces immenses forêts à peine connues de son temps! Devant lui, les rivalités locales, les distinctions de parti disparurent dans un sentiment commun; d'anciens amis, que la politique avait désunis, se réconcilièrent pour le fêter ensemble. Ce voyage donna à l'esprit public des États-Unis une impulsion utile et salutaire, et si l'on considère l'étendue, l'unanimité, la durée et le nombre de ces témoignages spontanés et désintéressés d'amour, de souvenir et d'estime, on avouera que l'histoire ne présente rien qui puisse être comparé à ce triomphe glorieux et pacifique. Les détails de cette mémorable visite se trouvent dans tous les journaux américains, et en partie dans les journaux d'Europe, ainsi

que dans plusieurs ouvrages publiés aux États-Unis. Les poètes, les orateurs les ont célébrés ; quelques scènes, telles que l'arrivée à New-York, le bal de six mille personnes donné dans cette ville, la réception au congrès, le tombeau de Washington, ont été tracées par M. Cooper avec le rare talent qui le caractérise. Un ouvrage français sur ce sujet avait déjà paru lorsque M. Levasseur, ancien secrétaire et compagnon de voyage du Général, en donna une relation plus complète en deux volumes. Là on voit Lafayette et son fils visitant le tombeau de leur père adoptif, posant la première pierre de divers monumens élevés à ses compagnons d'armes, Greene, Kalb, Pulawski, et de cet édifice de Bunkershill, sur l'emplacement duquel, au milieu de plus de cent mille spectateurs, l'éloquent M. Webster adressait les remerciemens d'une nation libre aux vétérans de la Révolution, à la tête desquels paraissait Lafayette, le seul général survivant de cette époque. C'est en ce même jour que, dans un banquet de quatre mille convives, Lafayette porta ce toast : « *Bunkershill* et la sainte résistance à l'oppression qui a déjà affranchi l'hémisphère Américain ! Le toast anniversaire, au Jubilé du prochain demi-siècle, sera : *à l'Europe affranchie!* »

Je crois devoir rapporter ici le discours prononcé, le 10 janvier, par le président de la Chambre des Représentans de l'Union, en présence de cette Chambre, dans l'enceinte de laquelle le sénat en corps avait aussi pris place, et au milieu d'un nombreux concours de spectateurs. Lafayette, ayant été solennellement introduit, par une députation de vingt-quatre membres, fut harangué en ces termes :

« La Chambre des Représentans des États-Unis, » lui dit M. Clay avec l'éloquente et gracieuse dignité qui le distingue, mais avec une profonde et visible émotion, « la Chambre des Représentans, animée de ses propres sentimens et interprète de ceux de la Nation, ne pouvait m'imposer un devoir plus doux à remplir que celui de vous présenter de cordiales félicitations sur votre récente arrivée dans ce pays. Je me conforme aux désirs du congrès, en vous donnant l'assurance de la haute satisfaction qu'inspire votre présence sur le premier théâtre de votre gloire. Il ne se trouve, parmi les membres qui composent ce corps, que peu d'hommes qui aient pris part avec vous à la guerre de notre Révolution; mais tous ont appris, de l'impartiale histoire, ou par de fidèles traditions, quels ont été les périls, les souffrances, les sacri-

fices auxquels vous vous êtes volontairement soumis, et les services signalés que vous avez rendus, en Amérique et en Europe, à un peuple éloigné, presque inconnu, et encore dans l'enfance. Tous sentent et reconnaissent l'étendue des obligations que vous avez imposées à la Nation. Mais quels que soient l'importance et l'intérêt des relations qui vous ont, dans tous les temps, uni à nos États, elles ne motivent pas seules le respect et l'admiration de cette Chambre. La constante fermeté de votre caractère, votre imperturbable dévouement à la liberté fondée sur l'ordre légal, pendant toutes les vicissitudes d'une vie longue et périlleuse, ont droit à notre profonde admiration. Pendant les convulsions récentes qui ont agité l'Europe, au milieu comme après la cessation des orages politiques, le peuple des États-Unis vous a toujours vu fidèle à vos principes, debout et la tête levée dans tous les dangers, encourageant, de cette voix qui lui est si connue, les amis de la liberté; et, constant et intrépide défenseur, prêt encore à verser pour elle la dernière goutte d'un sang que vous aviez déjà si noblement et si généreusement répandu ici pour la même cause.

« Souvent on a formé le vain désir que la Providence permît au patriote de visiter son

pays après sa mort, et d'y contempler les changemens auxquels le temps a donné naissance. La patriote américain des temps passés verrait aujourd'hui des forêts cultivées, des villes fondées, des montagnes aplanies, des canaux ouverts, de grandes routes établies, d'immenses progrès faits dans les arts, dans les sciences, dans l'accroissement de la population.

« Général, votre visite actuelle offre l'heureux accomplissement de ce vœu. Vous êtes ici au milieu de la postérité. Partout vous avez dû être frappé du changement physique et moral qui s'est opéré depuis que vous nous avez quittés ; cette cité elle-même, qui porte un nom qui vous est cher comme à nous, s'est récemment élevée du sein de la forêt qui couvrait son territoire. Mais il est un point sur lequel vous ne trouverez aucun changement ; c'est le sentiment de notre constant dévouement à la liberté, de notre vive et profonde reconnaissance pour l'ami que vous avez perdu, le père de la patrie, pour vous, général, et pour vos illustres compagnons sur le théâtre de la guerre et dans les conseils, ainsi que pour les nombreux bienfaits dont nous jouissons, et pour le droit même que j'exerce dans ce moment en vous adressant la parole. Ce sentiment, si cher aujourd'hui à plus

de dix millions d'hommes, sera transmis sans être affaibli à la postérité la plus reculée, en arrivant d'âge en âge aux générations innombrables qui sont destinées à peupler ce continent. »

Lafayette, après un court instant accordé à l'émotion générale et à la sienne, répondit par l'improvisation dont je donne ici la traduction[1].

« Monsieur le président et messieurs de la Chambre des Représentans, lorsque le peuple des États-Unis et ses honorables Représentans au congrès, ont daigné choisir, en ma personne, un vétéran américain pour donner un témoignage de leur estime pour nos travaux réunis, et de leur attachement aux principes pour lesquels nous avons eu l'honneur de combattre et de verser notre sang, je suis heureux et fier de partager ces faveurs extraordinaires avec mes chers compagnons d'armes et de révolution. Il y aurait néanmoins de l'ingratitude et peu de sincérité à ne pas reconnaître la part individuelle que vous m'accordez dans ces mar-

[1] Je dois faire observer que tous ces discours prononcés par M. de Lafayette en anglais, ou plutôt en *américain*, sont traduits par moi de cette langue qui est celle de sa jeunesse, et qu'il parle avec autant de facilité que sa langue natale.

ques de bienveillance, auxquelles mon cœur répond par des émotions trop profondes pour que je puisse les exprimer.

« Mes obligations envers les États-Unis, Monsieur, surpassent de beaucoup les services que j'ai pu leur rendre. Elles datent de l'époque où j'ai eu le bonheur d'être adopté par l'Amérique comme un de ses jeunes soldats, comme un fils bien-aimé. Pendant près d'un demi-siècle, j'ai continué à recevoir les preuves constantes de l'affection et de la confiance américaine; et, à présent, Monsieur, grâce à l'invitation, si précieuse pour moi, que j'ai reçue du congrès, je me trouve accueilli par une série de touchantes réceptions dont une seule heure ferait plus que compenser les travaux et les souffrances d'une vie entière.

« L'approbation donnée par le peuple américain et ses Représentans, à la conduite que j'ai tenue dans les vicissitudes de la révolution européenne, est la plus grande récompense que je puisse recevoir. Certes, je puis me tenir ferme et la tête levée, lorsqu'en leur nom, et par vous, Monsieur le Président, il est solennellement déclaré que, dans chaque occasion, je suis resté fidèle à ces principes américains de liberté, d'égalité et de véritable ordre social

auxquels je me suis dévoué dès ma jeunesse, et qui, jusqu'à mon dernier soupir, seront pour moi un devoir sacré.

« Vous avez bien voulu faire allusion au bonheur particulier de ma situation, lorsqu'après une si longue absence, il m'a été réservé de voir les immenses progrès, les admirables communications, les prodigieuses créations dont nous trouvons un exemple dans cette cité, dont le nom même est un véritable palladium; en un mot, de voir toute la prospérité de ces États-Unis qui, en même temps qu'ils offrent à tout le continent américain une noble garantie du complément de son indépendance, répandent sur toutes les parties du monde les lumières d'une bien supérieure civilisation politique.

« Quel gage plus assuré de la persévérance nationale dans l'amour de la liberté, que ces bienfaits mêmes qui sont évidemment le résultat d'une vertueuse résistance à l'oppression, et d'institutions fondées sur les droits de l'homme et sur le principe républicain du gouvernement du peuple par lui-même [1]?

« Non, Monsieur le président, la postérité n'a pas encore commencé pour moi, puisque

[1] Self government.

dans les fils de mes anciens compagnons et amis, je retrouve les sentimens publics, et permettez-moi d'ajouter, les mêmes sentimens pour moi, que j'ai eu le bonheur de connaître à leurs pères.

« Monsieur, j'eus l'occasion, il y a quarante ans, devant un comité d'un congrès de 13 états unis, d'exprimer les vœux ardens d'un cœur américain.

« Aujourd'hui, j'éprouve la délicieuse jouissance de féliciter les Représentans de l'Union si grandement étendue, sur la réalisation de ces vœux fort au-delà de toute espérance humaine, et sur l'avenir presque infini que nous pouvons certainement prévoir. Permettez-moi, Monsieur le Président, de joindre à l'expression de ces sentimens le tribut de ma vive reconnaissance, de mon dévouement affectionné et de mon profond respect. »

A la Nouvelle-Orléans, Lafayette jouit du bonheur de voir une ancienne colonie française qui doit à ses institutions politiques, et à sa réunion à la fédération américaine, d'avoir vu, en peu de temps, tripler sa population et s'accroître rapidement toutes les branches de sa prospérité; car, au lieu de trois navires qui autrefois entraient annuellement dans le port de

cette ville, il en reçoit aujourd'hui trois ou quatre cents, et, au lieu d'un bateau à vapeur qui, avant la réunion, naviguait sur le Missisipi, ce fleuve est sillonné maintenant par plus de cent soixante de ces bâtimens. Pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans, Lafayette reçut une députation composée d'Espagnols domiciliés, et d'un certain nombre de citoyens de la même nation, proscrits par Ferdinand VII. « Des Espagnols, lui disaient ceux-ci, viennent à vous, général, avec une conscience tranquille; et, s'ils osent vous saluer, c'est qu'ils ne sont pas coupables; ils sont malheureux, mais si leur sacrifice pouvait assurer la prospérité de leur patrie, ils lui feraient volontiers l'oblation de leur vie; jusque sous le glaive, ils vous invoqueraient encore, vous, général, et ceux qui, comme vous, n'opposent pas au temps, aux lumières et à la liberté, les obstacles du despotisme, de la tyrannie et de l'inquisition. Agréez, général, l'hommage affectueux de notre admiration, et que les infortunés réfugiés espagnols obtiennent de vous un regard de consolation pour tous ceux qui fuient le fléau dévastateur de la tyrannie; ce regard, général, sera pour eux un glorieux témoignage de votre protection, il sera leur justification aux yeux du monde, et

ils y verront, pour leur patrie, l'espérance d'un avenir meilleur. »

« Pendant que je félicite ceux d'entre vous, répondit Lafayette, qui ont le bonheur d'être membres de la grande fédération américaine, jouissons tous ensemble de la pensée que la cause de la liberté finira par triompher partout des alliances hostiles et des intrigues fallacieuses; déjà votre belle langue, la langue de Padillat, est devenue sur une immense étendue de cet hémisphère, une langue indépendante et républicaine ; déjà, à deux époques différentes, dans la patrie de l'illustre et excellent Riego, elle a fait entendre au sein des Cortès les accens les plus éloquens et les plus généreux ; et quel qu'ait été le succès momentané d'une guerre impie et détestée, j'aime à le dire, par le peuple français, quel qu'ait été l'effet d'une trompeuse influence sur laquelle les patriotes espagnols n'ont plus rien à apprendre, la liberté reviendra bientôt éclairer et fertiliser cette intéressante partie de l'Europe. Alors seulement seront apaisés les mânes de Riego, de sa jeune et malheureuse épouse, et de tant d'autres victimes de la superstition et de la tyrannie. . . . . »

Dans une lettre écrite à Bolivar, en lui envoyant un portrait de Washington au nom de la

famille de cet illustre patriote, Lafayette s'exprimait ainsi : Que dirai-je de plus au grand citoyen que l'Amérique méridionale a salué du nom de *libérateur*, nom confirmé par les deux mondes, et qui, doué d'une influence égale à son désintéressement, porte dans son cœur l'amour de la liberté sans aucune exception, et de la République sans aucun alliage ? Néanmoins, les témoignages publics et récens de votre bienveillance et de votre estime, m'autorisent à vous présenter les félicitations personnelles d'un vétéran de la cause commune, qui prêt à partir pour un autre hémisphère, suivra de tous ses vœux le glorieux achèvement de vos travaux. »

« .... Comment exprimer, répondit Bolivar, combien dans mon cœur j'attache de prix à un pareil témoignage d'estime si glorieux pour moi! La famille de Montvernon m'honore au-delà de mes espérances, car Washington donné par les mains de Lafayette est la plus sublime des récompenses que puisse ambitionner un homme. Washington fut le courageux protecteur de la réforme sociale; et vous, vous êtes le héros citoyen, l'athlète de la liberté, qui d'une main servit l'Amérique, et de l'autre, le monde ancien..... »

Cette correspondance rappelle le reproche fait à la tribune par un ministre de la restauration, sur ce que beaucoup de Français négocians et autres, s'adressaient à un individu plutôt qu'au gouvernement du Roi, croyant, peut-être avec raison, ajoutait-il, trouver dans son crédit personnel aux États de l'Amérique du sud et du Mexique, plus d'avantages que dans leurs protecteurs officiels.

Pour ne pas prolonger cette notice déjà si étendue, je ne rapporterai que des fragmens des deux discours prononcés par Lafayette, lorsque, le 7 septembre, après la célébration de son jour de naissance, il quitta Washington pour s'embarquer sur la frégate Brandywine, ainsi nommée en mémoire du ruisseau sur les bords duquel il avait été blessé quarante-huit ans auparavant, et prit solennellement congé du président des États-Unis entouré des officiers de l'Union, et d'une assemblée nombreuse.

« Il serait superflu, lui dit le président, de récapituler les événemens remarquables de votre jeunesse, événemens qui ont lié, d'une manière indissoluble, votre nom, votre fortune et votre renommée à l'indépendance et à l'histoire de l'Union américaine du Nord.

« La part que vous avez prise à cette époque

mémorable, est marquée d'un caractère si particulier, que, réalisant les plus belles fictions de l'antiquité, elle n'a presque rien qui l'égale dans les fastes authentiques de l'histoire.

« Vous préférâtes avec fermeté et constance la fatigue, les dangers et les privations de toute espèce pour la défense d'une cause sainte, à un repos sans gloire, et aux séductions du rang, des richesses, et d'une jeunesse sans frein dans la cour la plus brillante et la plus aimable de l'Europe. Dans ce choix, il n'y eut pas moins de sagesse que de magnanimité. L'approbation d'un demi-siècle et les acclamations de voix innombrables, mais impuissantes à exprimer toute la reconnaissance du cœur, qui vous ont accueilli à votre arrivée dans cet hémisphère, en sont la preuve certaine.

« Lorsque la lutte de la liberté, dans laquelle vous étiez entré comme simple volontaire, fut terminée par le triomphe complet de sa cause dans ce pays de votre adoption, vous retournâtes remplir les devoirs du philanthrope et du citoyen dans votre patrie. Là, dans une carrière suivie avec fermeté et sans déviation pendant quarante ans, vous avez soutenu, au milieu des succès et des revers, la cause glorieuse à laquelle vous aviez consacré les belles années de votre jeu-

nesse : l'amélioration de la condition morale et politique de l'homme.....

« ..... Dans cet espace de quarante années, la génération avec laquelle vous portâtes les armes s'est éteinte presque en entier. Vous êtes le seul survivant des officiers-généraux de l'armée américaine de cette guerre. Les sages qui guidèrent nos conseils, les guerriers qui combattirent sur terre et sur mer, tous dorment à présent avec leurs pères, à l'exception de quelques-uns à qui le Ciel a accordé un plus grand nombre de jours qu'au commun des hommes. Une seconde génération et même une troisième se sont élevées pour prendre leur place, et les enfans de leurs enfans ont appris d'eux ce que d'ailleurs la constante jouissance de la liberté indique comme un devoir : ils ont appris à joindre toujours dans les bénédictions données à la mémoire de leurs pères, le nom de celui qui vint des lointains climats épouser leur cause et se joindre à eux pour vaincre ou mourir..... Ces sentimens sont ceux de tout le pays.

« Une année entière s'est écoulée depuis que vous avez mis le pied sur nos rivages. Nous pouvons dire sans exagération que cette année a été pour le peuple de l'Union, une année de

fêtes et de réjouissances continuelles, inspirées par votre présence. Vous avez traversé les vingt-quatre États de cette grande confédération; vous avez été reçu comme un père longtemps absent, par les enfans, par les hommes et les femmes de la génération actuelle. La génération naissante, l'espoir de notre avenir, plus nombreuse que ne l'était tout le peuple pour lequel vous combattiez, a rivalisé avec les rares survivans de cette époque d'épreuves, en acclamations de joie à l'aspect de celui que tous reconnaissent pour leur commun bienfaiteur; vous avez entendu les voix de l'âge présent et de l'âge futur se joindre et éclater à votre approche. Les cris et les transports spontanés d'allégresse avec lesquels des milliers d'individus vous accueillirent à votre débarquement sur cette terre de liberté, vous ont accompagné à chaque pas; et, semblables au bruit des eaux qui se précipitent sans cesse, ils retentissent encore, dans toutes les parties de l'Union. Si dans la suite des temps un Français est appelé à indiquer le caractère de sa Nation, par celui d'un individu de l'époque où nous vivons, le sang d'un noble patriotisme colorera ses joues; le feu d'une inébranlable vertu brillera dans ses yeux, et il prononcera le nom de *Lafayette*. Et

nous aussi, et nos enfans, dans cette vie et après la mort, nous vous proclamerons comme l'un des nôtres. Vous nous appartenez par ce patriotique dévouement avec lequel vous êtes accouru au secours de nos pères pour les arracher au danger qui les menaçait; vous nous appartenez par cette longue suite d'années pendant lesquelles vous nous avez aimés pour nous-mêmes; vous nous appartenez par ce sentiment inaltérable de reconnaissance envers vos services qui forme l'une des plus précieuses parties de notre héritage; vous nous appartenez enfin pas ces liens d'amitié plus forts que la mort, qui ont uni votre nom pour la suite des siècles au grand nom de Washington.

« Dans ce moment pénible qui va nous séparer de vous, nous nous consolons à l'idée que, partout où vous serez, jusqu'à la dernière pulsation de votre cœur, notre pays sera toujours présent à vos affections; et un heureux pressentiment nous assure que vous ne nous donnerez pas le chagrin de ne plus vous revoir dans ce pays. Nous aimons à nourrir l'espoir que nous reverrons encore notre ami. Parlant au nom de tout le peuple américain, et donnant un libre cours au sentiment d'attachement qui fait battre le cœur de toute une nation, comme bat celui

d'un seul homme, je vous fais un pénible et touchant adieu! »

Après avoir commencé par offrir ses sincères remerciemens, Lafayette poursuivit ainsi : « Avoir été, dans les circonstances les plus critiques, adopté par l'Union comme un fils chéri; avoir participé aux travaux et aux périls de la noble lutte qui avait pour objet l'indépendance, la liberté et l'égalité des droits; avoir pris part à la fondation de l'ère d'un nouvel ordre social qui a déjà traversé cet hémisphère, et qui, pour la dignité et le bonheur de l'espèce humaine, doit successivement conquérir chacune des parties de l'autre hémisphère; avoir reçu, à toutes les époques de la Révolution, et pendant les quarante années qui l'ont suivie, tant du peuple américain que de ses Représentans, à l'intérieur et à l'étranger, des témoignages continuels de confiance et de bonté : tels ont été la gloire, l'encouragement et le soutien de ma longue et périlleuse carrière. Mais comment trouver des paroles pour reconnaître cet accueil sans cesse renouvelé, ces témoignages illimités et universels d'affection qui ont marqué chaque pas, chaque heure d'un voyage de douze mois à travers les vingt-quatre États de l'Union? Non seulement ils ont rempli mon cœur d'une jouis-

sance inexprimable, ils ont encore fourni l'occasion au peuple d'accorder son suffrage à ces faveurs immenses dont les diverses branches du gouvernement m'ont comblé dans tous les États confédérés et dans le siége central de l'Union.

« Cependant, une satisfaction plus grande encore m'attendait : dans les merveilles de création et de perfectionnement que mon œil enchanté a rencontrées partout, dans le bien-être incomparable et si bien apprécié par le peuple, dans les rapides progrès de sa prospérité, dans sa sécurité inébranlable, tant publique que privée, dans l'habitude du bon ordre, véritable complément de la liberté; dans ce bon sens national, arbitre souverain de tous les différends, j'ai reconnu avec orgueil le résultat de ces principes républicains pour lesquels nous avons combattu, et la glorieuse démonstration, qui doit frapper les esprits même les plus timides et les plus prévenus, de la supériorité qu'ont sur le système dégradant de l'aristocratie et du despotisme, les institutions populaires qui ont pour bases les véritables droits de l'homme, et qui garantissent, par les liens constitutionnels, les priviléges de chacune des parties de la confédération.

L'amour de cette union entre tous les États a été le dernier vœu de notre grand et paternel Washington, et il sera la dernière prière de chaque patriote américain, comme il est déjà devenu le gage sacré de l'émancipation du monde, cette émancipation à laquelle je suis heureux de voir que le peuple américain s'intéresse de plus en plus, en même temps qu'il donne à l'Europe l'exemple encourageant du succès des institutions libres, en échange des maux dont elle lui a forcément imposé l'héritage, et sur lesquels un sentiment libéral et éclairé s'affermit tous les jours davantage [1].

« Et maintenant, Monsieur, comment pourrais-je donner un libre cours à mes sentimens vifs et profonds pour les assurances inappréciables de votre estime et de votre amitié ; pour les allusions que vous faites au temps passé, à mes braves compagnons d'armes et aux vicissitudes de ma vie entière ; pour le tableau touchant que vous tracez des bénédictions répandues par plusieurs générations du peuple américain sur les derniers jours d'un vétéran

[1] Allusion à l'esclavage des noirs, imposé par force aux Colonies anglaises, et déjà aboli graduellement dans une grande partie de l'Union.

profondément ému; pour vos remarques affectueuses sur ce triste moment de séparation, sur mon pays natal, qui, je puis le dire, est rempli d'attachement pour la nation américaine, et, enfin, sur l'espoir qui m'est si nécessaire, de revoir ce pays qui depuis un demi-siècle a daigné me traiter comme l'un de ses enfans? Je me bornerai, en mettant de côté toute répétition superflue, comme je l'ai déjà fait devant vous, Monsieur, et devant cette respectable assemblée, à confirmer hautement chacun des sentimens que j'ai eu tous les jours l'occasion d'exprimer en public, depuis le moment où votre vénérable prédécesseur, mon vieux frère d'armes et mon ami, m'a transmis l'honorable invitation du congrès, jusqu'à ce moment où vous, Monsieur, dont les liaisons amicales avec moi datent de votre première jeunesse, vous allez me confier, pour traverser l'Atlantique, à la protection de l'héroïque pavillon national qui flotte sur ce vaisseau magnifique dont le nom n'est pas une des moins flatteuses faveurs que j'ai reçues en si grand nombre dans ce pays.

« Dieu répande ses bénédictions sur vous, Monsieur, et sur tous ceux qui nous entourent; qu'il les répande sur le peuple américain, sur chacun des États de l'Union et sur tout le Gou-

vernement fédéral ; recevez cet adieu patriotique d'un cœur plein de reconnaissance, qui restera tel jusqu'au moment où il cessera de battre ! »

Cette scène d'adieu fut très-touchante ; il en fut de même de la séparation sur le rivage, et des derniers vœux que lui firent entendre les troupes nombreuses qui l'escortaient, ainsi que la population entière de Washington et des villes voisines.

Lafayette, après une heureuse navigation, débarqua au Hâvre, dont la population le reçut comme elle l'avait reçu à l'époque de son départ, avec le plus vif enthousiasme. Il en fut de même à Rouen, malgré l'intervention des autorités et une charge de gendarmerie : singuliers contrastes avec ce qui venait de se passer de l'autre côté de l'Océan ! Il fut accueilli avec une vive affection par ses voisins de La Grange, retraite agricole où il vit entouré de sa famille et des souvenirs des États-Unis. Appelé aux funérailles de Manuel, il prononça un discours sur sa tombe. Le député de Meaux à la chambre septennale étant mort, Lafayette fut nommé à sa place, mais la dissolution de la Chambre nécessita une nouvelle élection dont il fit partie. Pendant le cours de la session de 1828, il pro-

nonça plusieurs discours remarquables. En parlant sur l'ensemble du budget, le 23 juin, il disait :

« . . . . Pendant que les nations avancent, les Gouvernemens tendent à rétrograder..... Un luxe de sommités administratives, s'appuyant sur des administrations factices qui elles-mêmes ne s'appuient sur rien ; des emplois sans nombre créés pour les employés, et les employés pour le patronage ; les sections de la France sacrifiées à un système de centralisation dont la métropole, brillante à tant d'égards, offre en même temps les déplorables contrastes que notre honorable collègue M. Charles Dupin vous a dernièrement signalés ; les précieux trésors d'académies, de cours publics, d'écoles savantes, l'École polytechnique enfin, jetant leur éclat sur une population à laquelle en même temps, comme on vient de l'observer, on refuse les moyens d'apprendre à lire ; et il est encore en question de savoir s'il est bon que le peuple sache lire ; enfin, une surabondance inouïe de généraux, d'états-majors, de corps privilégiés, de corps étrangers, peu de soldats, et une nation, jadis armée tout entière, long-temps victorieuse de l'Europe coalisée contre son indépendance, aujourd'hui

désorganisée et désarmée comme pourrait l'être un peuple conquis : croit-on, Messieurs, qu'il suffise de légers amendemens de commissions, de quelques critiques de tribune, pour retremper et recomposer une existence sociale qu'on pourrait appeler le *monde renversé* de l'ordre constitutionnel ? Mes observations, Messieurs, n'ont rien d'amer ; elles sont faites en conscience, individuellement, et aussi dans l'intérêt de tous ceux qui, en s'adjugeant l'entreprise des affaires d'un grand peuple, doivent chercher du moins à lui persuader qu'il ne les ferait pas mieux lui-même. . . . . .

.... « Toute dette est sacrée : quelques-unes sont en suspens. Par exemple, tandis que les puissances européennes étaient largement indemnisées de leurs prétentions (les rentes anglaises [1] même au triple des créanciers français) il eût suffi aux États-Unis d'une démarche hostile, ou seulement d'une communauté de réclamations pour voir acquitter leurs créances. Elles ne sont pas encore liquidées, faute d'avoir voulu s'inscrire au nombre des ennemis

[1] On sait que les Anglais ne voulurent point se soumettre à la réduction du tiers consolidé, et qu'ils exigèrent le remboursement intégral de leurs rentes.

de la France, laquelle était bien alors en France, quoi qu'on en ait dit quelquefois à cette tribune [1]. »

Puis il exprime le regret qu'on n'ait pas dès l'origine adopté les formes de comptabilité de la liste civile d'Angleterre. Il répète ses vœux pour l'abolition de la peine de mort, « que l'incertitude des jugemens humains rend si effrayante, et qui doit surtout effrayer nos générations auxquelles la fureur des partis a laissé tant d'irréparables douleurs; ainsi que pour l'abolition de la peine de la marque réclamée de toutes parts.....

« Un de mes honorables amis, dit-il, vous a parlé de la magistrature gratuite des juges de paix anglais. Je ne l'envie point à nos voisins, et je ne crois pas que ces grands propriétaires soient les plus propres à prononcer souverainement sur les petits délits qui se commettent autour d'eux; mais je m'unis à tous les vœux pour le rétablissement du principe d'élection temporaire dans les justices de paix. »

« J'aime à trouver dans la dernière discussion sur le jury l'engagement de s'occuper pour la

[1] Allusion à la phrase, récemment répétée par un ministre, que la France était alors où était le Roi.

session prochaine de l'application de cette procédure à tous les délits de la presse..... »

Il rappelle ce qu'il avait dit en 1819 : « Il y aurait un véritable profit à ce que chaque ministère cherchât en toute sévérité de conscience ce qu'il faut pour que le service soit fait et bien fait, et vous proposât, sur tout le reste, des traitemens aussi généreux, aussi complets qu'on le voudra, pour le bien-être des employés actuels, pourvu que les administrations fussent dégagées de tout service parasite, et les enfans élevés pour un travail plus productif que cette industrie de places qui nuit aux progrès de toutes les industries et à l'indépendance d'une foule de citoyens. »

« Il trouve les spécialités plus larges que celles des budgets anglais : « et cependant ce n'est pas là *un gouvernement à bon marché*, pour me servir de l'expression qu'on m'a si souvent reprochée, et que je suis loin de renier.

« La question politique est de savoir si le gouvernement se traînera sur de vieilles traditions diplomatiques, ou si, dégagé des influences et des réminiscences du dehors, il voudra prendre la place qui nous convient à la tête de la civilisation européenne : place qui, à mon avis, est toujours restée vacante malgré quel-

ques apparences démenties par les faits ; place à laquelle aujourd'hui il ne reste plus même de prétentions étrangères. C'est de cette haute position que la France peut et doit résister à des entraînemens qui ne la regardent pas. J'aurais pour ma part attendu plus d'explications et de spécialités avant de voter les derniers quatre-vingts millions ; mais personne ne saurait approuver plus que moi les mesures nécessaires pour assurer la liberté et l'indépendance de la Grèce, pour l'aider par des secours pécuniaires à se défendre elle-même, pour en former une barrière contre l'ambition des autres puissances ; pour arrêter la traite des malheureuses victimes, et tirer de l'esclavage celles que notre intervention n'a pas garanties de cette calamité ; et j'y prévoirai l'avantage de nos relations commerciales, car, malgré d'étroits préjugés, elles gagneront toujours à l'extension des lumières, des jouissances et de la liberté des autres peuples.

.... « Je ne parlerai pas de notre malheureuse et coupable expédition d'Espagne, ni des rudes leçons que le despotisme, le congréganisme et l'aristocratie reçoivent dans la Péninsule, dont les diverses et belles provinces sont appelées, j'espère, à de bien différentes desti-

nées. Mais qu'il me soit permis d'arrêter votre attention sur la faute énorme, insensée, qui se commet à l'égard des nouveaux États américains. Par quel aveuglement, Messieurs, par quelles complaisances, en retour de l'insulte, de l'ingratitude et de la banqueroute, s'obstine-t-on à ne pas reconnaître l'indépendance de ces États? Le gouvernement britannique, sous la direction d'un illustre ministre, hésita lui-même, je le sais; mais dès qu'il eut aperçu l'immense avantage que la priorité de cette reconnaissance et une déclaration officielle et opportune de sympathie et de protection donnaient aux États-Unis, il se hâta de s'associer à l'honneur et au profit de leurs nouvelles relations....

..... « Au milieu des attaques de prétendus défenseurs de l'autel, je m'affligerai de ce fanatisme à froid qui présente comme hostile aux droits et aux sentimens des peuples, le christianisme dont l'égalité sociale fut la base primitive; appelant ainsi une sorte de représailles d'animadversion contre des opinions et des pratiques qui par elles-mêmes n'ont rien de commun aveo une ambitieuse mondanité. Je chercherai une solution à cette confusion inextricable des devoirs du prêtre, parlant au nom

du Ciel, et comme officier salarié de l'État; je ne la trouverai, pour mon esprit du moins, que dans un pays où le sentiment religieux est plus général qu'en France, où les ministres du culte éprouvent plus d'égards, où toutes les sectes vivent en paix, où leurs rites et leurs réglemens n'inspirent aucune inquiétude, mais où le gouvernement civil leur reste totalement étranger, et où les sociétés religieuses, se formant librement, ont des ministres de leur choix.....

..... « L'instruction nationale, Messieurs, et surtout l'instruction élémentaire, ce grand ressort de la raison publique, de la morale pratique, et de la tranquillité des peuples, est aujourd'hui le premier besoin de la population française, comme la première dette du gouvernement envers elle. Cette dette, Messieurs, vous savez comment elle est acquittée. Les méthodes d'enseignement ont, jusqu'à présent, été protégées en raison inverse de ce qu'elles sont perfectionnées et faciles. Ce ne sont ni vos pitoyables cinquante mille francs, ni même cinq cent mille francs qu'il faudrait consacrer à ce grand devoir social. Dans un bon et loyal système d'instruction publique, cinq millions me paraîtraient devoir être l'allocation la plus désirable d'un budget.

« Beaucoup d'hommes d'État semblent avoir oublié, quelques-uns, peut-être, n'ont jamais su que, par la loi du 3 brumaire an IV, la France a possédé la meilleure organisation d'enseignement qui ait jamais existé dans aucun pays. Elle ne pouvait convenir au pouvoir qui effaça de l'Institut la classe des sciences morales et politiques. Napoléon créa l'Université dont le monopole et les exigences choquèrent les amis de la liberté et les sentimens de famille ; qui dut ensuite à l'envahissement du jésuitisme, privilége d'un autre genre, l'avantage de passer pour une institution libérale. Il faudrait, pour mettre tout le monde d'accord, présenter à la session prochaine une organisation de l'instruction publique, où tous les devoirs nationaux de l'enseignement seraient complètement remplis, et où les libertés individuelles seraient respectées ; mais tout plan d'éducation, surtout dans ses parties élémentaires, exigerait le concours de véritables administrations civiles.

« Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'au mépris de tant de promesses, nous ayons depuis quatorze ans conservé l'échafaudage impérial de l'administration intérieure de la France ? Ces municipalités factices, ces conseils postiches, ces préfectures et sous-préfectures despotiques

et tracassières dont on n'a fait qu'augmenter successivement les inconvéniens, les attributions et les appointemens? Quand verrons-nous chaque section du pays s'administrer elle-même, faire tout ce qui peut être fait par elle, garder dans son territoire la portion des taxes qu'on est ensuite obligé d'y renvoyer? Est-ce une idée inconnue en France? Mais l'assemblée constituante, quoi qu'on ait dit à cette tribune, ne s'était pas bornée à proclamer des vérités salutaires; elle avait organisé un système administratif élu par les citoyens, qui n'a été aboli que par le consulat et l'empire. Est-ce qu'on y voit de grandes difficultés? Mais lorsqu'en 1815, dans une velléité de libéralisme, Napoléon décréta la restauration des municipalités d'après la loi de 91, les élections s'opérèrent avec une promptitude et une modération remarquables. Il n'y aurait d'embarras que si le gouvernement, au lieu de se livrer aux simples conséquences de la vérité éternelle et de la raison contemporaine, se croyait obligé de combiner l'alliance du principe et de l'exception, du droit et du privilége, ce qui empêtrerait et déjouerait les meilleures intentions? »

Il insiste sur la réorganisation des gardes nationales, et rappelle les expressions de l'or-

donnance royale du 9 mars 1815, dans laquelle il est dit que les gardes nationales sédentaires, qui présentent une masse de trois millions de propriétaires fonciers ou industriels, constituent une force locale universellement répandue....

« De cette masse formidable, mais que tant d'intérêts attachent au sol, peuvent, dit-il sortir des corps volontaires qui forment des colonnes mobiles.....

« Ainsi la nation combattra partout avec l'armée, soit en ligne, soit comme auxiliaire, et montrera qu'un grand peuple, quand il ne le veut point, ne reprend pas le joug qu'il a secoué.

..... « La gloire de la marine française a retenti dans tous les cœurs. Le nom de *Navarin* a été prononcé avec le même accent du haut du trône et dans les Chambres, comme il l'avait été par la nation entière ; et ce n'est pas le brave amiral de Rigny qui peut craindre le désaveu d'un rappel. L'infame trafic de la traite a été poursuivi, mais non encore éteint. Plein de confiance dans les sentimens de M. le ministre de la marine sur ces importantes questions, je lui soumets l'idée d'assimiler la traite à la piraterie, comme dans la loi des États-Unis, adoptée depuis par l'Angleterre. Quant au régime des

colonies, Messieurs, il y aurait trop à dire pour que je puisse en parler succinctement. Je ferai observer seulement que le système de colonisation des anciens me paraît bien préférable à celui des temps modernes..... »

Dans la session de 1829, des députés du côté droit s'étant exprimés d'une manière inconvenante sur les constitutionnels espagnols, et ayant accusé les plénipotentiaires d'Haguenau d'avoir demandé aux puissances alliées un souverain étranger, M. Benjamin-Constant répondit à ce dernier reproche, et invita son collègue à s'expliquer aussi à ce sujet ; ce qu'il fit en ces termes :

« Messieurs, j'accepte l'occasion qui m'est offerte de donner un démenti formel à l'assertion que je viens d'entendre, et sur laquelle je suis bien aise de m'expliquer à cette tribune.

« Non, Messieurs, jamais je n'ai réclamé l'intervention étrangère pour décider du sort de mon pays, et je serais plus offensé d'une pareille accusation, si je ne pensais que le parti qui m'accuse pourrait bien, par ancienne habitude, ne regarder ce péché que comme un péché véniel.

« Lorsqu'après une malheureuse expérience de huit mois, il faut le dire, je vis les armées étrangères prêtes à envahir mon pays, je crus,

pour la première fois depuis que le nom d'*Empereur* et même celui de *consul à vie* avaient été prononcés, devoir unir mes efforts à ceux de mes compatriotes pour repousser l'invasion des étrangers, et je n'ai pas regardé qui était dans leurs rangs.

« Lorsqu'après avoir eu l'honneur d'être nommé membre de la Chambre des Représentans, on me chargea, avec mes honorables collègues, de la mission d'Haguenau, je le regrettai, je l'avoue, parce que je croyais que ma présence ici pouvait être plus utile à la résistance. Néanmoins, je me suis soumis au vœu exprimé par mes concitoyens et par mes collègues. J'ai donc été à cette ambassade; et là, je n'ai demandé ni une intervention étrangère, ni un prince étranger; et, ma foi, j'aurais été bien embarrassé pour en indiquer un. Je voulais que la France eût le temps de se donner, comme je crois qu'elle en avait le droit, une constitution de son choix. Voilà, Messieurs, quelle a été ma conduite.

« Je profiterai de cette occasion pour dire quelques mots sur un fait qui est aussi à peu près un fait personnel. Depuis long-temps, je vois insulter à cette tribune les cortès et les patriotes espagnols; je crois qu'il est temps que

les amis des libertés constitutionnelles de l'Espagne protestent contre cette mauvaise habitude.

« Je ne m'étendrai ni sur les comparaisons ni sur les faits ; je n'aime pas à remuer ces questions, et à provoquer des discussions irritantes ; j'observerai seulement que ces cortès, que ces patriotes dont on a dit tant de mal, défendaient la liberté, l'indépendance de leur pays, et même la couronne de Ferdinand, à l'époque où ce même roi Ferdinand célébrait la Saint-Napoléon à Valençay, félicitait l'Empereur sur la conquête de Madrid, et demandait au roi Joseph à lui prêter serment de fidélité. »

Dans la séance du 6 juin 1829, l'ordre du jour ayant été demandé sur une pétition contre le double vote, Lafayette répondit par le discours suivant :

« Messieurs, s'il s'agissait de mon avis personnel, je dirais que tous les contribuables doivent participer, par eux-mêmes ou leurs représentans, au vote des charges publiques, et qu'il n'y a d'exception à cette règle que pour les incapacités résultant d'un défaut évident d'indépendance ou de discernement. Mais nous sommes ici dans le cercle que la charte nous a tracé, et déjà, sur cent Français en âge d'élire,

quatre-vingt-dix-neuf sont exclus de l'exercice de ce droit. Or, la chambre élective n'est que le tiers de la puissance législative; ce que j'observe seulement pour rassurer l'honorable préopinant sur la crainte qu'il exprime, de voir soulever les passions populaires contre les sommités sociales. Néanmoins, Messieurs, la capacité électorale a été fixée par la charte, à 300 fr. de contribution directe, et je ne pense pas qu'il ait été permis de violer cette disposition, en établissant le privilége d'un double vote en faveur du quart le plus imposé des électeurs.

« Rappelez-vous, Messieurs, ce qui s'est passé, il y a quelque temps, dans cette chambre. Une de vos commissions avait parlé assez favorablement d'une pétition tendant à baisser l'âge de l'éligibilité, c'est-à-dire à faire ce que l'auteur lui-même de la charte avait fait, lorsqu'à son second retour, il voulait, disait-il, réparer les erreurs de la première restauration. Eh bien! Messieurs, tel fut, ce jour-là, votre amour ardent, scrupuleux pour la charte, que je vis la presque totalité de mes collègues se lever avec empressement pour l'ordre du jour, déclarant ainsi, que les facultés législatives de l'intelligence et de l'énergie française, ne pouvaient se trouver que dans une moyenne d'âge de 57

à 58 ans, et pourtant il ne s'agissait là que de faire rentrer plusieurs citoyens dans l'exercice d'un droit naturel, et par conséquent imprescriptible, tandis que, dans la question du double vote, il a fallu vicier, fausser l'exercice d'un droit acquis, en pleine jouissance, et solennellement reconnu par la charte.

« Comment cette anomalie du double vote a-t-elle pu s'introduire, et par quelle argumentation? Vous le savez, Messieurs. Une catastrophe déplorable avait réuni tous les partis dans le sentiment d'une douleur commune, lorsque quelques hommes imaginèrent d'exploiter ce malheur, cet attentat isolé, au profit de l'aristocratie et du pouvoir. Je n'aurais pas retracé les intrigues, les violences, et, pour me servir de l'expression de l'honorable préopinant, les scandales de cette triste époque législative, s'il n'en avait pas parlé lui-même.... Je ne chercherai pas comment il se fit que le double vote obtint une majorité de quelques voix. Je me bornerai à rappeler ceux des argumens qui pourraient encore avoir quelque poids dans cette chambre, puisqu'on les y a récemment reproduits.

« Il faut aller, disait-on, au secours de la grande propriété, c'est-à-dire, au secours du

plus fort, parce qu'elle est la plus intéressée à la bonne législation. D'abord, Messieurs, je nie le principe. C'est, au contraire, en raison inverse de son étendue, que la propriété y est intéressée. En effet, le propriétaire de cent mille francs de revenu, réduit à cinquante mille, est moins à plaindre que le propriétaire de mille francs qui serait réduit à cinq cents; moins surtout que le petit propriétaire, que de mauvaises mesures réduiraient à l'état de prolétaire; et je ne dis rien ici de la propriété de nos personnes, quoiqu'aucun de nous, je pense, ne soit assez humble pour ne pas l'évaluer un peu au-dessus de zéro.

« Mais qu'est-il question ici de propriété, lorsqu'on exige, des députés, 1,000 fr., et des électeurs, 300 francs de contributions directes; chiffres au-dessus de la propriété moyenne en France? Non, Messieurs, c'est en faveur du privilége que le privilége a été créé. C'est pour une opinion, pour un parti, peut-être dans des vues ultérieures; et cela est si vrai, qu'on retrouve un sentiment et, si j'ose m'exprimer ainsi, une odeur de double vote dans tout ce qui a été proposé depuis, nommément dans ces deux lois, municipale et départementale, qu'on a retirées aussitôt que les amendemens de

votre commission ont pu faire craindre des résultats moins conformes à l'esprit du double vote.

« On cria beaucoup alors, comme on l'a fait depuis, et je vois que ces clameurs ont fait impression sur l'honorable préopinant ; on cria, dis-je, à la démocratie, aux idées républicaines, à la souveraineté du peuple. Ah ! messieurs, croyez-en un collègue que des habitudes de plus d'un demi-siècle et ses opinions personnelles ont beaucoup familiarisé avec cet ordre de principes et de sentimens ; il n'y a pas un mot de tout cela, ni dans la charte, ni dans tout ce qui vous a jamais été proposé sous ses auspices.

« Ne pourrait-on pas, au contraire, supposer que les adversaires de toute liberté avaient espéré que la majorité des cent mille principaux propriétaires de France, était devenue indifférente à cette liberté et aux institutions qui la garantissent ; mais que, s'apercevant de leur erreur, et avant l'arrivée de la troisième série de députés, ils avaient saisi le premier prétexte pour chercher, dans le quart le plus imposé, ce qu'ils n'avaient pas trouvé dans la totalité des électeurs.

« On avait avancé une opinion que l'honorable préopinant, si je l'ai bien entendu, vient

de reproduire. La charte, disait-on, a bien désigné les Français qui ne doivent pas élire; mais pour ceux dont elle a reconnu la capacité, ils deviendront ce qu'ils pourront, ce qu'on voudra; la charte ne s'en mêle point.

« Un beau rôle, en vérité, messieurs, qu'on voudrait faire jouer à la charte, dans notre système électoral! Instrument de proscription pour ceux qu'elle exclut, elle ne serait pas un instrument de protection pour ceux qu'elle admet! Messieurs, c'est déjà beaucoup pour une constitution délibérée par la nation tout entière, ou pour une charte émanée de la volonté royale; c'est beaucoup, dis-je, de restreindre dans certaines limites l'exercice des droits naturels et sociaux; mais, lorsque ces limites ont été posées, se pourrait-il que les autorités instituées par cette constitution, ou par cette charte, pussent, à leur gré, restreindre encore ces limites; établir, par exemple, entre les électeurs, des catégories, des degrés d'élection, des priviléges? C'est bien là ce qui serait, pour me servir de l'expression du préopinant, un bouleversement de l'ordre social; c'est bien ce qu'on pourrait appeler des *théories insensées*, expression dont M. le ministre de l'intérieur a bien voulu nous donner l'explica-

tion, en l'appliquant à l'assemblée constituante, c'est-à-dire, messieurs, à ces théories qui ont proclamé tant de vérités, rétabli tant de droits, aboli tant de préjugés, d'abus et de barbaries; à ces théories dont les restes, après avoir traversé les trois grandes vicissitudes du jacobinisme, de l'Empire et de la restauration, dominent encore et nécessitent tout ce qu'il y a de liberté politique, civile et religieuse dans votre charte et dans vos lois.

« Il ne serait pas difficile, messieurs, d'abolir cette disposition du double vote; rappelez-vous l'amendement de notre excellent et bien regrettable ancien collègue Camille Jordan, qui consistait à fractionner les colléges départementaux d'autrefois en colléges d'arrondissemens administratifs; division plus agréable au pays et aux électeurs que la division actuelle. Il suffirait du plus léger calcul pour amener dans cette chambre le même nombre de députés qu'à présent. Eh! qui pourrait s'y opposer, messieurs? Serait-ce la nation? Mais dans notre édifice social, basé sur son sommet, lorsqu'il s'échappe de ce sommet quelques fractions de pouvoir que l'aristocratie saisit au passage, n'est-il pas dans l'intérêt national que cette aristocratie soit plus rapprochée de la population? Et d'ailleurs,

l'opinion nationale sur le double vote n'est-elle pas bien connue ?

« Seraient-ce les électeurs ? Mais pour les trois quarts des électeurs, le double vote est non seulement une injustice, c'est une insulte, et vous voyez que dans l'autre quart il a des adversaires prononcés.

« Seraient-ce les chambres ? Mais la chambre des pairs, législateurs héréditaires, juges héréditaires, satisfaite de ses priviléges, n'a ni le désir ni l'intérêt de créer ailleurs d'autres anomalies. Quant à la chambre des députés, messieurs, déjà on exige de nous 1,000 f. de contributions, quarante ans d'âge ; on élimine les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des Français en âge d'élire. Faut-il éliminer encore les trois quarts de ce centième ? Ah ! messieurs, si quelqu'un de mes collègues pouvait avoir cette pensée, je lui dirais qu'il ne rend justice ni à son propre mérite, ni à la bienveillance de ses concitoyens.

« Serait-ce enfin le gouvernement ? Et voici, messieurs, mon dernier et un de mes meilleurs argumens. Dans la situation où nous sommes au-dedans et au-dehors, il importe au gouvernement du Roi de prouver qu'il n'existe aucune méfiance entre le peuple et le trône, et quel

meilleur moyen d'y parvenir, que d'abolir un ordre de choses qui pourrait faire supposer qu'on n'a de confiance entière et complète que dans vingt mille électeurs privilégiés sur une population de trente-deux millions d'ames? »

« C'est par ces motifs, messieurs, que je vote contre l'ordre du jour et pour les conclusions de votre commission. »

Dans la séance du 9 juillet, la Chambre s'occupant des crédits supplémentaires, Lafayette exprima l'opinion suivante :

« Je laisse aux orateurs qui me suivront, le soin d'entrer dans des détails qui conviennent mieux à leurs profondes études et à leur expérience locale. D'ailleurs, messieurs, ma diplomatie vous paraîtrait peut-être trop simple. Je ne vois pour nous, dans la grande querelle de l'Orient, que l'importance d'une puissance intermédiaire ; dans ce qu'on appelle la balance de l'Europe, que deux catégories : les oppresseurs et les opprimés ; dans la démarcation des états, que leurs limites naturelles ; dans le mieux-être d'un peuple, que l'avantage de tous, et dans la politique française, qu'un rôle d'indépendance et de libéralisme. Vous connaissez, messieurs, cette vaste et puissante ligue qui voudrait asservir et abrutir le genre humain.

Elle ensanglante la Péninsule, opprime l'Italie, trouble les autres états; sa métropole est à Vienne, et malgré quelques autres prétentions, don Miguel est son type idéal. L'Angleterre a prétendu élever un autre fanal, tantôt éteint, tantôt ne jetant que de fausses lueurs; demandez-le à l'Italie, à l'Espagne, au Portugal. C'est donc à la France, messieurs, mieux en sympathie avec les idées de la civilisation nouvelle, qu'il appartient de se mettre à la tête de cette civilisation; là est sa gloire, son intérêt; là serait au besoin son ambition; là, se trouveraient aussi la dignité, la sûreté de son gouvernement; mais, pour remplir cette noble tâche, il faudrait que son gouvernement se déterminât à ne plus craindre ni une nation représentée, ni une nation armée; et que, renonçant à d'anciens rapports, il pût dire aux puissances étrangères : Après Dieu, c'est au peuple français que je dois de m'être placé au-dessus de vos influences et en dehors de vos spéculations.

« Je me bornerai, messieurs, à parcourir quelques-unes des sommités du terrain sur lequel nous avons été appelés par la demande même des crédits. Quelques-uns de mes honorables amis ont parlé sévèrement de l'expédition de la Morée; ils ont même pensé qu'on ne

nous en saurait aucun gré. Messieurs, j'ai si ardemment désiré une intervention quelconque, une intervention française en faveur de la Grèce, que je ne puis m'unir à leurs critiques; et quant à notre part de générosité dans les secours, sans parler de la Russie dont les motifs sont patens, il suffirait des deux discours du trône, où la bataille de Navarin est appelée par Charles X *glorieuse*, par Georges IV *malencontreuse* (*untoward*), pour que les nuances des deux intérêts à la cause des Grecs ne soient pas plus confondues qu'on ne confondra la canonnade de Terceira avec l'hospitalité de Brest. Mais le dernier protocole de Londres a rabattu mon orgueil et flétri mes espérances.

« Messieurs, pourquoi les Grecs ont-ils pris les armes, souffert tant de maux, versé tant de sang? C'est pour s'affranchir du tribut envers les Turcs, pour reconstruire leur ancienne patrie, pour se gouverner par eux-mêmes, et suivant leurs mœurs. Eh bien! messieurs, le protocole réimpose l'odieux tribut; la plus grande partie de la Grèce est laissée hors de la Grèce, et, pour gouverner le peu qui leur en reste, on va chercher je ne sais où, je ne sais quel prince étranger, Hospodar métis de l'Orient et de l'Occident, dans lequel les Grecs ne

verront qu'un vassal de la Porte, et un tribut de plus à payer. Messieurs, cela peut convenir à la Russie qui déjà y rêve de nouveaux sujets, à l'Angleterre qui y a toujours craint des rivaux de cabotage ; mais la France, dont l'intérêt est d'avoir là une nation puissante et amie, une barrière contre l'ambition conquérante et contre l'ambition mercantile des autres puissances... Voilà sur quoi nous attendons des explications.

« Les gouvernemens de l'Italie sont subjugués par l'influence autrichienne ; l'Italie libre serait notre amie. L'Espagne, dont la justice distributive consiste à égorger tour à tour des patriotes et des carlistes, ne sera vraiment notre alliée que lorsqu'elle sera redevenue constitutionnelle. Quant au Portugal, c'est en vain que le gouvernement anglais a dernièrement voulu balancer la prétendue souveraineté des cortès miguélistes avec les institutions qu'un ambassadeur britannique, soit dit en passant, avait apportées du Brésil. Messieurs, les partisans du principe national n'acceptent point cette concession ; il n'y a pas de légalité là où il n'y a que violation tyrannique du droit naturel et social. Et d'ailleurs, ne voit-on pas comment les prétendues cortès ont été composées ; comment

on a éliminé les députés que don Miguel n'a pas choisis? Espérons, messieurs, que l'indignation publique et de folles attaques contre tous les pavillons, mettront bientôt un terme à cette usurpation, et qu'en attendant, la France protestera toujours contre l'affreux expédient qui livrerait une jeune et innocente victime à la brutalité de don Miguel.

« Je ne nierai pas, messieurs, qu'il n'y ait eu des troubles dans l'Amérique du Sud et au Mexique, et qu'il n'y en ait encore. Ces troubles ont pourtant été exagérés; je les attribue surtout à deux causes : les menaces, quoiqu'impuissantes, de l'Espagne, qui entretiennent la permanence d'armées disproportionnées, et l'agitation de leurs chefs; l'autre cause est dans les intrigues européennes qui s'obstinent à vouloir introduire de vieilles institutions dans les nouveaux États. Faites cesser ces deux causes, et la tranquillité du commerce renaîtra. M. le ministre du commerce disait l'autre jour que les relations diplomatiques n'avaient rien de commun avec nos intérêts commerciaux dans ce pays. J'ai reçu, depuis, un journal de Mexico, du 19 mars, qui contient une proposition faite à la Chambre des Représentans, tendante à doubler les droits sur les marchandises prove-

nant de pays qui n'avaient pas reconnu l'indépendance.

« Il est temps, continua Lafayette, que le gouvernement se rende enfin aux demandes unanimes du commerce français.

« Un de mes honorables amis vous parlera de l'affaire d'Alger, qu'il connaît mieux que moi; je ne vous entretiendrai que d'un attentat à l'honneur national, plus grave que le coup d'éventail du Dey.

« Je ne traiterai pas ici d'une manière générale la grande question de l'extradition, et le droit que s'arrogerait un gouvernement constitutionnel d'aliéner ainsi, par des traités sans le concours des chambres, la plus noble prérogative du sol français; mais l'extradition politique, dans l'opinion de tous les temps, de tous les pays, a été unanimement flétrie. D'habiles jurisconsultes m'ont prouvé que, pour l'extradition de Galotti, il a fallu violer plusieurs articles de nos lois.

« Mais je veux bien admettre qu'il n'y ait eu, du côté des agens français, qu'erreur, précipitation, et ensuite, il faut le dire, repentir; il y a pourtant eu quelque part, crime, déception, outrage à l'honneur de la France. On parle de vols, d'excès de parti qui ont été commis, ce

que j'ignore; vous savez bien qu'on n'est pas pour cela ce qu'on appelle voleur de grand chemin.

« On vous a parlé de jugemens ; ignorez-vous ce que sont ou peuvent être les jugemens dans les gouvernemens absolus ? Si, par exemple, don Miguel, heureusement c'est un usurpateur, mais s'il ne l'était pas, et qu'il vînt vous dire, un jugement en main contre tel respectable Portugais réfugié chez vous : C'est cet homme qui a, dans le palais du Roi, assassiné de sa propre main le marquis de Loulé [1], le meilleur ami de mon père! croiriez-vous à don Miguel et à ses juges? Non que je veuille, à beaucoup près, lui comparer François Ier; mais ce prince napolitain lui-même, puis-je le croire bien libre, lorsqu'il tient encore en exil les amis qui ont partagé ses efforts patriotiques pour la délivrance du pays; ces amis qu'il a lui-même, étant duc de Calabre, encouragés à l'insurrec-

[1] Tout le monde sait que le marquis de Loulé, ami de Jean second, fut attiré dans un piége par don Miguel qui l'assassina de ses propres mains. Ce crime fut commis dans une partie du palais éloignée des appartemens du Roi. En apprenant la mort du marquis qui, disait-on, venait de succomber à une attaque d'apoplexie, ce malheureux prince s'écria : « C'est Miguel qui l'aura assassiné. »

tion? Quant à son ambassadeur en France, messieurs, avant de lui accorder si naïvement leur confiance, les ministres auraient dû s'informer s'il y avait identité entre lui et un des membres de cette junte de 1799, atroce instrument de vengeances étrangères, et qui a inondé Naples du sang le plus précieux dans tous les genres d'illustration [1].

« En un mot, Messieurs, il y a eu attentat à l'honneur français : il faut que justice se fasse, il faut que Galotti soit redemandé, exigé; qu'il le soit avec vigueur, et qu'on le rende au sol de la France; il faut que l'honneur national trouve quelque part une réparation éclatante. »

Le discours que Lafayette prononça au dîner américain, en commémoration de l'anniversaire du 4 juillet, tenant à l'année 1829, je crois devoir en donner ici la traduction à mes lecteurs.

« Messieurs, dit-il, dans cette réunion nombreuse pour la célébration de notre grand anniversaire du 4 juillet, j'éprouve un plaisir bien doux à respirer en quelque sorte l'air d'une

[1] Le prince de Castelcicala n'est autre que le fameux Fabricio Ruffo dont, immédiatement après la révolution, Lafayette avait demandé le renvoi, mais qu'on a maintenu à son poste.

atmosphère américaine ; je suis d'autant plus sensible à votre toast obligeant et aux expressions qui l'ont accompagné, que vous avez bien voulu associer mon nom aux principes et aux institutions pour lesquels nous avons, mes camarades de la révolution et moi, et à notre tête, notre illustre, notre bien-aimé Washington, eu l'honneur d'agir, de combattre et de verser notre sang. Ces institutions, messieurs, en même temps qu'elles ont assuré l'indépendance et la liberté des États-Unis, ont commencé l'ère américaine d'une nouvelle civilisation politique, destinée à s'étendre définitivement au monde entier, et qui est fondée, comme on vient de l'observer, sur le sentiment des droits naturels de l'homme. Je suis fier d'ajouter que la première déclaration de ces droits, de ce côté-ci de l'Océan, a reçu l'ineffaçable empreinte de son origine américaine.

« Quelque habitués que vous ayez été dès votre enfance à aimer et respecter ces institutions, je suis persuadé que vous avez encore mieux senti leur valeur, depuis que vous avez été à portée de les comparer à celles des autres pays. C'est ainsi que pendant que toutes les ames généreuses se réjouissent de voir adopter quelque amélioration libérale, sur quelque point du

globe que ce soit; tandis, par exemple, que nous avons tous salué de nos acclamations le triomphe obtenu dernièrement dans la Grande-Bretagne sur l'intolérance religieuse, il est doux pour les citoyens des États-Unis de penser que depuis un demi-siècle ces grands avantages, ces victoires signalées sont chez eux des lieux communs de principes et des pratiques non contestées. Une telle pensée, messieurs, doit éterniser leur dévouement à ces institutions qui ne seront jamais mieux garanties que par leur persévérance dans le système et les sentimens de l'Union fédérative.

« Espérons que l'exemple de la réunion de tant de biens éprouvés par une longue expérience, ne sera pas perdu pour les républiques récemment fondées dans le reste de l'hémisphère américain, et que, dans la consolidation de leur édifice constitutionnel, elles se mettront en garde contre les suggestions européennes, et contre l'admission de matériaux exotiques.

« J'aimerais, messieurs, à vous présenter ici le nom du patriote distingué, du respectable ministre, de l'ami personnel [1] dont le prochain départ nous cause de si affectueux regrets; mais

[1] M. Brown, ministre partant.

je ne dois pas empiéter sur la prérogative de notre président, et je vous donnerai le toast d'un cultivateur : »

« *A la légitimité nationale. Elle étouffe l'ivraie du privilége; elle nourrit les racines du droit naturel et social.* »

A la fin de la session, et après quatorze ans d'absence, Lafayette se rendit dans l'ancienne Auvergne, à Chavaniac, lieu de sa naissance et propriété de son fils, où une partie de sa famille s'était donné rendez-vous, pour aller, dans le département de l'Isère, visiter sa petite-fille, Mme Adolphe Périer. Invité à un banquet public, à Clermont, il fit un rapprochement judicieux entre l'époque où les Gaulois, sous Vercingentorix, avaient tenté dans ce pays leur dernière résistance aux Romains, et celle où l'armée de la Loire y avait établi son dernier retranchement.

A Issoire, Brioude, Paulhaguet, Langeac, Chavaniac, les populations vinrent au devant de lui, et c'est de la même manière qu'il fut reçu au Puy, où le nouveau député, M. Bertrand, le harangua à la tête des habitans de cette ville.

Au milieu de la fête des citoyens du Puy, et lorsque les populations de l'Ardèche, de l'Isère

et de Lyon se préparaient à le fêter à leur tour, arriva, comme un coup de foudre, la nouvelle de la création du ministère du 8 août, et de tous les projets que cette nomination elle-même n'annonçait que trop clairement. Dès lors, l'accueil fait ou préparé à un simple citoyen prit un caractère spécial dont l'influence contre les complots hostiles qui se tramaient a été évidente et universellement reconnue.

Dans son discours au banquet du Puy, Lafayette rappela avec reconnaissance l'obligation qu'il avait à la bienveillance des citoyens, et surtout à l'administration départementale, lorsque celle-ci refusa formellement, comme nous l'avons dit ailleurs, d'obtempérer à un ordre du ministère qui venait d'être créé après le 10 août, et qui lui enjoignait de faire conduire madame de Lafayette à Paris, à l'époque des massacres de septembre.

Amené à parler de la Chambre des députés, Lafayette ajouta ces paroles prophétiques qui semblaient faire pressentir l'adresse des 221....

« ....Cette Chambre, dit-il, à laquelle on a reproché, je le sais, quelque lenteur dans nos améliorations libérales; mais qui, dès qu'elle apercevra un complot contre les libertés publiques, retrouvera, ainsi que la nation elle-

même, l'énergie nécessaire pour le réprimer. »

Les populations et les principaux patriotes d'Annonay, de la Côte Saint-André, de Rives, etc., attendaient Lafayette aux frontières des départemens de l'Ardèche et de l'Isère, où il fut reçu en triomphe. C'est aussi au milieu d'une immense population accourue au devant de lui, qu'il fit son entrée dans Grenoble. Voici sa réponse à l'éloquent discours de M. Mallein qui était venu le haranguer au nom de cette patriotique cité :

« C'est avec une profonde émotion que j'approche de cette illustre ville de Grenoble, où fut donné le premier signal de la liberté française, où furent portés les premiers coups aux prétentions du privilége, où fut remportée la dernière victoire nationale contre l'invasion étrangère. Vous jugez, monsieur, quel prix je dois mettre à l'accueil touchant que je reçois ici, aux témoignages d'approbation que vous voulez bien donner à ma conduite politique, au nom des citoyens de Grenoble.

« Vous m'avez rappelé diverses époques de la révolution; dans ce nombre il n'en est pas une qui ne soit un titre de gloire pour la ville de Grenoble, pas une où elle n'ait manifesté son amour pour la liberté, sa haine pour l'a-

narchie, son ardent et sincère patriotisme.

« Vizille, que vous avez nommé, était vénéré par moi comme le berceau de la liberté du Dauphiné, de la liberté de la France et par conséquent de la liberté européenne. Après quarante ans, il m'est doux de m'y voir attaché par les plus chères affections, par les plus tendres liens de famille et d'amitié.

« C'est avec le plus grand plaisir que je vous ai entendu citer les noms de plusieurs de mes anciens et de mes nouveaux collègues, vos compatriotes. A toutes les époques ils se sont distingués parmi les plus fermes et les plus zélés défenseurs d'une sage et véritable liberté. »

Une couronne d'argent, entrelacée de feuilles de chêne, lui ayant été offerte par un vénérable vieillard : « J'accepte, dit-il, avec reconnaissance la couronne que vous m'offrez, non pour moi seul, mais en commun avec les patriotes dauphinois de toutes les époques de 87, 88, 89, de toutes les années qui ont signalé vos sentimens, et particulièrement de cette journée mémorable [1] où les Autrichiens apprirent de

[1] Allusion à la célèbre affaire de 1815, dans laquelle la garde nationale de Grenoble défendit si vaillamment les murs de cette cité, contre une division autrichienne à qui elle fit éprouver des pertes considérables.

vous, une fois de plus, tout ce que peut une garde nationale animée de l'amour de la liberté et de la patrie. Acceptez, messieurs, l'hommage de ma gratitude et de tous les sentimens dont mon cœur est plein. »

Le soir, toute la ville fut magnifiquement illuminée et une brillante sérénade fut donnée au général. Le lendemain un banquet lui ayant été offert, il y porta ce toast :

« Au département de l'Isère et à la ville de Grenoble !

« Ici flottèrent le premier pavillon de la liberté, le premier signal de l'égalité politique ; ici se trouverait au besoin une ancre de salut.

« Puissent toutes les prospérités se réunir sur la belle contrée de l'Isère, et sur l'illustre métropole du patriotisme dauphinois ! »

Les autorités de Grenoble, et particulièrement le maire de cette ville avaient manifesté l'intention de comprimer ou au moins de modérer l'élan général, mais on reconnut à temps l'impossibilité d'y parvenir et même le danger de le tenter.

Le même enthousiasme, la même allégresse publique, les mêmes témoignages de respect et de vénération attendaient le général dans la ville de Vizille, où il alla passer quelques jours

dans le sein de la famille Périer. Là, la colère du gouvernement s'exprima par la destitution brutale du maire, M. Finant, qui avait osé venir complimenter Lafayette à la tête des habitans de cet illustre berceau de la liberté dauphinoise; mais, chose remarquable! le pouvoir ne trouva point alors un seul citoyen qui voulût consentir à remplacer le magistrat frappé de cette honorable destitution. Des feux de joie, allumés de toutes parts sur les sommets des Alpes, s'unirent aux illuminations de Vizille.

Le passage de Lafayette, à travers les villes de Voiron, Latour-du-Pin, Bourgoin et toutes les campagnes, dont les populations étaient accourues sur ses pas, ne fut qu'un continuel triomphe. Toute la ville de Vienne vint au-devant de lui, et un feu d'artifice, que l'autorité avait défendu, fut transporté de l'autre côté du Rhône et tiré sur le territoire du département voisin.

Le discours dans lequel Lafayette rappela la présidence de l'archevêque de Vienne, à Versailles, produisit le plus vif enthousiasme, surtout lorsqu'il fit entendre ces mots précurseurs de la glorieuse lutte qui se préparait : « Vous observez avec raison, messieurs, que les sentimens politiques des habitans de Vienne ne

peuvent être manifestés plus à propos que dans la circonstance nouvelle où nous nous trouvons ; et je suis bien sûr que toutes les fois que la liberté publique sera menacée, on les verra les premiers à donner l'exemple de la plus énergique fermeté. »

Rien n'égale la magnificence de l'accueil que Lafayette reçut à Lyon, cette seconde ville du royaume, qui, quarante-quatre ans avant, avait salué dans ses murs la jeune gloire du défenseur de la liberté américaine, qu'elle revoyait au déclin d'une carrière pleine de combats, pleine de gloire et surtout pleine d'honneur. Et, en effet, le seul nom de Lafayette devait produire une impulsion profonde dans une cité où l'amour de la liberté est la conséquence nécessaire de l'amour de l'ordre et du travail. Cette liberté, comme l'a déjà fait un historien, cette liberté qu'on aime à Lyon, c'est elle que jadis revendiquèrent les riverains industrieux du Zuiderzée, celle que plus tard conquirent, au prix d'une lutte non moins glorieuse, les colons opprimés de l'Angleterre, celle qui, toujours pure, se fonde sur la dignité et l'indépendance de l'homme, celle, enfin, qui reconnaît pour ses héros les Guillaume Tell, les de Witt, les Washington et les Lafayette.

Quatre-vingt mille personnes étaient accourues au-devant de Lafayette; et là, comme dans les cités américaines, le reste de la population garnissait les rues, les fenêtres, les toits des maisons et des édifices publics.

Harangué par M. Prunelle, au nom des habitans de Lyon, le général répondit :

« J'ai donc enfin le bonheur de revoir cette grande et belle cité, dont les vicissitudes, pendant nos orages politiques, ont excité dans mon ame de si vives et sympathiques émotions.

« Ce fut quatre ans avant la révolution de 89 que je reçus dans votre ville les premiers témoignages de la bienveillance lyonnaise. En y admirant les prodiges de votre industrie j'aimais à penser qu'elle serait un jour de plus en plus développée par des institutions libres, et par l'abolition des entraves et des préjugés de l'ancien régime; et lorsque j'observais la belle tenue, l'excellent esprit de votre garde bourgeoise, nommant elle-même ses officiers, j'appelais de mes vœux l'époque où la garde nationale française, fondée sur ce principe vital d'émulation et de discipline civique, serait destinée à défendre la liberté et l'indépendance de la patrie. Dès que la révolution éclata, et que le patriotisme parisien, venant au secours de

l'Assemblée constituante, alors menacée d'un fatal coup d'État, eut élevé sur les ruines de la Bastille le drapeau national de la liberté et de l'égalité, le patriotisme lyonnais fut le premier à s'unir à nos efforts.

« Aussi, lorsqu'un an après, quatorze mille députés de trois millions des gardes nationales vinrent à Paris entourer l'autel de la fédération, nous applaudîmes avec transport la nouvelle bannière du département du Rhône ; c'est à ce grand anniversaire que je reçus, de la ville de Lyon, le présent symbolique dont vous avez bien voulu parler [1], et que j'ai toujours conservé comme un précieux talisman, comme un indissoluble lien avec elle.

« Pourquoi faut-il qu'ensuite, et au milieu des miracles de gloire résultant de ce pur et primitif élan de l'enthousiasme patriotique, la sainte cause de la liberté ait été compromise et dénaturée par une époque d'anarchique tyrannie, à laquelle la ville de Lyon opposa une courageuse résistance, suivie d'affreux malheurs !

[1] Une enseigne romaine représentant Curtius se précipitant dans un gouffre pour sauver la patrie, et surmontée d'un coq gaulois, avec cette devise : « *Cives lugdunenses optimo civi.* »

« Vous avez daigné exprimer des regrets qui m'honorent et me touchent profondément[1]; mais une telle considération ne pouvait que resserrer les liens d'une captivité, où nos augustes geoliers se vengeaient de nous, moins encore peut-être pour avoir proclamé la première déclaration des droits de l'homme et du citoyen, que pour avoir long-temps maintenu l'ordre public, et voulu prévenir les excès de la licence et du crime, devenus alors la seule espérance des cabinets coalisés et de la faction contre-révolutionnaire.

« Vous venez de rappeler, monsieur, mon heureuse visite aux vingt-quatre États de l'Union américaine. J'y ai trouvé partout un attachement particulier pour la ville de Lyon, et le sentiment des avantages mutuels de leurs rapports commerciaux.

« Aujourd'hui, messieurs, après une longue succession de brillant despotisme et d'espérances constitutionnelles, je me trouve au milieu

[1] Allusion aux expressions de M. Prunelle qui regrettait qu'au lieu de se fier aux chefs militaires de l'insurrection lyonnaise, cette ville n'eût pas eu à sa tête Lafayette, qui l'aurait dirigée dans le sens de cette véritable liberté et de cet esprit vraiment national qui furent toujours les sentimens de la population lyonnaise.

de vous dans un moment que j'appellerais critique, si je n'avais reconnu partout sur mon passage, si je ne voyais dans cette puissante cité, cette fermeté calme et même dédaigneuse d'un grand peuple qui connaît ses droits, sent sa force et sera fidèle à ses devoirs. Mais c'est surtout dans la circonstance actuelle que j'aime à vous exprimer un dévouement auquel jusqu'à mon dernier soupir votre appel ne sera jamais fait en vain. J'en joins, de tout mon cœur, l'hommage à celui de ma profonde et vraiment inexprimable reconnaissance, pour l'accueil dont la population lyonnaise daigne m'honorer.»

Après ce discours, dit le *Précurseur*, Lafayette monta dans une calèche découverte, disposée pour lui et attelée de quatre superbes chevaux, et le cortége se remit en marche pour Lyon dans l'ordre suivant :

1° Un piquet de jeunes gens à cheval ;

2° Trois voitures de la députation ;

3° La voiture du général entourée de la cohorte des jeunes gens à pied ;

4° Le surplus des voitures de MM. de la Commission ;

5° Une suite de voitures particulières, si nombreuse que la tête du cortége était déjà au pont Charles X, par lequel le général entra dans

la ville, quand les derniers équipages étaient à peine arrivés au milieu de la longue rue de la Guillotière.

Une immense population, qu'on ne peut estimer à moins de soixante mille personnes, garnissait les cours, du côté des Brotteaux, et les quais, du côté de la ville. Le cortége pouvait à peine se frayer un passage à travers ces rangs épais; et de tous côtés des cris de *vive Lafayette!* retentissaient dans les airs. Ces cris étaient répétés par les personnes qui encombraient les fenêtres. Les dames aussi prirent part à la joie publique : un grand nombre d'entr'elles élégamment parées, occupait les voitures formant le cortége et sa suite, ou bien agitait ses mouchoirs, aux croisées, sur le passage du général. Les mêmes acclamations, les mêmes manifestations de joie l'accompagnèrent jusqu'à l'hôtel du Nord, où il descendit. Là, il se montra au balcon, pour répondre à l'empressement de la foule qui, sur-le-champ, se dissipa paisiblement, afin de laisser prendre au noble vieillard le repos dont il avait besoin.

Une brillante sérénade occupa la soirée.

Les autorités de Lyon, dont les efforts et les proclamations n'avaient pu arrêter, ni même ralentir un seul instant ce mouvement univer-

sel, eurent recours à un autre moyen, qui ne fut guère plus heureux; elles imaginèrent de faire dépaver le pont sur lequel la foule devait passer. Mais il advint que le peuple fit tranquillement un détour, pour aller traverser un autre pont, qui depuis a pris le nom de *Pont-Lafayette*.

Le lendemain, dans la matinée, le général reçut la visite des principaux citoyens de la ville. Cette affluence de toutes les notabilités lyonnaises ne cessa pas un seul instant jusqu'au moment indiqué pour la promenade sur la Saône. A trois heures du soir, l'hôte de la cité monta avec sa famille dans la calèche qui lui avait été préparée. Une brillante et nombreuse cavalcade lui servait d'escorte, et le cortége se rendit sur le port Neuville, en traversant les flots d'un peuple immense qui le saluait de ses hommages. Deux grands bateaux avaient été préparés, pontés et décorés à la hâte pour le trajet. Une société choisie, parmi laquelle on remarquait un grand nombre de dames resplendissantes de toilette, y attendait le général.

Une multitude de petites barques, pavoisées de flammes de mille couleurs, entourait l'embarcation principale, et les quais des deux rives de la Saône retentissaient des acclamations du

peuple qui les couvrait. Au sortir de la ville, la foule s'accrut encore par le concours des habitans des campagnes voisines. Mais c'est surtout aux abords de l'Ile-Barbe que le spectacle devint merveilleux. Sur les prairies de l'Ile, comme sur les rivages, c'était une forêt vivante de têtes; au-dessus, le pont de Saint-Rambert, couvert d'une multitude pressée, formait un amphithéâtre animé; et, énfin, sur les collines pittoresques qui resserrent le lit de la Saône, et jusque sur leurs plates-formes les plus élevées, on voyait des groupes nombreux de spectateurs. Dans ce moment, le paquebot à vapeur de Châlons à Lyon vint à passer. Les voyageurs qui le remplissaient, étonnés de cette scène extraordinaire, en connurent bientôt la cause. Par un mouvement spontané, en passant devant l'embarcation, ils se découvrirent et se joignirent de cœur à la fête, par le cri de *vive Lafayette!* qui, aussitôt répété par soixante mille bouches, retentit d'échos en échos [1]. Le soir, une grande fête maçonnique fut donnée à Lafayette. Le lendemain, un banquet de cinq cents couverts lui fut offert dans la magnifique salle Gayet, où il ne parvint qu'à travers les

[1] Relation du *Précurseur*.

flots d'une population nombreuse qui s'était portée sur son passage, malgré la pluie qui tombait par torrens.

M. Couderc, collègue du général, ayant porté ce toast :

« D'autres guerriers ont gagné des batailles ; d'autres ont prononcé d'éloquens discours : nul ne l'a égalé dans les vertus civiques. »

Lafayette répondit :

« Je suis fier et heureux, messieurs, que mon passage dans cette grande et patriotique cité ait été pour elle une occasion de plus de manifester sa constante haine de l'oppression, son amour de la véritable liberté, sa détermination de résister à toutes les tentatives de l'incorrigibilité contre-révolutionnaire.

« *Plus de concessions*, ont dit récemment les journaux officiels de ce parti ; étrange contresens sur la nature des pouvoirs sociaux ! *plus de concessions*, dit, à son tour, et à plus juste titre, le peuple français, lorsqu'il demande ces institutions si long-temps attendues, qui seules peuvent garantir la jouissance de ceux, du moins, de nos imprescriptibles droits que la Charte a reconnus.

« Messieurs, ajouta-t-il, on nous menace de projets hostiles ; et comment les effectuerait-

on ? Serait-ce par la Chambre des députés. Mais mon collègue et ami, votre respectable député qui est ici à côté de moi, M. Couderc vous attestera, tous ceux de nos collègues qui siégent à ce banquet vous attesteront aussi, que dans un moment de danger notre Chambre se montrera fidèle au patriotisme à l'homme.

« Voudrait-on dissoudre la Chambre ? Ce serait alors l'affaire des électeurs ; et certes, ils enverraient des députés dignes d'eux, de la nation et de la circonstance.

« Oserait-on, par de simples ordonnances, vicier les élections, exercer un pouvoir illégal ? Mais sans doute les partisans de telles mesures se rappelleront à temps que la force de tout gouvernement n'existe que dans les bras et dans la bourse de chacun des citoyens qui composent la nation. La nation française connaît ses droits; elle saura les défendre.

« Espérons donc, messieurs, que ces complots seront dissipés ; et, en attendant, veuillez agréer le toast suivant :

« *Au département du Rhône et à la ville de Lyon*, antique métropole de l'industrie, courageuse ennemie de l'oppression ! Puissent sa liberté, sa dignité, sa prospérité, être solidement fondées sur la pleine jouissance des droits

naturels et sociaux qu'elle invoqua dans tous les temps ! »

Le lendemain, à sept heures, le général Lafayette monta en voiture et quitta la ville de Lyon. Des torrens de pluie n'empêchèrent point la foule de se presser, une fois encore, sur son passage pour le saluer d'un dernier adieu. Une escorte de cavalerie l'accompagna jusqu'à deux lieues de la ville ; et là finit cette longue série de triomphes populaires à laquelle l'illustre citoyen mit lui-même un terme, en se dérobant aux pressantes sollicitations des députations de Saint-Etienne et de Châlons-sur-Saône, qui étaient venues l'inviter à visiter leurs villes : après leur avoir exprimé sa profonde reconnaissance, le général se rendit directement à sa terre de La Grange, par une autre route que celle sur laquelle l'attendaient de nouvelles populations et de nouveaux hommages.

L'impulsion patriotique, imprimée par la présence de Lafayette dans toute cette partie de la France, était si grande, que la Cour fut au moment d'envoyer par le télégraphe l'ordre de l'arrêter à Lyon ; dès lors, en effet, la révolution était commencée. Cependant on se ravisa, sans néanmoins se faire illusion sur le prodigieux effet produit par ce voyage.

Digitized by Google

249

LAFAYETTE

PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1830.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Lafayette à La Grange.—Coup-d'œil sur la politique de la Restauration. — Progrès de la contre-révolution. — Ministère Villèle. — Ministère Polignac. — Ministère du 8 août. — Situation de la France au moment de la publication des ordonnances du 25 juillet.

Depuis 1800, époque de sa rentrée en France, Lafayette avait passé la plus grande partie de son temps dans sa terre de La Grange, héritage de sa belle-mère, la duchesse d'Ayen, immolée sur l'échafaud de la Terreur. Le décret qui ordonnait la restitution des biens des condamnés lui avait rendu ce débris d'un grand patrimoine dont la tourmente révolutionnaire avait dévoré tout ce que lui-même n'avait point sacrifié aux intérêts de la liberté,

qu'il voulut toujours servir de sa fortune autant que de sa vie. C'est là qu'au sein de sa nombreuse famille, heureux du bonheur que sa paternelle sollicitude répand sur tout ce qui l'environne, entouré d'amis et riche des bénédictions du pauvre, Lafayette se livrait à son goût dominant pour l'agriculture, aussi étranger aux Tuileries de la Restauration qu'il l'avait été à celles de l'Empire [1].

Je n'essaierai point de décrire cette antique résidence de La Grange ouverte à toutes les infortunes et à la porte de laquelle le malheur ne frappa jamais en vain. Tant de patriotes, de philanthropes, d'amis de l'humanité, de toutes les opinions et de tous les pays, ont, comme moi, été s'asseoir au foyer de M. de Lafayette, que la simplicité, la franche hospi-

[1] Charles X disait souvent : « Il n'y a que deux hommes dans la révolution, Lafayette et moi, qui soient restés inébranlables dans leurs principes. » Et en effet, la révolution de juillet a fourni une nouvelle preuve de la tenacité des principes de ces deux contemporains. Aussi, les dernières paroles que le roi déchu adressa au capitaine qui le conduisit en Angleterre furent-elles : « C'est ce vieux républicain de Lafayette qui a fait tout cela. » C'est bien là le caractère de cet incorrigible parti, de ne voir jamais que des noms propres dans les mouvemens des masses populaires.

talité, les actes continuels mais toujours cachés de bienfaisance, les progrès d'industrie agricole et d'économie domestique dont on jouit, dont on s'enivre dans cet heureux séjour, sont connus de tout le monde : l'hospitalité patriarcale de La Grange est devenue proverbiale.

J'arrive à cette subite convulsion du corps social, dans laquelle l'homme des Deux-Mondes va se montrer ce qu'il fut toujours, défenseur aussi zélé de l'ordre que promoteur ardent de la liberté de son pays. Mais, avant de le suivre dans la nouvelle carrière qui s'ouvre devant lui, jetons un rapide coup d'œil sur ces événemens si imprévus et si grands qu'ils sortent de toute comparaison et de toute règle.

Jamais plus d'humiliations ni d'outrages n'avaient allumé la colère d'un peuple et exalté dans son ame le sentiment de la liberté. Ma mémoire ne me retrace rien, mon imagination ne me peint rien de plus déloyal et de plus absurde en même temps, que les quinze dernières années du règne de ces Bourbons que la France avait couverts de sa miséricorde, et revus sans haine comme sans amour sur le premier trône de l'univers. Et si c'est pour la première fois dans le monde qu'après quinze ans de patience une nation de trente-deux millions

d'hommes répartis sur un vaste territoire, diversifiés par leurs mœurs, leurs besoins, leurs défauts, leurs vertus, et surtout par les degrés d'une civilisation très-inégale, s'est trouvée réunie dans un sentiment unanime de réprobation, il est juste de dire que jamais non plus on ne vit famille souveraine plus soigneuse d'insulter à la raison publique et de révéler en elle une nature étrangère à son siècle. Que de vieux préjugés rajeunis! que de complots médités! d'iniquités commises dans ce court intervalle de quinze années! Tant de turpitude et de vanité a vraiment quelque chose de surhumain. Reportons-nous à l'époque du premier retour des Bourbons : quelle admirable situation pour un règne pacifique et réparateur!

La France telle que la retrouva Louis XVIII n'était plus cette nation exaltée par le triomphe et les mouvemens des révolutions, que 93 avait laissée suspendue entre la souveraineté populaire qui n'existait pas encore, et le despotisme monarchique qui n'existait plus. L'esprit de turbulence démocratique s'était évanoui de lassitude; le radicalisme républicain s'était modifié dans le mouvement rapide des opinions populaires; et les seuls sentimens qui eussent

traversé intacts la faiblesse du Directoire, les déceptions du consulat et les gloires de l'Empire, étaient l'amour épuré de la révolution de 89, la haine des excès de 93, et une réprobation générale du joug brillant de Bonaparte. Ce soldat heureux avait trouvé le pouvoir aux prises avec l'anarchie, et son despotisme pouvait, jusqu'à un certain point, s'appuyer sur la nécessité de mettre fin à cette sanglante lutte. La Restauration avait, au contraire, trouvé la liberté aux prises avec le despotisme, et toutes les intelligences, tous les intérêts en travail pour revenir aux principes de 89, et se fixer dans la constitution de 91. A Dieu ne plaise que je veuille concilier de fâcheuses condescendances avec mon devoir d'écrivain patriote! Napoléon trahit la sainte cause de la liberté; c'est un fait démontré. Cependant, il est juste de lui tenir compte des circonstances, et de dire qu'il eut au moins pour prétexte de son usurpation de la souveraineté populaire l'anarchie à étouffer, l'ordre à rétablir, des craintes à calmer, des partis en présence et tous les élémens d'une guerre civile qu'allaient couronner peut-être les dévastations de la guerre étrangère. Mais pour les Bourbons, quelle différence! Quelques vanités humiliées, quelques ambitions trom-

pées étaient les seuls obstacles qu'ils eussent à vaincre ; mais à côté de ces résistances individuelles, toute la force morale de la France, le torrent des opinions et un besoin universel de calme après vingt-cinq ans de tempête. Que fallait-il faire pour adapter la liberté à cette admirable disposition des esprits ? Rien autre chose qu'épouser franchement les principes généreux d'une révolution dont le peuple avait éprouvé encore plus de violences que de bienfaits. Que fit-on au contraire ? A peine assise sur un trône tout humide du sang de Louis XVI, la famille de ce prince avait déjà produit des factions et des calamités publiques ; tous les vieux préjugés, tous les intérêts fondés sur l'erreur relevaient une tête insolente : on marchait à front découvert à toutes les iniquités du dernier siècle : tel était le but de tous les actes ; l'esprit de tous les discours et de tous les écrits qui signalèrent la courte existence de la première Restauration.

La force des choses amena le résultat que le simple bon sens faisait prévoir. Un esquif apparut sur les côtes de la Provence, et ce trône à *racines de huit siècles*, entouré d'un peuple et d'une armée, s'écroula devant un seul homme que protégeaient des souvenirs de gloire, mais

que l'assentiment de la nation n'appelait plus à elle. Je ne parlerai pas du règne des Cent Jours. La liberté, reniée une seconde fois par Bonaparte, ne voulut plus se ranger sous sa dictature; la nation se retira de lui, et un jour, un combat malheureux, firent contre ce grand capitaine ce que trois années de revers et vingt batailles perdues avaient à peine pu faire, tant que la nation lui avait prêté quelque appui; ainsi périt Bonaparte, comme périra toujours en France l'œuvre de l'égoïsme et de l'ambition.

Ici commence un nouvel ordre de faits dont il faut parcourir les sommités, pour avoir l'intelligence de la crise qui a déterminé notre émancipation. Je ne rappellerai point ces premières années de sanglante réaction et de terrorisme royal, durant lesquelles le sang le plus pur de la France coula sur l'échafaud. On ne sait que trop de combien de plaies et de chaînes les Bourbons couvrirent alors notre malheureuse patrie, et ce n'est point de si tôt que l'image du Roi très-chrétien, dévorant ses enfans, comme le Saturne des Carthaginois, s'effacera de la mémoire des Français. Je ne veux m'arrêter que sur les traits généraux du vaste plan de contre-révolution dont les ordonnances du 25 juillet n'étaient que le complément.

La première atteinte portée à la Charte de 1814, consécration informe des principes proclamés par l'Assemblée constituante, fut l'ordonnance en vertu de laquelle Louis XVIII changea, de son chef, les conditions primitives de l'électorat et de l'éligibilité. Dès lors, chaque jour vit naître un nouveau projet de contre-révolution. On commença par établir deux gouvernemens dans l'état : l'un ostensible et destiné à figurer les formes du gouvernement représentatif; l'autre occulte et agissant despotiquement sur toutes les branches de l'administration. Toutefois la contre-révolution ne faisait encore que marcher à son but; elle voulut y courir. Alors fut formé le ministère Villèle dans le but évident d'accomplir la contre-révolution, en la fortifiant de toute l'énergie de sept individus couverts de stigmates et dévoués au parti.

Alors, aussi, eut lieu cette guerre impie qui offrit au monde le spectacle d'une armée française allant étouffer en Espagne les premiers germes de cette liberté pour laquelle elle avait elle-même long-temps combattu. Dès ce moment la politique réactionnaire de la Restauration ne connut plus de bornes. L'ordonnance d'Andujar fut aussitôt révoquée que publiée. La révolution avait frappé le fanatisme au cœur,

en faisant rentrer le clergé dans le domaine de l'Évangile ; on lui donna satisfaction par une loi de sang, la loi du sacrilége. La Charte avait consacré l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux; on jeta un milliard à la voracité des émigrés. Elle garantissait la liberté de la presse; on tenta de l'abolir par la *loi d'amour*. Le jury était l'unique palladium de la vie et de l'honneur des citoyens ; on essaya de le supprimer par un projet de loi qui lui enlevait la connaissance des crimes de baratterie et de piraterie. Un autre projet de loi sur les écoles de Médecine et les jurys médicaux ne laissait plus de doute sur l'intention d'asservir successivement toutes les professions libérales. Enfin, quelques velléités d'indépendance s'étaient manifestées dans la Chambre des pairs; on se hâta de la peupler des créatures de la Restauration et des plus serviles débris du sénat de l'Empire.

Les choses en étaient là, lorsque la contre-révolution hautement avouée, tous les intérêts menacés, l'indignation de tout ce qui avait un cœur droit, et, surtout, le cri de l'opinion publique, firent craindre au ministère la perte de la majorité qu'il s'était créée dans les Chambres, à l'aide de tant de fraudes et de corruptions ; il convoqua les colléges électoraux d'où

sortit, malgré tous ses efforts, la Chambre plus populaire de 1828.

Vaincue dans les élections, la Restauration fit de l'hypocrisie ; l'administration Villèle fut renversée ; le Roi vint, à l'ouverture de la session, balbutier des paroles de liberté, promettre un meilleur avenir ; et la France, toujours follement confiante, eut foi en ses promesses, pardonna et espéra. Le ministère Martignac ramena la politique ostensible du gouvernement dans des voies plus libérales, et il est juste de dire que son premier soin fut de donner au pays quelques-unes des garanties qu'il réclamait en vain depuis si long-temps. La loi électorale, destinée à réprimer les fraudes ministérielles qui avaient si profondément gangrené la représentation nationale ; la loi sur la liberté de la presse, quoiqu'imparfaite puisqu'elle déclinait en cette matière la juridiction du jury ; enfin, les ordonnances du 16 juin contre les congrégations religieuses, donnèrent à la session de 1828 un caractère réparateur, et concilièrent au pouvoir l'intérêt et l'appui de la nation. On se rappelle ce voyage d'Alsace, durant lequel les populations, oublieuses des ressentimens les plus légitimes, venaient payer de leurs hommages le mal qu'on avait cessé de leur faire. Ce

simple changement de ministère semblait avoir rendu la nation à l'exercice de ses droits, et le trône à l'affection des Français. Il restait bien à faire plusieurs conquêtes légales, mais le gouvernement représentatif se montrait avec ses caractères essentiels, et le peuple était persuadé qu'il ne s'agissait plus que de les développer.

Rien ne paraissait donc plus facile que de nous affermir dans les voies nationales dans lesquelles la législature et le ministère venaient de rentrer. Mais si les Chambres et les dépositaires du pouvoir étaient de bonne foi, il n'en était pas de même de la Cour. Celle-ci, toujours dominée par une idée fixe, n'avait fait qu'ajourner son projet favori de contre-révolution. Soupçonneuse et dissimulée, elle ne voyait que des ennemis dans les ministres que la force des circonstances lui avait seule imposés; en dehors du cabinet se formaient des conseils qui en paralysaient l'action et rendaient sa marche indécise et pénible. La session de 1829 s'écoula dans de nouveaux tiraillemens auxquels il fut facile de reconnaître les complots qui s'ourdissaient dans l'ombre. La séparation des Chambres laissa le champ libre à la contre-révolution. Aussi les députés étaient-ils à peine rentrés dans leurs départemens, que la formation du minis-

tère du 8 août, préparée de longue main dans les conciliabules des Tuileries, vint frapper la France entière de stupeur. Jamais cette France n'avait été plus indignement trahie, et, comme l'a dit M. de Bérenger, il était réservé à notre héroïque nation de recevoir de son Roi plus d'outrages, en un seul jour, que l'étranger n'eût jamais osé lui en faire.

Cependant, dans ce grave danger, le pays, se relevant dans une attitude imposante, regarda en face, avec indignation, avec courage, la faction impie entre les mains de laquelle on venait de jeter ses destinées, et de toutes parts on n'entendit qu'un cri d'anathême contre cette génération renaissante de favoris, de maîtresses et de flatteurs, qui venait de se loger au pouvoir.

Alors l'opinion prit un à un les membres du nouveau ministère, et retrouva dans chacun d'eux l'image des plaies les plus hideuses qui eussent affligé la France depuis trois siècles. Et, en effet, quels étaient ces ministres? Un prince romain, nourri des maximes ultramontaines et dont la triste destinée était de naître et de mourir dans l'habitude des complots [1];

[1] M. de Polignac.

l'homme aux sanglantes catégories [1]; le préfet débonnaire qui, voyant de ses croisées la guillotine se promener dans les campagnes du Rhône, disait que les erreurs des gouvernemens devaient être ensevelies dans les entrailles de la terre [2]; l'enfant gâté de la Congrégation, dont l'incapacité était devenue proverbiale [3]; le promoteur des cours prévôtales [4]; un traître, un transfuge dont l'épée avait stigmatisé la gloire du nom français [5]; et puis.... un Mangin.

Telle était la composition du nouveau cabinet. Ici, l'hypocrisie et le fanatisme; là, la violence; ailleurs, la trahison, la servilité; chez tous, la mauvaise foi et la haine de nos institutions. Les choses suivirent de près les hommes. Toutes les passions aristocratiques s'agitèrent; point de ressentiment qui ne se réveillât, point de fol espoir qui ne renaquît à ce signal.

Que craindre, qu'espérer d'une situation semblable? Elle ne promettait au pays qu'un avenir de sang; car, il était évident qu'il fallait nécessairement du despotisme à des hommes inha-

[1] M. de La Bourdonnaie.
[2] M. Chabrol.
[3] M. de Montbel.
[4] M. de Courvoisier.
[5] M. de Bourmont.

biles et impuissans à faire jouer les ressorts du gouvernement représentatif. Dans une telle crise, l'inaction eût été la mort. Aussi une généreuse émulation s'empara de tous les citoyens. De tous côtés on se prépara à combattre à outrance ce mépris de toute civilisation et cette horreur pour toute liberté, tout progrès national, qui étaient l'ame du cabinet du 18 août. En vain, effrayés par les cris d'indignation qui les saluèrent comme une calamité générale, les nouveaux ministres hésitèrent-ils à se jeter ouvertement dans l'arbitraire ; en vain affectèrent-ils de la sécurité dans la crainte et les angoisses qui les dévoraient ; en vain protestèrent-ils que la nation n'avait rien à craindre : la nation, sachant que ses alarmes n'avaient jamais été plus légitimes, se prépara de toutes parts à la défense de ses droits menacés. Un noyau d'association formé pour le refus de l'impôt se propagea avec une prodigieuse rapidité ; la presse, s'élevant à toute la hauteur de sa mission, s'engagea dans une guerre de tous les instans contre les projets avérés du gouvernement ; elle éveilla la crainte des coups d'état, et pénétra toutes les existences du sentiment d'un grand danger prochain ; enfin, tout ce qui en France, avait un cœur pour la patrie, se prépara à la résistance.

Neuf mois s'écoulèrent en récriminations et en préparatifs d'attaque et de défense. Mais il fallut bien, après tout, se déterminer à voir la nation en face; les Chambres furent assemblées.

Jusqu'ici la faction avait grimacé du patriotisme et fatigué la nation de ses louanges; son langage changea; Charles X vint, à l'ouverture de la session, dénoncer la France comme un foyer de révolte et de sédition; la contre-révolution commença à penser tout haut dans le discours royal. « Si de coupables manœuvres, disait le Roi, suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne veux pas, que je ne puis pas prévoir, je trouverai la force de les surmonter dans ma résolution. »

De toutes les sessions, aucune n'avait commencé sous d'aussi tristes auspices. La faction qui, après quatorze siècles d'une rebellion permanente contre les droits du peuple, avait traversé dans l'ombre la république et l'Empire, venait de se montrer toute vivante; il ne s'agissait plus de craintes plus ou moins vagues, de bruits plus ou moins fondés : la contre-révolution avait dit son secret, et il demeurait avéré que désormais il fallait que la liberté domptât une oligarchie insolente, ou que cette oligarchie étouffât la liberté. En un mot, il était évident

que ce que le 8 août avait commencé par la fraude, il se préparait à l'enlever de vive force.

Dans le discours royal, imprégné de tant de fiel et de mépris pour les droits de la nation, la France ne vit qu'une raison de plus de ne jamais traiter avec des ennemis qu'il fallait vaincre, et de persister à repousser, de toute l'énergie de sa volonté, des hommes que tant de complots et une aversion séculaire pour la liberté, signalaient à son effroi comme les plus irréconciliables ennemis du gouvernement représentatif.

La Chambre des députés comprit dignement le danger de la situation; elle sentit qu'il ne s'agissait point, comme on le soutenait, d'une question de personnes et d'une querelle d'individus; car, si, lorsque des institutions fortes et vigoureuses reposent sur une longue durée, l'administration des affaires publiques peut passer sans péril dans des mains perverses ou malhabiles, parce qu'il n'y a plus possibilité de destruction, il n'en est point de même lorsque les lois organiques sont encore une question de droit plus qu'une question de fait, et que les institutions qui forment la vie de la liberté sont encore à obtenir. Alors la question de choses se résout en une question d'hommes, et l'existence d'un mauvais ministère, ne fût-

elle que d'un an, d'un mois, d'un jour, est une calamité publique.

La majorité de la Chambre crut devoir faire entendre cette vérité au monarque : « L'intervention du pays, lui dit-elle, fait, du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux du peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas.

« Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple, que la haute sagesse de Votre Majesté prononce.[1] » Que répondit la haute sagesse de Charles X? Que les résolutions annoncées dans le discours du trône étaient *immuables*.

Dès ce moment, les symptômes d'une crise prochaine se succédèrent avec une effrayante rapidité. L'ajournement de la Chambre et bientôt sa dissolution; l'emploi le plus criminel de toutes les espèces de fraudes, pour vicier les élections; un vaste et atroce complot promenant

[1] Adresse des 221.

l'incendie dans nos provinces ; une grande entreprise militaire conçue et exécutée dans le seul but d'opérer, dans l'esprit public, une diversion favorable à la contre-révolution ; la nomination d'un généralissime couvert d'un ineffaçable opprobre ; l'emploi d'énormes capitaux sans le contrôle des Chambres ; le retour de M. de Peyronnet au ministère et la nomination de MM. Capelle et Chantelauze, en remplacement de deux ministres qui reculaient devant les projets de contre-révolution ; la proclamation royale ; l'ajournement de vingt colléges électoraux; la nouvelle de la prise d'Alger; les chants de triomphe du ministère ; la réélection presque intégrale des 221 ; les triomphes de l'opposition constitutionnelle dans l'immense majorité des colléges ; la défaite des ministres, l'envoi des lettres closes, afin d'attirer les députés à Paris et, sans doute, de pouvoir s'emparer plus facilement de leurs personnes ; enfin, la publication d'un Mémoire dans lequel l'émigration sollicitait Charles X aux coups d'état : tels furent les événemens qui précédèrent les ordonnances du 26 juillet, expression active de la pensée du 8 août.

La première de ces ordonnances, attentat direct contre la représentation nationale, pro-

nonçait la dissolution de la Chambre avant sa réunion; la seconde annulait les lois électorales en vigueur, réduisait le nombre des députés de 430 à 258, ne laissait aux colléges d'arrondissement que le droit de présenter des candidats, abolissait le secret du vote, l'intervention des tiers, et la juridiction des cours royales en matière d'élections; la troisième convoquait les nouveaux colléges pour les 6 et 18 septembre, et les Chambres pour le 28 du même mois; enfin, la quatrième ordonnance abrogeait les lois qui consacraient la liberté de la presse, et remettait en vigueur les dispositions de celle du 21 octobre 1814 [1].

Ces ordonnances parurent dans le *Moniteur* du 26 juillet.

[1] En vertu de cette loi, nul journal périodique ne pouvait paraître sans l'autorisation préalable du gouvernement. L'ordonnance du 26 juillet portait en outre que les presses et les caractères des journaux pris en contravention, seraient saisis ou *mis hors de service*.

CHAPITRE II.

Effet produit par les ordonnances. — Physionomie de Paris. — Calme effrayant pendant la journée du 26. — Conduite de la Presse. — Réunion des journalistes chez M. Dupin. — Première réunion des députés chez M. de Laborde. — Courage de ce représentant.—Frayeurs de M. Périer. — Réunion du 27, chez M. Périer. — Conduite collective et individuelle des députés dans cette réunion.

Ici commence une nouvelle série de faits qui me ramène à l'objet principal de cet ouvrage : la conduite de Lafayette et sa coopération dans ces grands événemens.

Les patriotes se rappellent encore avec effroi le premier effet que produisirent les ordonnances : ce fut une morne stupeur qui tenait de l'incrédulité. Le *Moniteur* circulait depuis plusieurs heures ; les citoyens de la capitale avaient lu et relu vingt fois l'insolent manifeste, et ils ne pouvaient croire encore à tant d'audace et de délire. Les lieux publics restaient ouverts comme à l'ordinaire ; les habitans de Paris vaquaient à leurs affaires ; aucun symptôme d'insurrection

ne se manifestait; enfin, le calme le plus désespérant régna jusqu'au soir dans cette vaste cité au sein de laquelle le gouvernement seul organisait ses moyens d'attaque et de défense.

Cependant la presse périodique, qui était la première atteinte par la contre-révolution, puisque les ordonnances brisaient coup sur coup son existence, se réfugia hardiment dans l'insurrection. Placés entre la servitude et la révolte, tous les journaux de l'opposition, à quelques exceptions près, furent fidèles à leurs doctrines. Leurs gérans et rédacteurs en chef se réunirent d'abord, mais inutilement, chez M. Dupin aîné [1];

[1] Un journal qui alors défendait la cause de la liberté, le *Journal de Paris*, dans son numéro du 8 septembre, rend compte, de la manière suivante, des premiers efforts de la presse périodique pour organiser la résistance qui, plus tard, décida, du sort de la Restauration :

« Ce fut lundi, 26, que parurent les ordonnances : le « coup d'état ne fut révélé que par le *Moniteur*, c'est-à-« dire, entre huit et neuf heures du matin. M. Sarrans, « jeune, rédacteur en chef du *Courrier des Électeurs*, « et le gérant du *Nouveau Journal de Paris*, étaient déjà « en course, chacun de leur côté, pour réunir le plus « tôt possible tous les gérans. Après avoir vu le gérant du « journal du *Commerce*, qui s'était aussi mis en marche « pour le même motif, ils se rendirent ensemble au « *Constitutionnel*, pour y arrêter, s'il était possible, « l'heure du rendez-vous. Là, ils apprirent que M. Éva-

puis, dans les bureaux du *National*, où fut discutée, et, après d'étranges résistances sur lesquelles je jette un voile officieux, arrêtée cette énergique protestation qui devait mettre les

« riste Dumoulin, qu'on était allé prévenir de ce qui « se passait, n'était pas encore revenu de la campagne. « Il fut convenu qu'immédiatement après son retour, « on en donnerait avis aux gérans des autres feuilles, « qui convinrent de se tenir exprès dans le voisinage. A « onze heures, M. Sarrans et le gérant du *Journal de* « *Paris* retournent au bureau du *Constitutionnel*, et « apprennent avec une surprise qu'ils ne dissimulent pas, « que, sans les consulter, ce rendez-vous avait été pris « chez M. Dupin aîné, avocat du journal, et que l'avis « venait d'en être donné à tous les journaux. Telle fut « alors la confiance de ces messieurs et de presque tous « ceux de leurs collègues qu'ils rencontrèrent, que, par « mesure préventive contre M. Dupin, ils convinrent de « ne se rendre à la réunion qu'avec le secours de juris- « consultes moins prudens; et chacun d'eux mit en réqui- « sition, de son côté, celui des membres du barreau « avec lequel il avait le plus de relations. C'est à cette « sorte de précaution impromptu que l'on dut la pré- « sence, dans le cabinet de M. Dupin, de MM. Mérilhou, « Barthe, et Odillon-Barrot. Tel fut l'hommage que nous « rendîmes au caractère de M. Dupin : de nombreux « témoins sont prêts à l'attester... Ce qui faisait l'objet réel « de la consultation, les moyens de résistance sur lesquels « chacun de nous réclamait des conseils d'hommes fermes « et dévoués, M. Dupin aîné viendra-t-il nous dire aujour-

armes aux mains des citoyens et déterminer la résistance à l'oppression. Cette protestation courageuse, imprimée au mépris des ordonnances, et répandue avec profusion malgré les efforts des satellites de la tyrannie, produisit un effet électrique sur toute la population. Dès ce moment, l'opinion se replie sur elle-même; à la surprise succèdent la colère et l'indignation; les intérêts le plus immédiatement attaqués font explosion : les ouvriers imprimeurs se présentent en armes avec une audace incroyable; les élèves de l'École polytechnique se jettent héroï-

« d'hui qu'il osa prendre sur lui de nous les indiquer. « Chaque fois qu'un de nous le poussait sur cette ques- « tion ne s'empressait-il pas de lui objecter sur-le-champ, « avec toute la brusquerie d'un homme qui craint de se « compromettre, que ceci devenait du domaine de la « politique, et que s'il avait bien voulu ouvrir son cabinet « à une consultation purement de droit, il ne l'aurait « point ouvert à une consultation politique. Ce fut alors « que le gérant de cette feuille lui objecta qu'en venant « dans son cabinet on n'était pas venu pour apprendre « une chose que personne ne pouvait ignorer, c'est-à- « dire, que des ordonnances n'abrogent pas des lois; mais « que tout en s'adressant au jurisconsulte, on avait voulu « aussi parler au député. Sur quoi le gérant de cette feuille « fut interrompu par cette exclamation lente et textuelle : « JE NE SUIS PAS DÉPUTÉ! »

quement à la tête des citoyens insurgés ; ceux des écoles de Droit et de Médecine marchent sur leurs traces, et cet exemple soulève la capitale : alors tout s'émeut, tout pousse à l'insurrection ; une magnifique défense s'improvise en quelques heures ; les soldats de l'absolutisme se présentent sur le champ de bataille des libertés publiques ; le combat s'engage aux cris de *Vive la Charte ! vive la liberté !* le sang coule ; tout espoir de conciliation est détruit, et ce n'est plus désormais qu'à la victoire à prononcer entre la liberté et le despotisme.

La lutte entre le peuple et les troupes royales s'était ainsi engagée dans la soirée du mardi 27 juillet ; alors fut poussé le véritable cri de l'insurrection. Mais cette journée, prélude des grands événemens des jours suivans, n'eut d'autre résultat que deux ou trois charges de gendarmerie, la dispersion de plusieurs groupes de jeunes gens et d'ouvriers, qui s'étaient formés dans la rue Saint-Honoré, la place Vendôme et aux environs du Palais-Royal. Le peuple ne faisait encore que s'exciter à la conquête de ses libertés et préluder aux combats des 28 et 29, sur lesquels je reviendrai après avoir rappelé en peu de mots la conduite des députés qui se trouvaient à Paris les 26 et 27 juillet. Témoin

des faits que je raconte, je n'accorderai rien à l'esprit de parti, et, s'il advient que je me trompe, ce sera la faute de ma mémoire, jamais celle de ma volonté; mais ma mémoire, j'en ai la conviction, ne peut me retracer aujourd'hui que de fidèles et ineffaçables souvenirs.

Le premier membre de la Chambre, qui osa se mettre en évidence et jouer sa tête, dans la première phase de la lutte, c'est-à-dire au moment où l'insurrection n'avait encore pour elle que les probabilités de la défaite et la perspective de l'échafaud, fut M. le comte Alexandre de Laborde. Dès le 26, lundi, cet honorable et courageux député se présenta parmi les journalistes, et accepta la présidence de cette réunion dans laquelle furent hautement et publiquement arrêtés le principe de la protestation et celui de la résistance aux ordonnances. Il n'est aucun de mes anciens collègues qui ne se rappelle avec admiration la réponse qu'il fit à une députation de l'école de Droit, chargée d'insister auprès de nous sur la nécessité de recourir aux armes. « Messieurs, leur dit M. de Laborde, vous avez raison; ce ne sont plus de vaines paroles que réclame de nous le pays; une action unanime, forte et puissante peut seule sauver ses libertés. Allez dire à vos cama-

rades que vous nous avez trouvés animés des mêmes sentimens que vous, et prêts à remplir les mêmes devoirs et à courir les mêmes dangers. Allez, messieurs, réunissez-vous en plus grand nombre, ce soir, à dix heures; nous vous ferons connaître ce que nous aurons résolu. »

A l'issue de la réunion des journalistes, dans laquelle chacun s'engagea sur l'honneur à employer tous les moyens à sa disposition, pour provoquer à la résistance et généraliser l'insurrection, M. de Laborde convoqua une réunion des députés présens à Paris; elle était indiquée, pour sept heures, au domicile de l'honorable député. A huit heures, quelques membres seulement avaient répondu à l'appel de l'honneur; de ce nombre étaient MM. Bavoux, Daunou, Vassal, Marschal, de Schonen, Lefèvre, Bernard et Villemain. Pressé par les événemens et, peut-être aussi, fatigué d'attendre en vain l'arrivée de ses autres collègues, M. de Laborde ouvrit ce mémorable débat. Après avoir fait le tableau de la disposition des esprits, et raconté ce qu'il venait de voir et d'entendre dans la réunion des journalistes, il montra la nécessité d'une déclaration énergique en réponse aux ordonnances, et il insista vivement pour que

les membres présens la rédigeassent, séance tenante, au nom de la Chambre des députés. M. Bavoux ouvrit l'avis que les députés présens dans la capitale se constituassent en assemblée nationale; le vénérable M. Daunou parla avec une noble chaleur des devoirs que l'attentat d'un pouvoir oppresseur imposait aux mandataires du pays; il dit que les dangers mêmes qui pouvaient accompagner l'accomplissement de ces devoirs les rendaient plus impérieux et plus sacrés; que puisque la liberté de la tribune était violée, *l'appel au peuple* était le seul moyen de salut public que la tyrannie eût laissé à la disposition des représentans du pays, et qu'il ne fallait point balancer à employer, sous peine de forfaire à l'honneur et de trahir la confiance et les plus chers intérêts de la nation; M. de Schonen parla dans le même sens; il dit que le moment était décisif, qu'il s'agissait de la liberté du pays, que le devoir des députés était clairement tracé, qu'il fallait, dans cette grande circonstance, savoir faire abnégation du moi humain, et, si besoin était, *crier aux armes!* Telle était la pensée de tous les membres de cette réunion, et déjà M. Villemain avait, je crois, été engagé à la formuler en protestation, lorsque M. Périer fut annoncé. Les dernières

paroles de M. de Schonen : *crier aux armes !* avaient frappé son oreille ; l'anxiété la plus vive était peinte sur sa figure. Ah ! messieurs, dit-il, quel est votre égarement et qu'allez-vous faire ? y songez-vous bien ? Vous constituer en assemblée nationale ! crier aux armes !...

Mais trop de légitimes ressentimens poursuivent aujourd'hui M. le président du conseil, pour que ma tâche d'historien ne me fasse point un devoir de dépouiller les sentimens que de tels souvenirs réveillent dans mon ame. Je ne rapporterai point les paroles qu'il opposa à la noble résistance de ses collègues ; je me bornerai à résumer son opinion : il pensait que la Chambre était légalement dissoute, que les ordonnances n'étaient que l'exercice d'un droit consacré par la Charte, et que, depuis la publication du *Moniteur* du jour, il n'y avait réellement plus de députés ; supposant que le droit invoqué par Charles X fût susceptible de contestation, ce qu'il n'admettait point, il demandait où était le juge entre le pouvoir et le peuple ; dans tout état de choses, il déclarait que la Chambre devait s'abstenir de prendre l'initiative sur les événemens ; que pousser à l'insurrection serait de sa part un acte de délire ; qu'il était impossible que le Roi ne se déter-

minât pas au retrait des ordonnances, et que c'était dans ce sens qu'il fallait rédiger la déclaration, si on persistait dans ce projet auquel, du reste, il ne donnait point son assentiment. Quant à la confiance qu'on paraissait avoir dans la puissance de l'opinion publique, lui, M. Périer, ne la partageait point. Accoutumée à s'exprimer légalement, cette opinion, disait-il, ne voudrait plus s'armer de la force brutale, et, si elle l'osait, elle serait vaincue, anéantie : témoin le résultat des événemens de 1820, 1821 et 1827 ; témoin, enfin, toutes les conspirations essayées et avortées depuis quinze ans. En somme, M. Périer pensait qu'il était de la sagesse et du patriotisme des députés d'attendre les événemens, et de prendre les faits accomplis pour règle de leur conduite.

Pendant ces débats, et sur la proposition de M. de Laborde, trois députés présens s'étaient rendus à la réunion des journalistes, qui s'était accrue d'un grand nombre d'électeurs de Paris. Ces députés, qui étaient MM. de Laborde, Villemain et de Schonen, avaient trouvé tous ces honorables citoyens animés du plus ardent patriotisme, et plus déterminés que jamais à opposer une vive résistance aux envahissemens du pouvoir. M. de Laborde, encore sous l'em-

pire des impressions qu'il venait de recevoir, dit vivement à ses collègues qu'une plus longue hésitation de leur part serait fatale à la liberté, que la victoire du peuple dépendait du concours des députés avec les citoyens qui s'étaient dévoués les premiers, et qu'il fallait se rendre sur-le-champ à la réunion des journalistes. Cette opinion fut combattue par M. Périer qui reproduisit ses premiers argumens contre toute démarche qui tendrait à un but autre que celui de ramener Charles X *dans de meilleures voies*. Cependant, désespérant de faire adopter cette opinion à ses collègues, il eut recours à un moyen préjudiciel qui lui réussit : il fit observer qu'il y aurait de la légèreté et de l'inconvenance à prendre une détermination de cette nature, sans consulter les autres députés présens à Paris, et il prit l'engagement de les convoquer chez lui pour le lendemain de très-bonne heure. Des lettres de convocation furent, en effet, adressées par M. Périer à plusieurs membres de la Chambre. Mais, sans doute, d'après l'irritation toujours croissante de la population, et les dispositions hostiles qu'elle prit pendant la nuit et le lendemain matin, M. Périer se hâta d'engager les députés qu'il avait convoqués à ne point se rendre à son invitation de la veille.

Telle fut, pendant la journée du 26 juillet, l'attitude des députés présens à Paris.

La journée du 27 ne commença pas sous de plus heureux auspices. Des députés, en très-petit nombre, réunis de nouveau chez M. de Laborde, se donnèrent rendez-vous chez M. Périer, à deux heures après midi. Ce choix parut inspirer quelques inquiétudes visibles ; mais telle était l'imminence des dangers qui menaçaient les libertés du pays, qu'on la crut assez puissante pour retremper le patriotisme de M. Périer, tant soit peu altéré depuis deux ans. On savait bien que la vivacité du libéralisme de ce député s'était émoussée au contact de la *gracieuseté* royale, mais on espérait que le tribun renaîtrait à la vue des dangers de la patrie, et que le rhume de Démosthènes ne résisterait pas au soleil de juillet.

Cette assemblée fut précédée par une scène de carnage. Un grand nombre de jeunes gens attirés dans la rue Neuve du Luxembourg, par le bruit de la réunion des députés, y fut cerné et sabré par deux détachemens de cavalerie. C'est en vain qu'obligés de chercher un refuge dans les maisons voisines, ils frappèrent à l'hôtel de M. Périer : la prudence en tenait les portes fermées, pour quiconque n'avait point un nom

de député à décliner. Plusieurs de ces jeunes patriotes, grièvement blessés, furent transportés au poste du ministère des affaires étrangères.

Cependant que se passait-il dans l'intérieur de l'hôtel de M. Périer ? les députés réunis, cette fois, en assez grand nombre, sous la présidence de M. Labey de Pompières, s'étaient, dès l'ouverture de la séance, divisés en deux camps opposés : l'un défendait la constitutionnalité de la dissolution de la Chambre, le maintien de la puissance royale de Charles X, la nécessité de ne point sortir des limites de la légalité, et de se borner à provoquer le retrait des ordonnances, par de respectueuses remontrances appuyées sur la manifestation de l'opinion publique. L'autre camp soutenait que la qualité de député n'avait point été détruite par l'ordonnance de dissolution ; que, du reste, Charles X, en violant la Charte par toutes et chacune des ordonnances, s'était dépouillé du droit même de dissoudre la chambre, et que les députés restaient, par ce fait, investis de toute la plénitude du mandat électoral ; qu'il était absurde d'invoquer la légalité en faveur d'un pouvoir qui venait d'en briser tous les liens, et que lorsqu'il s'agissait de la liberté ou de l'es-

clavage de la France, du gouvernement représentatif ou de la tyrannie d'un seul, le salut de la chose publique ne résidait plus que dans le succès d'une résistance ouverte à l'oppression.

La première de ces deux opinions avait pour champion M. Dupin; la seconde était énergiquement soutenue par M. Mauguin. MM. de Laborde, Audry de Puyraveau, Labey de Pompières, Persil Villeret, Bertin de Vaux et Villemain, se prononcèrent dans le sens de M. Mauguin; les deux derniers soutenant toutefois qu'il fallait séparer Charles X de ses ministres, et ne les point confondre dans une commune réprobation. MM. Sébastiani et Casimir Périer s'étaient rangés sous la bannière de M. Dupin. Cependant il est juste de dire que M. Périer ne se prononça d'abord que par des signes muets auxquels il était facile de reconnaître l'incertitude qui le tourmentait.

Ces débats, s'animaient de part et d'autre lorsqu'un incident imprévu vint interrompre la discussion et lui donner une physionomie nouvelle. Une députation des électeurs de la ville de Paris demande à être introduite. M. Périer voit déja le glaive des Bourbons et le poignard populaire suspendus sur les têtes parlementaires

« Remarquez dans quelle position on nous place! s'écrie-t-il : si nous recevons la députation, on le saura aux Tuileries, on s'en irritera peut-être, et qui sait les mesures qu'on arrêtera contre nous! Si la députation n'est pas reçue, elle se plaindra, elle pourra se répandre au milieu du peuple et, dans l'état d'exaspération où sont les têtes, qui peut répondre.... [1]. » Messieurs Dupin et Sébastiani s'opposèrent aussi de toutes leurs forces à la réception de cette députation qui, jointe à la nomination d'un président, faisait, disaient-ils, d'une réunion de famille une véritable assemblée délibérante.

Cependant la députation est introduite. Elle se compose des plus honorables citoyens de la capitale, qui viennent déclarer aux députés par l'organe de messieurs Mérilhou et Boulay de la Meurthe, que tous les liens qui attachaient la France au trône des Bourbons sont brisés ; que la nation ne doit plus, ne peut plus en appeler qu'à l'insurrection contre une autorité qui a foulé aux pieds toutes les lois, et que le peuple compte sur le patriotisme et le courage de ses représentans. Un silence absolu succède à cette déclaration, et la députation se retire dans une

[1] Histoire des Trois Jours, par M. Marast.

pièce voisine, pour laisser aux députés la faculté de délibérer en toute liberté. Sur ces entrefaites, une nouvelle députation, composée de jeunes gens, demande à être admise. M Périer court à elle, et l'adjure de ne point persister dans une démarche qu'il considère comme étant de la plus haute imprudence; il représente à ces jeunes gens la folie de leurs efforts contre les mesures de répression que le gouvernement n'aura pas assurément manqué de prendre; il les exhorte à rentrer dans la *légalité* et à ne point chercher dans la rue une victoire qu'ils n'y trouveraient point. Les jeunes gens, bien décidés à ne plus compter que sur l'énergie du peuple, se retirent, et M. Périer va rejoindre ses collègues.

Les députés étaient entrés en délibération; ils délibèrent longuement... qu'il serait opportun et prodigieusement patriotique d'écrire une lettre à Charles X, pour supplier Sa Majesté de vouloir bien changer son ministère et retirer les fatales ordonnances. Cet avis, ouvert par messieurs Bertin de Vaux, Dupin, Sébastiani, Périer et Villemain, prévalut, sans néanmoins amener aucun résultat. On se sépara sans avoir rien fait, rien tenté pour ce peuple héroïque dont le sang coulait déjà par torrens dans les rues de Paris. Je me trompe, on fit quelque

chose : on se donna rendez-vous pour le lendemain A MIDI, chez M. Audry de Puyraveau qui, sur le refus de M. Périer d'ouvrir une seconde fois son hôtel aux députés réunis, s'empressa de leur offrir sa maison, en ajoutant qu'ils y seraient sous la sauve-garde du peuple.

Les hostilités entre le peuple et les troupes royales, commencées dans la soirée du 27, se renouvelèrent le 28 au matin, et ne prirent qu'alors ce caractère d'ensemble et de ténacité qui annonçait une guerre dont l'issue devait être la vie ou la mort des libertés de la France. C'est aussi de ce moment que Lafayette lie inséparablement son existence aux vicissitudes de cette grande lutte. La patrie va encore une fois se placer, au sein des orages, sous l'égide du grand citoyen, dont les lauriers cueillis dans l'un et l'autre hémisphères, furent toujours ceux de la liberté, du courage et de la philosophie. Comme aux premiers jours de la révolution de 89, comme à toutes les époques de sa longue carrière, l'autorité de son nom va vaincre le despotisme et imposer à l'anarchie.

CHAPITRE III.

Arrivée de Lafayette à Paris. — Ses premières démarches. — La résistance du peuple se généralise. — Première réunion de députés chez M. Audry de Puyraveau. — Conduite et discours de MM. Lafayette, Mauguin, Laffite, Charles Dupin, Sébastiani, Guizot, Puyraveau, etc. — Envoi d'une commission au duc de Raguse. — Monsieur Périer propose en secret de donner quelques millions à Marmont. — Première réunion chez M. Bérard. — Abandon de la cause du peuple par la presque totalité des députés présens. — Divers combats. — Faiblesse de MM. Villemain, Sébastiani, Bertin de Vaux. — Nouvelle réunion chez M. Audry de Puyraveau. — Les députés patriotes ne sont plus que huit. — Nuit du 28 au 29.

Lafayette était absent de Paris au moment de l'apparition des ordonnances. Le *Moniteur* du 26 lui parvint à La Grange, dans la matinée du 27. Sa détermination ne pouvait être douteuse; il prit la poste, et ne dut, peut-être, qu'à la rapidité de son voyage, de n'être point arrêté en route; car, il est impossible que, dans une crise de cette nature, le gouvernement contre-

révolutionnaire [1] n'eût point les yeux fixés sur celui qu'il appellait l'homme-révolution. Quoi qu'il en soit, le premier soin de Lafayette, dans la soirée du 27, fut de faire offrir aux

[1] C'est à tort qu'on accuse la Cour d'avoir manqué de prévoyance, et de ne pas avoir pris toutes les mesures qu'il était en son pouvoir de prendre pour réprimer l'insurrection que les ordonnances devaient provoquer. Les débats du procès des ministres ont démontré que le pouvoir avait pressenti le soulèvement et fait ses dispositions pour l'étouffer. Indépendamment des cours prévôtales, dont l'établissement devait compléter le système de contre-révolution, et dont l'organisation était arrêtée, l'autorité militaire s'était préparée d'avance à repousser la force par la force. Dès le 20 juillet, le duc de Raguse, alors de service comme major-général de la garde, avait transmis aux divers chefs de corps un ordre confidentiel tel qu'on n'en donne guère qu'en présenco de l'ennemi ou dans les circonstances les plus critiques. Cet ordre indique les divers lieux où, en cas d'alerte, ces troupes doivent se rendre; il explique ce que c'est que le cas d'alerte, il s'entend par la générale ou par une révolte quelconque d'attroupemens armés. Dans ces deux cas, les troupes se rendront de suite avec armes et bagages et les munitions nécessaires aux lieux indiqués, et sans attendre d'ordre. Les troupes, dans ce même cas, seront en capote, le sac sur le dos, afin de déjouer le dessein que pourraient avoir formé les séditieux de tromper les royalistes en se présentant avec l'habit de la Garde. Défense est faite aux officiers, sous-officiers et soldats de quitter leur poste et de communiquer avec les habitans.

patriotes insurgés l'appui de son nom et de sa personne. Dès quatre heures du matin, une députation des élèves de l'École polytechnique était réunie chez lui, et quelques heures plus tard cet essaim de jeunes héros combattait et mourait à la tête du peuple dans tous les quartiers de la capitale.

La résistance s'établissait sur tous les points avec des chances diverses de succès et de revers ; quelques barricades commençaient à s'élever et le sang coulait déjà avec abondance, lorsque, conformément à leur convention de la veille, les députés commencèrent à se réunir chez M. Audry de Puyraveau. Il était midi ; le soleil était radieux ; le bruit du tocsin, mêlé à la détonation du canon et aux retentissemens de la mousqueterie, annonçait le réveil du peuple ; les représentans de la France, on le croyait du

Si le Roi est à St-Cloud, les corps casernés à l'École Militaire, d'infanterie, cavalerie et artillerie, s'établiront au Champ-de-Mars ; l'artillerie détachera une batterie qui se rendra aux Champs-Élysées par l'allée des Veuves et restera en colonne dans l'avenue de Neuilly.

Enfin, il était dit dans cet ordre que le lieutenant-général de service en ferait remettre une copie cachetée au chef de bataillon qui commande les troupes casernées à la rue Verte, et que cet officier ne devrait l'ouvrir qu'en cas d'alerte.

moins, allaient décider du sort de la patrie ; un sentiment indicible de crainte et d'espérance agitait toutes les ames ; on ne vivait point ; on dévorait la vie ; on mourait d'impatience.

Une foule nombreuse de citoyens diversement armés ou sans armes, encombrait les alentours de la maison de M. de Puyraveau, cherchant à deviner sur la figure de chacun des députés qui passait devant elle, ce que son cœur d'homme renfermait de courage et de dévouement à la patrie. Lafayette fut salué des plus vives acclamations ; il était l'espoir de la liberté ; lui et M. Laffitte se trouvèrent des premiers au rendez-vous. Bientôt, les députés ont pris leur place ; le silence succède aux discussions particulières, on va s'occuper, enfin, de sauver la liberté pour laquelle le peuple combat d'instinct et meurt depuis trente-six heures.

Je vais recueillir mes souvenirs et raconter ce que, la tête appuyée sur le versant d'une croisée, l'oreille attentive et l'œil fixé sur cette salle de rez-de-chaussée où se débattent les destinées d'un peuple ou plutôt les destinées de l'Europe, j'ai vu et entendu dans ce moment suprême. Je suis à la barre de mon pays ; je parlerai sans haine et sans crainte ; je dirai toute la vérité.

M. Mauguin prend la parole. C'est l'homme du danger ; c'est l'orateur de la révolution ; la nature l'a fait tribun. Il trace à grands traits un effrayant tableau de la situation de Paris ; il dit l'attentat de la Cour, la colère du peuple, ses combats, ses succès, ses revers, ses craintes et ses espérances. Écoutez, s'écrie-t-il avec enthousiasme, écoutez le bruit du canon et le râle des mourans ; ils viennent jusqu'à vous ; c'est un grand peuple qui fait une révolution que vous devez diriger ; il n'est plus permis d'hésiter ; notre place, messieurs, est entre les bataillons populaires et les phalanges du despotisme ; gardez-vous de perdre du temps, la garde royale n'en perd pas ; encore une fois, c'est une révolution qui nous appelle.

A ce mot de *révolution*, plusieurs députés se lèvent et menacent de se retirer à l'instant même ; c'est une explosion de toutes les frayeurs qui s'étaient laissé traîner dans cette réunion. MM. Charles Dupin, Sébastiani et Guizot se distinguent au nombre des plus zélés partisans de l'ordre légal. Je proteste contre tout acte qui sortirait de la légalité, s'écrie M. Dupin ; que parlez-vous de résistance ? dit M. Sébastiani, avec colère et précipitation, il ne s'agit ici que de sauver l'ordre légal ; la moindre impru-

dence, ajoute M. Guizot, compromettrait notre bon droit; notre devoir, à nous, n'est point, comme on le dit, de prendre part pour ou contre le peuple, mais de nous constituer médiateurs, d'arrêter le mouvement populaire et de convaincre le Roi qu'il a été trompé par ses ministres.

Une voix connue des amis de la liberté se fait entendre, c'est celle de Lafayette, toujours aussi courageux qu'habile à ramener les questions aux véritables principes. J'avoue, dit-il en souriant, que je comprends mal la légalité avec le *Moniteur* d'avant-hier et la fusillade qui dure depuis deux jours. Puis, reprenant l'accent calme et solennel qui convenait à la gravité de la situation, il déclara que c'était bien d'une révolution qu'il s'agissait, et proposa la création immédiate d'un gouvernement provisoire; idée qui fut adoptée plus tard, mais qui était encore trop tranchante et trop patriotique, pour ne point paraître au moins prématurée à bon nombre de ses collègues.

Dans ce moment, on annonce que le peuple s'est emparé de l'Hôtel-de-Ville après un horrible carnage; mais le combat continue, les troupes royales reçoivent des renforts et il est à craindre que la victoire ne leur revienne. Cet

incident paraît ranimer le courage défaillant de quelques-uns des champions de la légalité. M. Guizot, passant condamnation sur la lettre *respectueuse* à écrire à Sa Majesté Charles X, veut bien courir les hasards d'une protestation dont il lit le projet, et dans laquelle il était encore question de fidélité au Roi. Cette protestation est adoptée, malgré la courageuse observation de M. Laffitte, qui la déclare insuffisante et au-dessous des exigences légitimes d'un peuple qui a déjà versé tant de sang.

M. Périer propose d'envoyer une commission auprès du duc de Raguse, pour obtenir de lui une trève durant laquelle les députés pourront porter *leurs doléances* au pied du trône [1]; mais Lafayette demande qu'on se borne à ordonner à Marmont, au nom de la loi, et sous sa responsabilité personnelle, de faire cesser le feu. Toutefois, cette commission fut nommée; elle se composait de MM. Périer, Laffitte, Mauguin, Lobau et Gérard. Lafayette, visiblement

[1] Il est de mon impartialité d'ajouter ici que M. Périer avait déjà proposé, en confidence, d'offrir quelques millions à Marmont pour l'attirer dans la cause du peuple; il insista même que pour que M. Laffitte, qui avait eu des rapports d'intérêt avec le duc de Raguse, se chargeât de cette négociation.

indigné de tous ces délais, lorsque le sang de tant de citoyens coulait autour de lui, déclara à ses collègues que son nom se trouvait déjà placé par la confiance du peuple et avec son aveu à la tête de l'insurrection ; qu'il désirait ardemment que sa détermination obtînt leur assentiment, mais que, quoi qu'il advînt, il se considérait comme engagé d'honneur à établir le lendemain son quartier-général à Paris.

Ainsi finit cette première séance : pour tout résultat, une proclamation sans énergie, sans couleur, et qui devait être publiée. . . . .

LE LENDEMAIN. Il était deux heures ; on s'ajourna à quatre, chez M. Bérard.

A quatre heures les députés se réunirent chez M. Bérard. Ici la tâche d'historien me devient plus pénible. J'ai à retracer des scènes qu'il faudrait peut-être effacer des nos annales parlementaires ; mais l'instruction de l'avenir les réclame : ma plume fera son devoir. Dans le court intervalle de temps qui s'était écoulé entre la première et la seconde réunion des députés, dans la journée du 28, l'état des affaires avait changé de face. Les patriotes avaient été battus sur plusieurs points ; l'Hôtel-de-Ville, déjà pris et repris deux fois, était resté, en définitive, au pouvoir des troupes royales, auxquelles de

braves citoyens le disputaient de nouveau, mais le découragement commençait à s'emparer des combattans ; l'énergie s'épuisait faute de direction, l'inquiétude était à son comble, et la défaite du peuple généralement considérée comme inévitable. Le dirai-je ? à peine la moitié des députés qui avaient assisté à la réunion du matin, assista-t-elle à la réunion du soir. Cependant la commission envoyée auprès du duc de Raguse fit connaître à l'assemblée l'insolente réponse de ce séide qui exigeait la soumission du peuple comme préliminaire de toute négociation. Cette réponse souleva d'indignation l'ame des députés fidèles à la patrie, mais elle glaca d'effroi le plus grand nombre de ces messieurs qui, en face des malheurs de la France, ne s'occupaient plus que des moyens d'échapper personnellement aux conséquences de l'ordonnance qui déclarait Paris en état de siége. Alors fut apportée la proclamation arrêtée le matin, et que quelques journalistes avaient fait imprimer en la dépouillant des expressions serviles dont la peur l'avait affublée. Ici, nouvelles faiblesses à enregistrer : cette protestation si débile, si décolorée, est repoussée par l'épouvante qui s'est emparée de messieurs Villemain, Sébastiani et Bertin de Vaux : nul de ces mes-

sieurs n'ose plus l'accueillir ; ils se retirent malgré les vives instances de plusieurs de leurs collègues qui les adjurent de ne point abandonner la patrie aux bords du précipice. C'est alors que Lafayette déclare, comme il l'a déjà fait le matin, sa ferme résolution de se jeter corps et biens dans le mouvement, et d'établir dès le point du jour, son quartier-général à l'Hôtel-de-Ville, ou sur tout autre point occupé par le peuple.

Cependant, les patriotes venaient de s'emparer de nouveau de l'Hôtel-de-Ville ; les Suisses et la garde s'étaient retirés à travers les cadavres qui jonchaient la place de Grève, les quais et les ponts. Les députés n'étaient plus que dix, lorsque cette heureuse nouvelle leur fut apportée. Elle ranima quelques patriotismes éteints, et M. Guizot lui-même proposa d'apposer au bas de la proclamation les noms de tous les députés absens comme présens, dont les opinions libérales étaient connues. Ici, nouvelle protestation de la part de M. Sébastiani qui avait reparu dans le salon ; et peut-être cette tardive mesure eût-elle été rejetée ou ajournée de nouveau, sans M. Laffitte, qui, avec cette froide abnégation et ce courage vraiment civique qui le caractérisent, trancha

la question, en disant : « Adoptons ce parti, messieurs; si nous sommes vaincus, ils nous « démentiront et prouveront que nous étions « seulement huit ; si nous sommes vainqueurs, « soyez tranquilles, il y aura émulation pour « avoir signé. » La déclaration fut adoptée et revêtue, par présomption de patriotisme, de soixante-treize noms parlementaires, sur les quatre cent-trente dont se compose la Chambre des députés. Le nom de M. Dupin avait été porté, mais il en fut rayé sur l'observation, faite par M. Mauguin, que c'était s'exposer à de certaines et fâcheuses réclamations.

Une nouvelle réunion fut assignée pour huit heures du soir chez M. Audry de Puyraveau. Cette réunion reproduisit tous les traits de courage et tous les traits de faiblesse qui avaient marqué les précédentes. Une lutte, dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire, s'engagea entre MM. Lafayette, de Laborde, Laffitte, Mauguin et Audry de Puyraveau, d'un côté; Sébastiani et Méchin, de l'autre. Les premiers demandaient que, coupant court à tant de honteuses tergiversations, les députés présens à Paris, revêtus de leur costume et de la cocarde tricolore, se jetassent hardiment à la tête du peuple; les seconds osèrent parler

encore d'ordre légal, de médiation et de concessions à obtenir de Charles X. C'en était trop pour l'ame citoyenne de Lafayette : il se lève et demande à ses collègues quel est le poste qu'ils lui assignent au nom de la patrie ; il est prêt à l'occuper à l'instant même. Les dissidens s'étaient éloignés, et les députés patriotes, réduits à cinq, mais résolus à relever glorieusement le drapeau tricolore, se séparent en se donnant rendez-vous pour le lendemain matin à cinq heures, chez M. Laffitte; il était minuit.

Quelle nuit que celle du 28 au 29 juillet! Jamais le ciel ne fut si beau; jamais peuple ne fut si grand ! C'est un reflet de la nuit de Pharsale qui anime ce sombre et magnifique tableau. Tout veille dans la grande cité, tout s'agite, tout s'arme ou travaille aux barricades, et cependant le vaste silence qui couvre Paris n'est interrompu que par le bruit sourd du pavé qu'on arrache, les gémissemens du blessé qu'un bras ami ramène sous le toit paternel, le *qui vive?* du soldat-citoyen, ou ce long *sentinelle, prenez garde à vous*, que cent mille hommes debout pour la liberté se renvoient de quart-d'heure en quart-d'heure : non, le peuple ne fut jamais si grand.

Lafayette consacra cette nuit solennelle à

l'inspection des barricades, que l'instinct et la prescience du peuple avaient établies sur tous les points menacés; et devant chacune de ces fortifications improvisées, il ne put retenir un cri d'admiration pour un ensemble de dispositions militaires qui eût honoré la prudence de Vauban. Qui donc, répétait-il avec transport, qui donc leur a appris la guerre, en un jour, en une nuit? Entre une et deux heures du matin, un vieillard, à la marche pénible, se présente, soutenu par deux ou trois personnes, devant la barricade qui fermait la rue Cadet, du côté de celle du Faubourg-Montmartre. Ici a lieu une scène dont j'emprunte le récit pittoresque à un journal [1], qui l'a rendue avec une admirable vérité. « Halte-là! s'écrie la sentinelle; caporal, viens reconnaître... Le caporal, c'était un ouvrier. Vous allez venir au poste, vous autres *clampins*, et vous nous direz ce que vous avez à faire à vous promener si tard... Le groupe marche vers le poste. Là on examine chacun de ces inconnus. Un homme d'un certain âge, figure vénérable, et devant lequel il avait fallu ébrécher deux ou trois barricades; puis, trois autres personnes, qui semblaient à ses ordres,

[1] *La Tribune.*

comme des aides-de-camp : tout cela parut fort suspect au commandant qui interpella vivement le vieillard. Celui-ci lui répondit : Mon capitaine, vous me voyez ému jusqu'au fond du cœur du spectacle dont vous me rendez témoin; venez m'embrasser, et vous saurez que je suis un de vos vieux camarades. Le commandant hésitait... C'est le général Lafayette ! dit quelqu'un. Tous se jettent dans ses bras ; mais le commandant, reprenant tout son sérieux : Messieurs, dit-il, *aux armes !*... Et alors on se met en bataille, et le général passe le poste en revue, comme dans l'armée la plus régulière. »

CHAPITRE IV.

Combats dans la matinée du 29. — Aspect de Paris. — Héroïsme, probité et humanité des patriotes. — Lafayette cerné par les troupes royales. — Réunion chez M. Laffitte. — La victoire se déclare pour le peuple. — Les députés que cette nouvelle convertit à la liberté. — Aspect de l'hôtel de M. Laffitte. — Quelques détails d'intérieur. — Lafayette se rend à l'Hôtel-de-Ville. — Tableau de ce nouveau quartier-général. — Installation de la Commission municipale. — Ses premières mesures. — Proclamation de Lafayette à l'armée.

Le combat avait recommencé à la pointe du jour. Lafayette, revenant à son hôtel, par la rue de Surène, y fut bloqué, pendant quelques instans, par le corps royaliste qui occupait la Madelaine et qui tirait indistinctement sur tout ce qui se présentait. Le général put cependant échapper à ce danger, et, profitant plus tard d'un mouvement rétrograde opéré par un poste ennemi, il ne tarda pas à se rendre chez M. Laffitte, où l'accompagnèrent son petit-fils, Jules de Lasterie, MM. Audry de Puyraveau, le colonel Carbonnel et le capitaine, aujour-

d'hui colonel Poque. Le canon et la mousqueterie grondaient dans toutes les rues contiguës à celle que Lafayette parcourait à pied. C'était un spectacle touchant que celui du peuple reconnaissant avec transport le vétéran de la liberté, mais ne disant qu'à voix basse : *Vive Lafayette!* de peur de le signaler aux soldats de Charles X ; et s'empressant d'ouvrir les boutiques, afin que les barricades ne fissent point obstacle à son passage. C'est ainsi qu'à travers mille dangers et mille preuves de la sollicitude populaire, le général parvint chez M. Laffitte, où se rendirent aussi plusieurs de ses collègues et diverses députations de braves citoyens qui venaient le prendre, pour le conduire à l'Hôtel-de-Ville, récemment emporté et définitivement occupé par les patriotes.

J'ai dit qu'à la pointe du jour le peuple et les troupes royales avaient, de part et d'autre, recommencé les hostilités avec acharnement. Pour avoir l'intelligence de ce qui va se passer chez M. Laffitte, et apprécier la nouvelle physionomie que vont se donner MM. les députés, il importe de se rappeler la tournure que les opérations militaires avaient prise dans cette matinée décisive, et avant même la réunion des trente-cinq ou quarante membres de la

Chambre, qui à onze heures se trouvèrent assemblés chez l'honorable M. Laffitte.

Une multitude de combats partiels avait recommencé avec l'aurore, et, à l'exception de l'Hôtel-de-Ville, des avenues de la place de Grève, et des boulevards Saint-Denis et Saint-Martin, d'où l'ennemi avait été repoussé la veille, on se battait de nouveau sur tous les points qui avaient été le théâtre de la lutte pendant la journée du 28. Là, autour des barricades, dans les rues, dans les maisons, sur les péristyles des églises, partout, s'était reproduite avec profusion cette foule d'actes d'héroïsme, de magnanimité et de mépris de la vie, qui avaient déjà fait des journées précédentes la plus belle époque qui ait jamais ennobli l'espèce humaine, la plus glorieuse dont puisse se parer la liberté et la philosophie. Où trouver un burin pour retracer avec quelque vérité, ou, seulement, pour rendre croyable cette multitude de traits sublimes dont un seul suffirait pour immortaliser un siècle, et qui, aujourd'hui, passent inaperçus dans la masse de hauts-faits qui les absorbe, et ne laisse voir en relief qu'une population radieuse, comme un seul homme, de courage et de vertu? Ici, ce sont des barricades s'élevant par enchante-

ment derrière les soldats qui attaquent la barricade qui les arrête; là, ce sont des femmes lançant, par les fenêtres, des pavés, des meubles, des tisons embrasés, au mépris des balles qui viennent les frapper à côté du berceau de leurs fils; des enfans qui agitent le drapeau tricolore [1] au milieu de la mitraille, ou qui, se précipitant dans les escadrons ennemis, vont poignarder le cheval du cuirassier qu'ils ne peuvent atteindre; j'en ai vu, se glissant sous les pieds des chevaux, aller chercher, de la pointe d'un fleuret, le défaut de la cuirasse de l'ennemi, et tuer de la sorte un de ces soldats bardés de fer dont le poids seul eût

[1] On voit, dans le vestibule du château de La Grange, un trophée qui rappelle quelques actions d'éclat de cette incomparable époque. Il se compose du drapeau des Suisses enlevé dans le combat; de celui pris au pont d'Arcole et sur lequel on remarque encore la trace du sang de l'héroïque enfant qui s'y fit tuer; le drapeau que les blessés de juillet portaient à la première revue, et dont ils firent hommage à Layette; d'autres drapeaux tricolores offerts par la garde nationale des départemens; de vieux drapeaux de 89; de l'étendard du fameux 8e de hussards, du temps de la révolution; d'un drapeau américain et polonais, et de deux petites pièces de canon, avec cette inscription : *Offerts par le peuple de Paris.* Les hommes de juillet aiment surtout à contempler ces souvenirs.

suffi pour les écraser ; j'en ai vu d'autres se cramponner à l'étrier d'un gendarme, et s'y faire hacher en s'efforçant de lui décharger un pistolet de poche dans la poitrine [1].

[1] Ce fut un enfant de seize ans qui, armé d'un fusil à deux coups et de deux pistolets, ouvrit le premier la porte du Louvre au peuple ; ce brave jeune homme, criblé de douze ou quinze blessures, fut emporté dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois transformée en ambulance; des soins lui furent prodigués, et Dieu nous l'a conservé, peut-être, car il n'en est pas de plus digne de sa protection.

Un autre enfant du même âge, élève de l'hospice des Orphelins, nommé Pierre-Charles Petit-Père, escalada, lui aussi le premier, et malgré le feu des gardes royaux et des Suisses, une autre grille du Louvre. Assez heureux pour n'avoir reçu aucune atteinte, et le palais étant rendu, il alla continuer de se battre dans la rue de Grenelle-Saint-Honoré ; une balle, après lui avoir percé la main gauche, fracassa son bras droit, qu'il a fallu amputer. Il tomba ce jeune héros, en poussant le cri de *Vive la Charte ! Vive la France !....*

Auprès de lui, un autre jeune homme de dix-huit ans, nommé Charles Bourgeois, serrurier de Rocroi, département des Ardennes, monta sur la colonnade, armé de pistolets non chargés (il manquait de poudre), pour y planter le drapeau tricolore; cinq Suisses le poursuivirent, le blessèrent à coups de baïonnette, mais ne purent mettre fin à ses jours.

La perte des troupes royales n'a jamais pu être exactement déterminée. Celle des patriotes s'élève à 6,000 hommes environ : 1,000 à 1,200 tués, le reste en blessés.

Et, à côté de ces miracles de courage, que d'actes de générosité et d'humanité! L'ennemi blessé ou prisonnier n'est plus un ennemi, c'est un citoyen, un frère que le peuple confond avec ses défenseurs, qu'il entoure d'une égale sollicitude. Qui jamais oubliera ces excellentes femmes du peuple, si empressées, dans leurs maisons, au coin des rues, sous la mitraille, partout, à panser tour à tour et l'ouvrier que la balle royale vient de mutiler et le soldat qui a frappé ce frère ou cet ami! Et puis, quand la fortune eut prononcé, quel touchant spectacle que celui de cette multitude de demeures particulières, d'églises, de théâtres, que la piété citoyenne avait transformés en hôpitaux et en ambulances! Là, on voyait à chaque pas la moustache d'un Suisse blessé, entre deux lits de jeunes patriotes qui le traitaient en ami, et auquel les chirurgiens prodiguaient les mêmes secours.

Cependant, après quelques heures d'une lutte acharnée, toutes les probabilités de la victoire étaient pour le peuple. Déjà plusieurs bataillons de la ligne s'étaient détachés de l'armée royale; la Garde et les Suisses combattaient seuls avec ténacité; mais, successivement débusqués des postes qu'ils occupaient, la veille,

dans le centre de la capitale, ils se repliaient vers le Louvre et les Tuileries. D'un autre côté, dès le mercredi soir, les patriotes, qui se voyaient abandonnés par les députés dont ils avaient tant de fois et si vainement cherché à réveiller le courage, avaient eu l'idée hardie de proclamer un gouvernement provisoire, qu'ils avaient, de leur autorité privée, composé de MM. Lafayette, Gérard et Choiseul. Lorsque de crédules citoyens se présentaient à l'Hôtel-de-Ville, pour communiquer avec ce pouvoir fictif, les sentinelles répondaient : *On ne passe pas, le gouvernement provisoire est en conférence.* Ce gouvernement, qui ne siégait réellement que dans l'imagination de quelques patriotes, produisit les plus heureux effets sur l'esprit public. Des compagnies entières de la garde nationale reparurent en uniforme, en armes, et tambour en tête ; le peuple, enhardi par ces signes de ralliement, et persuadé, cette fois, qu'il n'était plus abandonné à lui-même, se précipitait avec confiance sur les bandes de l'absolutisme; l'agression populaire se régularisait sur tous les points; une multitude de colonnes d'attaque se formait et marchait à l'ennemi, sous le commandement des élèves de l'École polytechnique, véritables généraux de vingt ans, comme l'a dit si bien

un poète-citoyen; enfin, les Parisiens volaient au combat comme à une victoire certaine : le succès n'était plus douteux.

Telle était la situation des affaires le 29, à onze heures du matin. Alors eut lieu la réunion indiquée chez M. Laffitte et l'on concevra aisément qu'elle fut plus nombreuse que celles des jours précédens. La nuit avait singulièrement opéré sur les convictions, et tel député qui, la veille, était sorti *légaliste* incarné, revenait indigné, outré, ulcéré de l'horrible obstination avec laquelle les Bourbons faisaient couler le sang de *leurs sujets :* c'était atroce. Ainsi reparurent successivement MM. Sébastiani, Bertin de Vaux, Gérard, Dupin aîné, Guizot et bien d'autres champions des *doléances respectueuses*, du retrait des ordonnances et de la légalité à tout prix.

Dès la pointe du jour, ou plutôt dès le commencement de la nuit, l'hôtel de M. Laffitte était devenu le point de réunion des patriotes, le centre où aboutissaient et d'où partaient le peu de mesures qu'on prenait, et toutes les nouvelles confuses et contradictoires des événemens qui se passaient sur les divers points de Paris. C'était un spectacle inouï que celui de ces somptueux appartemens encombrés de richesses

de ces tables couvertes d'argenterie, de cette caisse à millions, de cette foule, sans cesse renouvelée, d'inconnus, d'ouvriers, de soldats, de riches, de pauvres, circulant autour de tout cela, le jour, la nuit, et dans un moment où la société paraissait en dissolution, sans qu'un écu, une cuiller à café, fussent soustraits par des hommes que protégeait l'impunité la plus assurée. Souvent sans veste et sans souliers, harassés de fatigue, émus de colère, les soldats de la liberté demandaient des cartouches [1], des ordres, des chefs, quelquefois un morceau de pain; mais ils ne voyaient ni l'or, ni les objets précieux qui, jetés pêle-mêle, sollicitaient de toute part leur héroïque pauvreté. Encore une fois, le peuple, le vrai peuple, celui des barricades, ne fut jamais si beau.

C'était aussi chez M. Laffitte que les patriotes des départemens les plus voisins de la capitale accouraient, pour demander des instructions, que l'honorable député résumait en deux mots: *Poussez à l'insurrection, et, si besoin est, venez au secours de Paris.* Telles furent celle que

[1] Une distribution abondante de cartouches, provenant de la caserne de la rue Verte et apportées chez M. Laffitte dans des paniers à vin, y fut publiquement faite au peuple, dans la matinée du jeudi.

reçut, par exemple le maire de Rouen, qui, à la première nouvelle des ordonnances, était venu offrir à la capitale le concours de la patriotique cité qu'il administrait. Ce brave citoyen repartit immédiatement, accompagné de l'honorable M. Carel, pour aller insurrectionner la ville de Rouen, dont la détermination, dans cette circonstance, fut si prompte et si noble. Les dépêches, interceptées par les patriotes, les demandes de sauf-conduits et de passeports réclamés par les ambassadeurs étrangers, étaient aussi adressées à M. Laffitte, chez lequel on conduisit même quelques prisonniers faits sur les troupes royales. De ce nombre étaient, entre autres, trois officiers d'état-major, MM. Roux, de Seran et un autre, qui, reconnaissans de l'hospitalité qui leur fut accordée et des soins qu'on prit pour sauver leur vie, avouèrent à leur hôte qu'au moment même où ils étaient tombés dans les mains des Parisiens, on délibérait à l'état-major de la place, sur les mesures à prendre pour envoyer deux cents soldats, déguisés en hommes du peuple, s'emparer de lui, M. Laffitte, et le conduire au pied de la colonne où il devait être fusillé sur-le-champ. Après 48 heures de séjour dans les appartemens de leur condamné, ces juges expéditifs

reçurent de lui des habits à l'aide desquels ils purent quitter son hôtel et se perdre dans la foule.

C'est au milieu de ce tumulte qu'eut lieu la réunion du 29, à laquelle assistèrent trente-huit ou quarante députés. Elle s'ouvrit sous la présidence de M. Laffitte qui, après avoir exposé la situation et insisté sur la nécessité de diriger le mouvement, donna la parole à M. Mauguin. Celui-ci parla avec le même patriotisme, la même énergie qu'il avait déployés les jours précédens, et termina en disant que puisqu'on était resté si en arrière du peuple, il fallait au moins tâcher de le rattraper, en organisant sans délai un gouvernement provisoire. Un grand nombre de citoyens, accourus à l'Hôtel-de-Ville, venaient à chaque instant solliciter cette mesure, sans laquelle la fortune pouvait encore virer de bord, et cependant elle trouvait toujours des ames incertaines et timorées. Enfin, Lafayette arriva, et, sur son offre d'accepter le commandement de toutes les forces militaires, la délibération fut emportée. Je dois dire que le général Gérard déclara aussitôt que, dès ce moment, il ne demandait pas mieux que de servir sous les ordres de Lafayette : il fut convenu que la direction des opéra-

tions actives lui serait immédiatement confiée.

Lafayette demanda la formation d'une commission civile composée de députés, et il déclina l'honneur de les désigner lui-même. Alors ses collègues nommèrent MM. Mauguin, Laffitte, de Schonen, Audry de Puyraveau, Lobau et Casimer Périer, comme commissaires municipaux chargés de la direction des affaires générales.

Cependant le Louvre et les Tuileries venaient d'être emportés, après une résistance opiniâtre de la part de la Garde et des Suisses, et des prodiges de valeur du côté du peuple. Ce peuple, toujours lui, se promenait vainqueur dans la résidence des rois; et là, comme chez M. Laffitte, comme à l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Cloud, partout, ce fut encore une armée de Spartiates dans le palais de Xerxès. Pour prix de sa victoire ce peuple ne voulut que placer un cadavre sur le trône de Charles X; pas une obole ne fut enlevée de ce dépôt de tant d'objets de luxe et de prix. Sur un autre point, les 5e et 53e régimens d'infanterie de ligne, entraînés par un des frères de M. Laffitte qui eut l'audace de se jeter au milieu des soldats, venaient de se détacher des troupes royales et de rentrer dans leurs casernes, à la condition de garder

leurs armes et de ne point se battre contre leurs camarades.

Le combat ne continuait donc plus que contre la Garde et les Suisses en retraite sur tous les points, lorsque se termina cette réunion du 29, à l'issue de laquelle Lafayette, honoré de la confiance du peuple et de l'approbation de ses collègues, se mit en marche pour l'Hôtel-de-Ville. Cette marche, moitié triomphale, moitié guerrière, présenta un des plus grands spectacles qui se puissent offrir à l'admiration des hommes. Qu'on se figure une foule immense de citoyens armés ou sans armes, portant dans leurs bras le vétéran de la liberté; les cris confus de *Vive la Nation! Vive Lafayette!* se mêlant au bruit de mille combats partiels qui se livraient encore, aux barricades, dans les rues, dans les maisons; qu'on se représente les acclamations d'un peuple qui, abandonné trois jours à lui-même, voit apparaître un généralissime qui lui rappelle cinquante ans de combats soutenus pour la liberté; qu'on imagine cinq cent mille hommes, femmes ou enfans bordant les rues ou suspendus aux croisées, sur les toits, agitant leurs mouchoirs et faisant retentir la capitale de cris de bonheur et d'espérance; qu'on se figure tout cela, et l'on n'aura

encore qu'une imparfaite idée du délire populaire qui salua le passage de Lafayette.

Au moment où le cortége, avançant lentement au milieu de ces masses épaisses, arriva dans la rue aux Fers, un nuage de rubans tricolores couvrit tout le groupe au milieu duquel se trouvait Lafayette. Le général se hâta d'arborer les trois couleurs, que prirent aussi toutes les personnes qui purent obtenir une part quelconque de ce patriotique cadeau. A la Grève, le peuple fit hommage à Lafayette de quelques blessés, qu'il pressa sur son cœur. Enfin, parvenu à l'Hôtel-de-Ville, où il fut reçu par le général Dubourg qui s'y était établi avant lui, et par le colonel Zimmer, qui déjà y avait organisé un service d'état-major, son premier soin fut de déployer le drapeau tricolore sur la tour de cet antique édifice, et de faire couvrir les murs de la capitale de la proclamation suivante :

« Mes chers concitoyens et braves camarades,

« La confiance du peuple de Paris m'appelle encore une fois au commandement de la force publique. J'ai accepté avec dévouement et avec joie les pouvoirs qui me sont confiés, et, de même qu'en 1789, je me sens fort de l'appro-

bation de mes honorables collègues, aujourd'hui réunis à Paris. Je ne ferai point de profession de foi : mes sentimens sont connus. La conduite de la population parisienne, dans ces derniers jours d'épreuve, me rend plus que jamais fier d'être à sa tête.

« La liberté triomphera, ou nous périrons ensemble.

« VIVE LA LIBERTÉ ! VIVE LA PATRIE !

LAFAYETTE. »

Lafayette était donc installé dans ce même Hôtel-de-Ville où, quarante ans auparavant, une autre génération l'avait placé à la tête de la révolution de 89. Quelqu'un ayant voulu lui indiquer la route : Je connais les êtres, dit-il en riant, et il continua de monter le grand escalier. Quel pittoresque tableau que celui de ce nouveau quartier-général de la liberté ! Que de grands souvenirs venaient s'y marier à des souvenirs plus grands encore ! Ces salles immenses, pleines d'une foule de citoyens de toutes les classes et de tous les âges ; ces combattans enivrés par la victoire, et si beaux de leurs blessures ; ces tentures fleurdelisées mises froidement en lambeaux, le buste de Louis XVIII renversé, celui de Charles X réduit en poudre ;

ces soldats citoyens accourant de tous côtés annoncer la défaite des ennemis de la liberté, l'enlèvement du Louvre, des Tuileries, de la caserne de Babylone [1]; apportant les drapeaux et traînant les canons qu'ils ont arrachés aux soldats de Charles X; des ordres dictés à la hâte et expédiés dans toutes les directions, pour que les royalistes fussent suivis, harcelés dans leur retraite; ces gardes aux bras nus; toute l'École polytechnique sous les armes; des postes s'établissant sur tous les points; la place de Grève se couvrant de caissons et de débris; ailleurs, des mains pieuses creusant déjà la tombe des héros de la liberté; enfin, cet amalgame d'une émeute populaire et d'une bataille réelle contre des troupes et des généraux aguerris, se résolvant en une multitude d'attaques de postes et de succès partiels : tout cela vivifié, animé par le sentiment d'un grand triomphe, présentait un spectacle que la plume seule d'un Tacite ou d'un Salluste serait digne de retracer.

[1] Quelle ne dut pas être l'émotion de Lafayette, lorsqu'il apprit, dans ce moment, que des deux amis, MM. Joubert et Levasseur, avec lesquels il s'était mis en rapport en arrivant à Paris, l'un venait d'emporter les résidences royales, et que l'autre était grièvement blessé!

Cependant, la commission arriva à l'Hôtel-de-Ville et s'occupa des premiers besoins du service, tandis que les généraux Gérard et Pajol parcouraient les divers points de défense; car, on s'attendait encore à une attaque générale et décisive de la part de l'ennemi. Telle était, en effet, l'intention de la Cour, dont les colonnes se mirent en mouvement, et ne renoncèrent à cette nouvelle agression qu'à la vue des mesures que le peuple avait prises pour les recevoir. Dans la nuit du jeudi au vendredi les bivouacs populaires furent encore troublés par quelques alertes, mais tout combat cessa dans Paris, et les hostilités ne continuèrent que faiblement, au bois de Boulogne et sur la ligne de retraite des troupes royales, qui se concentraient sur Saint-Cloud.

Alors un des premiers soins de Lafayette fut d'adresser la proclamation suivante à l'armée, pour la tranquilliser sur les sentimens de la nation à son égard :

« Braves soldats,

« Les habitans de Paris ne vous rendent pas responsables des ordres qui vous ont été donnés ; venez à nous, nous vous recevrons comme des frères; venez vous ranger sous les ordres de

ce brave général qui a versé son sang pour la défense du pays en tant de circonstances, le général Gérard. La cause de l'armée ne pouvait pas être long-temps séparée de la cause de la nation et de la liberté; sa gloire n'est-elle pas notre plus cher patrimoine! Mais aussi elle n'oubliera jamais que la défense de notre indépendance et de nos libertés est son premier devoir. Soyons donc amis, parce que nos intérêts et nos droits sont communs. Le général Lafayette déclare au nom de toute la population de Paris qu'elle ne conserve à l'égard des militaires français aucun sentiment de haine, ni d'hostilité : elle est prête à fraterniser avec tous ceux d'entr'eux qui reviendront à la cause de la patrie et de la liberté; et elle appelle de tous ses vœux le moment où les citoyens et les militaires, réunis sous un même drapeau, dans les mêmes sentimens, pourront enfin réaliser le bonheur et les glorieuses destinées de notre belle patrie.

« Vive la France!

« Le général LAFAYETTE. »

Ainsi finirent les opérations actives dans le rayon de la capitale. Je reviens à l'Hôtel-de-Ville.

CHAPITRE V.

Parti orléaniste. — M. Laffitte est à sa tête. — Ses efforts depuis treize ans pour mettre le duc d'Orléans sur le trône. — Ses communications secrètes avec Neuilly, dans la nuit du mardi, et jours suivans. — Le duc d'Orléans passe la nuit dans un kiosque, au milieu de son parc, pour éviter *les filets de Saint-Cloud*. — Arrivée des envoyés de Charles X à l'Hôtel-de-Ville et à la réunion Laffitte. — Comme ils y sont reçus. — Réunion du vendredi chez M. Laffitte. — Présence de quelques pairs. — Les députés se réunissent au Palais-Bourbon. — Ils appellent le duc d'Orléans à la Lieutenance-générale. — Il n'accepte qu'après avoir secrètement consulté le prince de Talleyrand. — Anecdote.

A l'Hôtel-de-Ville était le seul gouvernement réel, le seul levier qui soulevât les masses, le seul qui eût la confiance du peuple, et pût rasseoir la société, ébranlée jusque dans ses fondemens. Le combat était fini; il ne s'agissait plus que de consolider la victoire; fut-elle pillée? c'est ce que mes lecteurs décideront: je ne juge point, je raconte. Mais, pour l'intelligence des faits ultérieurs, il est indispensable de

revenir un instant sur les journées précédentes.

Dès l'apparition des ordonnances, quelques hommes dévoués, depuis plusieurs années, aux intérêts de la maison d'Orléans, avaient conçu le projet de renverser la branche aînée par la branche cadette, et toutes leurs démarches, pendant les trois jours de la lutte, n'avaient tendu que vers ce résultat.

Ce dénouement était surtout la pensée dominante de M. Laffitte[1]. Le duc d'Orléans était à Neuilly, entre la Cour, qui fit la faute de ne point le sommer de se rendre à Saint-Cloud, et Paris, à l'insurrection duquel il était resté complètement étranger. Dès le mercredi, à huit heures du matin, M. Laffitte, qui n'était arrivé que

[1] Cette pensée remontait à plusieurs années. On se rappelle encore le discours que le député de la Seine prononça le 10 février 1817, à propos du projet de loi relatif aux finances, et dans lequel il établit que les Anglais sont redevables de leur liberté à la révolution qui déféra la couronne à Guillaume III. Non seulement cette opinion hardie servit, alors, de texte aux attaques les plus violentes contre M. Laffitte, de la part des journaux de la Restauration, mais elle donna lieu aussi au premier ministre, le duc de Richelieu, de demander à l'honorable député si son intention avait été, oui ou non, de provoquer un mouvement en faveur du duc d'Orléans.

depuis quelques heures, envoya chercher le secrétaire de la duchesse d'Orléans, M. Oudart, qu'il chargea d'aller à Neuilly prévenir le prince de la réunion de députés qui devait avoir lieu, à midi, chez M. Audry de Puyravcau, et supplier son Altesse Royale de *bien prendre garde aux filets de Saint-Cloud.* Cette ouverture, qui sans doute ne se bornait point à un simple avis de prudence, fut faite le mercredi matin, époque à laquelle tout était encore en question : aussi son Altesse Royale pensa tout bas, et dit peu de choses. Cependant le duc d'Orléans fut sensible à la tendre sollicitude de M. Laffitte, et, par pure condescendance pour son banquier, il se condamna à passer une nuit tout entière dans un kiosque perdu au milieu de son parc, et autour duquel veillaient des amis vigilans et fidèles. Le jeudi matin, M. Laffitte envoya de nouveau M. Oudart à Neuilly; ses instances étaient plus pressantes; il instruisait le prince de ce qui s'était passé dans les réunions de la veille, de l'exaspération des esprits contre la branche aînée, du développement des événemens, de la gravité de la situation et de la nécessité, pour le duc d'*Orléans*, de choisir, dans les vingt-quatre heures, entre une couronne et un passeport. On dit que le choix n'était déjà plus

douteux, et que son Altesse Royale s'expliqua, cette fois, de manière à rassurer ses partisans sur le bien cruel sacrifice qu'ils exigeaient de son patriotisme; enfin, le sort en fut jeté, et le duc d'Orléans se condamna à placer, sur sa tête citoyenne, cette couronne d'épines jusqu'à laquelle, comme chacun sait, il n'avait jamais élevé son ambition. Ainsi donc, M. Laffitte, qui avait échangé plusieurs messages avec le duc d'Orléans, dans la journée du mercredi et dans la matinée du jeudi, avait déjà préparé adroitement l'esprit des députés et de quelques membres du gouvernement provisoire, en faveur de la lieutenance-générale du duc d'Orléans, lorsque Lafayette et la commission municipale s'installèrent à l'Hôtel-de-Ville.

Tandis que les chefs militaires prenaient des mesures pour consolider la victoire remportée par le peuple tout seul, et que la commission municipale et les commissaires chargés des divers départemens réorganisaient le service général, une fraction de la Chambre des députés, réunie chez M. Laffitte, s'occupait de régler le nouvel ordre de choses. Une députation, composée de MM. d'Argout, Sémonville et Vitrolles, s'était présentée à l'Hôtel-de-Ville, pour traiter au nom de Charles X, et annoncer à la

commission le retrait des ordonnances et la nomination d'un nouveau ministère, dont MM. Casimir Périer et Gérard faisaient partie. Ces envoyés furent introduits à la commission municipale au sein de laquelle Lafayette fut prié de se rendre. La réponse ne se fit point attendre : le peuple avait combattu au cri de : *A bas les Bourbons!* il était trop tard ; ces Bourbons avaient cessé de régner. C'est ce que MM. Lafayette, Audry de Puyraveau et Mauguin déclarèrent formellement aux ambassadeurs de St-Cloud, en présence de M. Périer, qui garda le silence. Les commissaires royaux allaient se retirer lorsque, M. de Sémonville s'étant adressé à Lafayette, celui-ci lui demanda si les Bourbons avaient pris la cocarde tricolore, et , sur sa réponse que c'était une grande affaire, le général répliqua que pour peu que cela leur coutât, ils pouvaient s'en dispenser ; car il était déjà trop tard : tout était fini.

Le lendemain, M. de Sussy, porteur d'une lettre de M. de Mortemart, nouveau premier ministre de Charles X, et d'un pli renfermant le rappel des ordonances, trouva Lafayette entouré de ses officiers et d'une foule de citoyens. « Nous n'avons pas à nous gêner, dit-il à M. de Sussy, je suis ici avec mes amis, pour qui je n'ai

point de secrets ; » et, ouvrant le paquet dont il lut le contenu à haute voix : « Eh bien ! dit-il au peuple, que répondrons-nous ? Plus de transactions, s'écria-t-on de toutes parts ! Vous l'entendez, reprit Lafayette.... *Il est trop tard.* »

Quelque temps après, un parlementaire patriote, envoyé auprès des régimens qui couvraient la Cour, étant revenu dire que le commandant des troupes royales au pont de Saint-Cloud se plaignait de ce qu'on ne s'était point expliqué depuis le rappel des ordonnances, et demandait une réponse catégorique, Lafayette le renvoya sur-le-champ avec un billet conçu en ces termes :

« On me demande une réponse explicite sur la situation de la famille royale depuis sa dernière agression contre les libertés publiques et la victoire de la population parisienne ; je la donnerai franchement : c'est que toute conciliation est impossible et que la famille royale a cessé de régner.

« LAFAYETTE. »

Voyant leurs propositions opiniâtrement rejetées par les hommes de l'Hôtel-de-Ville, les commissaires de Charles X avaient espéré trouver un meilleur accueil chez M. Laffitte. Dès

le 9, à dix heures du soir, M. d'Argout s'était présenté aux membres de la Chambre qui se trouvaient réunis chez ce député, et leur avait déclaré qu'il venait, au nom du Roi, son maître, leur annoncer le retrait des ordonnances et la formation d'un ministère, composé de notabilités agréables au pays; que les choses étaient donc rétablies dans l'état d'où la violation de la Charte les avait fait sortir, et que Charles X ne doutait point que la représentation nationale n'interposât sa médiation pour ramener le peuple sous son autorité. La réponse de M. Laffitte fut aussi péremptoire que l'avait été celle de M. Lafayette à l'Hôtel-de-Ville. « La guerre a prononcé, dit-il à M. d'Argout; Charles X n'est plus roi de France. » M. d'Argout se retira après avoir vainement insisté sur les garanties d'inviolabilité dont, selon lui, l'ordre constitutionnel environnait encore la personne du Roi. Quelques instans après, M. Forbin-Janson vint annoncer que son beau-frère, M. le duc de Mortemart, réclamait un sauf-conduit pour se rendre à la réunion des députés. Cette demande fut accueillie et M. Laffitte resta seul chargé de répondre aux ouvertures du nouveau président du conseil des ministres de Charles X; mais M. de Mortemart ne parut point.

Dès ce moment, la cause de la branche aînée des Bourbons était irrévocablement perdue, non seulement dans la volonté du peuple, mais encore dans la pensée des deux centres d'action qui s'étaient emparés de la direction du mouvement. L'Hôtel-de-Ville et la réunion Laffitte étaient d'accord quant à l'expulsion définitive de la famille régnante, mais il n'en était point de même relativement à la forme ultérieure du gouvernement, et à la nouvelle dynastie à élire. Ces questions capitales étaient vivement controversées à l'Hôtel-de-Ville, tandis que, chez M. Laffitte, il y avait presque unanimité sur le choix du duc d'Orléans, ou plutôt sur la proclamation de ce choix déjà préparé par les efforts et les secrètes manœuvres de l'honorable banquier.

Avant de revenir à Lafayette et à la commission municipale, je dois rapporter tout ce qui s'était passé chez M. Laffitte, dans l'intérêt de Louis-Philippe. Dès le vendredi, de très-bonne heure, quelques intimes, tels que MM. Thiers, Lareguy et Mignet, s'étaient rendus chez lui, pour s'y concerter sur les moyens d'assurer le succès de cette grande intrigue. C'est là, qu'avant même d'avoir interrogé la volonté des députés, on rédigea une proclamation qui appe-

lait le duc d'Orléans à la lieutenance-générale ; là aussi furent arrêtés les moyens les plus propres à faire entrer les journaux influens dans cette combinaison. Cette petite Camarilla d'une espèce nouvelle ne quitta les salons de M. Laffitte que pour aller *travailler* une réunion de patriotes qui se tenait chez le restaurateur Lointier, et dans laquelle on pensait généralement que, le peuple ayant seul vaincu, le peuple devait, avant tout, être consulté.

Vers dix heures, presque tous les députés présens à Paris se réunirent chez M. Laffitte ; quelques pairs s'y rendirent aussi de leur côté ; de ce nombre était M. le duc de Broglie, qui parla longuement de l'exaspération des esprits et des dangers d'une république. Ces dangers, exagérés à dessein par M. Dupin, produisirent une anxiété assez générale, dont M. Laffitte profita habilement pour proposer l'élection du duc d'Orléans, comme le seul moyen de fixer toutes les incertitudes et d'arrêter le torrent. Cette opinion, exprimée *officiellement* pour la première fois, produisit quelqu'étonnement et trouva des contradicteurs ; mais M. Dupin la soutint avec tant d'éloquence et d'énergie que dès lors il était évident que la mesure qu'on avait l'air de mettre simplement en délibération,

n'était autre chose qu'un projet déjà arrêté entre le prince et un parti à la tête duquel s'était placé M. Laffitte. Cependant les indécisions étaient encore nombreuses, et la discussion s'animait, lorsque l'adroit champion de la maison d'Orléans fit observer, avec solennité, que la place des députés de la France, reconstituant le gouvernement d'un grand empire, était au Palais-Bourbon et non pas dans le cabinet d'un particulier. Cet avis prévalut; on arrêta que dans deux heures on se réunirait dans la salle des séances de la Chambre, et les Orléanistes profitèrent de cet intervalle pour redoubler d'efforts et de séductions.

Cependant, à l'ouverture de cette mémorable séance, les avis paraissaient encore plus partagés que jamais; tous les systèmes, moins la république, y retrouvèrent des partisans; on y parla tour à tour du duc d'Orléans, du duc de Bordeaux, du duc d'Angoulême, et même de Charles X qui, chose incroyable! y réunissait encore l'évidente majorité des volontés. C'est dans ce moment décisif qu'on entendit M. Sébastiani s'écrier, en parlant du drapeau tricolore arboré à l'Hôtel-de-Ville : « *Il n'y a de national aujourd'hui que le drapeau blanc!* » C'est aussi dans cette circonstance que M. de

Sussy, repoussé de l'Hôtel-de-Ville, vint présenter à la Chambre le retrait des ordonnances et la formation du nouveau ministère, insistant, mais fort inutilement comme on l'imagine, auprès de M. Laffitte pour que celui-ci transmît ces nominations aux titulaires auxquels elles étaient destinées.

L'objet principal de cette réunion était d'arrêter la déclaration qui devait appeler le duc d'Orléans à la lieutenance-générale du royaume. Une commission avait été chargée de présenter un rapport à la Chambre sur cette importante mesure, et elle s'était adjoint quelques membres de la Chambre des pairs; M. le duc de Broglie en faisait partie. Une vive discussion s'éleva dans cette commission mixte sur le principe d'après lequel le trône devait être déclaré vacant; les pairs et quelques députés insistaient sur la nécessité absolue de prendre pour base exclusive l'abdication de Charles X et celle du duc d'Angoulême.

Cependant une vive agitation se manisfestait au dehors et au dedans de la législature. On parlait de nouvelles machinations ourdies dans l'ombre, pour faire ajourner la décision de la Chambre; on affirmait qu'un personnage considérable, récemment élevé par Charles X à la

présidence du conseil des ministres, avait été rencontré sur la route de Saint-Cloud, et, en effet, ce rapport avait été confirmé, à l'Hôtel-de-Ville, par divers patriotes, sur la déposition desquels un mandat d'arrêt fut décerné contre M. Casimir Périer. Quoi qu'il en soit de la vérité de ce fait, l'inquiétude était générale, lorsque le président de la Chambre, M. Laffitte, instruit de ce qui se passait dans la commission, et cédant à l'impatience qui éclatait de tous côtés, envoya un secrétaire, pour l'inviter à se rendre sur-le-champ au sein de la réunion, et la prévenir que si elle différait plus long-temps, les députés allaient délibérer sans l'entendre. Cette mesure, habile et hardie, mit un terme aux insistances des légitimistes et à l'incertitude des peureux. La proclamation fut arrêtée telle qu'elle parut dans le *Moniteur* du lendemain.

M. de Mortemart, auquel on avait donné rendez-vous à la Chambre, ne s'y rendit point. Cependant, les esprits parlementaires étaient encore si enclins au carlisme qu'il est permis de croire que la présence de ce diplomate eût pu encore entraîner la majorité dans une détermination qui alors eût perdu sans retour la Chambre ou la révolution. Quoi qu'il en soit, l'adresse des députés appelant le duc d'Orléans

à la lieutenance-générale du royaume fut signée, et la victoire resta à ce prince.

Une commission fut chargée d'aller présenter ce message au duc d'Orléans. Elle se rendit au Palais-Royal vers les huit heures du soir : le prince était encore à Neuilly. La commission lui écrivit, pour l'instruire de la mission qu'elle avait à remplir près de sa personne et lui transmettre la délibération que les députés venaient de prendre. Son Altesse Royale s'empressa de se rendre à Paris, où elle arriva, à pied, à onze heures, accompagnée du colonel Berthoix, aujourd'hui aide-de-camp de S. M. A huit heures, le lendemain matin, la députation fut avertie que le prince était prêt à la recevoir. A neuf heures, elle fut admise en sa présence : elle se composait de MM. Gallot, Bérard, Sébastiani, Benjamin Delessert, Duchaffau et Mathieu Dumas.

J'appelle l'attention de mes lecteurs sur toutes les circonstances de cette entrevue, parce qu'elles sont d'une irrécusable authenticité, et de nature à jeter une vive lumière sur quelques événemens ultérieurs.

M. Bérard prit la parole, et développa longuement les motifs d'intérêt général, pour la nation, et d'intérêt privé, pour le prince, qui,

selon l'orateur, faisaient une loi au duc d'Orléans d'acquiescer à la proposition des députés, en acceptant les rênes du gouvernement, sous le titre provisoire de lieutenant-général du royaume.

M. Sébastiani ouvrit l'avis contraire, et, par des motifs puisés dans le respect dû à la légitimité, dans l'état précaire des choses, et dans la possibilité du retour de la famille royale, il soutint que le duc d'Orléans devait décliner, sans hésiter, l'offre qui lui était faite. M. Benjamin Delessert, adoptant l'opinion de M. Bérard, dont il reproduisit les argumens avec plus d'insistance et de supplications, adjura le prince de sauver la France de l'anarchie et de la guerre civile qui la menaçaient, et sa propre maison de la ruine imminente dont son refus ne manquerait point de donner le signal. Jamais M. Delessert n'avait parlé avec autant de conviction et d'entraînement.

Indécis et manifestement tyrannisé par la crainte et l'espérance, le duc d'Orléans parla longuement de ses liens de famille avec Charles X; il se résuma en disant qu'il ne pouvait prendre de détermination qu'après avoir consulté une personne qui n'était point là, et Son Altesse Royale passa dans son cabinet, où se trouvait

déjà M. Dupin, et où M. Sébastiani ne tarda pas à être appelé. Quel était ce personnage à la haute sagesse duquel étaient subordonnées les destinées de la France? C'était M. de Talleyrand. En effet, M. Sébastiani, se rendit secrètement chez l'ex-grand chambellan de Charles X, devenu, comme on le voit, l'arbitre souverain de la révolution de juillet. Là, se trouvait un brave amiral dont les sentimens royalistes n'étaient point douteux, mais dont le cœur saignait aussi des maux de la patrie. M. Sébastiani présenta la déclaration des députés à M. de Talleyrand, qui répondit : *C'est bien ; il faut accepter ;* et le duc d'Orléans accepta... Ces faits sont, je le répète, d'une rigoureuse exactitude.

Maintenant, qu'on rapproche ces intelligences primitives des motifs qui ont déterminé plus tard la retraite de M. Laffitte, et on aura, peut-être, la clé de bien des choses sur lesquelles plane encore un effrayant mystère [1]. Quoi qu'il en soit, après trois quarts d'heure

[1] On sait que la cause déterminante de la retraite de M. Laffitte fut la découverte, faite par lui, que des dépêches diplomatiques étaient soustraites à la connaissance du conseil des ministres dont il était président. (Voir le chapitre VIII.)

d'intervalle, le duc d'Orléans, accompagné de MM. Sébastiani et Dupin, rejoignit la commission, et déclara qu'il acceptait la lieutenance-générale.

CHAPITRE VI.

Répugnances de l'Hôtel-de-Ville pour la nomination du duc d'Orléans à la lieutenance-générale. — Conseils de Lafayette dans cette circonstance. — Ses vœux pour la vocation des assemblées primaires.—Pourquoi il ne proclame point la république. — *Idem*, Henri V avec une régence qui lui était offerte.—*Idem*, Napoléon II. — Lettre de Joseph Bonaparte à Lafayette. — Réponse de Lafayette.

Cependant, que se passait-il à l'Hôtel-de-Ville? Là, les hommes qui venaient de faire la révolution, et surtout les jeunes gens qui avaient encore les armes à la main, demandaient hautement la république et Lafayette pour président. De nombreuses réunions de patriotes le pressaient de saisir le pouvoir, avant que l'intrigue, qu'ils voyaient s'agiter, ne s'en fût emparée. Mais, quoiqu'ému de reconnaissance, Lafayette n'en persista pas moins dans les principes de désintéressement qui avaient été la règle de toute sa vie politique; il repoussa avec affection mais avec fermeté les sollicitations dont il était assailli de tous côtés. Je me rappelle même

qu'au milieu des flots qui se succédaient autour de lui et des offres contradictoires qui lui étaient faites, des hommes moins républicains que l'honorable général, vinrent lui dire : « Eh bien! si l'on veut un Roi, pourquoi pas vous? Je vous répondrai, leur dit Lafayette, comme le maréchal de Saxe, lorsqu'on lui proposa d'être de l'Académie française : *Cela m'irait comme une bague à un chat.* »

Le vœu formel de Lafayette, celui qu'il exprima à plusieurs reprises, était qu'on nommât un gouvernement provisoire en attendant que les assemblées primaires eussent été convoquées dans la forme indiquée par l'Assemblée Constituante, et que la nation eût exprimé sa volonté sur la forme de gouvernement qui lui convenait, et sur la dynastie à fonder, dans le cas, bien entendu, où elle se serait prononcée en faveur du système monarchique. Mais telle n'était pas la pensée des députés ; et c'est ici le lieu de rappeler qu'ils représentaient quatre-vingt mille des plus notables citoyens du pays, et que les principes invariables de Lafayette lui faisaient une loi de s'incliner devant cette représentation nationale, quelqu'incomplète et vicieuse qu'elle fût d'ailleurs à ses yeux. Il ne faut point oublier non plus les circonstances

électorales qui avaient précédé de si peu de jours la révolution de juillet. La presse, les sociétés patriotiques, tous les libéraux enfin, avaient réuni et dirigé leurs efforts vers un but unique, la réélection des 221 votans de l'adresse. Le sort de la France semblait dépendre de ce résultat; et, pour l'obtenir, on avait, en quelque sorte, divinisé ces hommes-principes, sans néanmoins s'abuser sur le civisme intrinsèque d'un grand nombre d'entre eux : c'était une nécessité de la situation. Mais cette nécessité avait acquis aux réélus une confiance absolue, dont le sentiment dominait despotiquement les esprits, au moment où parurent les ordonnances. Alors la France entière était, pour ainsi dire, sous le charme de l'enthousiasme créé par le travail des élections. Or, les 221, objet même de cet enthousiasme encore tout palpitant, ne voulaient ni du provisoire, ni des assemblées primaires, qu'appelaient le vœu de Lafayette. Que fallait-il donc faire? méconnaître l'autorité, au moins morale, de la Chambre, et rompre avec elle? Mais, dans la disposition générale des esprits, n'eût-ce pas été s'exposer à rompre avec le plus grand nombre des départemens, et à voir peut-être la révolution isolée dans Paris? Repousser, aujourd'hui, comme

indignes, ces mêmes hommes qu'on promenait, hier, sur le pavois de la liberté, comme ses plus fermes soutiens? Mais, en agissant de la sorte qui n'eût pas craint de paraître insulter à l'intelligence nationale, de séparer la cause des provinces de celle de la capitale, et de provoquer une guerre civile qui, alors, eût pu étouffer la révolution dans son berceau?

Ce sont là des considérations primordiales que perdent trop souvent de vue les patriotes qui, jugeant d'après les événemens et sans remonter au point de départ, blâment Lafayette d'être resté fidèle à sa religion politique, en ne brisant point la résistance d'une Chambre dans laquelle, en l'absence de toute autre représentation nationale, il voyait les élus du peuple. Un ministre de Charles X avait demandé un cinq septembre monarchique. Eh bien! fouler aux pieds la volonté de la Chambre des députés, dans la crise où l'on avait été si inopinément jeté, eût été considéré, par la France, comme un 25 juillet républicain. Et qui, alors, n'eût pas reculé devant les conséquences possibles d'une réaction nationale? Sans doute, la victoire du peuple a été pillée par l'intrigue, mais cette intrigue était revêtue de la toge sénatoriale, et il n'appartenait point à l'épée de

Lafayette de l'aller attaquer jusque dans le sanctuaire de la représentation nationale.

Au reste, en ne considérant la lieutenance-générale du duc d'Orléans que comme une forme essentiellement provisoire de gouvernement, il est vrai que ce choix convenait mieux que tout autre à Lafayette. En effet, interrogé, dès le vendredi matin, par les amis de Son Altesse Royale, il leur avait répondu que, sans beaucoup connaître ce prince, il estimait son caractère personnel et la simplicité de ses mœurs; qu'il l'avait vu ardent patriote dans sa jeunesse; qu'il n'avait combattu que sous le drapeau tricolore, et que ces considérations suffisaient pour qu'il ne s'opposât point à ce que la lieutenance-générale lui fût confiée [1].

Trois partis restaient à prendre en dehors de cette combinaison : la République, Henri V, avec une régence, et Napoléon II, ou une

[1] Le duc de Chartres, revenant de son régiment, pour joindre sa famille à Neuilly, avait été arrêté par le maire de Mont-Rouge, qui fit demander à Lafayette ce qu'il fallait faire de ce prisonnier. Le général répondit que le duc de Chartres était un citoyen comme un autre, et qu'on n'avait point le droit de le retenir : le prince fut mis en liberté.

régence en son nom. Ces trois systèmes avaient des partisans, et c'est ici le cas de répondre avec franchise aux récriminations que les uns et les autres ont dirigées contre Lafayette.

Sans doute, et Louis-Philippe lui-même en convenait alors, la République, qui a toutes les affections de Lafayette, était, au fond, la meilleure forme de gouvernement à adopter. Mais, dans les circonstances où se trouvait le pays, était-il possible de méconnaître la puissance de l'impression douloureuse que le mot *République* avait laissée en France, et l'effroi que ce nom inspirait encore aux contemporains de la Terreur et aux fils des nombreuses victimes qui avaient péri sous son règne? D'affreux souvenirs assiégeaient toutes les imaginations. On voyait, à tort, sans doute, mais enfin on voyait déjà renaître ces tribunaux révolutionnaires où la défense était interdite aux avocats, et où un jury, soi-disant républicain, composé de trente, quarante et puis de soixante assassins judiciaires, faisait ruisseler la guillotine aux cris de *vive la liberté!* et envoyait indistinctement à l'échafaud tout ce qui s'élevait par le mérite, les talens, les services rendus, ou même par la beauté; car, la beauté aussi était alors un titre de proscription. On se rappelait les

mariages républicains de Nantes [1] ; les horreurs de la famine, la banqueroute, le maximum, les dénonciations mutuelles, les confiscations, et ces jours affreux où le terrorisme en délire avait érigé en principe de gouvernement, que l'arbre de la liberté devait être arrosé de sang, et qu'il fallait battre monnaie sur la place de la Révolution. Ces souvenirs, d'une époque trop récente, épouvantaient bien des esprits qui ne songeaient point que presque toutes ces horreurs avaient été commises par les contre-révolutionnaires, et à l'instigation de l'étranger, pour souiller les noms sacrés de liberté, d'égalité et de république. On se rappelait aussi que, même sous la république ramenée à de meilleurs principes par la constitution de l'an 3, et jusque sous le Directoire, la France avait eu encore à gémir de beaucoup de violences, de dilapidations et de corruptions; et, enfin, que le pays avait été réduit à considérer le 18 brumaire comme le seul moyen d'empêcher le retour du terrorisme jacobin. Voilà, il faut en convenir avec douleur, ce qui, par une pré-

[1] C'est ainsi qu'on appelait les noyades de Nantes, qui consistaient à attacher ensemble un homme et une femme, et à les précipiter dans les flots, au moyen de bateaux à soupape.

vention aussi ridicule qu'injuste, et par une confusion déplorable de la république avec les excès auxquels elle servit de prétexte, avait laissé dans les cœurs une aversion prononcée pour cette dénomination gouvernementale. On ne voulait point se convaincre que si, dans l'antiquité, et puis en France, à Venise, à Gênes, le mot république avait signifié des idées de terreur et même d'esclavage, il en était tout autrement quand on l'appliquait aux sociétés américaines où, au contraire, il exprime des principes et constate des faits diamétralement opposés aux faits et aux principes qu'on déplorait. Mais le préjugé n'en existait pas moins; et il est incontestable que, à l'exception de quelques vieux et bien rares républicains, et d'un plus grand nombre de jeunes gens qui, tout en chérissant cette forme de gouvernement, n'ont peut-être pas encore des idées bien arrêtées sur les conditions démocratiques qui leur conviendraient, il est, dis-je, incontestable qu'à ces exceptions près, la proclamation de la république eût soulevé en France des craintes et une opposition presqu'universelles. Et, de plus, les dispositions de l'armée eussent-elles été les mêmes pour la république que pour un prince élevé sur le trône par le vœu de

la Chambre des députés? Je ne le crois point.

Venait ensuite Heuri V, avec une régence. Placé heureusement auprès de Lafayette, et honoré de sa confiance dans ces momens d'épreuve, je puis affirmer que jusqu'au dernier instant, et alors même que les députés délibéraient sur la lieutenance-générale, des propositions lui furent faites dans ce sens, et que la régence lui fut offerte à plusieurs reprises. Mais il était évident que le parti carliste, sacerdotal et nobiliaire ne cherchait, dans cette combinaison, qu'une trève et un moyen transitoire pour revenir à un autre état de choses. D'ailleurs le principe de la légitimité s'alliait mal avec les institutions républicaines : la réponse de Lafayette fut ce qu'elle devait être.

Enfin, un troisième parti était impossible. Il consistait à appeler au trône Napoléon II, ou à instituer une régence au nom de ce jeune prince autrichien [1].

[1] Je dis autrichien, parce qu'il est constant que le principe fondamental de la Cour de Vienne est d'élever les princes de la maison d'Augsbourg, et particulièrement les princesses destinées à s'allier à des Cours étrangères, dans la religion exclusive des intérêts autrichiens. Marie-Antoinette et la reine de Naples (quoique je sois loin de comparer les deux sœurs), l'archiduchesse gouvernante

Ici, je ne saurais mieux exposer les considérations qui déterminèrent Lafayette, qu'en reproduisant la lettre qu'il écrivit au comte de Survilliers, Joseph Bonaparte, en réponse à une ouverture que ce prince lui avait faite dans l'intérêt de son neveu. Je demande pardon au noble général d'avoir profité de ma position auprès de sa personne, pour prendre copie de ces importans documens, que je m'abstiendrais cependant de publier, si la lettre à laquelle la sienne sert de réponse n'avait été insérée dans un journal américain, par les soins mêmes du prince Joseph. Quoi qu'il en soit, je présente ces pièces aux partisans de la dynastie napoléonienne, comme l'apologie de la conduite que Lafayette a tenue à leur égard, et comme l'expression de ses sentimens personnels pour cette famille impériale, entre laquelle et lui il a toujours existé et il existe encore des rapports d'une bienveillance mutuelle. Mais comment espérer que celui qui, dans le cours de sa vie, avait sacrifié ses plus

des Pays-Bas, et plus récemment, l'impératrice Marie-Louise, ont, à cet égard, rempli les mêmes devoirs qu'Anne d'Autriche, du temps de la régence. C'est le catéchisme inculqué à tout ce qui est élevé à la Cour de Vienne.

profondes affections à ses devoirs politiques, pourrait, dans cette circonstance, subordonner à des considérations particulières ce qu'il considérait comme les conditions nécessaires de la liberté et du bonheur de la France ! Du reste, voici cette correspondance : mes lecteurs jugeront.

LETTRE DU COMTE DE SURVILLIERS (JOSEPH BONAPARTE), AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

« Mon cher général,

« M. le général Lallemand, qui vous remettra cette lettre, me rappellera à votre souvenir ; il vous dira avec quel enthousiasme la population de ce pays (Américains et Français) a accueilli les nouvelles des glorieux événemens dont Paris a été le théâtre ; les Américains ont aussi voulu voir flotter le drapeau tricolore sur leurs théâtres. Si je n'avais vu à la tête des affaires un nom avec lequel le mien ne concordera jamais, je serais avec vous, en tout et pourtout, aussitôt que M. le général Charles Lallemand. Vous vous rappelez nos entretiens sur cette terre hospitalière et libre ; mes sentimens et mes opinions sont aussi invariables que les vôtres ; et ceux de ma famille sont :

Tout pour le peuple français. Sans doute, je ne puis pas oublier que mon neveu, Napoléon II a été proclamé par la Chambre qui, en 1815, fut dissoute par les baïonnettes étrangères, et par l'armée dispersée sur les bords de la Loire, d'après la volonté de cette famille que les étrangers imposèrent à la France, et dont la France vient enfin de faire justice, comme en 1815, elle s'était fait justice elle-même, en quittant le sol de la patrie pour se réfugier sous le canon de la coalition. Je n'aurai jamais la lâcheté d'abandonner ce que je dois aimer; mais, fidèle à la devise de ma famille : *Tout par la France et pour la France*, je veux remplir mes devoirs envers elle, et je ne vois dans les trois millions de votes qui se fixèrent sur nous que des obligations envers la patrie, plus grandes encore pour moi que pour tout autre Français. Vous connaissez mes opinions depuis longtemps proclamées; les individus et les familles ne peuvent avoir que des devoirs à remplir dans leurs rapports avec les nations; celles-ci seules ont des droits à exercer; elles doivent la justice à tous.

« Si la nation française appelait à la tête des affaires la famille la plus inconnue, je pense que nous devrions nous soumettre à sa volonté,

en tout et pour tout; mais la nation seule a le droit de détruire son ouvrage. Les gouvernemens étant un besoin des peuples, nul doute que les individus qui les composent ne soient subordonnés aux besoins des peuples clairement exprimés par la majorité. Je serais donc venu moi-même exprimer ces sentimens, si je croyais ma présence utile; si le devoir m'appelait en France; si la loi arbitraire qui, dictée par l'étranger, et appréciée par la famille qu'il avait imposée à notre patrie, pour neutraliser sa juste influence sur les affaires de l'Europe, avait été abolie par les autorités que la nécessité a données à la France, après les derniers événemens des derniers jours de juillet.

« Je demande donc l'abolition de cette loi tyrannique qui a fermé la France à ma famille, qui l'avait ouverte à tous les Français que la révolution en avait expulsés. Je proteste contre toute élection faite par des corporations particulières, et des corps n'ayant pas obtenu de la nation des pouvoirs qu'elle seule a le droit de donner; et je déclare, dans toutes ces circonstances, être prêt à me conformer à la volonté nationale légalement exprimée quelle qu'elle puisse être, regardant tous les sacrifices que le bien de la patrie impose, comme un tribut

qu'elle a droit d'exiger de ses enfans, et un bonheur pour eux de pouvoir les faire.

« Le vaisseau qui porte M. le général Charles Lallemand étant au moment de partir, j'ai à peine le temps de vous tracer ces lignes ; je vous les adresse, parce que vous êtes le seul Français, parmi ceux qui ont pris part à la lutte secrète qui existait par la force des choses entre la nation et le gouvernement des étrangers, qui m'ait vu ici, qui m'ait entendu, qui ait lu dans le fond de ma pensée ; et que l'homogénéité de nos opinions politiques, moins les devoirs de famille et de position, m'a donné dans votre caractère une pleine et entière confiance. J'ai prié M..... d'être l'interprète de ma volonté auprès de vous, et je vous prie vous-même, mon général, d'être, auprès des illustres citoyens qui, avec vous, ont coopéré à relever les couleurs nationales, l'organe de mes sentimens que vous avez connus ici, et qui, dans toutes les hypothèses possibles, sont inaltérables : *Tout pour le peuple Français.*

« L'Empereur, mon frère, mourant sur le rocher de Sainte-Hélène, a dicté pour moi au général Bertrand une dernière lettre, par laquelle il me recommande son fils en me disant un éternel adieu ; il finit ainsi : « *Dites surtout*

sans cesse à mon fils qu'il est, avant tout, Français, qu'il prenne ma devise : TOUT POUR LE PEUPLE FRANÇAIS. » J'ai rempli, tant que je l'ai pu, ce devoir de sentiment ; je sais que son fils est aussi Français que vous et moi, en dépit de la fortune, et j'espère que le moment n'est pas éloigné où il pourra m'aider à rendre à la France une parcelle de tout ce que nous lui devons.

« Adieu, mon cher général ; ma lettre prouve assez combien je rends justice aux sentimens que vous m'avez témoignés pendant le voyage triomphal que vous avez fait parmi ce peuple, au milieu duquel je vis depuis quinze ans ; que la liberté n'est point une chimère ; qu'elle est un bien dont une nation modérée et sage peut jouir quand elle le veut. Par plus grande précaution, j'envoie cette lettre par duplicata ; le primata a été expédié le 10 du courant.

« Veuillez agréer, mon cher général, l'expression de mon ancien attachement.

« Joseph BONAPARTE. »

RÉPONSE DU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Paris, 26 novembre 1830.

A Monsieur le comte de Survilliers.

« M. le Comte,

« Les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ont été reçues avec tous les sentimens d'affection et de respect que je dois aux bontés dont vous m'avez donné des preuves dans tous les temps; ma reconnaissance et mon attachement n'ont pu qu'être fortifiés par nos dernières conversations, lorsque nous nous sommes parlé avec confiance du passé, du présent et de l'avenir.

« Vous aurez été mécontent de moi dans les dernières circonstances, non que j'eusse pris, avec vous ni avec personne, aucun engagement; mais vous aurez dit : « Puisque Lafayette a cru devoir aux circonstances de se relâcher de sa préférence bien connue, et de tout temps proclamée, pour les institutions complètement républicaines, pourquoi cette concession a-t-elle favorisé une autre famille que la mienne? A-t-il oublié que trois millions de votes avaient reconnu la dynastie impériale? » Vous voyez,

mon cher comte, que je présente le reproche dans toute sa force. Je vais m'en justifier comme je l'ai mérité, en toute indépendance et pureté de conscience.

« Lorsque l'attentat de Charles X et Compagnie eut soulevé la population parisienne, et que la confiance publique m'eut placé à la tête de ce mouvement patriotique, ma première pensée, après la victoire, fut d'en tirer le meilleur parti pour la cause de la liberté de mon pays. Vous jugez bien qu'aucune combinaison personnelle ne pouvait entrer dans cette détermination.

« La première condition du sentiment républicain, étant de respecter la volonté générale, il m'était interdit de proposer une constitution purement américaine, la meilleure de toutes, à mes yeux. C'eût été méconnaître le vœu de la majorité, risquer des troubles civils, appeler la guerre étrangère. Si je me suis trompé, c'est du moins contre mon inclination de tous les temps, et même, en me supposant une ambition vulgaire, contre ce qu'on appellerait mon intérêt actuel.

« Un trône populaire, au nom de la souveraineté nationale, entouré d'institutions républicaines; voilà ce que nous avons cru pouvoir :

tel a été le programme des barricades et de l'Hôtel-de-Ville dont je me suis fait l'interprète.

« La Chambre des députés représentant quatre-vingt mille électeurs allait moins loin que nous, mais d'accord avec l'opinion publique pour l'expulsion de la famille coupable, elle était, comme Paris et le reste de la France, pressée de rassurer toutes les inquiétudes et de savoir à quoi s'en tenir.

« Je pourrais me borner à vous dire que votre dynastie était dispersée : les uns à Rome, vous en Amérique, le duc de Reischtadt dans les mains autrichiennes ; mais je dois à votre amitié ma pensée tout entière.

« Le système napoléonien a été éclatant de gloire, mais empreint de despotisme, d'aristocratie, et de servitude [1] ; et s'il était encore une

[1] Après le départ de l'Empereur pour Waterloo, le prince Lucien eut une conversation avec Lafayette : « Espérez-vous, lui demanda celui-ci, que votre frère soit corrigé ? Non, répondit Lucien ; deux miracles l'ont sauvé : Marengo et Austerlitz ; il en fera peut-être un troisième, mais il n'est pas en lui de l'arrêter, et, en cas de chute, deux partis s'élèveront : son fils et le duc d'Orléans. Moi, je suis du parti de mon neveu ; et vous, général ? Ni de l'un ni de l'autre, répondit Lafayette, ainsi que je viens de le dire à un orléaniste. Je reste avec le peuple, indépendant des partis, pour que la liberté

combinaison qui pût rendre ce fléau tolérable et presque populaire en France (ce qu'à Dieu ne plaise !), ce serait un retour du régime impérial. D'ailleurs, le fils de votre immense frère est devenu un prince autrichien, et vous savez ce qu'est le cabinet de Vienne. Voilà, mon cher comte, et malgré mes sentimens personnels à votre égard, ce qui ne m'a pas permis de souhaiter le rétablissement d'un trône dont les Cent-Jours avaient montré la constante tendance vers d'anciens erremens.

« Je connaissais à peine le duc d'Orléans. De vives inimitiés avaient existé entre son père et moi. Quelques rapports de parenté et de bons procédés ne m'avaient pas même conduit jusqu'à l'entrée du Palais-Royal ; et, néanmoins, je savais, comme tout le monde, qu'il y avait dans cette famille des vertus domestiques, des goûts simples, peu d'ambition, et un sentiment français auquel l'Empereur lui-même avait rendu justice. Je me rappelai le jeune républicain de 89, le soldat de Valmy et Jemmapes, le professeur de Suisse et le voyageur aux États-Unis. Il s'appelait Bourbon, et c'est un nom fâcheux,

fasse le meilleur marché possible, sans acception de personnes. »

mais ce nom même était, plus que le vôtre, plus que celui de république, une garantie contre la guerre. Il n'empêchait point de constater, d'exercer le principe de la souveraineté du peuple, de mettre des armes aux mains de deux millions de citoyens nommant leurs officiers, de rendre complète la liberté de la presse, et d'avoir des institutions populaires. Il m'a donc paru utile, dans les circonstances où nous étions, pour la paix du dedans et du dehors, que les diverses nuances d'opinions politiques, l'exception du parti de Charles X, se réunissent sur cette combinaison.

« Mon adhésion n'a pu être l'effet d'aucune prévention ou affection antérieure.

« Je dois dire aujourd'hui qu'après quatre mois d'intime connaissance, des sentimens de confiance, d'amitié et de cause commune sont venus se joindre à mes considérations primitives. Quant à l'assentiment général, ce ne sont pas seulement les Chambres et la population de Paris, 80 mille gardes nationaux et 300 mille spectateurs au Champ-de-Mars; ce sont toutes les députations des villes et villages de France que mes fonctions me mettent à portée de recevoir en détail; en un mot, un faisceau d'adhésions non provoquées et indubitables qui nous

confirment de plus en plus que ce que nous avons fait est conforme à la volonté actuelle de la très grande majorité du peuple français.

« J'ai vu, dans une de vos lettres, qui toutes ont été fidèlement remises, que vous soupçonniez le duc d'Orléans d'alors d'avoir eu connaissance d'un complot contre l'Empereur à l'île d'Elbe. Il en est incapable, et, d'après ce que m'ont dit le républicain, dénonciateur de ce complot et madame de Staël, restée l'amie du duc d'Orléans, j'aurais, indépendamment même de son caractère connu, la conviction qu'il a été calomnié près de vous.

« Un de mes premiers soins, après son élévation au trône, fut de lui exprimer le vœu que vous, monsieur le comte, vos enfans et leur respectable mère, vous pussiez, si cela vous convenait, rentrer paisiblement en France. Cette pensée fut très cordialement accueillie par le Roi, mais on objecta des traités avec les puissances étrangères, qui, tout absurdes et insolens qu'ils sont, nécessiteraient quelques négociations. La situation politique a changé depuis ; l'horizon diplomatique s'est rembruni; on se précautionne des deux côtés; mais il est superflu de s'arrêter à ces circonstances, puisque, dans aucun cas, d'après la teneur de vos lettres, vous n'auriez

voulu prendre ce parti. Je ne vous en parle que pour me reporter à ce que j'avais eu l'honneur de vous dire à Burdenton.

« C'est dans la sincérité de mon cœur que j'ai voulu avoir cette explication avec vous. Je ne vous dirai pas que tout se soit passé comme je l'aurais dicté. Vous savez que, dans les affaires intérieures, comme dans celles du dehors, personne ne voit tout se faire à son gré. Votre incomparable frère, avec sa puissance, son caractère et son génie, l'éprouvait lui-même, et vous, son meilleur ami, en aviez votre part; mais je n'ai voulu rien taire de ce que j'ai fait en pleine liberté d'esprit et de volonté, aimant mieux mériter par ma franchise la conservation de votre amitié, que de la détruire par une apologie moins sincère.

« Recevez, mon cher comte, l'hommage du respect, de la reconnaissance et de l'affection que je vous ai voués.

« LAFAYETTE. »

Tels sont les motifs qui tinrent Lafayette éloigné des trois systèmes dans chacun desquels les partis essayèrent en vain de l'engager.

CHAPITRE VII.

Lafayette prend deux grandes mesures. — L'Hôtel-de-Ville et la Chambre des députés, au 2 août.—Lafayette insiste pour que tout reste provisoire.—Ordre du jour. — Visite du duc d'Orléans à l'Hôtel-de-Ville. — Opposition à la lieutenance-générale.—Efforts de Lafayette pour apaiser cette opposition. — Le trône populaire et les institutions républicaines. — Charles X veut se retirer dans la Vendée. — Expédition de Rambouillet.

Lafayette attendait que les représentans du pays prissent, au nom du peuple, une initiative que nul n'avait le droit de prendre avant lui. Cependant, son arrivée au pouvoir fut marquée par deux grandes mesures que la France n'eût assurément obtenues ni du gouvernement, ni de la législature, si elles eussent été préalablement soumises à leurs décisions. Il se hâta de faire proclamer solennellement, et comme préliminaire obligé de toute combinaison ultérieure, le dogme de la souveraineté du peuple, que Napoléon et les Bourbons avaient rangé, depuis trente ans, au nombre des chimères politiques et même des mauvaises pensées. Il érigea en

principe et mit en pratique l'armement de la nation entière, villes et campagnes, nommant elle-même ses officiers; principe qui datait de 89, mais que le despotisme des trente-deux dernières années avait également repoussé comme la plus dangereuse des institutions, la plus incompatible avec l'ordre public et le maintien du pouvoir. L'accueil que l'énonciation de ces doctrines avait reçu à la tribune, toutes les fois que Lafayette avait osé les y professer, lui avait fait sentir la nécessité de les établir en droit et de les mettre en action, avant que personne, Chambre ou Roi, eût la parole pour les combattre ou les modifier. Et, en effet, qui peut douter aujourd'hui que si l'on eût soumis ces deux institutions capitales méthodiquement au conseil du Roi, ou aux délibérations de la législature, elles n'y eussent été mutilées? N'est-il pas évident, surtout, que le projet de composer la garde nationale de l'universalité des citoyens, et de l'investir du droit d'élire ses propres officiers, aurait été impitoyablement repoussé par l'ordre du jour? Cela est si vrai que Lafayette eut souvent à combattre pour la conservation du principe qu'il avait mis en vigueur, et que, dans une circonstance peu éloignée des premiers jours de la révolution, il fut obligé

de démentir, par un ordre du jour, une publication du gouvernement, qui tendait à réduire l'armement des gardes nationales aux villes de trois mille ames et au-dessus.

Je reviens à ce qui se passait le 2 août à la Chambre des députés et à l'Hôtel-de-Ville.

Les membres présens à Paris avaient donc élevé le duc d'Orléans à la lieutenance-générale du royaume. Une députation de la Chambre se transporta à l'Hôtel-de-Ville, pour informer Lafayette de cette décision législative, à laquelle il n'hésita point à donner son assentiment, en exprimant toutefois sa conviction intime que tout ce qui venait de se faire ne devait être que provisoire, et qu'il n'y avait de définitif que la victoire du peuple et sa souveraineté. Cette opinion fut nettement reproduite dans l'ordre du jour qu'il publia le 2 août, et dans lequel il disait :

« Dans la glorieuse crise où l'énergie parisienne a reconquis nos droits, *tout reste encore provisoire ; il n'y a de définitif que la souveraineté de ces droits nationaux et l'éternel souvenir de la grande semaine du peuple.* »

La proposition de la lieutenance-générale avait été transmise au duc d'Orléans le vendredi soir. Le prince, rentré le même jour au Palais-

Royal, se hâta d'envoyer complimenter l'Hôtel-de-Ville et le général Lafayette. Le samedi matin il lui fit annoncer sa visite.

Cependant, la nomination du duc d'Orléans avait rencontré une vive opposition parmi les combattans de juillet. On n'articulait aucun grief contre ce prince ; mais sa qualité de Bourbon était l'objet d'une invincible répugnance, pour la plus grande partie des citoyens dont le sang avait coulé dans les trois jours. Ce nom, contre lequel s'élevaient les cadavres qui couvraient encore la place de Grève, nourrissait d'odieux souvenirs et une vive irritation, lorsque le lieutenant-général du royaume arriva à l'Hôtel-de-Ville, où il put entendre quelques cris de : *Vive le duc d'Orléans!* couverts par les cris mille fois répétés de : *Vive la Liberté! Vive Lafayette!* Cette opposition se renouvela avec plus de force au moment où le prince entra dans la salle du Trône; les jeunes gens, encore couverts de sueur et de poussière, répondaient aux cris de *Vive le duc d'Orléans!* que faisaient entendre les députés, par le cri très-significatif de *Vive Lafayette!* Des proclamations qui parlaient du prince avec éloge avaient été déchirées, et les agens qui les affichaient arrêtés et maltraités par le peuple. La place de l'Hôtel-

de-Ville était couverte d'une foule immense parmi laquelle on criait beaucoup : *Plus de Bourbons!* On attendait avec impatience l'accueil que Lafayette allait faire au lieutenant-général; tous les yeux étaient fixés sur ces deux personnages; un député, M. Viennet, lut la déclaration de la Chambre, qui n'excita aucune sensation; mais lorsque Lafayette, tendant la main au duc d'Orléans, lui remit un drapeau tricolore, et le conduisit à une des croisées de l'Hôtel-de-Ville, l'enthousiasme se réveilla, et des cris moins rares de *Vive le duc d'Orléans!* se mêlèrent aux cris universels de *Vive Lafayette!* Cependant les circonstances devenaient graves; dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville et sous les yeux mêmes du prince, le mécontentement s'exprimait en termes non équivoques; un général [1], ouvrant une croisée, et montrant le peuple à Son Altesse Royale, alla même jusqu'à lui dire : « Monseigneur, vous connaissez nos besoins et nos droits; si vous les oubliez, nous vous les rappellerons. » Enfin, il était à craindre que le peuple ne s'armât et ne reprît possession du champ de bataille.

[1] Le général Dubourg poursuivi depuis avec acharnement par le ministère public de Louis-Philippe.

C'est alors que Lafayette interposa sa toute-puissante autorité auprès des chefs de l'insurrection, et obtint d'eux que la tranquillité ne serait point troublée, s'obligeant, de son côté, à obtenir du nouveau pouvoir les garanties que la révolution avait le droit d'exiger, et qu'il résuma par les mots de *trône populaire, entouré d'institutions républicaines*; c'est-à-dire, l'adoption du dogme fondamental de la souveraineté du peuple; l'abolition de l'hérédité de la pairie; l'abolition du cens d'éligibilité; l'application du principe électoral le plus large à l'organisation municipale et communale; le rétablissement de la garde nationale d'après les principes de la Constitution de 91, et la suppression des monopoles contraires aux intérêts généraux du commerce et de l'industrie.

Lafayette, adoptant ces bases comme l'expression de ses propres sentimens, alla les présenter au Palais-Royal, d'où il revint avec l'assurance que telle était aussi l'opinion intime du lieutenant-général. « *Vous savez*, avait-il dit au duc d'Orléans, *que je suis républicain, et que je regarde la constitution des États-Unis comme la plus parfaite qui ait existé.* » — « *Je pense comme vous*, répondit le duc d'Orléans; *il est impossible d'avoir passé deux ans en Amé-*

rique et de n'être pas de cet avis; mais croyez-vous, dans la situation de la France, et d'après l'opinion générale, qu'il nous convienne de l'adopter? » — « *Non*, répondit Lafayette; *ce qu'il faut aujourd'hui au peuple français, c'est un trône populaire entouré d'institutions républicaines.* » — « *C'est bien ainsi que je l'entends*, repartit le prince. »

Tout ce qui fut dit, dans cette circonstance, entre le prince et Lafayette, respirait les mêmes sentimens *républicains* de la part de Son Altesse Royale, dont les professions libérales allèrent même au delà des espérances de son interlocuteur.

Lafayette s'empressa de publier l'engagement que le lieutenant-général venait de prendre envers lui, et, pour me servir de ses propres expressions, cet engagement, *qu'on appréciera comme on voudra, acheva de rallier autour de nous et ceux qui ne voulaient pas de monarque, et ceux qui en voulaient un tout autre qu'un Bourbon* [1].

[1] On a prétendu, et c'est à tort, que Lafayette, montrant le duc d'Orléans au peuple, avait dit : *Voilà la meilleure des républiques.* Lafayette a expliqué sa pensée et rétabli le sens de ses expressions dans une lettre adressée au général Bernard, et que celui-ci fit publier dans

Il convient à l'histoire de cette révolution de signaler ici une des grandes préoccupations qui durent empêcher Lafayette de prêter une attention assez sévère aux premières démarches du nouveau gouvernement et de la Chambre des députés. Pendant qu'à son quartier-général on s'occupait sans relâche de rétablir l'ordre dans la capitale, et d'organiser de vastes moyens de défense ou d'attaque, dans l'éventualité d'une résistance prolongée, la Cour et l'armée royale se retiraient sur Versailles et Rambouillet, où Charles X avait résolu de prendre position et de tenir ferme. De ce point, le roi déchu espérait soulever la Vendée et les départemens de l'Ouest avec lesquels il s'était déjà mis en communication [1]. Lafayette, prévoyant cette combinaison, s'empressa de former un corps de quinze ou vingt mille volontaires, dont il confia le com-

les journaux américains. Il a dit, en parlant de la monarchie de juillet : *Voilà ce que nous avons pu faire de plus républicain;* et non pas : *Voilà la meilleure des républiques.*

[1] Le général Lamarque, qui fut bientôt après prendre le commandement de ces départemens, acquit les preuves les plus convaincantes de l'existence de ce projet de guerre civile, qui ne manqua son effet que par la promptitude avec laquelle une armée populaire fut dirigée contre Rambouillet, par l'ordre de Lafayette.

mandement au général Pajol, à qui il donna le colonel Jacqueminot, pour chef d'état-major, et son fils, Georges Lafayette, pour aide-de-camp. Cette armée, si bizarre par la diversité des costumes et des armes, par la multitude d'*omnibus*, de fiacres, de cabriolets, de voitures de toute espèce, qui devaient la transporter sur le champ de bataille; mais, en même temps, si intéressante par l'ardeur et le patriotisme qui l'animaient, se mit en marche pour Versailles, après avoir été passée en revue par Lafayette, dans les Champs-Élysées. La veille, une faible avant-garde, commandée par le colonel Poque, avait été dirigée sur ce point, pour suivre les mouvemens de l'ennemi, et réclamer les diamans de la Couronne, que la famille royale avait emportés. Cette mission donna lieu à l'échange de quelques parlementaires, et c'est en cette qualité que le colonel Poque, dont le caractère sacré fut indignement méconnu par un général, aujourd'hui en activité de service [1], reçut le feu d'un peloton

[1] Je dois dire ici que lorsque Lafayette ordonna que le général qui avait fait tirer sur un parlementaire passât à un conseil de guerre, le colonel Poque eut la générosité d'implorer la grâce de ce Vandale, et d'insister même pour que son nom ne fût pas mis à l'ordre du jour.

suisse, qui tua le cheval et fracassa le pied de ce brave officier. Dans la nuit qui suivit le départ de l'armée patriote, Lafayette reçut, à l'Hôtel-de-Ville, la visite d'un officier-général qui, s'étant trouvé à Rambouillet au moment où Charles X passait la revue de ses troupes, avait profité de cette occasion pour recueillir les détails les plus exacts sur les forces de l'armée royale.

Cette armée se composait encore de quarante pièces de canon et d'un effectif de douze mille hommes, dont trois beaux régimens de cavalerie. Lafayette ne fut pas sans inquiétude en pensant que cette artillerie et cette cavalerie, qu'on lui disait être animées du plus mauvais esprit, pouvaient, dans les plaines de Rambouillet, combattre avec avantage les patriotes, dont la formation avait été si spontanée et si incomplète. Il transmit aussitôt les renseignemens qu'il venait de recevoir au général Pajol, en l'engageant, en cas d'attaque, à gagner les bois, où les volontaires ne manqueraient point de reprendre leur supériorité. Heureusement le mouvement rapide et hardi de l'armée parisienne en avait imposé à la famille royale, et le choc redouté n'eut pas lieu. Les trois commissaires du gouvernement provisoire, MM. Mai-

son, Odillon-Barrot et de Schonen arrivèrent à Rambouillet, où l'on convint que les diamans de la Couronne seraient rendus, et que la famille royale se retirerait sur Cherbourg à petites journées, et suivie des troupes qui voudraient l'accompagner jusqu'à la frontière.

Ce fut encore un spectacle sans exemple dans les annales du monde, que celui que présenta cette immortelle journée. D'un côté, un roi parjure qui, après avoir déchiré le pacte fondamental, proclamé le pouvoir absolu, fait mitrailler et égorger ses compatriotes pendant trois jours, ordonné d'arrêter et de fusiller ces mêmes hommes qui le tenaient alors en leur pouvoir, traversait la France entière, sous la protection de trois commissaires revêtus de la cocarde tricolore, à travers des populations encore émues de colère, sans, cependant, qu'un seul ressentiment vînt insulter à des malheurs si mérités. D'un autre côté, quinze ou vingt mille volontaires parisiens regagnant leurs foyers, sans qu'un seul excès eût marqué leur passage. C'étaient ensuite les voitures de la Cour couvertes de dorures et traînées par huit chevaux caparaçonnés, remplies au dedans, surchargées au dehors de patriotes riant aux éclats de se trouver assis sur les velours de la royauté,

mais respectant jusqu'à ces débris d'une vanité châtiée.

Voici l'ordre du jour que Lafayette publia à l'issue de cette expédition aventureuse :

Ordre du jour du 5 août.

« Tant de prodiges ont signalé la dernière semaine, que, lorsqu'il s'agit de courage et de dévouement, on ne peut plus s'étonner de rien. Le général en chef croit néanmoins devoir exprimer la reconnaissance publique et la sienne, pour la promptitude et le zèle avec lesquels la garde nationale et les corps volontaires se sont précipités sur la route de Rambouillet, pour mettre fin à la dernière résistance de l'ex-famille royale. Il doit aussi des remercîmens aux braves de Rouen, Louviers et Elbeuf, qui, venant fraterniser avec nous, n'ont pas cru pouvoir mieux remplir cet objet qu'en s'unissant à l'armée d'expédition, sous les ordres du général Pajol et du colonel Jacqueminot.

« Au milieu des services rendus à la patrie par la population parisienne et les jeunes gens des écoles, il n'est aucun bon citoyen qui ne soit pénétré d'admiration, de confiance, je dirai même de respect, à la vue de ce glorieux uni-

forme de l'École polytechnique, qui, dans ce moment de crise, a fait de chaque individu une puissance pour la conquête de la liberté et le maintien de l'ordre public. Le général en chef prie le élèves de l'École polytechnique de désigner un de leurs camarades pour rester auprès de lui en qualité d'aide-de-camp.

« Le colonel Poque, aide-de-camp du général en chef, était envoyé depuis quatre jours, par la commission provisoire et par lui, pour suivre le mouvement des troupes royales, et remplir une mission de patriotisme et de générosité. C'est lorsqu'il attendait le retour d'un parlementaire, qu'on a tiré sur lui, et qu'il a été grièvement blessé. Une enquête sévère aura lieu sur cet attentat. Le général en chef se borne dans ce moment à faire connaître la conduite intrépide, intelligente et généreuse du colonel Poque, et à rendre justice au jeune M. Dubois, qui a montré dans cette occasion une intelligence et un courage remarquables, ainsi qu'au brave brigadier de cuirassiers Pradier, et quelques autres qui étaient près du colonel.

« Les braves volontaires qui, sous les ordres de leur intrépide chef Joubert, ont tant fait dans les trois grandes journées, se sont encore distingués sous les ordres du même chef, vrai-

ment digne d'eux, par leur zèle dans l'expédition de Rambouillet.

« Nos frères d'armes de la patriotique ville du Hâvre s'étaient aussi mis en marche pour nous secourir ; ils sont entrés hier dans la capitale, pour fraterniser avec nous.

« LAFAYETTE. »

CHAPITRE VIII.

Une nouvelle irritation se manifeste à Paris.—Ouverture de la session de 1830. — Lafayette sauve la Chambre. — Son influence morale inspire des ombrages au nouveau pouvoir. — Il se prononce contre l'hérédité de la pairie. — Historique de la Charte-Bérard. — On veut que la vacance du trône ait pour principe l'abdication de Charles X et du Dauphin. — Document secret et détails curieux à cet égard.

Pendant l'expédition de Rambouillet, une nouvelle irritation se manifestait à Paris. La Charte modifiée par M. Bérard était connue. Ce projet informe d'une constitution renouvelée du système qui venait de périr, était loin de justifier les espérances de la révolution, puisqu'elle consacrait les principaux abus de ce système, et qu'elle répudiait toute idée de sanction nationale. Il était question, en outre, de voter l'hérédité de la pairie ; une indignation générale éclata parmi les hommes de juillet ; on cria même *à la trahison !* C'était le 3 août, jour indiqué par le gouvernement de Charles X, pour la réunion des Chambres. Les

députés attachaient un grand prix à ce que la session *révolutionnaire* s'ouvrît ce jour-là ; elle s'ouvrit, en effet, et deux séances eurent lieu dans la même journée. Celle du soir commençait à peine lorsqu'une foule tumultueuse se présenta aux portes de la Chambre, avec l'intention manifeste de la dissoudre par la force ; l'exaspération des jeunes gens renaissait plus vive que jamais ; les membres qui entraient dans la salle des séances entendaient éclater sur leur passage des récriminations très-menaçantes ; enfin le tumulte était à son comble lorsque Lafayette arriva par la grande cour située à l'extrémité opposée au lieu de la scène. Trouvant la Chambre dans une grande agitation et se préparant à résister avec courage à cette violation de sa liberté, il demanda où était l'émeute, et, se présentant aussitôt à cette foule qui faisait retentir l'air de ses plaintes et de ses cris : « Mes amis, dit-il aux mécontens, il était de mon devoir de prendre des mesures pour défendre la Chambre des députés contre toute attaque dirigée contre son indépendance ; je ne l'ai point fait, et j'ai eu tort. Mais je n'avais point prévu, après tout ce qui s'est passé pendant la révolution, la violence qu'on exerce aujourd'hui. Je n'ai aucune force à

vous opposer ; mais si la liberté de la Chambre est violée, le déshonneur en retombera sur moi qui suis chargé du maintien de l'ordre public. Je mets donc mon honneur en vos mains et je compte assez sur votre amitié pour être sûr que vous vous retirerez paisiblement. » A ces mots, la tempête se calma ; et chacun s'écria : « Eh bien! oui, retirons-nous ; *Vive Lafayette!* » et la Chambre fut rendue à l'indépendance de ses délibérations.

Cependant ce ne fut point impunément que la voix de Lafayette put seule, dans ce moment de crise, ce que toutes les autres influences réunies auraient tenté en vain. Cette puissance de popularité individuelle, qui lui valut alors tant d'éloges de haut et bas étage, devint le germe des ombrages et de la ridicule jalousie qui éclatèrent aussitôt que furent passés les dangers dont le procès des ministres menaçait le nouvel ordre de choses.

Avant la discussion publique de la nouvelle Charte, quelques députés avaient été appelés au Palais-Royal pour entendre la lecture de sa rédaction, à laquelle Lafayette n'avait point concouru. MM. Georges Lafayette, Victor de Tracy, Lafayette lui-même étaient présens. Cette lecture fut rapide, et, pour prévenir les

commentaires, on eut grand soin de prétexter que la Chambre attendait. Cependant Lafayette fut frappé de l'ambiguité et de l'insuffisance de l'article relatif à l'abolition de la pairie, si vivement réclamée par l'Hôtel-de-Ville. Cette rédaction fut changée à la Chambre même, sur les instances de quelques députés et à la suite des paroles sévères que Lafayette fit entendre à la tribune.

« Messieurs, dit-il, lorsque je viens énoncer une opinion contestée par beaucoup d'amis de la liberté, on ne me soupçonnera pas d'être entraîné par un sentiment d'effervescence, ou de courtiser une popularité que je ne préférai jamais à mes devoirs. Les sentimens républicains que j'ai manifestés dans tous les temps et devant tous les pouvoirs ne m'ont pas empêché d'être le défenseur d'un trône constitutionnel; c'est ainsi, Messieurs, que dans la crise actuelle il nous a paru convenable d'élever un autre trône national, et je dois dire que mon vœu pour le prince dont le choix vous occupe s'est fortifié lorsque je l'ai connu davantage; mais je différerai d'avec beaucoup de vous sur la question de la pairie héréditaire. Disciple de l'école américaine, j'ai toujours pensé que le Corps législatif devait être divisé en deux Chambres,

avec des différences dans leur organisation. Cependant je n'ai jamais compris qu'on pût avoir des législateurs et des juges héréditaires. L'aristocratie, messieurs, est un mauvais ingrédient dans les institutions politiques ; j'exprime donc aussi fortement que je le puis mon vœu pour l'abolition de la pairie héréditaire, et, en même temps, je prie mes collègues de ne pas oublier que si j'ai toujours été *l'homme de la liberté*, je n'ai jamais cessé d'être *l'homme de l'ordre public.* »

Ces paroles furent l'arrêt de mort de la pairie.

C'est ici le cas de parler de cette Charte-Bérard, sur l'origine de laquelle on s'est livré à tant de conjectures. Je suis d'autant plus à même d'en faire l'histoire, que, lié avec son auteur par d'anciens rapports de collaboration au *Journal du Commerce*, j'ai pu, pendant les journées mémorables, enrichir mon portefeuille des notes qu'il avait déposées dans le sien, et connaître en détail toutes les circonstances de sa conduite.

C'est à tort qu'on a accusé M. Bérard d'avoir, dans cette conjoncture, accepté un rôle tout fait. La première pensée de l'importante mesure qu'il proposa plus tard lui appartient tout

entière, et voici la série exacte des vicissitudes que sa Charte a traversées avant d'être déclarée loi de l'État.

Le mercredi, 3 août, à dix heures du soir, M. Bérard, discutant, chez M. Laffitte, avec MM. Étienne et Cauchois Lemaire, sur le danger de laisser plus long-temps une porte ouverte aux ambitions qui s'agitaient, conçut et exprima la pensée d'y mettre un terme, en proposant à la Chambre la déchéance de Charles X et la proclamation du duc d'Orléans, à des conditions si rigoureuses et si précises qu'il fût impossible à ce prince de les enfreindre. Ce projet reçut l'approbation du petit nombre de patriotes auquel il venait d'être communiqué, et M. Bérard rentra chez lui pour rédiger le projet de proposition qu'on va lire.

« Un pacte solennel unissait le peuple français à son monarque; ce pacte vient d'être brisé. Les droits auxquels il avait donné naissance ont cessé d'exister. Le violateur du contrat ne peut à aucun titre en réclamer l'exécution.

« Charles X et son fils prétendent en vain transmettre un pouvoir qu'ils ne possèdent plus; ce pouvoir s'est éteint dans le sang de plusieurs milliers de victimes.

« L'acte dont vous venez d'entendre la lec-

ture [1] est une nouvelle perfidie. L'apparence de légalité dont il est revêtu n'est qu'une déception. C'est un brandon de discorde que l'on voudrait lancer au milieu de nous.

« Les ennemis de notre pays s'agitent de toutes les manières ; ils revêtent toutes les couleurs ; ils affectent toutes les opinions. Un désir anticipé de liberté indéfinie s'empare-t-il de quelques esprits généreux, ces ennemis s'empressent d'exploiter un sentiment qu'ils sont incapables de comprendre. Des royalistes ultrà se présentent sous la livrée de républicains rigides. Quelques autres affectent pour le fils du vainqueur de l'Europe un hypocrite attachement qui se changerait bientôt en haine, s'il pouvait être sérieusement question d'en faire le chef de la France.

« L'inévitable instabilité des moyens actuels de gouvernement encourage les fauteurs de discorde ; faisons-la cesser. Une loi suprême, celle de la nécessité, a mis au peuple de Paris les armes à la main afin de repousser l'oppression. Cette loi nous a fait adopter pour chef provi-

[1] Ce projet devait être lu dans la séance où l'acte d'abdication de Charles X, et la renonciation du Dauphin furent communiqués à la Chambre.

soire, et comme moyen de salut, un prince ami sincère des institutions constitutionnelles. La même loi veut que nous adoptions ce prince pour chef définitif de notre gouvernement.

« Mais quelle que soit la confiance qu'il nous inspire, les droits que nous sommes appelés à défendre exigent que nous établissions les conditions auxquelles il obtiendra le pouvoir. Odieusement trompés à diverses reprises, il nous est permis de stipuler des garanties sévères. Nos institutions sont incomplètes, vicieuses même sous divers rapports; il nous importe de les étendre et de les perfectionner. Le prince qui se trouve à notre tête a été au-devant de notre juste exigence. Les principes de plusieurs lois fondamentales ont été proposés par la Chambre et reconnus par lui.

« Le rétablissement de la garde nationale avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers; l'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales; le jury pour les délits de la presse; la responsabilité des ministres et des agens secondaires de l'administration; l'état des militaires légalement fixé; la réélection des députés promus à des fonctions publiques, nous sont déjà assurés. L'opinion réclame, en outre,

non plus une vaine tolérance de tous les cultes, mais leur égalité la plus complète devant la loi; l'expulsion des troupes étrangères de l'armée nationale; l'abolition de la noblesse ancienne et nouvelle; l'initiative des lois attribuée également aux trois pouvoirs; la suppression du double vote électoral; l'âge et le cens d'éligibilité convenablement réduits; enfin, la reconstitution totale de la pairie dont les bases fondamentales ont été successivement viciées par des ministres prévaricateurs.

« Nous sommes les élus du peuple, messieurs; il nous a confié la défense de ses intérêts et l'expression de ses besoins. Ses premiers besoins, ses plus chers intérêts sont la liberté et le repos. Il a conquis sa liberté sur la tyrannie; c'est à nous à assurer son repos; et nous ne le pouvons qu'en lui donnant un gouvernement stable et juste. Vainement on voudrait prétendre qu'en agissant ainsi nous outrepassons nos droits; je répondrais à cette objection futile par la loi que j'ai déjà invoquée, celle de l'impérieuse et invincible nécessité.

« Sous la foi de l'exécution stricte et rigoureuse des conditions qui viennent d'être énumérées, lesquelles devront préalablement être stipulées et jurées par le monarque, je vous

propose, messieurs, de proclamer immédiatement Roi des Français le prince lieutenant-général, Philippe d'Orléans. »

Le 4 août, au matin, M. Bérard communiqua cette proposition à plusieurs députés. De ce nombre étaient MM. Dupont de l'Eure, alors chargé du portefeuille de la justice, et Laffitte, qui l'un et l'autre lui promirent d'en parler au conseil. A midi M. Bérard se rendit à la Chambre, où, avant l'ouverture de la séance, il crut devoir faire part de son intention à un grand nombre de ses collègues, parmi lesquels elle rencontra en général une vive opposition. Sur ces entrefaites les ministres provisoires arrivèrent au Palais-Bourbon, et affirmèrent à M. Bérard que son projet avait reçu l'assentiment du conseil, mais que le duc d'Orléans le priait instamment d'en suspendre la proposition, afin de pouvoir lui donner une extension plus grande encore *dans l'intérêt de la liberté ! ! !* Ils ajoutèrent que le prince avait conçu la pensée d'appliquer immédiatement à la Charte les principes posés dans la proposition de M. Bérard, et qu'il serait appelé le soir au conseil, pour y discuter, avec les membres du Cabinet, les modifications que l'on jugerait convenable de lui faire subir. Cependant M. Bérard ne fut point convoqué

par les ministres, qui s'excusèrent en disant que le Conseil avait d'abord voulu se mettre d'accord sur quelques points en discussion, ce à quoi il n'était pas encore parvenu, mais qu'assurément lui, M. Bérard, serait appelé dans la réunion du soir. Cette seconde promesse eut le même sort que la première.

Le vendredi matin, 5 août, M. Bérard se rendit chez M. Guizot, à qui il se plaignit vivement et du retard qu'éprouvait sa proposition, et de l'inconvenance des procédés qu'on avait à son égard. C'est alors que M. Guizot lui remit, avec un embarras visible, une nouvelle rédaction écrite de la main de M. le duc de Broglie, et telle que l'entendaient les doctrinaires, qui venaient de s'emparer du pouvoir.

Voici le texte original de ce curieux document que je recommande à l'attention de mes lecteurs, comme type de la pensée qui dominait alors et qui, depuis, a constamment dirigé la politique des hommes de la Restauration, auxquels la révolution de juillet a eu le malheur de se confier dans une heure fatale. C'est là qu'il faut aller chercher l'origine de cette monstrueuse anomalie que M. Guizot osa bientôt introduire dans notre droit public, sous la curieuse dénomination de quasi-légitimité.

« La Chambre des députés, prenant en considé-
« ration, etc.;

« Vu l'acte d'abdication de S. M. Charles X,
« en date du 2 aout dernier, et la renonciation
« de Son Altesse Royale Louis-Antoine, dau-
« phin, du même jour;

« Considérant, en outre, que S. M. Charles X,
« S. A. R. Louis-Antoine, dauphin, et tous les
« membres de la branche aînée de la Maison
« Royale sortent en ce moment du territoire
« français;

« Déclare que le trône est vacant et qu'il est
« indispensablement besoin d'y pourvoir. »

Le cens d'éligibilité à 1,000 fr. et le cens électoral à 300 fr. étaient soigneusement maintenus dans ce projet, qui n'apportait non plus aucune modification à la composition de la Chambre des pairs. Seulement, M. Guizot avait ajouté de sa main la note marginale suivante : *Toutes les nominations et créations nouvelles de pairs faites sous le règne de S. M. Charles X, sont déclarées nulles et non avenues.*

Mais ce qu'il importe le plus de remarquer dans cette rédaction, c'est l'ordre d'idées dans lequel s'étaient déjà placés les deux ministres dirigeans. Quel usage MM. de Broglie et Guizot voulaient-ils donc faire des considérans intro-

duits dans leur rédaction? Dans quel intérêt avaient-ils stipulé l'abdication de Charles X et la renonciation du Dauphin, si ce n'est dans celui d'un tiers mineur? En effet, la nécessité de l'abdication et de la renonciation une fois reconnue, le duc de Bordeaux seul restait de droit roi de France. Or, il était rationnellement impossible de conclure de ces principes à la royauté de Louis-Philippe, et, pour ne pas être frappé de l'absurdité de cette combinaison, il fallait croire à l'existence d'une certaine protestation publiée dans les journaux anglais, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, reproduite quelques semaines après les événemens de juillet, et restée sans démenti de la part du duc d'Orléans à qui elle avait été attribuée. Dans tous les cas, il était au moins évident que les ministres doctrinaires voulaient, dès lors, créer à Louis-Philippe une monarchie légitime; prétention qui explique suffisamment et la conduite de ce premier ministère, et celle du cabinet actuel dont les principes sont exactement les mêmes.

Quoi qu'il en soit, en recevant des mains de M. Guizot la rédaction de M. de Broglie, M. Bérard déclara qu'elle exprimait des principes auxquels il ne pouvait servir d'organe, et

annonça l'intention de les modifier. Cependant le temps pressait ; il était neuf heures, et la Chambre devait s'assembler à midi, pour recevoir communication de sa proposition. C'est dans ce court intervalle de temps qu'il *bâcla* le pacte destiné à lier la France à la royauté des barricades. Rencontrant M. Guizot au pied de la tribune : « J'ai, lui dit-il, beaucoup changé à votre travail. » Tant pis, répondit l'homme de la doctrine, car, on ne vous le *pardonnera jamais*. Pour qui réfléchit, ce mot renfermait tout le système qui se déroule aujourd'hui.

Je ne veux point excuser l'œuvre de M. Bérard : j'ai déjà dit que cet œuvre n'est qu'un assemblage informe des dispositions les plus incohérentes. Cependant, si, d'une part, on réfléchit à la précipitation avec laquelle il a dû en arrêter la dernière rédaction ; et si, de l'autre, on compare son premier travail avec la proposition descendue d'en haut et formulée par MM. Guizot et de Broglie ; si, de plus, on fait entrer en ligne de compte les élémens dont se composait la Chambre, on concevra la difficulté de la position de cet honorable député, et, peut-être, attribuera-t-on aux circonstances plus qu'à ses convictions politiques les vices dont la Charte de 1830 a été maculée.

CHAPITRE IX.

Espérances vaines. — Lafayette s'oppose à ce que le nouveau roi prenne le nom de Philippe V.—Intronisation de Louis-Philippe. — Pourquoi Lafayette accepte le commandement général des gardes nationales. — Ce qu'il fait pour cette institution. — Revue du 29 août 1830.—C'était, alors, à l'Europe à demander la paix; à la France à l'accorder.

Telle qu'on venait de l'improviser, ou, pour me servir du mot consacré, telle qu'on venait de la *bâcler*, la nouvelle Charte était assurément au-dessous des exigences de la victoire; au-dessous, surtout, des espérances qu'un si beau triomphe avait fait concevoir. Cependant la distance était déjà grande entre la nouvelle Constitution et la Charte octroyée; entre les formes républicaines qu'on respectait encore et les formes serviles de la Cour qui, quelques jours plus tôt pesait sur la France. Les amis les plus ardens de la révolution pouvaient encore rêver la justice, la liberté, la gloire, un trône protecteur des droits du peuple, un pacte indissoluble entre le gouvernement et la nation.

Quant à moi, je le confesse, je les croyais réalisés les rêves de ma jeunesse ; car, c'était au bruit des airs de la Parisienne et de la Marseillaise exécutés sous le péristyle même de la Chambre, que le lieutenant-général venait de paraître, pour la première fois, au sein de la représentation nationale, et moi, confiant dans la durée d'un avenir si long-temps attendu, je croyais pouvoir m'écrier, comme le vieillard Siméon : *Nunc demittes*. ... Hélas !

Il avait été décidé que le trône serait offert au duc d'Orléans ; que le nouveau monarque prendrait le nom de Philippe V. C'était la première tentative de la contre-révolution, pour renouer cette *chaîne des temps* que les barricades avaient si brusquement interrompue. Lafayette s'opposa à cette dénomination qu'il appela indigne d'une monarchie républicaine qui ne devait avoir rien de commun avec les prétentions et les oripeaux des anciens rois de France ; la franchise l'emporta cette fois sur la courtisanerie doctrinaire, et le duc d'Orléans lui écrivit de sa main ces mots anglais : *You have gained your point* : il sera fait comme vous l'avez voulu.

Ce fut un beau spectacle que cette intronisation d'un roi sorti des mains du peuple, entrant

dans le sanctuaire des lois, au bruit des chants populaires de 92, mariés aux inspirations patriotique de 1830; attendant, sur un modeste tabouret, que les mandataires de la nation lui eussent permis de s'asseoir dans le fauteuil du trône. Qui l'oubliera jamais? Le peuple était encore là dans toute la dignité de sa puissance, et jamais les rapports de la créature au Créateur n'avaient été plus religieusement observés; des cris de : *Vive le duc d'Orléans!* et non pas de : *Vive le Roi!* retentissant sur la bancs et dans les tribunes; le président de la Chambre (c'était M. Casimir Périer), lisant la nouvelle Charte au duc d'Orléans; le prince déclarant qu'il l'acceptait; l'intègre Dupont de l'Eure la lui présentant à signer et recevant son serment; un roi debout parlant au peuple assis, et ce roi autorisé, enfin, à se placer sur le trône où, pour la première fois, il est salué du titre de monarque : tels sont les derniers hommages qui furent rendus à la souveraineté du peuple français.

Lorsque le lieutenant-général était arrivé à l'Hôtel-de-Ville, son premier soin avait été de prier instamment Lafayette de conserver les fonctions de commandant-général des gardes nationales du royaume. Le prince réitéra cette

demande en montant sur le trône, ajoutant que c'était le moyen le plus efficace, le seul, peut-être, de consolider son ouvrage. Lafayette, croyant qu'en effet les circonstances exigeaient que ce commandement restât encore dans ses mains, consentit à le garder provisoirement, quoique, comme je l'ai déjà dit, il l'eût refusé quarante ans auparavant, comme donnant à un seul homme un pouvoir exorbitant et dangereux.

Voici l'ordre du jour qu'il publia à cette occasion :

. . . . . .

« Au milieu des pouvoirs improvisés par les nécessités de notre situation, la réorganisation des gardes nationales est un besoin de défense et d'ordre public réclamé de toutes parts. La pensée du Prince exerçant la haute fonction de lieutenant-général du royaume, bien honorable pour moi, a été que je devais, pour le moment, prendre ce commandement. Je m'étais refusé, en 1790, au vœu de trois millions de mes camarades, parce que cette fonction eût été permanente, et pouvait un jour devenir dangereuse. Aujourd'hui que les circonstances sont différentes, je crois devoir, pour servir la liberté

et la patrie, accepter l'emploi de commandant général des gardes nationales de France.

« LAFAYETTE. »

C'est ici le moment de rappeler les services que Lafayette rendit à son pays dans le court exercice de son vaste commandement. Au nom de leur général, les gardes nationales renaquirent et se formèrent de toutes parts comme par enchantement. Toutes ses veilles, toutes ses sollicitudes étaient acquises à ce réarmement national hors duquel il a toujours pensé qu'il n'existait point de garantie pour la liberté. Une grande partie de son temps était absorbée par la correspondance immense qu'il se hâta d'établir entre son quartier-général et les états-majors de toutes les gardes nationales du Royaume. Il attacha surtout une grande importance à la création d'une artillerie citoyenne, dont un grand nombre de compagnies étaient déjà organisées et en possession de 350 pièces de canon, au moment de sa retraite. Obligé de nommer lui-même les chefs des légions, afin qu'ils pussent servir de noyau à l'organisation ultérieure, mais fidèle aux principes de 91, il se hâta de rendre ces nominations à l'élection des citoyens,

aussitôt que les circonstances le permirent [1]. Ce droit, essentiellement national, Lafayette le défendit plus tard contre l'opinion de la Commission qui en a fait une prérogative de la couronne ; et il soutint aussi à la tribune que la formation des bataillons cantonaux devait être érigée en principe général et rigoureux, et non pas abandonnée à la disposition du Roi. Chaque semaine, Lafayette réunissait à son état-major les colonels et les lieutenans-colonels des légions, de l'artillerie et de la cavalerie, pour se concerter avec eux non seulement sur les moyens de perfectionner l'organisation de l'armée citoyenne, mais encore sur les mesures à prendre pour le maintien de l'ordre public et la meilleure répartition du service.

Ses matinées étaient généralement employées à la réception des nombreuses députations des gardes nationales et des municipalités départementales qui affluaient de toutes parts, pour lui présenter leurs hommages, et solliciter des armes dont la délivrance ne manquait jamais de lui coûter des démarches et des luttes que ses

[1] Par un ordre du jour du 22 août, il autorisa les colonels à faire procéder dans leurs légions respectives à la nomination des colonels et des lieutenans-colonels, en se conformant aux formes voulues par la loi de 91.

officiers seuls ont pu connaître et apprécier. Enfin, grâce à la confiance sans bornes qu'il inspirait au pays, à ses soins assidus, à sa patriotique obstination, et peut-être aussi à la crainte que le gouvernement avait de lui résister, dans un moment où l'héritier du trône venait lui demander la permission de servir comme simple artilleur dans la garde nationale. Grâce à tout cela, la France comptait déjà dix-sept cent mille gardes nationaux organisés, nommant leurs officiers, armés, habillés en grand nombre et pleins d'ardeur et de patriotisme.

Qui ne tressaille encore d'un reste d'enthousiasme en se rappelant cette revue du 29 août, où 60,000 gardes nationaux organisés comme par miracle, parfaitement armés et équipés, vinrent au Champ-de-Mars recevoir leurs drapeaux des mains de Louis-Philippe qui, alors, s'honorait encore de n'être que leur premier magistrat? Que de garanties! que de gloire! que de liberté! que de prospérités promettait ce magnifique tableau! Cinquante-deux bataillons ou escadrons de soldats-citoyens, dignes de rivaliser, de tenue et de précision militaire, avec les vieilles bandes de la grande armée, accueillis aux acclamations de 300,000 spectateurs, présentaient un spectacle plus brillant

encore que celui de la fédération de 1790. C'est alors que, Louis-Philippe s'étant jeté dans les bras de Lafayette, en s'écriant : *Ceci vaut mieux pour moi que le sacre de Reims*, les troupes et le peuple répondirent à ces embrassemens par mille cris de *Vive le Roi! Vive Lafayette!* Touchante et grande union qui promettait au trône de Louis-Philippe des bases de granit! Et cette autre revue qui, quelques semaines après, présenta 70,000 gardes nationaux réunis sous le drapeau; et puis ces 20,000 hommes du département de Seine-et-Oise que le Roi et Lafayette vinrent inspecter à Versailles, tous soldats et citoyens, tous demandant et inspirant la confiance, qui les oubliera jamais? Avec quelle assurance le trône de juillet ne pouvait-il pas, alors, promettre et commander la paix! La paix! c'était aux rois de l'Europe de la demander; à Louis-Philippe de la donner.

Quinze jours après la chute d'un roi parjure qui, à pareille heure, faisait égorger son peuple, une armée immense s'était levée pour la liberté, l'ordre et l'indépendance, et derrière ces phalanges civiques, 100,000 valeureux ouvriers prêts à sauver la patrie, comme ils avaient sauvé la capitale; et dans tout le reste de la France, 3,000,000 de citoyens s'organisant à l'envi

contre les ennemis de notre indépendance, de la liberté et de l'ordre public!! Oui, ce jour devait fermer le cours de nos longues vicissitudes; le nom de Roi était réhabilité en France par un prince qui tendait la main à tous les citoyens, et que tous les intérêts saluaient comme leur protecteur. Oui, au 29 août, un mois après l'expulsion de Charles X, la révolution, commencée quarante ans auparavant, pouvait se clore par le principe de la souveraineté populaire et de la monarchie citoyenne; on ne l'a point voulu : la révolution est de nouveau en travail; la couronne et la liberté ont encore peur l'une de l'autre; la France ne grandit plus; elle se rapetisse.

Qui, alors, en lisant les pièces suivantes, n'eût cru à une alliance indissoluble entre Louis-Philippe et Lafayette?

Ordre du Jour du 30 *août* 1830.

« La belle revue d'hier, l'admirable apparence de l'armée citoyenne dont la rapide formation est en harmonie avec la rapidité du triomphe de la liberté; la manière dont la garde nationale s'est présentée sous les armes et a défilé devant le Roi, ont excité l'enthousiasme de l'immense population qui nous entou-

rait et les justes éloges des généraux que la victoire a depuis long-temps qualifiés comme étant les meilleurs juges militaires. La présence de nos braves blessés de la grande semaine, et de plusieurs députations de nos frères d'armes des départemens, complétait les jouissances de cette mémorable journée. Le général en chef se borne aujourd'hui à se féliciter avec ses camarades de la garde nationale parisienne, du superbe et patriotique spectacle qu'elle a donné dans cette mémorable journée. Quelles expressions d'ailleurs pourrait-il trouver après celles du discours prononcé par le Roi en nous remettant les drapeaux, et après la lettre dont il s'empresse de faire part à ses frères d'armes. »

Discours prononcé par le Roi en donnant les drapeaux.

« Mes chers camarades,

« C'est avec plaisir que je vous confie ces drapeaux, c'est avec une vive satisfaction que je les remets à celui qui était, il y a quarante ans, à la tête de vos pères, dans cette même enceinte.

« Ces couleurs ont marqué parmi nous l'aurore de la liberté ; leur vue me rappelle avec

délices mes premières armes. Symbole de la victoire contre les ennemis de l'État, que ces drapeaux soient, à l'intérieur, la sauve-garde de l'ordre public et de la liberté ! Que ces glorieuses couleurs, confiées à votre fidélité, soient notre signe de ralliement!

« Vive la France ! »

Lettre du Roi au général Lafayette.

« Il me tarde d'abord, mon cher général, de savoir comment vous vous trouvez après cette belle journée, car je crains que vous ne soyez bien fatigué ; mais j'ai encore un autre objet qui me tient bien à cœur : c'est de vous demander d'être mon interprète auprès de cette glorieuse garde nationale, dont vous êtes le patriarche, et de lui témoigner toute l'admiration qu'elle m'inspire aujourd'hui. Dites-lui que non seulement elle a surpassé mon attente, mais qu'il n'est pas en mon pouvoir de lui exprimer tout ce qu'elle m'a fait éprouver de joie et de bonheur. Témoin de la fédération de 1790, dans ce même Champ-de-Mars; témoin aussi de ce grand élan de 1792, lorsque je vis arriver à notre armée de Champagne quarante-huit bataillons que la ville de Paris avait mis sur pied en trois jours, et qui contribuèrent si éminemment à repousser l'inva-

sion que nous eûmes le bonheur d'arrêter à Valmy, je puis faire la comparaison, et c'est avec transport que je vous dis que ce que je viens de voir est bien supérieur à ce qu'alors j'ai trouvé si beau, et que nos ennemis trouvèrent si redoutable. Veuillez aussi mon cher général, exprimer à la garde nationale combien j'ai joui de ce qu'elle m'a témoigné, et combien mon cœur en est pénétré.

« Votre affectionné,

» LOUIS-PHILIPPE. »

Quantùm mutatus ab illo!

CHAPITRE X.

Motifs qui détournent l'attention de Lafayette de la formation du conseil du Roi. — Il demande l'affranchissement des hommes de couleur. — Il présente au Roi les condamnés pour délits politiques. — Conduite du Pouvoir envers ces braves.

Les nombreuses occupations que de si grands et si rapides résultats imposèrent à Lafayette avaient dû nécessairement détourner son attention de la formation du conseil du Roi. On l'accuse même, et peut-être avec justice, d'avoir laissé tomber le pouvoir aux mains des doctrinaires et, en général, des hommes de la Restauration. Cette indifférence, devenue si fatale, s'explique par le caractère de Lafayette à qui l'autorité pesa toujours, et pour qui les affaires courantes n'eurent jamais d'attrait. Habitué à retrouver ses avantages dans les crises, il eut à toutes les époques le tort, grave chez un homme d'état, de prendre les intrigues en pitié et de dédaigner surtout celles dont il pouvait être personnellement l'objet. Cet éloignement pour les petites machinations de palais devint une

faute capitale à l'issue d'une révolution qui s'était faite contre les hommes autant au moins que contre les choses. Cependant, si on fait abstraction de plusieurs noms associés à de tristes souvenirs, on conviendra que la direction imprimée aux affaires, par le premier ministère de Louis-Philippe, n'offrait d'abord rien d'alarmant pour la révolution, au moins en ce que la politique de ce cabinet avait, alors, d'avoué et d'ostensible.

La faction qui s'érigea bientôt en arbitre de nos destinées n'avait pas encore tenté de refaire la Restauration; elle ne paraissait en travail que pour trouver à la France une assiette convenable, un point d'appui sur le nouveau terrain où les événemens de juillet l'avaient jetée.

La révolution de 1830 avait, elle aussi, froissé une foule d'intérêts, déplacé de nombreuses existences, blessé beaucoup de vanités; la situation était semée d'écueils, et le pouvoir chancelant demandait force et appui à tous venans. De leur côté, les patriotes expérimentés se rappelaient que notre précédente révolution avait commis des fautes; que la lutte où elle s'était vue engagée l'avait rendue violente; qu'elle avait effrayé beaucoup de monde, dépassé

son but, entraîné souvent le bien avec le mal, et fini par ramener le despotisme à travers l'anarchie.

Cette pensée dominante commandait des ménagemens, et exigeait au moins qu'avant d'attaquer le nouveau gouvernement, on attendît qu'il fût assis, et qu'il eût mis son système à découvert. Tous les organes de l'opinion libérale, quelle que fût d'ailleurs la nuance de leurs doctrines, se rallièrent avec franchise à l'autorité sortie des barricades, et ce n'est point une des moindres preuves du véritable progrès que la raison politique avait fait parmi nous, que ce concours presque unanimement prêté aux dépositaires du pouvoir, pendant les six premiers mois de leur administration. Alors beaucoup d'hommes de juillet, et on peut dire le plus grand nombre de ceux qui avaient fait la révolution, soutenaient le ministère, tout en gémissant sur la tendance dangereuse à laquelle il s'était abandonné. De rares exceptions ne détruiraient point cette observation.

Depuis ce temps ces hommes ont beaucoup appris; ils ont été trompés, et l'expérience les a condamnés à la condition d'opposans prononcés; mais alors seulement qu'ils ont vu le système de la Restauration, se développant sans

crainte, faire beaucoup de mal et en méditer encore davantage. Voilà aussi pourquoi Lafayette s'abstint d'abord de faire à la politique intérieure du gouvernement de juillet une guerre qui, de sa part, eût pu devenir le signal de nouvelles résistances, et susciter de graves obstacles.

Toutefois au milieu des travaux dont l'accablait la réorganisation de la garde nationale, il ne perdit point de vue quelques points importans sur lesquels il était nécessaire que le gouvernement s'expliquât sans délai. De ce nombre étaient la fixation et la reconnaissance définitives des droits des hommes de couleur libres, dans nos colonies; question importante et que tous les efforts de l'opposition n'avaient pu faire résoudre sous le gouvernement précédent. Interpellé par Lafayette, le ministre de la marine répondit, à la tribune, que la nouvelle royauté considérait tous les citoyens de nos colonies, comme parfaitement égaux, et qu'elle repoussait toute espèce d'infériorité ou de supériorité fondée sur la différence de couleur. C'était beaucoup pour la cause de l'humanité, beaucoup aussi pour le patriote qui, le premier en France, avait tenté l'affranchissement graduel des esclaves, et consacré une notable partie de sa fortune à cette œuvre philantropique.

Un des premiers soins de Lafayette fut aussi de connaître la pensée du nouveau Pouvoir, sur le sort des patriotes condamnés pour délits politiques sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X. Il voyait dans la décision qu'il provoquait de la part du gouvernement à l'égard de ces nobles victimes, non seulement une satisfaction à accorder à la justice, mais une nouvelle consécration du principe de la résistance à l'oppression et à la violation des lois. Aussi ce fut au grand scandale de la domesticité doctrinaire, qui déjà s'était abattue sur la jeune Cour de Louis-Philippe, qu'un jour, où les salons du Palais-Royal étaient pleins de députations accourues de toutes les parties de la France, on entendit un aide-de-camp de service appeler à haute voix *messieurs les condamnés pour délits politiques*, et Lafayette, s'avançant à leur tête, dire au Roi : « Voilà les condamnés politiques; « ils vous sont présentés par un complice. » Le Roi les reçut avec la plus touchante affabilité, et, rappelant à plusieurs de ces généreux citoyens les persécutions qu'ils avaient éprouvées, à son grand regret, il promit à tous le plus vif intérêt et un prompt dédommagement de leurs longues souffrances. Quel a été l'effet de ces promesses? les plaintes de ces braves l'ont

appris au pays ; leur misère le lui redit chaque jour. Repoussés de tous les ministères, en butte aux dédains des sycophantes de toutes les couleurs qui assiégent la royauté des barricades, les condamnés politiques vont mourant de faim sous les yeux du trône auquel ils ont servi de piédestal. L'histoire dira que des hommes qui, durant quinze ans, avaient tout sacrifié à leur patrie, n'y retrouvèrent que la terre et l'eau, après la *glorieuse* révolution de juillet. Quel monument de la reconnaissance des rois !

CHAPITRE XI.

Ascendant de la révolution de juillet sur les peuples de l'Europe. — Elle retentit dans les Deux-Mondes. — Sympathies de l'Angleterre. — Deux systèmes de politique extérieure divisent les patriotes. — La non-intervention telle que la comprend Lafayette. — Systèmes des doctrinaires. — Conséquences.

Notre révolution de juillet fut le signal des événemens les plus prodigieux en tous genres. Les peuples en tressaillirent de joie et d'espérance ; les despotes, de crainte et de fureur ; le monde entier se sentit ému d'un sentiment irrésistible de liberté [1]. Mais de tous ces phénomènes le plus remarquable fut l'accord des sympathies populaires qui éclatèrent de toutes parts

[1] Ce grand événement retentit jusque dans l'Inde. — A Delhi, la ville sainte, le peuple et les autorités indiennes et anglaises le célébrèrent par un magnifique banquet auquel fut invité un naturaliste français, M. Jacquemont, qui se trouvait alors dans ces lointains parages. — Les habitans des bords du Gange buvant aux hommes des barricades et criant : *Vive Lafayette !* Quel sujet de méditation pour la politique et la philosophie !

en faveur des Parisiens. Oubliant tout motif de division et de rivalité avec l'ancienne France, tous les peuples, sans exception, confondirent leurs vœux pour le succès de la sainte cause qui venait de triompher aux barricades : on eût dit une famille de nations solidaires et également appelées à participer aux avantages d'une immense rénovation sociale et politique. Enfin, la revolution de juillet apparaissait comme un bienfait ressenti par l'espèce humaine, et pour lequel le monde civilié témoignait usne reconnaissance profonde au peuple le plus avancé dans la civilisation. C'était un événement qui élevait la dignité de notre commune nature, et agrandissait le caractère de toutes les nations. Il n'y avait pas, dans le monde, un tyran qui ne tremblât, pas un esclave qui ne trouvât ses fers plus légers en contemplant la France. Les Anglais, surtout, semblaient ne point avoir assez de tout leur enthousiasme. Whigs, torys ou radicaux, anglicans, presbytériens, méthodistes ou catholiques, riches ou pauvres, tous les partis qui couvrent le sol de la Grande-Bretagne nous admiraient dans le combat, nous admiraient après la victoire, et se prosternaient devant le peuple qui avait pu, en trois jours, se relever de huit siècles de flétrissure et ré-

duire une monarchie, dérivation de la conquête dans l'enfance de l'état social, à n'être plus qu'une simple forme de gouvernement, ouverte à tous les perfectionnemens de l'avenir.

Qui ne se rappelle ces nombreuses députations accourues de toutes les parties de l'Écosse, de l'Irlande et de l'Angleterre, pour féliciter le grand peuple et le grand citoyen qu'il avait placé à sa tête? Et quel langage que celui de ces hommes libres! Écoutons un instant le chef de la députation de Londres, apportant à l'Hôtel-de-Ville les vœux et les offrandes de cette grande cité. « La leçon imparfaite que notre patrie a donnée, vous l'avez, dit-il, faite large et complète. Le monde vous doit une dette immense de gratitude. Pour nous, nous le reconnaissons et nous tâcherons de le faire reconnaître; la victoire que vous avez remportée est celle de l'humanité, et nous sommes fiers de vous, qui avez si noblement établi ses droits et rempli ses devoirs. »

« Vous avez bravement combattu pour la liberté, » portait l'adresse des habitans de Londres; « vous avez noblement usé de la victoire; nous vous félicitons sincèrement. L'histoire a peu de pages dont la gloire ne soit pas ternie; elle n'en a pas de plus brillante que

celle de votre glorieuse révolution, à transmettre aux siècles futurs. Puisse le patriotisme y méditer ses sublimes devoirs, et l'héroïsme y puiser ses plus hautes leçons ! Nous souhaitons que la liberté qui a été établie par un triomphe si éclatant se perpétue chez vous d'âge en âge ; que sous ses saints auspices, le règne de la paix et de la prospérité publique soit tout-puissant, et qu'au pied de leurs autels nous ensevelissions tout vestige de jalousie et d'animosité. Nous exprimons ici solennellement la conviction que le grand intérêt de la liberté est le grand et commun intérêt du genre humain [1]. »

L'enthousiasme des Anglais pour le courage des Parisiens ne se borna point à ces démonstrations. Ils voulurent faire un acte plus positif d'adhésion aux principes pour lesquels les hommes de juillet venaient de combattre et de vaincre. Dans tous les bureaux des journaux, dans toutes les administrations publiques, dans toutes les communes des trois royaumes, des souscriptions furent ouvertes pour venir au secours des blessés et des familles des patriotes morts dans les trois grandes journées. Les magistrats municipaux des villes et villages

[1] *Moniteur* du 28 août 1830.

convoquèrent des assemblées publiques, tant pour imprimer un caractère solennel à ces actes d'adhésion nationale, que pour régulariser le versement des fonds. Enfin, ces témoignages d'approbation furent considérés comme si importans que, pour que tout le monde pût y concourir, on reçut jusqu'à la modeste offrande d'un penny (10 centimes).

En ce moment, les élections pour un nouveau parlement se faisaient dans toute la Grande-Bretagne. Les électeurs exigeaient, comme déclaration de principes, un assentiment public à la révolution de juillet; et il n'était point de candidat, soit du ministère, soit de l'opposition, qui, avant de réclamer les suffrages de ses concitoyens, ne se crût obligé de faire un pompeux éloge des héros des barricades. Je citerai quelques fragmens de ces discours comme les traits les plus caractéristiques de cette époque.

« Je suis entièrement persuadé, disait M. Brougham [1], aux électeurs d'York, que si cela devenait nécessaire, les mêmes mains que vous venez de lever pour le choix de vos représentans, seraient prêtes à combattre avec

[1] Aujourd'hui grand chancelier d'Angleterre.

autant d'énergie que les Français. Cette nation voisine vous offre maintenant le glorieux exemple de ses efforts pour la cause sacrée de la liberté. Après avoir été long-temps votre ennemie, elle est deveuue votre rivale dans la lutte pour la liberté ; votre histoire est devenue la sienne. Réveillée sous le poids d'une oppression intolérable, elle s'est levée dans sa puissance, et, ainsi que le firent vos ancêtres, elle a chassé un tyran du trône qu'il souillait. J'ai la confiance que cette nation, *après avoir infligé à ses ministres un châtiment tel que leurs successeurs seront à jamais détournés de suivre leur exemple*, rentrera dans l'état de repos d'où l'oppression l'a fait sortir, et qu'elle montrera autant de modération dans son triomphe qu'elle a manifesté de vigueur et de courage dans sa résistance. Que la France et l'Angleterre se regardent donc comme des amies inséparables, et s'attachent à maintenir la paix qui doit rester inviolable entre elles ! »

« Messieurs, » écrivait sir *Francis Burdett* aux électeurs de Westminster, les événemens qui viennent de se passer en France sont si prodigieux, ils ont été si admirablement conduits, qu'il m'est impossible de penser à autre chose ; et bien que je ressente, comme je le dois, l'hon-

neur que vous m'avez fait en me choisissant pour vous représenter au Parlement, à peine sais-je comment vous en exprimer ma reconnaissance. Quel spectacle plus sublime et plus digne des regards de Dieu que celui d'une grande nation combattant pour la liberté, la ressaisissant et vengeant, en quelque sorte, les franchises et les droits méconnus du genre humain tout entier! Vous vous joindrez à moi, messieurs, pour bénir le peuple français. »

Enfin, le contre-coup de juillet renversa le ministère tory et produisit cette heureuse fermentation qui a précipité le succès du bill de réforme, si long-temps contesté dans le Parlement britannique.

La sensation produite, aux États-Unis, par la révolution de juillet, fut encore plus profonde que sur tout autre point du Globe. A peine eut-on appris, à New-York, la nouvelle des mouvemens de Paris et la position de Lafayette placé à la tête de la force publique par la volonté du peuple, que la cité américaine se livra tout entière aux démonstrations d'une joie délirante. Toutes les cloches sonnèrent, toutes les maisons furent illuminées et pavoisées de drapeaux tricolores, et une fête aussi brillante, aussi solennelle, aussi nombreuse qu'aucune de celles qui

avaient été célébrées pour les triomphes de l'Amérique, fut organisée en l'honneur de la victoire de Paris. Il en fut de même à Boston, à Philadelphie, à Baltimore, à Richemont, à Charlestown, à la Nouvelle-Orléans, et dans toute l'étendue des États-Unis, qui s'empressèrent d'envoyer des secours, des adresses et des députations au peuple français, à la garde nationale et à Lafayette. Le drapeau dont la Nouvelle-Orléans fit hommage dans cette circonstance au peuple de Paris, flotte encore dans une des salles de l'Hôtel-de Ville. Toutes ces adresses respiraient la plus grande, la plus pure admiration pour la révolution et les hommes de juillet, et exprimaient la plus touchante communauté de sentimens et de principes.

L'enthousiasme du gouvernement américain ne resta point en arrière de celui du peuple. Le 7 décembre, le président des États-Unis, dans son message, à l'ouverture du Congrès, fit le plus pompeux éloge de l'héroïsme, de la sagesse et de la générosité que le peuple français avait déployés dans cette grande révolution. En se félicitant avec ses concitoyens d'un événement si important pour les plus chers intérêts de l'humanité, il ne faisait, disait-il, que répondre à la voix de sa patrie. On ne pouvait attendre d'un

peuple tel que la nation américaine que la plus profonde sympathie pour le triomphe des principes sacrés de la liberté, remporté d'une manière si digne d'une si belle cause, et couronné par l'héroïque modération qui avait sanctifié la révolution. « *Malgré les fortes assurances*, ajouta-t-il, que l'homme pour lequel nous avons tant d'amour et de juste admiration a données au monde, de son estime pour le caractère du nouveau Roi des Français, caractère qui, s'il le soutient jusqu'au bout, assurera à ce prince la haute renommée d'un roi patriote; malgré cette assurance, ce n'est pas de son triomphe, mais bien de celui du grand principe qui l'a porté sur le trône, l'autorité souveraine de la volonté publique, que le peuple américain se réjouit. »

Les sympathies du continent américain pour la révolution de juillet ne s'arrêtèrent pas aux États-Unis. A Mexico, Bogota, la Véra-Cruz, au Chili, dans les républiques péruvienne, bolivienne, centrale, des adresses de félicitation furent rédigées et envoyées à la population parisienne, au peuple français, à la garde nationale et à Lafayette.

A notre exemple, la soif de la liberté et l'amour de l'ordre éclatèrent de toutes parts sur le continent de l'Europe; la Belgique et la Polo-

gne ouvrirent la carrière, avec des forces et une sagesse qui, jusqu'alors n'avaient jamais été le partage des peuples en insurrection ; l'Italie, honteuse de sa dégradation, se parsema de complots ; l'Allemagne réclama impérieusement la foi des engagemens pris depuis quinze ans envers elle ; la Suisse ; voulut secouer le joug d'une oligarchie républicaine, mais insolente, comme le sont toutes les aristocraties ; l'Espagne et le Portugal n'attendaient qu'une main secourable pour préluder à leur résurrection ; enfin, les intérêts du despotisme étaient partout tombés devant l'intérêt commun des peuples, et l'Europe semblait n'attendre qu'un signe de la France pour rentrer dans la plénitude de ses droits suspendus mais non prescrits.

Dans cet état de choses, quelle devait être la politique extérieure de la révolution de juillet? Cette révolution consommée, existait-il encore un droit public européen, et cet événement n'avait-il pas détruit tous les systèmes qu'avaient enfantés quinze années d'imprévoyance et de servitude de la part des peuples, d'aveuglement et d'oppression de la part des rois? Enfin, le moment n'était-il point arrivé, pour l'Europe, de se créer un nouveau code politique, basé, non plus sur des traditions, mais bien sur les néces-

sités actuelles? L'histoire répondra; elle dira si le gouvernement représentatif est oui ou non une vaste organisation qui ne peut vivre que d'une vie générale, et si, en permettant l'avilissement de la liberté chez ses alliés naturels, le gouvernement de juillet n'a point annoncé sa dégradation et travaillé à sa propre ruine. Ma tâche, à moi, n'est point ici de rechercher ce qu'il fallait faire, mais de dire ce qu'on a fait.

Immédiatement après les journées de juillet, deux systèmes de politique extérieure se présentaient à l'adoption de la France, en attendant le développement d'un avenir gros de tant de hasards. Je dois rechercher les motifs de ces deux systèmes, que les meilleurs patriotes considéraient comme propres, l'un et l'autre, mais par des voies différentes, à adapter la position de la France aux circonstances nouvelles dans lesquelles la révolution l'avait placée.

Un parti nombreux pensait avec raison qu'une monarchie, née dans trois jours de la souveraineté du peuple, ne pourrait point coexister longtemps avec les vieux dogmes de la légitimité que la révolution venait de broyer en France. Ce parti croyait que le moment était décisif pour la gloire et la sécurité du pays, et que les

intérêts comme les devoirs d'une monarchie appuyée sur un acte destructif de l'esprit et de la lettre des traités de 1814 et 1815, étaient évidemment de laisser le mouvement révolutionnaire parcourir toute sa sphère nationale, balayer jusqu'au Rhin les ignominies de ces traités, et de là provoquer à un changement complet du droit public européen, œuvre de violence, agglomération d'alliances contre nature et de charges sans compensations, qui certes ne pouvait obliger les peuples opprimés qu'aussi long-temps qu'ils manqueraient des moyens de s'en affranchir.

Quant à la foi due à ces traités, les partisans de la guerre répondaient, en morale politique, que c'était une horrible corruption du droit que d'en faire un instrument d'oppression et de ruine; en fait, ils citaient toutes les guerres que ceux-là mêmes qui invoquaient les traités avaient entreprises pour échapper aux obligations qu'ils s'étaient imposées. Quel cas, disaient-ils, l'Autriche a-t-elle fait de tous les traités qu'elle a conclus avec la République, le Consulat et l'Empire? Comment l'Angleterre a-t-elle observé le traité d'Amiens, la Prusse celui de Presbourg et de Tilsitt, et la Russie ce même traité de Vienne qui avait doté l'héroïque

Pologne d'un semblant de nationalité et de quelques simulacres de liberté?

Les partisans de la guerre ne voyaient de conditions de stabilité et de durée pour la révolution de juillet, que dans un ensemble de perturbations analogues qui rompît tous les liens de patronage et d'infériorité établis par les traités de 1814 et de 1815; traités en vertu desquels la Prusse domine de Thionville à Memel, l'Autriche du lac de Constance aux portes de Belgrade, et du Tanaro aux frontières de la Turquie; et, ce qui est bien autrement alarmant pour la civilisation de l'Europe, en vertu desquels un empire semi-barbare, s'est établi sur l'Oder, d'où il menace l'Elbe, la Veser et le Rhin.

Enfin, le parti de la guerre voulait que l'équilibre de l'Europe se rétablît, non par des déchiremens, mais par un retour équitable aux nationalités naturelles, et il ne croyait pas que la monarchie de juillet fût tenue de ratifier la spoliation de Landau, de Sarre-Louis, de Philippe-ville, de Chambéry, d'Huningue, etc; à ses yeux la France devait se faire aussi forte de ses alliances que de son propre poids; et ses alliés, à elle, il les voyait, non dans les grandes puissances, mais dans les états secon-

daires qu'elle avait pris sous son égide, depuis la guerre de la réformation : dans les Polonais, les Belges, les Suédois, les Danois, les membres indépendans de la famille allemande, les hommes libres de tous les pays. En résumé, ce parti, se rappelant avec orgueil que la France avait de tout temps uni sa cause à celle des nations faibles et opprimées, que, catholique, elle avait embrassé la défense du protestantisme, que monarchique absolue, elle avait combattu pour l'insurrection républicaine, demandait hautement qu'elle portât aujourd'hui ses doctrines populaires sur le Rhin, les Pyrénées, le versant des Alpes, et que là, se présentant comme appui ou comme arbitre, elle garantît aux peuples qui voulaient être libres, le droit de se faire tels, et à ceux, s'il s'en trouve, qui préfèrent le pouvoir absolu, la faculté de le conserver ; car, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent, les véritables hommes de juillet ne prétendent pas plus au droit de contester le fanatisme de l'esclavage, qu'ils n'accordent celui d'attaquer l'enthousiasme de la liberté.

Tel est le premier système de politique extérieure que les amis les plus ardens de la révolution de 1830 appelaient de leurs vœux. Eut-il

obtenu les résultats qu'ils s'en promettaient? Je l'ignore; mais ce que je sais, c'est que le renversement du trône le plus antique de l'Europe, le retour inattendu de l'Angleterre à une libéralité relativement excessive, la résurrection de la Belgique, les prodigieux combats de la Pologne, les convulsions de l'Italie, les mouvemens de la Suisse, les émotions de l'Allemagne, et jusqu'aux patriotiques réminiscences de l'Espagne, semblaient annoncer que l'heure de la complète réhabilitation de la France, et de l'affranchissement de l'Europe avait sonné : le reste appartenait à la providence.

Cependant l'enthousiasme, même celui de la liberté, a ses vicissitudes, l'humanité a ses droits, la guerre ses hasards, la fortune ses retours; et de ces retours pouvaient dépendre, aux yeux d'un grand nombre d'excellens patriotes, le sort de la France et les prochaines destinées de l'Europe. La victoire était promise à la liberté naissante; mais, enfin, la révolution pouvait être vaincue : et se figure-t-on ce que, alors, nous aurait rapporté, triomphante, cette légitimité qui, au penchant de sa ruine, nous déniait si insolemment un simulacre de liberté?

Cette appréhension, jointe aux sentimens des maux et des sacrifices que devait nécessairement

entraîner la plus juste des guerres, imposa à d'excellens citoyens le devoir de rechercher s'il n'existait pas une autre voie que celle des combats, pour consacrer la révolution de juillet, et garantir aux grandes individualités nationales que cette révolution avait réveillées, la faculté d'agir librement sur elles-mêmes. Sans doute tout le monde sentait que du sort des révolutions belge, polonaise, italienne, pouvait dépendre, en dernière analyse, le sort de la seconde révolution française ; mais tout le monde savait aussi qu'il suffisait de garantir à ces peuples le libre développement de leurs forces, pour que, surtout dans le premier élan de leur réveil, ils pussent accomplir le grand œuvre de leur régénération par eux-mêmes.

Telles sont les opinions qui, dans les premières journées qui suivirent la révolution de juillet, rattachèrent à ces deux systèmes de paix et de guerre, des citoyens également dévoués aux intérêts de la France et à la liberté de l'Europe : d'un côté, des patriotes demandant une attaque soudaine, spontanée, impétueuse comme la révolution elle-même ; de l'autre, encore des patriotes qui, pensant qu'assez de courage avait ennobli cette révolution, pour qu'elle n'eût plus besoin de sang, préféraient

aux hasards des combats un système défini, rigoureux, inflexible de non-intervention.

Lafayette se rangea à ce dernier sentiment. Eut-il tort ou raison? on peut penser différemment à cet égard. Cependant il est permis de croire que si, au lieu d'amoindrir le système de non-intervention jusqu'à l'absurde, au lieu de le laisser façonner aux calculs de toutes les iniquités monarchiques, au lieu de le dénaturer par les interprétations les plus insolemment jésuitiques, on l'eût maintenu, et au besoin défendu, les armes à la main, dans tout son rigorisme, tel enfin que Lafayette l'avait approuvé, la Pologne, la Belgique et l'Italie auraient aujourd'hui secoué le joug qui foule aux pieds leurs droits et menace les nôtres. Et ce n'était point là un système aussi insolite qu'on veut bien le dire. Trente-huit ans plus tôt les *Fox*, les *Grey*, les *Erskine*, en avaient jeté les bases, en demandant la non-intervention des puissances dans les affaires des autres pays, et en déclarant que cette non-intervention suffirait pour que la liberté portât ses fruits naturels non seulement en France, mais sur tout le continent de l'Europe. Or, pourquoi ce qui était déjà possible en 1792 ne l'eût-il plus été en 1830?

En thèse générale, la non-intervention dans tout ce que la lettre et l'esprit de ce mot ont d'inexorable, sinon la guerre avec toutes ses chances, toutes ses conséquences, telle était, dans les premiers jours de la révolution de juillet, la politique de Lafayette, ainsi que celle de quelques-uns des membres du premier cabinet de Louis-Philippe.

Voici quelques faits qui prouveront comment la couronne et ses conseillers ont feint de l'entendre, ce système, tant que leur conduite a été dominée par l'influence révolutionnaire. Je prends à dessein mes autorités dans une époque à laquelle la royauté de juillet avait déjà commencé à abjurer son principe.

Le 20 décembre, le chef du ministère du 3 novembre disait à la tribune :

« La France ne permettra point que le principe de non-intervention soit violé, mais elle s'efforcera aussi d'empêcher que l'on ne compromette la *paix si elle peut être conservée ;* et si la guerre devient inévitable, il faut qu'il soit prouvé à la face du monde, que nous ne l'avons faite que parce qu'on nous a mis entre la guerre et l'abandon de nos principes.

« Nous continuerons donc à négocier, mais en négociant nous armerons.

« Sous très-peu de temps, messieurs, nous aurons, outre nos places fortes approvisionnées et défendues, 500,000 hommes en bataille bien armés, bien organisés, bien commandés; un million de gardes nationaux les appuieront; et le Roi, s'il en était besoin, se mettrait à la tête de la Nation.

« Nous marcherons serrés, forts de notre bon droit et de la puissance de nos principes. Si les tempêtes éclataient à la vue de nos trois couleurs, et se faisaient nos auxiliaires, tant pis pour ceux qui les auraient déchaînées, nous n'en serions pas comptables à l'univers. »

Voilà nettement décrit le système de non-intervention, tel que la nouvelle dynastie l'avait accepté. Quel en était le but? Je laisse encore parler les ministres de cette dynastie.

« La Sainte-Alliance, disait M. Laffitte, avait pour objet d'étouffer, par des efforts communs, la liberté des peuples partout où elle viendrait à se montrer; le principe nouveau, proclamé par la France, a dû être de laisser se déployer la liberté partout où elle viendrait à naître naturellement. Le principe de la non-intervention a le double objet de faire respecter la liberté partout, mais de ne hâter sa venue nulle part; parce qu'elle n'est bonne que là où elle

est un fruit naturel ; parce que l'expérience a prouvé que, dans tous les pays, la liberté apportée par l'étranger était un présent aussi funeste que le despotisme. Plus d'intervention d'aucun genre: tel a été le système de la France. Il a l'avantage de garantir notre indépendance ainsi que celle des pays nouvellement affranchis. »

Cependant l'énonciation d'un principe n'est rien; son application est tout. Or, à quoi le principe de non-intervention a-t-il été appliqué par la monarchie de juillet? L'a-t-il été à l'Italie, où les Autrichiens sont entrés malgré nous, et d'où ils ne sont sortis, une première fois, qu'après avoir écrasé cette liberté que le Roi des Français voulait voir *se déployer partout où elle viendrait à naître naturellement?* L'a-t-il été à la Pologne?..... L'a-t-il été même à la Belgique, sur la sort de laquelle l'action permanente de la conférence de Londres exerce depuis dix-huit mois la plus directe des interventions? non assurément, car si la partie de soldats que nous avons été jouer sur les bords de l'Escaut était considérée comme une conséquence du principe de non-intervention, ce qui serait difficile, l'histoire demanderait compte de l'abandon des Polonais, qui se trouvaient, à l'égard du Czar, dans une position

parfaitement semblable à celle des Belges envers Guillaume. La postérité dira, à ce triste sujet, que Nicolas osa insulter à la Royauté des barricades, et que ce premier cri d'un barbare glaça le courage de la France de juillet.

Si j'interroge de plus récens souvenirs, j'y trouve des preuves d'une déception ou d'un aveuglement, en dehors de toute comparaison. A l'ouverture de la session actuelle la couronne garantissait encore à l'Italie pontificale, *une amnistie réelle, l'abolition de la confiscation, et des améliorations positives dans l'ordre administratif et judiciaire.* Eh bien! qu'y a-t-il de réel dans cette amnistie réelle? Les cachots de Venise confiant aux donjons de Milan les patriotes que la France n'a pas su disputer à quelques pirates autrichiens; la guerre civile désolant de nouveau les campagnes de Rome, le sac de Césène, des femmes, des enfans, des vieillards assassinés par des brigands enrégimentés sous les bannières de la croix, et un tribunal de sang renouvelé de la barbarie du moyen âge. Ce qu'il y a de réel dans l'indépendance promise à l'Italie centrale, ce sont les armes et les intrigues de l'Autriche, tendant incessamment à la domination de toute la *Péninsule.*

A propos de la Belgique, Louis-Philippe a dit : Les places élevées pour menacer la France seront démolies ; elles sont debout.

La nationalité polonaise ne périra pas. Hélas ! qu'est-elle devenue cette nationalité d'un peuple magnanime, dont le triste sort est d'être assassiné quatre fois par siècle par la lâcheté de l'Europe? Voyez cette race de héros livrée aux glaives de ses tyrans ; les déserts de la Sibérie se peuplant de ces hommes à qui la postérité élèvera des autels ; ces quelques débris de braves nous demandant une hospitalité qu'une politique timorée ose à peine leur accorder ; interrogez cette paix des tombeaux, ce silence de mort qui planent sur la patrie héroïque..... Il n'est plus de Pologne : le Russe seul est assis au foyer du grand peuple.

Telles sont les conséquences de l'abandon du principe de non-intervention constamment invoqué par Lafayette... Au lieu de protéger nos amis, la royauté de juillet a permis leur avilissement, au mépris de ses plus solennelles promesses ; au lieu de se ménager au loin des moyens d'attaque et de défense, elle attend l'ennemi dans le corps de la place ; et tandis qu'il est évident, comme la lumière du jour, que les monarchies absolues se rapprochent et

se liguent, elle, fille d'une révolution, renie ses auxiliaires naturels, et se complaît à échanger, contre une soumission abjecte, tous nos souvenirs de gloire et de puissance. Je ne sais de quel nom elle décore sa politique, mais celui que lui réserve l'histoire, je le connais.

Mais, dit-on, la paix est assurée, et bientôt un désarmement général couronnera le système du cabinet du 13 mars; et cette paix et ce désarmement donneront un démenti positif aux prédicans de la guerre. Arrière donc toutes les incertitudes, toutes les alternatives de calme et de tempête qui glaçaient les cœurs et frappaient la France d'interdit. Le fait est constant : il était faux que la révolution de juillet dût chercher son triomphe dans l'identité des intérêts français avec les intérêts de tous les peuples au sein desquels le volcan avait jeté des brandons de liberté! Voyez : ceux de ces peuples qui, à notre exemple, s'étaient levés pour reconquérir leur patrie, leurs noms, leurs mœurs, leurs physionomies distinctives, et des lois conformes à leur nature, sont de nouveau courbés sous le joug; en Pologne, une politique réactionnaire, vindicative, barbare, a pulvérisé jusqu'aux derniers élémens de cette nationalité que la parole du Roi des Français avait garantie

à la face de l'univers ; l'Italie, décimée par un prêtre, est encore en proie à toutes les calamités de la guerre civile et d'une double intervention étrangère ; la Belgique est encore enchaînée dans une situation contrainte et fausse ; des convulsions nouvelles s'élaborent en Espagne et en Portugal ; la Suisse se démembre ; partout les indépendances nationales, les sécurités personnelles, les progrès de la civilisation sont menacés ; enfin, tout en Europe se heurte sans se rapprocher, se confond sans s'unir ; et, cependant, les ratifications des 24 articles sont échangées, la paix n'est plus douteuse, la royauté de juillet s'est intercallée dans la famille des monarchies légitimes, le juste-milieu triomphe, et la paix sera maintenue : voilà les résultats pratiques de cette diplomatie si inactive, si expectante, si lâche, qui, au milieu du mouvement rapide qui entraîne l'Europe, semblait, disiez-vous, frapper de mutisme cette noble France de juillet qui, selon vous, ne pouvait reconquérir la notoriété de sa prépondérance qu'en se montrant résolue à braver tous les périls, et en donnant au monde une grande idée de sa détermination et de son courage. Eh bien! cette idée, elle l'a brocantée pour des lettres de vasselage ; sa robe virile, elle l'a

dépouillée pour prendre les langes de la sainte-alliance; ce caractère de la révolution de juillet, qui devait prédominer dans toutes les situations possibles, cet ascendant de la raison armée, de la force aux mains de la liberté, qu'elle devait exercer dans les conseils de l'Europe, elle les a échangés contre la honte et les dommages d'une accolade royale : et cependant la paix est assurée. Qu'avez-vous encore à dire? Croyez en nous, et taisez-vous. Ainsi argumentent les doctrinaires.

Soit : la guerre est conjurée, l'exécution des 24 articles est garantie par toutes les puissances; la Hollande elle-même est contrainte à se soumettre à toutes les stipulations de ce traité ; elle reconnaît le roi Léopold et accrédite un ambassadeur à sa cour ; la Russie dégarnit la Pologne d'une partie des régimens qui en couvrent le sol ; enfin, la paix de l'Europe est définitivement arrêtée sur ces bases. Acceptons toutes ces choses comme faits accomplis, et admettons même qu'un désarmement, que la différence des systèmes militaires de l'Europe rendra toujours illusoire, vienne couronner cette paix, et fixer les divers peuples du continent de l'Europe dans les conditions précaires, fausses, ruineuses, dans lesquelles ils se trouvent, tant à

l'égard les uns des autres que dans leurs rapports avec leurs gouvernemens respectifs. Eh bien! est-il un homme de sens et de prévision qui puisse croire à la durée de cette réorganisation monstrueuse, et ne point être convaincu qu'un tel état de choses recèle nécessairement de nouveaux et prochains déchiremens?

Cette croyance bénévole, que quelques observateurs superficiels mais de bonne foi, ont dans la durée de cette paix, est le résultat d'une erreur grave et trop souvent accréditée par les fausses préoccupations des amis mêmes de la liberté. Après la révolution de juillet on a interverti les rôles, en prêtant à la France le besoin de conserver la paix, et aux gouvernemens étrangers, le dessein de lui faire une guerre immédiate; et le gouvernement a très-habilement exploité cette opinion, pour se donner le mérite de la difficulté vaincue: De là, les argumens tirés du démembrement de l'armée et de l'infériorité relative de nos forces militaires; de là l'explication de toutes les concessions honteuses, de toutes les lâchetés diplomatiques dont l'imminente nécessité nous a fait une loi; de là, enfin, l'impossibilité motivée de sauver la Pologne et l'Italie.

Cependant le plus simple bon sens suffit pour

faire justice de ces arguties. Comment, en effet, supposer qu'après les événemens de juillet, la Prusse, l'Autriche, la Russie et l'Espagne (car l'Angleterre était hors de cause), étaient assez aveugles pour vouloir attaquer la France soulevée par une immense révolution, et ayant pour avant-garde une ceinture de peuples en insurrection? Comment renouer, alors, une coalition, déjà scindée par la levée de boucliers de la Belgique, de la Pologne, de l'Italie et de quelques provinces allemandes? N'était-il pas évident qu'avant de menacer le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, la sainte-alliance eût dû attendre le résultat de quelques campagnes sur la Vistule, l'Elbe; le Rhin, le Pô et l'Ebre? Et, quel que fût l'état de notre armée, la France n'avait-elle point tout le temps nécessaire, n'avait-elle point surtout plus d'élémens qu'il ne lui en fallait, pour s'organiser formidable derrière les populations étrangères combattant, devant elle, pour une cause qui était la leur? A-t-on oublié l'élan révolutionnaire qui, dans un mois, eût jeté aux frontières toutes les existences que les journées de juillet avaient déplacées? A-t-on oublié ces trente mille volontaires que, dans quinze jours, la seule ville de Paris avait fournis aux cadres de l'armée? A-t-on

oublié, enfin, les triomphes de 92, obtenus avec des moyens si inférieurs aux ressources morales et matérielles qu'offrait la situation de 1830? Aujourd'hui, comme alors, la France était un soldat ; mais aujourd'hui plus qu'alors ce soldat avait pour camarade de lit et de combat, l'Europe-peuple ; et sa cause, aux yeux de tous, était une révolution pure des terreurs et des excès qui avaient dénaturé le caractère primitif de son aînée.

C'était donc, comme je l'ai déjà dit, à l'Europe à demander la paix, et à nous à savoir s'il était dans nos intérêts bien entendus, de l'accorder. Le plus habile calcul de la politique des cabinets a été de conjurer une tempête qui pouvait les bouleverser, tout en se donnant l'air de nous faire grâce de la guerre ; la plus inconcevable ineptie de notre gouvernement a été de laisser revenir les rois de leur stupeur, les peuples de leurs espérances, et de réduire l'honneur de sa diplomatie à éviter un conflit dans lequel ses ennemis ne voulaient ni ne pouvaient s'engager. Enfin, que l'honneur de la France, sa renommée, sa parole envers les peuples, n'aient été comptés pour rien par la royauté de juillet, je le conçois : ce n'est point la première fois que des intérêts privés ont prévalu sur le

grand intérêt de la patrie. Mais comment ne point sentir que tous les despotismes, qui vivent d'une vie commune, n'ayant point abdiqué avec Charles X, ne pouvaient point pardonner à la révolution de juillet, mais devaient attendre, pour l'attaquer, que le temps et nos discordes intestines l'eussent dépouillée de tout ce qu'elle avait de passionné, d'ambitieux, de populaire, de redoutable à la tyrannie!

Ce déplorable résultat, nos hommes d'état l'ont soigneusement amené; ils ont fait aux étrangers la France telle qu'ils la voulaient. La peur a dérobé l'expérience à ces hommes forts; l'égoïsme leur a caché la patrie; ils ont poussé l'avenir à l'encontre des leçons du passé. En effet, ce passé devait au moins leur rappeler la similitude de position qui existait entre la France du Directoire et la France de Louis-Philippe. A Campo-Formio et à Rastadt, le Directoire fit aussi la paix avec tout le continent, et abjura solennellement tout esprit de propagande. Qu'arriva-t-il? un an après la conclusion de ces traités, la guerre générale éclata de nouveau en Europe. Après les batailles de Zurick et de Marengo, la coalition, plus sérieusement blessée, mit trois ans à se renouer; mais elle se renoua; et, alors, survint encore

une guerre générale ; et l'histoire dira peut-être un jour que la France combattait aussi nécessairement pour les principes de 89 à Austerlitz et à Wagram qu'à Jemmapes et à Fleurus.

La paix dont se glorifie le ministère du 13 mars, toute nouvelle dans l'histoire, est un démenti donné à l'intelligence et aux faits qui composent toute la politique européenne. D'un côté, toutes les obligations, de l'autre, aucune. Or, que peut-il sortir d'un pareil état de choses, sinon, les systèmes restant les mêmes, ce qui est résulté des situations analogues? En résumé, la coalition, disjointe dans son organisation, blessée dans son principe vital par la révolution de juillet, a repris ses premières positions, et la guerre contre la France n'est évidemment plus, pour nos ennemis, qu'une question de temps et d'opportunité : la puissance morale de la révolution une fois éteinte, il ne s'agit plus pour eux que d'une guerre d'échiquier qui peut-être ne leur sera point avare de trahisons nouvelles et de palmes vendues. Et si ces tristes prévisions viennent à se réaliser, quelle est la force, quelle est la prudence qui pourront garantir la direction des événemens, et assurer une planche de salut à ce trône aux pieds d'argile, qui aura si bénévolement sollicité l'orage? Ne fau-

dra-t-il pas alors appeler les sympathies de juillet au secours du courage de nos soldats ? Il le faudra, gardons-nous d'en douter, car avec la nation pour auxiliaire, un autre Waterloo ne nous coûterait qu'une bataille perdue ; mais réduits à une armée pour défendre la révolution, une journée malheureuse pourrait nous coûter un empire. Mais cet élan des masses populaires, qui le réveillera? les dangers de la patrie? je le crois. Mais à côté de ces dangers, je ne vois plus qu'un pouvoir cruellement analysé, et un trône sans confiance, sans prestige et sans magie.

Je l'avoue, mon sang de patriote se révolte à la pensée des hommes de la doctrine appelant à leur secours les hommes qui se sont fait massacrer pour la liberté. Ils l'oseraient, car dix-sept ans de caméléonage ont prouvé qu'ils osent tout. Mais le sentiment profond de désaffection et de mépris qui éclaterait contre eux dans toutes les classes de la nation, de quel aide serait-il à la monarchie des barricades? C'est une question qu'il est de l'intérêt de cette monarchie d'examiner d'avance. On promettrait de revenir à de meilleurs principes et à de plus honnêtes hommes : Louis XVIII et Bonaparte, en 1815; Charles X, en 1830, le promirent

aussi : que devinrent Louis XVIII, Bonaparte et Charles X? Et cependant, Bonaparte avait pour lui la gloire ; Louis XVIII et Charles X avaient pour eux huit siècles de traditions et de souvenirs. Mais Louis-Philippe, ôtez-lui la majesté populaire, il est nu. Sérieusement, quelle autorité aurait une poignée d'obscurs doctrinaires, pour maintenir l'œuvre du peuple, si le peuple se retirait de lui? De tout cet échafaudage de puissance, retranchez la révolution, et demain, vous, bénéficiaires de cette révolution, vous n'aurez ni un écu, ni un soldat, ni un triomphe.

CHAPITRE XII.

Suite du précédent. — Notification de l'avénement de Louis-Philippe. — Insolence de l'empereur Nicolas et du duc de Modène. — Lafayette dans ses rapports avec la diplomatie.—Quelques cabinets lui envoient personnellement un agent diplomatique.—Son entrevue avec cet agent. — Son système de non-intervention développé.

Telle était, à la suite de la révolution de 1830, la disposition générale des esprits relativement à la question de paix et de guerre. Déjà la royauté des barricades flottait incertaine entre l'appétit d'un repos sans sécurité, sans gloire, et les appréhensions d'un conflit qui pouvait l'emporter, si elle laissait à ses ennemis l'initiative des combats. D'un côté, l'inaction et les stygmates des traités de Vienne et de Paris, mais, avec cela, l'espérance d'un bill d'indemnité et d'une adoption monarchique ; de l'autre, le feu de l'insurrection à attiser sur tout le continent de l'Europe, la poussière des champs à essuyer, les hasards de la guerre à courir, mais aussi, l'émancipation complète de la France,

Or, en réduisant la question à l'intérêt isolé de la France, en mettant de côté toute communauté de principes, de besoins et de sympathies, restait toujours, pour un gouvernement national, l'impérieux devoir de revendiquer les frontières nécessaires à la défense du pays. Et qu'on ne nous parle plus des frayeurs qu'inspiraient encore les convulsions de la république et les jours de gloire de l'Empire. La république n'avait pu conquérir la paix pour elle qu'en conquérant la liberté pour les autres, et les traités témoignent assez de sa justice et de son imprudente générosité après ses victoires. Quant à l'Empire, faisant et défaisant des rois au gré d'un soldat heureux, ce n'était point la France, c'était l'armée de Bonaparte infidèle à la révolution, et rentrant à pleines voiles dans le système des vieilles monarchies; et, du reste, l'histoire attestera peut-être qui si l'Empire déborda sur l'Europe, c'est qu'il y fut appelé par les coalitions originaires de 89.

Propagande et libéralisme à part, il s'agissait donc, pour le gouvernement de juillet, de pourvoir à notre sécurité future, et de rétablir l'équilibre que la lâcheté d'un pouvoir dégénéré avait laissé rompre. Sous ce rapport, la révolution de 1830 pouvait, même dans des mains

inhabiles, devenir au moins la garantie de notre indépendance nationale. La royauté élue n'en a fait qu'une convulsion pareille à celles qui déshonorent les derniers siècles de l'empire romain.

On n'a point voulu, dit-on, compromettre la paix de l'Europe. Vous avez prostitué la vie et la majesté de la révolution qui vous fit; votre indécision, votre pusillanimité, votre incapacité, ont épuisé le courage et l'obstination patriotique des peuples, éteint l'impulsion révolutionnaire en France, allumé contre vous la colère de tous les hommes libres : eh bien! pensez-vous avoir pour cela conjuré l'orage? Pensez-vous que votre illégitimité en soit plus ou moins au ban des vieilles monarchies? Oui, pour quelques mois, quelques années, peut-être. Mais que sont ces mois, ces années; qu'est-ce que vous, à côté de la vie de la France? Voyez la Pologne au néant; la barrière entre la barbarie et la civilisation brisée; la Russie prête à opérer le démembrement de la Prusse par la séparation de sa partie polonaise, et le Nord libre de se ruer sur le Midi : voyez ce résultat de votre génie, et osez mesurer ce qu'un jour il faudra de sang pour arracher l'Europe mutilée, des mains du despote qui salua votre avénement d'un soufflet.

Quoi qu'il en soit, la première mesure de

politique extérieure que prit le ministère de Louis-Philippe, fut la notification aux cours étrangères de l'avénement de ce prince au trône de France. L'Angleterre fut la première à reconnaître le nouveau Roi; l'adhésion de l'Autriche, de la Prusse et des États secondaires de l'Allemagne suivit d'assez près celle du cabinet de Saint-James; l'Espagne ajourna sa réponse, et publia une circulaire aussi outrageante pour le nouveau monarque que pour la nation qui l'avait élu; le principule de Modène protesta insolemment contre l'*usurpation;* enfin, ce ne fut qu'après de longs délais et de vives sollicitations, que M. Athalin obtint, de l'empereur Nicolas, l'étrange réponse que l'autocrate daigna faire à la lettre, cependant fort humble, que lui avait adressée le Roi des Français. On se rappelle en quels termes était conçue cette ouverture, où, par un incroyable oubli de la dignité nationale, le cabinet du Palais-Royal appelait *une catastrophe,* les glorieux événemens qui venaient de placer la couronne sur la tête du duc d'Orléans. Cette humiliation reçut son châtiment dans la réponse du Czar, que je consigne ici comme le document historique le plus propre à donner la mesure des déboires dont la monarchie de juillet s'est laissé abreuver.

Lettre du cabinet de S. M. l'Empereur de toutes les Russies à S. M. le Roi des Français, en date de Zarskoé-Sélo, le 18 *septembre* 1830.

« J'ai reçu des mains du général Athalin la lettre dont il a été porteur. Des événemens à jamais *déplorables* ont placé V. M. dans une cruelle alternative. Elle a pris une détermination qui lui a paru la seule propre à sauver la France des plus grandes calamités, et je ne me prononcerai pas sur les considérations qui ont guidé V. M. ; mais je forme des vœux pour que la Providence divine veuille bénir ses intentions et les efforts qu'elle va faire pour le bonheur du peuple français. De concert avec mes alliés, je me plais à accueillir le désir que V. M. a exprimé d'entretenir des relations de paix et d'amitié avec tous les États de l'Europe ; *tant qu'elles seront basées sur les traités existans et sur la ferme volonté de respecter les droits et obligations, ainsi que l'état de possession territoriale, qu'ils ont consacrés*, l'Europe y trouvera une garantie de la paix, nécessaire au repos de la France elle-même. Appelé, conjointement avec mes alliés, à cultiver avec la France, sous son gouvernement, ces relations conservatrices, j'y pporterai, pour ma part, toute la sollicitude

qu'elles réclament, et les dispositions dont j'aime à offrir à V. M. l'assurance en retour des sentimens qu'elle m'a exprimés. Je la prie d'agréer, en même temps, celle, etc.

NICOLAS. »

Quel indigne langage avait-on donc fait parler à la France ?

Avant la journée de Denain, alors que le sort de sa couronne dépendait des hasards d'une bataille, Louis XIV écrivait à Villars :

« Si vous êtes battu, je traverserai Paris avec les infames propositions de nos ennemis à la main, et la nation française me suivra; nous irons nous ensevelir ensemble sous les débris de la monarchie. » Ce Roi-là connaissait au moins son pays.

Quoi qu'il en soit, cette lettre excita de vives inquiétudes au Palais-Royal. L'absence de l'appellation de *mon frère*, qu'on avait prodiguée dans la notification autographe, y fut, surtout, considérée, avec effroi, comme une négation positive du droit conféré par la volonté du peuple, à l'issue de la *catastrophe*. Alors on sentit qu'il pourrait bien advenir qu'on se fût agenouillé en pure perte, qu'il fallût, en dernière analyse, recourir aux sympathies popu-

laires contre les désaffections légitimistes. On revint, avec quelque suite, à la pensée déjà adoptée, comme je le prouverai tout à l'heure, de faire compte des affinités et des aversions des peuples, et de pousser secrètement à la propagande, tandis que, ostensiblement, on continuerait à se renier soi-même, en récusant toute révolution analogue à celle d'où on était sorti, et en demandant merci pour la grande semaine, merci pour le grand peuple.

Il importe à l'appréciation des hommes qui dirigent encore la politique de la France, comme à l'intelligence de notre véritable situation actuelle, de suivre avec attention toutes les preuves qui constatent la duplicité de leur politique envers les peuples et les rois, la France et l'étranger. L'histoire a peu d'exemples de cette force à fournir à l'étude du doctrinarisme.

La révolution belge, que Lafayette appela la fille aînée de la nôtre, fut, pour ainsi dire, la première pierre de touche que les événemens appliquèrent à la politique incertaine et dilatoire du Palais-Royal. C'était surtout par rapport à la situation respective de la France et de la Belgique que la révolution de juillet devait attaquer les traités de 1814 et 1815. En effet, l'érection d'une ligne de forteresses sur toute la

frontière méridionale de la Belgique, leur inspection confiée à un général anglais, l'occupation du Luxembourg par la confédération germanique, constituaient une atteinte permanente à notre sécurité, et donnaient à nos ennemis naturels le moyen d'une facile agression sur nos limites. Laisser ce pays aux mains des étrangers, c'était donc leur abandonner le point culminant d'une attaque soudaine sur la capitale par deux points importans.

En présence de ces périls, la politique d'un Richelieu ou d'un Pitt n'eût pas été douteuse : elle se fût arrêtée à l'un des trois partis qui s'offrirent successivement à l'adoption de la royauté populaire : ou la Belgique et le Luxembourg eussent été réunis à la France, comme moyen d'éloigner d'elle un centre d'invasion, et de neutraliser l'influence politique et commerciale de l'Angleterre dans ce pays ; ou la Belgique, laissée maîtresse de se constituer sous la domination naturellement amie et alliée du duc de Leuchtemberg, aurait également couvert le côté vulnérable de nos frontières ; ou, enfin, par l'élection du duc de Nemours au trône belge, la France eût directement obtenu le double résultat d'assurer son indépendance et de soustraire un peuple voisin au joug de l'Angleterre.

Chacune de ces combinaisons était trop mâle pour la politique tremblante du juste-milieu. De mécompte en mécompte, cette politique bâtarde est arrivée à ce système anglo-belge, dont les conséquences immédiates ou prochaines sont : 1° l'accroissement de la prépondérance britannique, débarrassée des entraves que présentait encore l'état mixte du duché de Luxembourg; 2° Anvers exclusivement acquis aux intérêts anglais; 3° les principales citadelles toujours debout, et la France toujours obligée de passer sous le canon anglais pour se rendre en Belgique; 4° enfin, un nouveau degré de puissance continentale accordé à l'Angleterre, et, pour son commerce, une ligne assurée d'infiltrations frauduleuses, qui doit nécessairement parachever l'anéantissement des produits de notre commerce et de notre industrie.

Telle a été jusqu'à ce jour la conclusion des affaires belges. Des sophismes s'exercent encore en faveur de ce système de paix à tout prix; mais, ou la saine raison n'est qu'un vain mot, ou la France ne tardera pas à demander aux hommes du 7 août un compte sévère de cet abandon primitif de ses intérêts les plus essentiels.

Quoi qu'il en soit, si le ministère du 7 août

méconnut ces grands intérêts, il comprit au moins qu'il y allait de son existence de garantir le nouvel état de toute intervention étrangère, et de circonscrire la lutte entre la Hollande et la Belgique. De là l'idée première de son système de non-intervention, proclamé à la vive sollicitation de Lafayette. Ce général, encore tout-puissant, croyait, lui aussi, qu'il suffisait à la France que la Belgique fût indépendante, libre et maîtresse de se donner telle constitution qui lui conviendrait, pour que notre pays trouvât en elle une alliée naturelle et nécessaire. Cette opinion fut adoptée par le ministère et érigée en système par M. Molé, qui, dans cette circonstance, déploya une fermeté et parla un langage dignes de la France et de la révolution. Ce ministre signifia à toutes les puissances, et particulièrement à la Hollande et à la Prusse, que l'intervention d'un seul régiment étranger dans les affaires de la Belgique, serait le signal de l'entrée de cinquante mille Français sur le territoire de cet état. Cette déclaration fut renouvelée par Lafayette dans une rencontre qu'il eut avec les représentans des puissances, chez le ministre des affaires étrangères, d'où il sortit convaincu que les cabinets de l'Europe étaient bien plus effrayés que nous des consé-

quences d'une guerre contre les hommes et les doctrines de juillet.

C'est ici le cas de parler de la politique extérieure de Lafayette, et de le montrer dans ses rapports directs avec les patriotes de toutes les nations ; rapports qui ont servi de texte à tant de calomnies et d'absurdes interprétations. Mais, avant d'arriver à ces spécialités, je dois faire connaître les intentions générales du système qu'il adopta, à l'issue des événemens de juillet, et dont il ne s'est jamais écarté depuis cette époque.

Dans les premiers jours d'août, étant de service au quartier-général de Lafayette, j'eus l'honneur d'introduire auprès de sa personne un des hommes les plus considérables de la diplomatie européenne. C'était M. de Humboldt, qui venait demander confidentiellement au général en chef quels étaient, dans les nouvelles circonstances où la France était placée, ses principes politiques à l'égard des autres puissances. Lafayette ayant répondu que les affaires extérieures ne le regardaient point, et que c'était au ministre chargé de ce département qu'il fallait s'adresser, M. de Humboldt lui déclara franchement qu'il était chargé, non seulement par son gouvernement, mais aussi

par quelques autres cabinets prépondérans, de connaître ses intentions personnelles, et de leur en rendre compte. Témoin de cette importante conversation, je puis rapporter fidèlement la réponse de Lafayette, dont je me hâtai de consigner les expressions textuelles sur mes tablettes :

« Puisque vous le voulez, dit-il à M. de Humboldt, je vais penser tout haut avec vous. Nous avons fait une révolution populaire ; nous avons choisi un trône populaire ; nous voulons qu'il soit entouré d'institutions républicaines ; nous ne permettrons pas que qui que ce soit se mêle de nos affaires ; nous ne nous immiscerons pas non plus dans celles de nos voisins. Si vos peuples sont contens de leurs gouvernemens, tant mieux pour vous ; s'il survient des discussions entre vos peuples et vous, il ne nous appartient pas d'y intervenir ; mais si d'autres peuples veulent imiter notre exemple et conquérir leur liberté, nous ne souffrirons pas que des gouvernemens étrangers y envoient leurs gendarmeries contre-révolutionnaires, et nous ne regardons pas la Pologne et la Russie comme formant une seule et même nation. Vous sentez que nous ne pouvons point laisser attaquer par des étrangers, chez d'autres peuples, le principe vital de notre existence, celui de la souveraineté

nationale ; qu'il nous est impossible de laisser écraser des nations qui deviendraient nos alliées, en cas de guerre avec les gouvernemens arbitraires ; que nous ne pouvons pas vous laisser faire, par la paix, la première phrase d'un manifeste contre nous, et sanctionner des prétentions qui vous autoriseraient à nous faire une guerre ultérieure. Nous souhaitons rester en paix avec tous nos voisins ; nous n'avons apporté dans notre révolution aucune sorte d'ambition, quelques réclamations que nous eussions à faire, quelque revanche que nous eussions à prendre. Mais si, malgré notre modération, vous formez encore une coalition contre nous ; si vous renouvelez ce qui a été fait à Pilnitz, et ce qui a été plus ou moins continué pendant quarante-deux ans, il nous sera prouvé que notre liberté est incompatible avec l'existence de votre diplomatie arbitraire ; si vous tentez d'entrer chez nous, ce ne pourra être qu'avec le projet de nous asservir, de nous partager peut-être : alors il est de notre devoir et dans notre droit, de vous combattre avec les armes de la liberté, de soulever vos peuples contre vous, autant qu'il sera en notre pouvoir de le faire ; et si vos trônes ne pouvaient point se réconcilier avec l'indépendance et la liberté de la France, il serait de

notre intérêt de ne poser les armes que lorsque ces trônes auraient été brisés et anéantis. Si, au contraire, vous nous laissez tranquilles, si vous n'allez pas étouffer la liberté chez des peuples voisins, ce qui constituerait une hostilité directe et flagrante contre notre existence sociale, vous n'aurez à vous plaindre ni de la France, ni de la révolution de juillet. »

Lafayette a reproduit cette déclaration de principes dans tous les discours qu'il a prononcés à la tribune. C'est ainsi que, le 28 janvier 1831, il y faisait entendre cette profession de foi remarquable :

« Messieurs, disait-il, la diplomatie, jadis occulte et compliquée, deviendra tous les jours plus simple et plus populaire ; la presse divulgue ses mystères, la tribune les juge, l'opinion publique les modifie ; les calculs de famille et les traditions de cabinet le céderont aux intérêts et aux volontés des nations. En venant aujourd'hui me mêler aux conversations politiques de ces deux séances, je ne ferai de plaidoyer ni pour la guerre, ni pour la paix ; ce n'est pas la question : personne ne réclame la guerre ; tout le monde préférerait la paix : mais je viens établir quesques faits dont nous devons soutenir la vérité et subir les conséquences, car ils sont

identifiés à l'honneur français et à notre existence sociale.

« J'ai dit autrefois à cette tribune que je ne voyais dans le monde que deux catégories, les *oppresseurs* et les *opprimés!* je dirai aujourd'hui que deux principes se partagent l'Europe, le *droit souverain des peuples*, et le *droit divin des rois;* d'une part, *liberté, égalité;* de l'autre, *despotisme et privilége*. J'ignore si ces deux principes peuvent vivre en bons voisins; mais je sais que le nôtre est en progression constante, assurée, inévitable; que nous devons lui être fidèles en tout et partout, et que toute hostilité contre nous accélérera son triomphe.

« Une autre vérité non moins évidente, malgré ce qui a été dit sur le respect dû aux traités existans, c'est que, de même que notre dernière révolution de juillet a, de droit, annulé certains articles de la Charte octroyée, de même aussi, elle a nécessairement annulé certains de ces traités, de ces articles des congrès de Vienne et de 1815; ceux, par exemple, qui assuraient le trône de France à Louis XVIII et à sa famille, et unissaient la Belgique à la Hollande. M. le ministre des affaires étrangères vient de nous dire : A la condition de rompre les traités existans, voudriez-vous la guerre? — Oui, répon-

drais-je, pour les traités que je viens de citer; c'est ce que la France a répondu, c'est ce qu'il a répondu lui-même.

« Je pourrais parler d'autres articles de ces traités, incompatibles avec notre liberté et notre indépendance, tels que les conventions d'extradition du sol de la France; et observons en passant que ces traités n'ont pas été faits entre nous et nos ennemis, mais par eux-mêmes; par eux, qui ont placé un des leurs aux Tuileries, pour trafiquer de notre honneur et de nos libertés.

« Un troisième point, non moins évident, a été constaté par moi l'autre jour à cette tribune, en présence et avec l'assentiment de tous messieurs les ministres du roi, et nommément du ministre des affaires étrangères. Je suis bien sûr qu'aucun d'eux ne démentira aujourd'hui la définition que j'ai donnée, savoir : que toutes les fois qu'un peuple, un pays de l'Europe, où qu'il soit placé, réclamera ses droits, voudra exercer sa souveraineté, toute intervention des gouvernemens étrangers pour s'y opposer équivaudra à une déclaration directe et formelle de guerre contre la France, non seulement par nos devoirs envers la cause de l'humanité, mais parce que c'est une attaque directe contre le

principe de notre existence, une restauration des principes de Pilnitz et de la Sainte-Alliance, la justification d'une invasion future contre nous, un projet évident d'écraser nos alliés naturels, pour venir ensuite détruire le germe de la liberté dans notre sein, chez nous qui nous sommes placés à la tête de la civilisation européenne.

« Si la conséquence de ces faits, de ces principes, amène la guerre, sans doute il faut la subir, et nous aurons pour la soutenir ces quinze cent mille gardes nationaux, ces cinq cent mille soldats, citoyens aussi, dont M. le président du conseil nous a parlé à cette tribune. Je rends grâces à M. le ministre de la guerre du brillant et véridique tableau qu'il vient de nous tracer.

« On vous a cité un mot de M. Canning; ce n'est pas comme lui, en fermant les yeux, mais les yeux bien ouverts, que nous emploierons nos forces; et, pour rappeler un autre mot de ce ministre, sur les auxiliaires patriotes qu'il prévoyait, ce qui, de sa part, a pu passer pour un trait de vanité, il nous serait facile, vous le savez, de le réaliser.

« J'en viens à l'affaire de la Belgique : Messieurs, notre conduite à son égard, lorsque notre gouvernement se formait à peine, a été,

comme on vous l'a dit, franche et généreuse. Il fut nettement déclaré aux cours étrangères que si des troupes prussiennes ou autres mettaient le pied en Belgique, nous y entrerions sur-le-champ. Nous avons reconnu son indépendance. Là j'aurais souhaité que le gouvernement du roi s'arrêtât. J'aurais dit aux Belges : Voulez-vous former une république, une Suisse septentrionale, dégagée d'aristocratie? nous vous soutiendrons. Voulez-vous élire un chef héréditaire, chez vous, ailleurs, tel qu'il soit? c'est votre affaire, il ne tient qu'à vous; et si le choix bien libre était tombé sur le duc de Nemours, j'aurais conjuré, je conjurerais encore le roi des Français de ne pas s'y refuser.

« Quant à la réunion à la France, la question ne serait pas pour moi ce qu'en pensent d'autres personnes; mais si vraiment la majorité du peuple belge veut cette réunion, et, dans ce cas bien avéré, comme je pense que le roi n'a pas seul le droit ou d'accepter ou de refuser cette réunion, c'est à toutes les branches du pouvoir législatif que j'en ferais la proposition. Et quelles puissances auraient le droit de s'y opposer? Ce ne sont pas celles qui ont fait les traités de Lunéville et d'Amiens. Auraient-elles eu plus d'affection pour Napoléon que pour

Louis-Philippe ? Nous craindraient-elles moins aujourd'hui ? Messieurs, ce serait de leur part une grande erreur ; car, notre trône populaire n'a pas craint de s'entourer d'une nation armée tout entière, nommant ses propres officiers, et notre force est immense.

« Un plus habile diplomate que moi [1] vous a si bien établi la situation de la Pologne, qu'il me reste peu de chose à dire. Il serait étrange que le gouvernement du roi, qui vient de défendre les traités existans, ne réclamât pas énergiquement l'exécution de celui qui, par hasard, est sorti du congrès de Vienne, lorsqu'il consacre l'indépendance du royaume de Pologne, lorsqu'il protège cette nation, notre plus fidèle amie, qui a versé tant de sang pour nous, et dont l'existence forme une barrière contre l'invasion des barbares du Nord. N'est-il pas du devoir, de l'honneur du gouvernement de réclamer énergiquement l'exécution de ces traités, le maintien de cette barrière ?

« Jadis l'instinct du grand Frédéric lui avait révélé les dangers du partage ; il ne fit que céder aux instances de l'impératrice de Russie ; *c'est lui qui me l'a dit ;* l'Autriche elle-même,

[1] M. Bignon.

et ce n'est pas un gouvernement libéral que je vous cite, a souvent éprouvé la même impression, et, si je suis bien informé, elle a été récemment exprimée par M. de Metternich, le moins libéral de tous les Autrichiens.

« Quant à l'Angleterre, Messieurs, dernièrement si jalouse de la Russie, n'éprouverait-elle ce sentiment qu'en faveur des Turcs? Ne vois-je pas d'ailleurs à la tête de cette administration les hommes illustres qui se sont si noblement honorés par leurs discours contre les partages de la Pologne? N'y vois-je pas les membres de cette société, peu nombreuse il est vrai, mais célèbre, d'où sortit le meilleur et le plus énergique ouvrage en faveur de l'indépendance polonaise?

« Espérons donc que le gouvernement, en remplissant un devoir sacré, trouvera des facilités pour servir efficacement la cause européenne.

« Je dois des remercîmens à un de nos honorables collègues [1], de m'avoir fourni une occasion que j'aurais craint d'usurper, pour annoncer du haut de cette tribune qu'il existe un comité polonais destiné à donner à nos frères

[1] M. Dupin aîné.

de Pologne toutes les preuves de sympathie, à leur envoyer tous les secours qui dépendront de nous, et j'ai l'honneur d'informer tous mes collègues de la Chambre que leurs dons seront reçus par nous avec beaucoup de plaisir et de reconnaissance.

« C'est ainsi que fut autrefois formé un comité grec, et, à ce propos, j'exprimerai le vœu que le gouvernement s'occupe de fixer enfin des limites larges et convenables à ce pays, en y comprenant l'île de Candie, d'autant plus intéressante, qu'au moment où les Candiotes étaient armés pour achever l'expulsion des Turcs, ils ont été arrêtés par l'intervention des puissances maritimes.

« On vous a parlé hier du Portugal, Messieurs, j'aime à penser que le gouvernement du roi s'occupe partout à faire respecter le nom et les couleurs de la France. On m'a parlé d'insultes contre notre pavillon à Sétuval, d'un Français promené et battu dans les rues d'une autre ville. Nous avons été traités de *scélérats* dans un journal officiel, écrit sous les auspices de l'assassin du marquis de Loulé, le meilleur ami du roi son père.

« A ce mot de Portugal, je m'indigne qu'on ait osé mêler le nom de souveraineté du peuple

au nom *de ce lâche et cruel tyran*, comme disait si bien son protecteur, lord Aberdeen! C'est comme si l'on appelait *république* le régime de 93, et *religion* la Saint-Barthélemy! Qu'on ne traite donc pas avec don Miguel, mais qu'il soit puni; il mérite d'être chassé; il le sera....

« Messieurs, je vous ai soumis quelques principes que je crois vrais, qu'il importe à notre existence de soutenir, et dont nous devons admettre toutes les conséquences. »

Un mois après il disait : « Ma diplomatie belge a toujours été fort simple. Se hâter de reconnaître l'indépendance de la Belgique, interdire aux puissances voisines l'entrée de leurs troupes sur ce territoire : c'est ce qu'on a fait et bien fait. Ne s'immiscer ni dans leurs institutions, ni dans leurs choix : c'est ce qu'on aurait dû faire. Aujourd'hui que nous sommes entrés dans la carrière des protocoles, il reste au gouvernement français à défendre l'intégrité du territoire des Belges, si évidemment tracée par leur représentation aux états-généraux et la déclaration d'indépendance de leurs provinces.

« Ne serait-il pas bien inconséquent, Messieurs, que les puissances qui, avec raison, ont reconnu la séparation de la Belgique d'avec la

Hollande, voulussent regarder comme un même empire la Russie et la Pologne, si distinctes sous tous les rapports, et déclarées telles même par le congrès de Vienne, et ne pas trouver une violation manifeste du principe de non-intervention dans l'entrée des Russes sur le territoire polonais, quoi qu'en aient dit, non seulement les amis de la liberté et de la raison, mais, ce qui est bien autre chose, les actes mêmes de ce congrès?

« Quant à l'Italie, de même que j'ai rendu justice à la déclaration forte et explicite que le dernier ministère fit aux puissances voisines de la Belgique, j'aime à penser que pareille déclaration, sans faiblesse ni exception, a été faite aux puissances voisines des nouveaux états italiens, et j'ai lieu de croire que M. le ministre des affaires étrangères ne répudiera ni cette assertion, ni l'éloge dont elle est l'objet.

«J'observerai seulement qu'il est étrange que le duc de Modène, que nous avons connu mauvais correspondant, et que son pays n'a pas trouvé bon prince, ayant emmené un prisonnier à Mantoue, ce prisonnier, M. Menotti, soit détenu dans les prisons d'un pays étranger, comme étant le seul sujet qui lui reste : et si l'on ne connaissait ce que sont les prisons

autrichiennes, on pourrait en juger par certains détails qu'on nous annonce sur l'état actuel des prisonniers de Spiegelberg.

« Mais ce qu'on ne peut pas comprendre, Messieurs, dans l'Europe civilisée, c'est la manière dont les voisins de la Pologne se conduisent envers elle. La Prusse, par exemple, a saisi à la banque de Berlin tous les fonds de la banque de Varsovie qui y étaient déposés, et qui appartenaient, non pas à la couronne, mais à l'État et à des particuliers; elle arrête les voyageurs, s'empare de leur argent, les emprisonne; et tous ces excès, qui rappellent certaines forêts autrefois fameuses, se commettent sous l'influence de l'ambassadeur russe qui règne à Berlin. Il me semble que ce genre d'intervention doit être l'objet de représentations diplomatiques. »

Dans tous ses entretiens avec Louis-Philippe, dans toutes ses discussions avec les divers membres du cabinet, Lafayette professa hautement et constamment les mêmes principes. De là, ce débordement de haines et d'invectives dont le poursuivirent toutes les aristocraties de l'Europe [1]; de là, aussi, les efforts de la diplo-

[1] A propos de la haine dont les aristocraties européennes

matie étrangère dont l'influence fut décisive sur la conduite que le cabinet du Palais-Royal tint à son égard, aussitôt que ce cabinet eut résolu de se réconcilier avec la Sainte-Alliance, en neutralisant l'élan patriotique de la France, et en laissant le champ libre à la politique des cabinets despotiques, contre les peuples qui voulaient se régénérer à notre exemple. La présence de Lafayette dans les conseils de la nouvelle royauté, son influence sur la direction des affaires, sa puissance à la tête de la nation armée, en faisaient un épouvantail pour les absolutistes du dehors autant que pour ceux du dedans, et j'ai la preuve matérielle que la diplomatie fit de son éloignement la condition nécessaire de toute transaction ultérieure avec le cabinet du Palais-Royal.

honorent Lafayette, Napoléon lui dit un jour : « Tous « ces gens-là me détestent bien moi, ils nous détestent « tous ; mais bah ! cela n'est rien auprès de la haine qu'ils « vous portent ; je n'aurais jamais cru que haine humaine « pût aller si loin. » Et Napoléon était bien à portée de savoir à quoi s'en tenir à cet égard.

FIN DU TOME PREMIER.

58032

461

461

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE.

AVANT.

Pages.

CHAPITRE UNIQUE. — Premières années de Lafayette. — Il refuse d'entrer à la Cour de Louis XVI. — L'insurrection américaine marque sa vocation. — Il arrive à Charleston en 1777. — Ses premières campagnes en Amérique. — Son retour en France. — La nation l'accueille avec enthousiasme. — Il revient en Amérique. — Campagne de 1780. — Son retour en Europe. — Nouveau voyage en Amérique. — Il revient en France et visite les Cours de l'Europe. — Il fait partie de l'Assemblée des notables, et demande seul la convocation d'une Assemblée nationale. — Lafayette aux États-Généraux. — Sa déclaration des droits. — Il est nommé commandant-général de la garde nationale. — Versailles, et journées des 5 et 6 octobre. — Lafayette assure pendant deux ans la tranquillité de Paris. — Sa conduite 39.

dans l'Assemblée nationale. — Il refuse le bâton de maréchal et l'épée de connétable.—Le 14 juillet 1790. — Évasion de la famille royale. — Conduite de Lafayette envers le Roi et la Reine.—Il réprime les émeutes. — Il prend congé de la garde nationale, et se retire en Auvergne.—Il prend le commandement de 50,000 hommes. — Lafayette, Rochambeau et Luckner. — Lafayette déclare la guerre aux Jacobins. — Il est mandé à l'Assemblée nationale.—Il se présente à la barre.—Il se retire en pays neutre. — Il tombe au pouvoir de la coalition. — Sa captivité. — Dévouement de Mme de Lafayette. — Lettres inédites de cette dame. — Mise en liberté de Lafayette. — Ses rapports avec le Premier Consul. — Il se retire à La Grange. — Sa conduite à la Chambre de 1815. — Il rentre dans la retraite. — Il est nommé député de la Sarthe. — Sa conduite parlementaire. — Son voyage triomphal aux États-Unis, en 1824. — Son retour en France. — Sa réélection. — Sessions de 1829 et 1830. — Son voyage dans l'Auvergne, le Dauphinois et le Lyonnais. — Son retour à La Grange..... 21

SECONDE PARTIE.

PENDANT.

CHAPITRE PREMIER.—Lafayette à La Grange. —Coup-d'œil sur la politique de la Restauration.

— Progrès de la contre-révolution. — Ministère Villèle. — Ministère Polignac. — Ministère du 8 août. — Situation de la France au moment de la publication des ordonnances du 25 juillet..... 49

CHAP. II.— Effet produit par les ordonnances. — Physionomie de Paris. — Calme effrayant pendant la journée du 26. — Conduite de la Presse.— Réunion des journalistes chez M. Dupin.—Première réunion de députés chez M. de Laborde. — Courage de ce représentant.—Frayeurs de M. Périer.— Réunion du 27, chez M. Périer.—Conduite collective et individuelle des députés dans cette réunion. 268

CHAP. III. — Arrivée de Lafayette à Paris. — Ses premières démarches. — La résistance du peuple se généralise.—Première réunion de députés chez M. Audry de Puyraveau. — Conduite et discours de MM. Lafayette, Mauguin, Laffitte, Ch. Dupin, Sébastiani, Guizot, Puyraveau, etc. — Envoi d'une commission au duc de Raguse. — M. Périer propose en secret de donner quelques millions à Marmont. — Première réunion chez M. Bérard. — Abandon de la cause du peuple par la presque totalité des députés présens.—Divers combats. — Faiblesse de MM. Villemain, Sébastiani, Bertin de Vaux. — Nouvelle réunion chez M. Audry de Puyraveau. — Les députés patriotes ne sont plus que huit. — Nuit du 28 au 29..... 285

CHAP. IV.— Combats dans la matinée du 29. — Aspect de Paris.—Héroïsme, probité et humanité des patriotes. — Lafayette cerné par les troupes royales. — Réunion chez M. Laffitte.—La victoire se déclare pour le peuple.—Les députés que cette

nouvelle convertit à la liberté.—Aspect de l'hôtel de M. Laffitte. — Quelques détails d'intérieur. — Lafayette se rend à l'Hôtel-de-Ville. — Tableau de ce nouveau quartier-général. — Installation de la Commission municipale. — Ses premières mesures. — Proclamation de Lafayette à l'armée..... 299

CHAP. V. — Parti orléaniste. — M. Laffitte est à sa tête. — Ses efforts depuis treize ans pour mettre le duc d'Orléans sur le trône. — Ses communications secrètes avec Neuilly, dans la nuit du mardi, et jours suivans. — Le duc d'Orléans passe la nuit dans un kiosque, au milieu de son parc, pour éviter *les filets de Saint-Cloud*. — Arrivée des envoyés de Charles X à l'Hôtel-de-Ville et à la réunion Laffitte. — Comme ils y sont reçus. — Réunion du vendredi chez M. Laffitte. — Présence de quelques pairs. — Les députés se réunissent au Palais-Bourbon. — Ils appellent le duc d'Orléans à la lieutenance-générale. — Il n'accepte qu'après avoir secrètement consulté le prince de Talleyrand. — Anecdote..... 317

CHAP. VI. — Répugnance de l'Hôtel-de-Ville pour la nomination du duc d'Orléans à la lieutenance-générale. — Conseils de Lafayette dans cette circonstance. — Ses vœux pour la vocation des assemblées primaires. — Pourquoi il ne proclame point la république. — *Idem*, Henri V avec une régence qui lui était offerte. — *Idem*, Napoléon II. — Lettre de Joseph Bonaparte à Lafayette. — Réponse de Lafayette..... 333

CHAP. VII. — Lafayette prend deux grandes mesures. — L'Hôtel-de-Ville et la Chambre des députés,

au 2 août. — Lafayette insiste pour que tout reste provisoire.—Ordre du jour. — Visite du duc d'Orléans à l'Hôtel-de-Ville. — Opposition à la lieutenance-générale.—Efforts de Lafayette pour apaiser cette opposition. — Le trônc populaire et les institutions républicaines. — Charles X veut se retirer dans la Vendée. — Expédition de Rambouillet... 355

CHAP. VIII. — Une nouvelle irritation se manifeste à Paris. — Ouverture de la session de 1830. — Lafayette sauve la Chambre. — Son influence morale inspire des ombrages au nouveau pouvoir. — Il se prononce contre l'hérédité de la pairie. — Historique de la Charte-Bérard. — On veut que la vacance du trône ait pour principe l'abdication de Charles X et du Dauphin. — Document secret et détails curieux à cet égard..... 369

CHAP. IX. — Espérances vaines. — Lafayette s'oppose à ce que le nouveau roi prenne le nom de Philippe V.—Intronisation de Louis-Philippe. — Pourquoi Lafayette accepte le commandement général des gardes nationales. — Ce qu'il fait pour cette institution. — Revue du 29 août 1830. —C'était, alors, à l'Europe à demander la paix; à la France à la donner..... 383

CHAP. X. — Motifs qui détournent l'attention de Lafayette de la formation du conseil du Roi. — Il demande l'affranchissement des hommes de couleur. — Il présente au Roi les condamnés pour délits politiques. — Conduite du Pouvoir envers ces braves..... 395

CHAP. XI. — Ascendant de la révolution de juillet sur les peuples de l'Europe. — Elle retentit dans

les Deux-Mondes. — Sympathies de l'Angleterre. — Deux systèmes de politique extérieure divisent les patriotes. — La non intervention telle que la comprend Lafayette. — Système des doctrinaires. — Conséquences..... 401

CHAP. XII. — Suite du précédent. — Notification de l'avénement de Louis-Philippe. — Insolence de l'empereur Nicolas et du duc de Modène. — Lafayette dans ses rapports avec la diplomatie. — Quelques cabinets lui envoient personnellement un agent diplomatique. — Son entrevue avec cet agent. — Son système de non-intervention développé..... 433

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google